201
27
F1
9

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE DU CHILI

PAR M. L'ABBÉ EYZAGUIRRE,

DOYEN DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ NATIONALE

ET VICE-PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS DU CHILI.

TRADUITE PAR L. POILLON.

TOME DEUXIÈME.

PARIS

AMBROISE BRAY, LIBRAIRE, RUE DES SS-PÈRES, 66.

LILLE

L. LEFORT, IMPRIMEUR-LIBRAIRE.

BIBLIOTECA NACIONAL BUENOS AIRES
201
27 F
9

13

HISTOIRE

ECCLÉSIASTIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

DU CHILI

II

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE

ECCLÉSIASTIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

DU CHILI

PAR M. L'ABBÉ EYZAGUIRRE,

DOYEN DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ NATIONALE

ET VICE-PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS DU CHILI.

TRADUITE PAR L. POILLON.

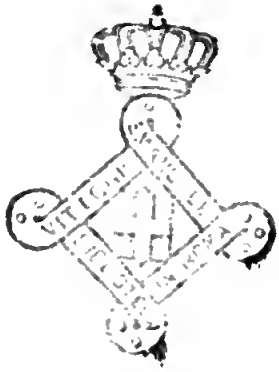

TOME SECOND

LILLE

L. LEFORT, IMPRIMEUR - LIBRAIRE.

1855

Digitized by Google

OPINION DES MEMBRES DE L'UNIVERSITÉ,

l'illustrissime D. Juste Donoso, évêque d'Ancud (ou San-Carlos), et frai Dominique Aracena, maître des frères Prêcheurs de la stricte Observance, formant la Commission nommée par la Faculté de théologie et des sciences sacrées de l'Université nationale, pour rendre compte de cette dernière partie de l'Histoire, que l'Université avait proposée pour thèse. A M. le doyen de la Faculté de théologie.

Santiago, 5 septembre 1848.

La Commission que, par sa délibération du 27 août dernier, la Faculté a bien voulu nommer, pour examiner si le prix qu'offre l'Université, peut être justement décerné à un ouvrage qui a pour titre : *Histoire de l'Eglise du Chili*, et qui lui a été présenté sur le sujet mis au concours cette année par la même Faculté, en ces termes : *un travail sur l'histoire ecclésiastique du pays, qui aille du commencement du dix-huitième siècle, jusqu'à la mort de l'illustrissime Maran*, la Commission, disons-nous, s'est occupée sérieusement de l'examen de l'ouvrage ci-dessus indiqué, et voici quel en est le résultat.

Cet ouvrage contient la troisième partie de l'histoire présentée l'année dernière à la Faculté, qui lui décerna le prix

annoncé, attendu qu'elle remplissait parfaitement l'objet de la thèse mise au concours cette année-là. La Commission actuelle qui a eu l'honneur de faire un rapport sur la première et la seconde partie de l'histoire dont il s'agit, a encore aujourd'hui la satisfaction d'affirmer que la troisième partie qui vient d'être présentée, garde une harmonie parfaite avec les deux premières. Elle a été faite par le même auteur, et il y suit constamment le plan qu'il a adopté dans les parties précédentes. Dans son rapport sur celles-là, votre Commission s'est exprimée de cette manière : « Le système que suit l'auteur dans la classification des faits est en général celui de l'histoire de Ducreux. Les évènements politiques étant presque toujours entremêlés aux évènements religieux, il trace succinctement l'histoire des uns pour la plus complète intelligence des autres. Il suit pas à pas la marche de l'établissement du christianisme dans le pays; il mentionne les succès, les vicissitudes, les revers des ministres évangéliques qui l'implantèrent et le propagèrent, et il en décrit longuement la série, sans omettre ces détails qui intéressent l'histoire, éveillent la reconnaissance des âges postérieurs et provoquent l'émulation.... Il s'étend surtout sur l'établissement des missions parmi les indigènes, et sur les diverses tentatives qui ont été faites à diverses époques pour parvenir à leur conversion.... Il raconte la biographie des évêques chiliens... Il présente le tableau des ordres religieux;... il esquisse leurs progrès, leurs vicissitudes, leurs services.... Enfin, il termine son travail par une collection de documents choisis et remarquables, qui servent de pièces justificatives à divers passages de son histoire. » Ces observations, que nous avons soumises en 1847 à la décision de la Faculté, se reproduisent aujourd'hui par rapport à l'ou-

vrage dont nous parlons : car elles lui sont toutes applicables. L'auteur, dépassant les limites posées par la thèse, continue sa narration à partir du commencement du dix-huitième siècle, et s'arrête à 1810.

Mais nous ne saurions passer sous silence une partie fort importante de ce travail, et qui se recommande par son originalité. C'est l'*Histoire littéraire du Chili.* Le Chili, comme tous les pays civilisés, possède ses sages qui l'ont illustré dans les diverses branches de la science. Outre les auteurs que nous connaissons, nos premiers évêques furent en général des savants illustres, et la tradition rapporte que plusieurs d'entre eux nous ont légué de précieux commentaires du dogme catholique. Nous avons des jurisconsultes éminents comme Villaroel et Aldai, des historiens minutieux et sévères comme Aguiar et Cordoba Figueroa, des théologiens profonds comme Fuenzalida, frai Sébastien Diaz et l'immortel Lacunza, des poètes agréables comme Oña et Basenñan, des auteurs ascétiques versés dans les matières spirituelles comme Garcia et Caldera, et enfin des lettrés riches en toute espèce de connaissances. Mais la plupart de tous ces précieux ouvrages nous sont absolument inconnus. Le Chili, privé, comme presque toutes les colonies espagnoles du Nouveau-Monde, de l'art de l'imprimerie, n'avait pas de moyens pour publier ses productions littéraires; aussi restaient-elles presque toujours inédites. L'auteur de l'*Histoire du Chili*, en exhumant de la poussière ces précieuses productions de la littérature chilienne, analyse leur contenu, indique leur mérite, publie parfois quelques-uns de leurs passages les plus intéressants, et les tire ainsi du profond oubli où les ont ensevelies le temps et la négligence. Pour préparer le champ qui produisit ces fruits

excellents, les leçons que donnèrent les premiers maîtres de la jeunesse du Chili furent nécessaires. L'ouvrage qui nous occupe embrasse l'histoire complète des travaux qu'ils ont entrepris d'abord dans les séminaires et dans les communautés régulières, et plus tard dans les pensions et dans les académies. Sans perdre de vue la trace lumineuse des sciences, il la suit sur tous les points jusqu'où s'étend le territoire chilien, pour nous faire immédiatement apprécier la tâche péuible des professeurs chargés de les enseigner, et les progrès rapides de leurs élèves. La Commission trouve là le résultat d'un travail aussi long que difficile de la part de l'auteur, et dont l'on ne peut suffisamment estimer le mérite qu'après avoir lu cette partie, une des plus intéressantes de l'ouvrage.

Nous avons donc enfin complète, une histoire ecclésiastique et littéraire du pays, qui n'existait pas; cette dernière partie couronne les deux premières, et l'ensemble constitue un service éminent rendu à la patrie, à l'Eglise et aux lettres. Le laborieux et digne auteur qui, à force de fatigues et de veilles, est parvenu à mener à bonne fin cette importante entreprise, mérite, aux yeux de la Commission, le prix qu'assigne la loi, puisque le travail présenté remplit les conditions du sujet mis au concours.

Veuillez porter notre avis à la connaissance de la Faculté. Dieu vous garde!

JUSTE DONOSO, *évêque nommé d'Ancud.*

Frai DOMINGO ARACENA.

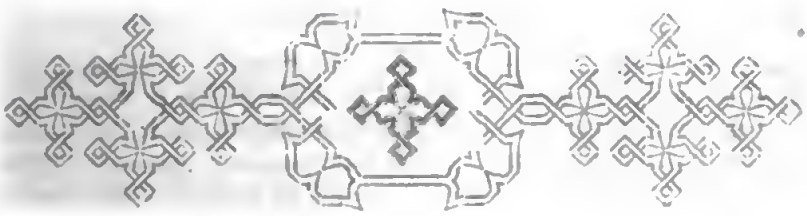

HISTOIRE

ECCLÉSIASTIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

DU CHILI

CHAPITRE PREMIER

SOMMAIRE. Perspective du pays. — Conduite administrative du président Ibañez. — Séditions étouffées dans l'armée espagnole. — Symptômes d'anarchie. — Nouveaux conflits. — Guerre de la succession. — Déposition et mort du président. — D. Andrés Ustariz. — Mécontentement général dans Santiago. — Révolte des Chilotes. — Conspiration des Araucans. — Mécontentement et désertion dans l'armée. — Ustariz, forcé de rendre compte de son administration, meurt de chagrin. — Gouvernement du président par intérim D. Martin de Santiago Concha. — D. Gabriel Cano d'Aponte prend le commandement. — Son brillant passé. — Sa conduite maladroite. — Les Araucans, molestés par les chefs des alliés, conspirent. — Vilumilla, toqui. — Rupture. — Siège de Puren. — Le président entre en campagne. — Congrès de Negrete. — Fin du gouvernement de Cano. — D. Manuel Salamanca prend le commandement par intérim. — Qualités éminentes du président Manso. — Ordonnance de Ferdinand VI. — Nouvelles colonies. — Promotion du président. — Le marquis d'Obando. — Administration bienfaisante d'Ortiz de Rosas. — Monnaie et autres établissements à Santiago. — Nouvelles villes. — Tremblement de terre et déplacement de la Conception. — Caractère du président Amat. — Appel au roi par l'illustre municipalité de Santiago. — Troubles. — Gouvernement de Gilles Gonzaga. — Insurrection des Araucans. — Mort de Gonzaga. — L'évêque de la Conception est chargé de négocier la paix. — Conduite honteuse du chef de la frontière — Faits d'armes. — Despotisme de Balmaceda. —

Déportation de plusieurs ulmens — Présidence de Morales. — Continuation de la guerre. — Deuxième congrès de Negrete. — Belles qualités de Benavides. — Expédition à la *ville des Césars*. — Changements dans la forme du gouvernement politique du pays. — Mort de Benavides. — Antécédents de D. Ambrosio O'Higgins. — Inspection générale du royaume. — Troubles de Valdivia. — Entrevues. — Réformes. — Tribunal consulaire à Santiago. — Nouvelles colonies. — Reconstruction d'Osorno. — O'Higgins, vice-roi du Pérou. — Gouvernement d'Avilès. — Son éminente piété. — Il est nommé vice-roi de Buénos-Ayres. — D. Joachim del Pino.

A mesure qu'avec le cours des siècles s'éloignait davantage l'époque de l'établissement des colonies du Chili, elles voyaient s'accroître aussi leur population, leur industrie et leur importance, dans une proportion secondaire sans doute, mais en rapport avec les vicissitudes de la métropole elle-même, et avec le retard qui s'y faisait sentir dans toutes les branches de la civilisation moderne. Sans institutions libérales, l'Espagne voyait à l'intérieur languir l'industrie et les beaux-arts [1]; à l'extérieur, elle confiait son commerce à des spéculateurs anglais et hollandais, ne se réservant que celui des colonies. Par conséquent, elle manquait de ces véhicules précieux qui apportent au sein des nations l'abondance, le génie des entreprises et le goût du progrès, enfin le désir d'un développement continu sous l'empire de sages règlements. Ces causes si puissantes pour arriérer et pour empirer tout ce qu'elles pouvaient atteindre dans leur action, se trouvaient contre-balancées d'une manière assez heureuse, en ce qui concerne le Chili, par des circonstances particulières qui paralysèrent l'influence funeste, qu'elles auraient pu exercer sur les destinées du pays. Le Chili, gouverné par des chefs, la plupart intègres et zélés pour les progrès de leurs administrés, amis de la justice et de la tranquillité publique, trouvait tout établi en sa faveur, un protecteur

[1] L'industrie, soit... et les institutions libérales n'ont guère fait faire de progrès au génie espagnol dans cette direction; mais quant aux beaux-arts, on se souvient involontairement, en lisant ces lignes, de ces glorieuses et nombreuses races de peintres et de poètes qu'a produits l'Espagne. (*Note du traducteur.*)

puissant qui veillait à son bien-être, et neutralisait par son intervention les résultats fâcheux qu'auraient produits, sans lui, les causes ci-dessus énoncées.

Bien que le Chili ait eu le bonheur d'être le plus souvent gouverné par des administrateurs vertueux, en somme, il en compta plusieurs, qui, se livrant sans frein à la satisfaction de passions ignobles, jetèrent une tache d'ignominie sur l'autorité qu'ils représentaient, et pesèrent comme une calamité, sur les villes qui furent le théâtre de leurs extorsions et de leurs méfaits. La conduite administrative du président D. Francisco Ibañez y Peralta nous fournit un triste exemple de cette vérité, au commencement de ce siècle. Ce personnage fatal au pays devait son élévation aux relations nombreuses qui l'unissaient aux familles les plus opulentes de Lima. A peine eut-il pris les rênes de l'Etat, que, voulant payer des dettes considérables qu'il avait contractées auparavant, il fit lever à son profit personnel un emprunt forcé à Santiago, à la Conception et à la Serena. Il introduisit des changements notables dans le régime des *encomiendas* des Indiens, et concéda, contre toutes les règles de la justice, des terres qui avaient déjà des propriétaires, extorquant en récompense de grandes sommes d'argent. De semblables procédés fixèrent vivement sur le gouverneur l'attention du public; en outre, l'armée supposait qu'il s'était approprié des fonds considérables, destinés à la paie des troupes. Le commissaire général, D. Fermin Montero, appelé en présence du président comme prévenu d'avoir répandu ces bruits, parvint à s'échapper, passa à Lima, et y fit connaître la conduite inique d'Ibañez. Mais comme, dans le Chili, le commissaire n'était pas le seul qui reprochât au président son administration basse et injuste, il fit faire de nombreuses arrestations, et excita par là une irritation telle parmi les soldats, que les garnisons d'Arauco, d'Yumbel et de Puren formèrent le projet de l'assassiner. Les conspirateurs avaient bien combiné leur

plan, et auraient probablement atteint le but qu'ils se proposaient, s'ils ne s'étaient pas trop hâtés, en devançant, sous la pression du despotisme de plus en plus insupportable d'Ibañez, le jour convenu pour le mouvement. Ceux d'Yumbel furent les premiers qui jetèrent le cri de la rébellion, et ils marchèrent sur la Conception, résolus à affranchir le pays du joug du tyran. Le gouverneur sortit de la Conception, à la tête de l'armée, pour repousser les rebelles. Les troupes d'Yumbel s'avancèrent à peine jusqu'aux abords de la ville, et reculèrent. Ibañez avait réussi, par sa diligence, à étouffer le mouvement. D. José Marin, leur commandant, fut pris, jugé et passé par les armes, et le lieutenant Juan de Contreras aurait subi le même sort, si ses amis ne l'en avaient préservé, en lui obtenant sa grâce. Ceux de Puren expulsèrent de la place le sergent-major Pedro Molina, et allèrent camper à trois lieues d'Yumbel, décidés à se mesurer avec les forces du gouverneur. Et la lutte se serait certainement engagée, sans la médiation du P. Georges Bulger, de la Compagnie de Jésus, qui, avec un saint zèle, calma les rebelles, et les fit rentrer dans le sentier du devoir, d'où ils étaient sortis. Bulger leur avait offert le pardon au nom du roi; mais cette offre n'empêchait pas la méfiance de prévaloir dans leur esprit : aussi se retirèrent-ils au fort avec précipitation, et cherchèrent-ils à gagner l'église, qu'ils regardaient comme un asile sacré et inviolable. Le gouverneur ne tint pas compte de la promesse d'amnistie faite au nom auguste de son souverain; au contraire, il assiégea le temple, et se disposait à l'attaquer, pour en arracher de vive force les réfugiés. Le curé, D. Francisco Flores, s'opposa avec un zèle exemplaire à une semblable résolution. Il protesta contre la violence sacrilège dont le lieu saint allait être l'objet; il invoqua en sa faveur la justice du roi... Mais quand il fut convaincu que tout cela ne pouvait rien sur l'esprit d'hommes audacieux et avides de ven-

geance comme Ibañez, il lança un terrible anathème contre le gouverneur et ses complices, à raison de l'attentat qu'ils projetaient. L'excommunication fulminée par le curé obtint un meilleur résultat que tous les autres moyens précédemment employés. Les coupables sortirent de leur asile et se retirèrent dans un lieu sûr, en attendant que l'Audience déclarât si la grâce promise par le P. Bulger serait ou non maintenue. La décision fut affirmative, et en conséquence les prisonniers recouvrèrent leur liberté.

Pendant que la province de la Conception était témoin d'évènements aussi tristes que ceux que nous avons racontés, Santiago présentait l'aspect d'un véritable chaos; les citoyens divisés, les autorités aux prises entr'elles, les principes de gouvernement altérés conduisaient la capitale du royaume précipitamment à l'anarchie. Le président avait donné le premier exemple, en se dispensant de prêter serment de fidélité, lorsqu'il prit les rênes du gouvernement, et les autres faits n'en furent que la conséquence. En vain la municipalité de Santiago insista pour qu'il remplît cette obligation, imposée par les lois en vigueur; Ibañez s'y refusa avec obstination, sans alléguer aucune raison qui pût au moins expliquer l'entêtement de sa conduite. Bien plus, mettant de l'ostentation à ne pas se soumettre aux prescriptions de la loi, il affecta de méconnaître le droit en vertu duquel la municipalité le requérait de prêter ce serment, et protesta qu'il obéirait seulement au roi, dans le cas où il lui ordonnerait de le prêter. Il oubliait, sans doute, qu'on lui parlait au nom de la loi, en vertu d'une autorité légitimement établie, à laquelle il devait au moins exposer les raisons sur lesquelles il s'appuyait pour agir de cette manière. Malheureux les peuples, lorsque leurs gouverneurs arrivent à leur disputer le droit de demander compte de l'administration des chefs et de rechercher les motifs de leur système! Que deviendraient les lois,

si ceux qui sont chargés de les garder pouvaient les enfreindre impunément[1] ? Cette conduite illégale et impolitique aliénait au président l'affection d'une grande partie des citoyens, en même temps que ses extorsions révoltaient l'autre. Les membres de l'Audience et plusieurs conseillers de la ville soutenaient néanmoins ouvertement, par des vues particulières, les procédés d'Ibañez; mais les citoyens honorables les condamnaient aussi hautement. Et qu'auraient-ils pu faire, à la vue des empiètements d'un gouverneur, dont les violences brisaient toute hiérarchie dans les fonctions publiques, sans excepter les attributions inviolables de la sainte justice! Cet état de choses ne pouvait durer long-temps, mais de nouveaux conflits survinrent, qui rendirent encore plus difficile la situation du pays, comme celle de son gouverneur.

La guerre de la succession qui embrasait à cette époque presque toute l'Europe, mit aussi en mouvement les nations américaines. Elles restèrent généralement fidèles à la maison de Bourbon. Les chefs, dociles aux ordres du souverain, réunirent des troupes, fortifièrent les ports, et prirent toute espèce de précautions pour empêcher l'incendie de s'étendre jusqu'au Nouveau-Monde. Le gouvernement du Chili fut spécialement prévenu de se tenir en garde contre certains espions, qu'on supposait avoir été envoyés par l'Angleterre pour semer la division dans le pays; et, dans le nombre de ces émissaires, on croyait devoir compter plusieurs membres du clergé régulier. Ibañez avait autant d'adversaires que de victimes de ses injustices, et, soit par suite de leurs accusations, soit à cause des probabilités du fait, la

[1] C'est surtout à propos des théories constitutionnelles et de certaines idées libérales, qu'il est difficile d'asseoir sur une base solide des propositions isolées, dont le développement n'est pas assez complet pour présenter la vérité tout entière. — Ne peut-on pas dire aussi avec raison : « Que deviendraient les lois, si les peuples qui doivent les observer, pouvaient à chaque instant discuter les actes de l'autorité dont elles émanent ? » (*Note du traducteur.*)

voix publique commença à dénoncer Ibañez et ses parents, comme opposés aux intérêts de Philippe V. Le roi crut nécessaire de le déposer, et après l'avoir déposé, il ordonna qu'on instruisît son procès et qu'on le conduisît à la *ville des Rois* (Lima[1]). Là, il se tint à l'écart de tout ce qui touche à la politique, jusqu'à ce qu'ayant perdu la marquise de Corpa, sa femme, il entra dans la Compagnie de Jésus, où il mourut.

D. Juan Andres Ustariz, bourgeois de Séville, appelé à lui succéder, était un personnage dont le mérite était peu connu. La perte de ses biens, causée par les vicissitudes du commerce, le fit décheoir de son opulence; il sut néanmoins conserver à l'extérieur les manières libres et généreuses d'un homme de rang. La ville de Santiago ne fit pas bon accueil à son nouveau gouverneur; les citoyens nobles, pleins des idées d'une aristocratie altière, regrettaient cette série de titres dont faisaient précéder leurs dispositions administratives les anciens gouverneurs, qui relevaient encore leurs fonctions par une naissance illustre, ou par une capacité hors ligne, ou par de brillants exploits militaires. On disait tout bas qu'Ustariz avait acheté récemment vingt-quatre mille piastres la croix de Saint-Jacques qu'il portait à son habit, ainsi que la dignité à laquelle il était parvenu. Où cette malveillance presque générale se montrait davantage, c'était parmi les fonctionnaires et surtout parmi les membres de l'Audience, qui ne perdaient pas une occasion d'humilier en public leur président, lequel, à son tour, usait de représailles en les payant de la même monnaie. Il est facile de deviner les maux qu'occasionnait cette lutte : entre personnes qui sont chargées d'un objet identique, la lutte c'est la ruine, et c'est à la ruine que marchait sans doute le Chili à l'époque

[1] Pizarre donna à la capitale du Pérou le nom de *ville des Rois*, parce qu'il en posa la première pierre le 6 *janvier* 1535. Ce nom s'est conservé dans les actes publics, tant que le Pérou a appartenu à l'Espagne. (*Note du traducteur.*)

qui nous occupe. Ce qui le montre d'une manière évidente, c'est le mépris envers l'autorité que les particuliers affichaient dans leur conduite ; c'est la corruption qui s'étendait rapidement à toutes les classes de la société, auxquelles l'autorité n'apparaissait plus revêtue de ce prestige et de cette force, propres à contenir les populations par le respect qu'ils inspirent.

Le sort de l'Eglise ne fut pas meilleur pendant l'administration d'Ustariz. Nous sommes loin de supposer que les évêques partageassent cette désaffection à l'égard du gouverneur, jusqu'au point d'oublier les devoirs qui leur incombent comme pasteurs du troupeau de Jésus-Christ, et de se laisser aller aux manifestations par lesquelles les gens du monde, moins religieux, expriment les ressentiments de leur cœur [1]. Nous en sommes loin, et plus encore lorsque nous remarquons que les querelles fâcheuses, qui éclatèrent à cette époque, prirent leur source ordinairement dans les attaques du président, plutôt que dans les abus du pouvoir ecclésiastique. Nous nous occuperons, du reste, bientôt de ces faits.

Le soulèvement des Chilotes vint distraire l'attention d'Ustariz de ces difficultés, pour l'attirer sur des objets plus sérieux. Depuis long-temps Chiloé était considéré comme un des points les plus dignes d'une surveillance particulière, parce que les Créoles qui l'habitaient, se trouvant en rapport immédiat avec les Cuncos et les Guiliches, étaient toujours en état de lever l'étendard de la révolte et de causer une infinité de maux aux établissements européens. Malheureusement ces craintes, que la moindre prévoyance ne pouvait manquer d'inspirer, se réalisèrent sous le gouvernement d'Ustariz. Il avait élevé Alexandre Garzon, son domestique, jusqu'au grade de capitaine, et comme tel, il lui avait confié le fort de Calvuco. Ce brave Garzon abandonna son poste aussitôt qu'il commença à apercevoir quelques signes de

[1] D. Claude Gay le suppose dans son *Histoire*, tome III. (*Note de l'auteur.*)

mécontentement parmi les habitants des environs du fort, et se rendit avec ses troupes à la Conception. Les Chilotes, profitant d'une conjoncture si favorable à leurs desseins, se révoltèrent ouvertement, coururent aux armes, et menacèrent de détruire diverses colonies des îles. Le président, averti de la rébellion, ordonna que, sans perdre de temps, le maître de camp D. Pedro Molina se rendît de la Conception à Chiloé avec une forte armée, et en soumît de nouveau les habitants au joug qu'ils cherchaient à secouer. Molina atteignit tout le but de sa mission, mais bien plus par des promesses et des flatteries que par des extorsions et des violences. Les Chilotes rentrèrent sous la domination espagnole et renoncèrent au maniement des armes, si opposé à leur caractère doux et pacifique.

Il y avait plusieurs années que les Araucans vivaient en paix, mais cette paix n'était pas sincère et ne pouvait être durable; ils manquaient de ressources pour combattre avec espoir de succès, et ils attendaient que la situation changeât, pour recommencer les anciennes hostilités. Le moment arriva enfin, et, se croyant assez forts pour attaquer l'ennemi, ils tinrent des réunions pour combiner leur plan de révolte; mais la conspiration fut éventée à temps pour être étouffée, et le corrégidor de la Conception, D. Fermin Ustariz, fils du président, avec une habileté et une valeur peu communes, parvint à en découvrir les chefs. Quatre ulmens furent pendus, et quelques autres furent exilés. L'insurrection des Araucans, dans les circonstances où était alors le pays, eût été doublement désastreuse. Depuis l'entrée d'Ustariz au pouvoir, jamais les troupes n'avaient reçu leur paie, et les soldats se prévalaient d'une semblable injustice pour déserter leur corps. Aussi l'armée espagnole était-elle réduite à l'impuissance, et les forts se trouvaient-ils sans la garnison nécessaire pour résister en cas d'attaque. Les quelques hommes qui servaient encore le roi dans la

milice, excessivement dégoûtés, se plaignaient amèrement de la conduite du président. Le mécontentement était général, comme la défection, et les chefs pouvaient, à la vérité, attendre peu d'une troupe composée d'individus de cette espèce. Les dispositions des soldats allèrent se propageant, bien que lentement, dans toutes les autres classes de la société, et les effets de cette aversion se firent bientôt sentir. Le roi, informé de cet état de choses, nomma un successeur à Ustariz, tout en ordonnant au vice-roi du Pérou, le prince de San-Bono, d'envoyer immédiatement au Chili un visiteur et président intérimaire. Ces fonctions échurent au marquis de Casa-Concha, D. Martin de Santiago Concha [1], membre de l'Audience royale de Lima, qui arriva au Chili l'an 1717. A peine en possession du pouvoir, il fit rendre compte à Ustariz de son administration, en vertu des instructions dont il était muni, et le condamna à une amende de cinquante-quatre mille piastres, qu'il lui fit payer avec les intérêts et les frais de recouvrement. La conduite de Concha parut à plusieurs d'une rigueur excessive, et le chagrin qu'elle causa à l'inculpé fut assez profond pour amener sa mort. Concha continua la direction des affaires du royaume, sous le titre de président intérimaire, et le zèle qu'il déploya dans tous les actes de son gouvernement, est certainement digne des plus grands éloges. L'administration de la justice était devenue extrêmement lente, les procès s'éternisaient dans les tribunaux, au préjudice des parties, et les juges, plus d'une fois adonnés à des entreprises étrangères à leurs hautes fonctions, négligeaient les devoirs de la magistrature. Nous avons signalé les vices qui dégradaient quelques-uns des premiers dignitaires, et nous en pourrons conclure ceux qu'ils étaient forcés de tolérer

[1] D. Claude Gay l'appelle José Santiago; mais c'est une erreur que lui-même redresse, en disant à la page 414 de son livre : « Il donna à Quillota le nom de San-Martin de la Concha, qui était le sien. » (*Note de l'auteur.*)

dans leurs subalternes, pour que la censure de la conduite de ceux-ci ne retombât point de tout son poids sur leurs propres actions. Le président, pour corriger ces abus énormes, visita les tribunaux, éconta les plaintes des plaideurs, et imposa des amendes aux magistrats qu'il trouva négligents dans l'accomplissement de leurs obligations. La paix d'Utrecht, qui termina la guerre de la succession, source de si grandes agitations pour les souverains d'Europe, présenta au président Concha un nouveau champ, où il put déployer son zèle en faveur des intérêts de son roi. Les Français, par suite de cette guerre, s'étaient chargés du commerce extérieur du Chili, depuis l'année 1707. Les ports étaient pleins de leurs vaisseaux, qui importaient des étoffes et d'autres articles, pour prendre en échange de grandes quantités d'or et d'argent. Les conditions du traité d'Utrecht rendirent à l'Espagne ses anciens droits, et privèrent la France, du commerce du Chili, qu'elle s'était presque exclusivement approprié. L'amiral Martinet, chargé de repousser les bâtiments français des côtes de la mer Pacifique, reçut du président toute espèce de secours pour son expédition, et c'est à ses mesures, aussi actives qu'habiles, que le roi dut les grandes sommes qui furent réalisées par la vente des prises faites par la flotte espagnole. On ne doit pas moins louer le soin constant avec lequel le président chercha à rapprocher et réunir dans des centres d'agglomération les habitants disséminés dans les campagnes. Parmi les villes qu'il fonda, il donna son nom à celle de Quillota, en l'appelant San-Martin de la Concha.

D. Gabriel Cano d'Aponte, nommé par Philippe V gouverneur et capitaine général du Chili, se présenta à Santiago le 6 décembre 1717 [1], pour prêter serment de fidélité

[1] La nomination de Cano par Philippe V était antérieure au 22 décembre 1715, ainsi qu'il résulte d'un décret royal adressé à l'évêque de Santiago, que nous avons sous les yeux. (*Note de l'auteur.*)

au sein de la municipalité. Le choix d'un officier d'un si grand renom était la réparation la plus complète que pussent recevoir du souverain les nobles chiliens, qui s'étaient sentis blessés de la nomination d'Ustariz comme d'une insulte. Cano était un des capitaines les plus distingués qui eussent combattu sous les ordres du maréchal de Villars et du comte de Berwich à Namur, au Campo-Mayor, à Gand. Ses exploits l'avaient élevé au grade de lieutenant-général, lui avaient fait décerner la croix d'Alcantara et donner la commanderie de Majorque, et ce qui est plus encore, l'avaient entouré d'un prestige immense. Ce lustre, qu'avait jeté sur le gouvernement du Chili la série des hommes si importants qui en avaient été chargés, Cano venait le rendre avec usure, si c'était possible. L'Audience, la municipalité et les habitants de Santiago rivalisèrent d'ardeur dans les manifestations éclatantes de la joie profonde avec laquelle ils accueillaient le nouveau président. Mais il ne tarda lui-même pas à montrer qu'il appartenait à l'humanité, et qu'en conséquence il avait aussi ses défauts. Cano était encore jeune, et à une belle physionomie il joignait toutes les grâces que donnent une éducation soignée et une parfaite connaissance du grand monde. Il sut user de tels avantages pour séduire de jeunes personnes imprudentes, portant le déshonneur et la honte au sein de beaucoup de familles honorables, mais trop crédules. Quoiqu'en disent les panégyristes de Cano, pour le pays, ce n'était réellement pas là tomber dans une situation meilleure. Si nous considérons celle du Chili à ce point de vue, il se trouvait aussi mal de l'administration du vainqueur de Namur, qu'il ne s'était trouvé sous la pesante férule d'Ibañez y Peralta. L'impartialité consciencieuse de l'histoire oblige à dire que peu importent les lauriers cueillis dans cent batailles, lorsque le héros outrage tout aussi souvent la morale par les exploits d'une vie ignominieuse.

Cependant les Araucans se lassaient de la paix, dont le maintien leur paraissait honteux, parce qu'ils ne l'obtenaient qu'au prix des affronts que leur faisaient souffrir les Espagnols chargés de veiller à leur instruction religieuse, et appelés capitaines des alliés. Ces hommes-là, sous prétexte de remplir l'objet de leur mission, exerçaient une autorité despotique sur les naturels, qui, pour mettre un terme à une situation trop violente, résolurent de s'assemblée et d'élire un toqui dans les formes légales. Les votes se réunirent sur Vilumilla, officier d'un grade peu élevé, mais d'un mérite et d'une habileté tout-à-fait supérieurs. Depuis long-temps déjà, Vilumilla nourrissait constamment l'idée de chasser les Espagnols du territoire chilien, et bien qu'il comprît la grandeur d'une semblable entreprise, il ne désespérait pas d'y réussir. Elevé à la dignité suprême de l'Etat, il se crut à même de développer le plan qu'il avait conçu si long-temps d'avance. La mort donnée à quatre Espagnols et à un capitaine d'alliés, fut le premier acte hostile qui découvrit les intentions du nouveau toqui. Les doigts amputés des victimes furent envoyés à toutes les tribus du royaume, comme un appel aux armes. Suivant le plan de Vilumilla, tous les indigènes devaient se soulever le même jour, et le signal consister dans de grands feux allumés sur la cime des plus hautes montagnes. Le 9 mars 1723, un an après l'élection du toqui, les feux parurent sur les hauteurs de Copiapo, Coquimbo, Quillota, Rancagua, Maule et Itata; mais les naturels n'en restèrent pas moins tranquilles, sans doute parce qu'ils se sentaient trop faibles pour remuer. Vilumilla seul, à la tête de son armée, commença à faire des excursions dans la province de la Laja et dans les plaines d'Yumbel. Un butin considérable fut le fruit de cette expédition du chef indien, qui, tout fier de ses succès, s'avança avec ses troupes jusqu'aux collines de Duqueco, où il fut battu par le maître

BIBLIOTECA NAZIONALE ROMA

de camp Salamanca. Le toqui, voyant ses espérances détruites de ce côté, dirigea ses forces sur Puren. Le commandant Urrea, brave militaire, repoussa vigoureusement les attaques de l'armée araucane; mais Vilumilla, au lieu d'engager de nouveaux combats décisifs, assiégea le fort, coupa l'aqueduc qui lui fournissait l'eau et empêcha l'introduction des vivres. Ces moyens réduisirent les assiégés à une extrémité telle, que pour ne pas périr de faim, ils furent forcés de faire une sortie. Urrea combattit vaillamment, jusqu'à ce qu'il succombât sur le champ de bataille avec plusieurs de ses soldats. Dans cet état de choses, Cano, après avoir inutilement attendu un renfort de troupes qu'il avait demandé au vice-roi du Pérou, résolut de marcher de Santiago sur la Conception, avec celles qu'il put simplement réunir dans les districts de la capitale, de Colchagua et de Maule. Vilumilla, sans se laisser intimider par la présence de forces, sans doute imposantes et redoutables, prépara son armée à la bataille et prit ses mesures pour engager l'action. Cano, maintes fois provoqué, préféra lever le camp et essayer des moyens de réconciliation. Il envoya des parlementaires au toqui, pour lui proposer l'adoption d'un nouveau traité qui évitât l'effusion du sang, et assurât en même temps la paix à l'avenir d'une manière solide. Le général araucan, après avoir tenté la fortune dans de légères escarmouches, adhéra aux propositions du président, et bien que ses premiers refus eussent pu irriter le chef espagnol, la médiation respectueuse de l'évêque aplanit cette difficulté, et le fort de Negrete fut indiqué pour y tenir les conférences qui devaient précéder le traité de paix. L'affaire se conclut, sans encombre, les 13, 14 et 15 février 1726. On vit s'y rendre, du côté des Espagnols, le capitaine général, l'évêque de la Conception, l'état-major et un détachement de deux mille hommes; et, du côté des Araucans, les archi-ulmens, un très-grand nombre d'ulmens et un détachement à peu près

égal à celui des Européens. Les articles sanctionnés à Quillin, tant d'années auparavant, restèrent en pleine vigueur, l'emploi des capitaines d'alliés fut supprimé, et l'on établit pour les indigènes quatre foires annuelles, où ils pourraient vendre leurs marchandises librement et exemptes de toute taxe. L'évêque de la Conception, remplissant pour le bien de son troupeau un rôle vraiment pastoral, contribua beaucoup à la conclusion de la paix. Le traité convenu, les Araucans déposèrent les armes, et rentrèrent dans leurs foyers. Le gouvernement de Cano dura près de seize ans, et bien qu'aussi long, il ne fut plus troublé par de nouvelles révoltes dans l'ordre politique. Ce chef sut apprécier les bienfaits de la paix à leur juste valeur, et faire, pour la conserver, tous les sacrifices qu'exigeait le caractère de ses ennemis. Il prit les moyens nécessaires pour éloigner les causes qui pouvaient l'altérer, et surtout il ne réclama jamais que par les voies légales ce que ses prédécesseurs avaient obtenu, en se prévalant de la force. De retour à Santiago, le président Cano travailla avec un zèle digne d'éloges à introduire les améliorations que le pays réclamait comme essentielles à ses progrès. Il régla l'exportation des fruits qui se faisait à Valparaiso pour les ports du Pérou, et qui occasionnait souvent d'énormes préjudices aux commerçants chiliens; il commença l'entreprise gigantesque du percement d'un canal, pour amener les eaux du Maipu, destinées à arroser les plaines voisines de la capitale, et à grossir celles du Mapocho, qui ne pouvaient suffire à ses besoins; il l'embellit aussi par des édifices publics dont la nécessité urgente se faisait sentir, et il se joignit à la municipalité de Santiago, pour solliciter du roi l'établissement d'une monnaie et d'une université, deux objets que le développement du pays réclamait impérieusement. Lors du tremblement de terre qui ravagea les villes du Chili, le 2 juillet 1730, Cano montra un cœur magnanime et généreux, en soulageant de ses propres deniers les besoins les

plus pressants, que le terrible fléau fit éprouver aux habitants de Santiago et de la Conception. Mais ce haut fonctionnaire, qui avait exécuté tant et de si glorieuses choses dans le cours de son administration, finit par rencontrer la mort, dans une de ces parenthèses que l'histoire de sa vie nous offre à chaque pas, pour nous y laisser voir mille puérilités de divers genres, propres, les unes à le ridiculiser, les autres à le déshonorer, et toutes, indignes de personnages de son rang. Dans un jeu public de cannes, où il faisait avec complaisance ressortir tous ses agréments, sur la place de Santiago, et en présence d'un concours immense de peuple, son cheval s'abattit sur lui. Les suites fâcheuses de cette chute le conduisirent au tombeau quatre mois après, le 11 novembre 1733. Triste chose, que la vie de cet homme ait tant de côtés défavorables, et pourquoi faut-il qu'au milieu de tant d'actions inspirées par la prudence, la valeur, la sagesse, d'autres viennent en ternir l'éclat?

Après la mort de Cano, le maître de camp D. Manuel Salamanca présenta à l'Audience une pièce, d'où il résultait que le président défunt l'avait appelé à lui succéder dans le commandement suprême. L'Audience ne trouva point ce titre suffisant, et, en conséquence, le plus ancien membre du Tribunal, D. Francisco Sanchez de Barreda prit possession de l'administration, le 20 du même mois, conformément aux lois en vigueur. Le gouvernement de Barreda dura peu de temps, parce que le vice-roi du Pérou, D. José d'Armendariz nomma le maître de camp Salamanca, gouverneur intérimaire du Chili. Salamanca provoquait contre sa personne de fortes préventions dans le royaume, je ne recherche pas si elles étaient ou si elles n'étaient pas fondées; il s'était réservé le commerce exclusif des ponchos[1] avec les indigènes; il leur fixait le prix auquel ils devaient

[1] Partie du costume des Indiens, ressemblant à un manteau d'une forme particulière. (*Note du traducteur.*)

les lui vendre, et l'on prétendit quelquefois, et non sans une certaine apparence de vérité, qu'il fallait attribuer en partie à ses violences le soulèvement qu'apaisa Cano d'Aponte. L'administration de Salamanca dura un peu plus de trois années, pendant lesquelles eut lieu à la Conception un nouveau congrès, où furent de nouveau ratifiés et confirmés les articles du traité de Negrete. Les exemples de D. Gabriel Cano, son oncle et son prédécesseur, étaient encore trop récents pour que Salamanca pût les oublier. Son principal soin fut donc de conserver, comme lui, la paix. Cependant, le gouverneur titulaire du Chili, D. Bruno Maurice de Zavala, était mort en se rendant à Buénos-Ayres, et pour le remplacer, le roi nomma le lieutenant-général D. José de Manso. Un homme doué comme Manso était véritablement le gouverneur dont le Chili avait besoin; à des antécédents guerriers il joignait le plus beau caractère, une âme juste, une capacité rare. A chaque instant, ces qualités lui furent nécessaires dans les circonstances difficiles où se trouvait le gouvernement. Depuis que l'administration corruptrice de plusieurs chefs avait éveillé d'ardentes convoitises dans le cœur du peuple, et, en même temps, rendu la justice impuissante à les comprimer; depuis que les idées de morale de ce même peuple étaient profondément blessées par les exemples funestes des grands, il était bien important que la plus haute dignité fût remplie par des hommes que leur courage mît à même de braver toute espèce de périls, afin de réintégrer la justice dans ses droits, et de restituer son influence à la morale publique, affaiblie par ceux-là même qui auraient dû les premiers la respecter. Tel était Manso, et les travaux qu'il entreprit dès le commencement de son gouvernement le firent bien connaître.

Du moment où le nombre des colons s'était accru dans le Chili, le roi n'avait cessé de prescrire qu'ils vécussent réunis dans les centres de population, et non disséminés dans les

campagnes. Ferdinand VI donna les mêmes instructions au président Manso, qui s'y conforma religieusement. Exempt des soucis que causent des ennemis, il visita toutes les provinces du royaume, fondant dans les lieux qui lui parurent les plus convenables, les villes de San-Francisco de la Selva, dans la province de Copiapo, de San-Felipe, dans celle d'Aconcagua, de San-José de Logrono, dans la vallée de Melipilla, de Santa-Cruz de Triana, dans celle de Rancagua, de San-Fernando, dans celle de Curico, de San-Agustin de Talca, dans la province de Colchagua, et celle de Los Angeles, dans la province de la Conception. Il est certain que le général Manso rendit au pays un service immense, en lui donnant dans ces colonies un nouvel élément de progrès. Le roi, pour rendre hommage à son mérite, le fit vice-roi du Pérou, et comte de Superunda.

La promotion de Manso priva le Chili d'un des gouverneurs les plus zélés pour le bien du pays, qu'il eût eus depuis la conquête, sans les haines qu'excitèrent les autres, sans cette vanité du commandement, qui fait sentir le poids de l'autorité. Manso travailla efficacement au bonheur du Chili durant la longue période de son administration, qui dura huit ans. Il était généralement aimé, et, par suite, son départ fut regretté de tous. Un fonctionnaire juste fait mieux apprécier son mérite, quand il prend le pouvoir à l'une de ces époques, qui laissent des souvenirs amers aux peuples qui les ont traversées.

Conformément aux instructions qu'il avait reçues, Manso nomma gouverneur le maréchal D. Francisco d'Obando, marquis d'Obando, qui se trouvait par hasard à Santiago. Obando prit les rênes de l'administration, en annonçant hautement les grandes choses qu'il se proposait de réaliser, pour améliorer le sort des Chiliens; il ne put les exécuter, à cause de la courte durée de son mandat; mais, dans le peu de mois qu'il le remplit, il fit assez pour prouver que

ses promesses étaient sincères et naissaient d'une volonté disposée à les réaliser, plutôt que de ce système de leurres et d'artifices qu'emploient souvent ceux qui commandent, pour se capter la popularité. Obando remit ses fonctions, le 25 mars 1746, entre les mains du général D. Domingo Ortiz de Rosas, qui quitta le gouvernement de Buénos-Ayres, en qualité de capitaine général, pour celui du Chili. Rosas, plein de bienveillance, mais d'énergie et de noblesse dans sa conduite, continua avec sollicitude le cours des travaux qu'avaient commencés ses prédécesseurs. Le canal de Maipu, les édifices publics, la police de la ville obtinrent son attention la plus suivie, et, grâce à cette attention, la situation de Santiago s'améliora. Mais ce n'étaient là, en définitive, que des objets d'utilité locale; bientôt d'autres questions d'un intérêt immense pour le pays tout entier absorbèrent les pensées de l'actif gouverneur : ainsi, la conférence qui se tint avec les ulmens dans la plaine de Tapigue, frontière de la Conception, à la fin de la première année de son administration, l'établissement de l'université pour lequel montrait depuis long-temps tant de zèle la patriotique municipalité de Santiago, les sages mesures, au moyen desquelles il haussa le prix-courant du blé, principal produit de l'agriculture chilienne, et, en dernier lieu, l'ouverture de la Monnaie, due au zèle et au patriotisme de D. Francisco Garcia Huidobro. Ce digne citoyen poussa avec ardeur à Madrid le projet de faire battre monnaie au Chili. Il acheta de ses deniers les objets nécessaires, au remboursement desquels s'obligea Philippe V, et il hâta avec tant de succès les préparatifs qu'exigeait une telle entreprise, que, dès l'année 1749, il eut la satisfaction de voir circuler la monnaie sortie de son établissement.

Au milieu de tant de préoccupations, le président Rosas n'oublia point la nécessité de fonder des colonies, pour donner une plus vigoureuse impulsion au commerce et à

l'agriculture. C'est grâce à lui qu'on vit s'élever les localités nommées Huasco-Alto, Casablanca, Florida, Coelemu, Quirigue et Santa-Anna de Bribriesca, dans le nom de laquelle il voulut laisser un souvenir de sa femme, qui s'appelait ainsi : tous ces endroits méritèrent depuis le nom de villes.

Les îles de Juan Fernandez, bien qu'elles fussent un poste extrêmement important pour le Chili, demeuraient désertes, faute de mesures propres à les peupler. Rosas, appréciant les avantages que leur colonisation procurerait à son maître, y envoya des colons avec une garnison suffisante en 1750. Il parvint de cette manière à les empêcher de continuer à servir d'asile aux pirates, qui, à cette époque, infestaient la mer Pacifique, au préjudice du commerce. Le tremblement de terre, qui vint désoler le Chili le 25 mars 1751, porta un coup mortel à ce dessein si utile. Les secousses violentes du sol renversèrent le fort et tous les édifices récemment construits, et les flots, s'élevant à une grande hauteur sur les plages des îles, firent périr un nombre considérable de personnes, et entr'autres, le gouverneur D. Juan Navarro et sa famille. Mais ce ne fut point là le plus grand malheur que le tremblement de terre ait fait éprouver au digne gouverneur du Chili : ses effets s'étendirent plus loin. Comme la ville de la Conception avait été presqu'entièrement ruinée, Rosas crut qu'il serait convenable d'en transférer l'emplacement sur un autre point plus avantageux, et il communiqua dès lors ce projet aux habitants [1]. Presque tous étaient d'accord sur la question principale; mais les opinions divergeaient beaucoup quant au choix du lieu où devrait s'élever la ville nouvelle; et pour les concilier le plus possible, Rosas réunit l'évêque,

[1] C'est le 15 mars 1657, à peu près un siècle auparavant, qu'avait eu lieu le désastreux tremblement de terre, dont la ville de la Conception célébrait le douloureux anniversaire dans le deuil et la prière. (*Note du traducteur.*)

le conseil de la ville, le chapitre et les personnes les plus notables, pour examiner l'affaire. Après une longue discussion, les votes de la majorité indiquèrent la vallée de la Mocha, comme l'endroit le plus convenable pour reconstruire la ville. De son côté, le gouverneur approuva cette résolution, et chercha les fonds nécessaires pour l'exécuter. Mais lorsque les choses en furent là, l'évêque D. José de Toro Sambrano, non content de tâcher d'entraver le projet, recourut aux moyens extrêmes et usa des armes spirituelles pour paralyser les mesures du gouverneur, qui travaillait déjà à réaliser ce qui avait été convenu. Dans toutes les églises de la Conception, au moment de l'offertoire de la messe, on fulmina des censures contre ceux qui se transporteraient sur les bords de la Mocha, contre leur gré, et par simple soumission aux ordres du gouverneur. La conduite de l'évêque paraît ici bien choquante, et surtout d'un évêque aussi éclairé que Toro Sambrano. Les raisons qu'il eut pour agir ainsi furent, en résumé, celles qu'il exprimait en ces termes : « Les habitants, qui, appuyés par le gouverneur, désirent transférer le siège de la ville sur les bords de la Mocha, prétendent employer la force pour venir à bout de leur dessein : j'ai cru juste, dans ce cas, de les protéger contre toute violence que pourraient leur faire les puissants, et de leur assurer la protection de tout mon pouvoir. J'ai fait valoir mes raisons lors de la délibération sur la translation de la ville, les mêmes qu'allèguent et présentent la plupart des membres de mon troupeau; et lorsque j'espérais qu'elles auraient quelque poids, qu'elles mériteraient quelqu'attention, j'ai vu qu'elles n'avaient pas été appréciées, et qu'elles n'avaient produit aucun effet.... Dans cette conjoncture, donc, j'ai jugé conforme aux lois divines et humaines de prendre la défense de mes ouailles, comme je l'ai fait [1]. » Cette expo-

[1] Lettre de l'évêque à l'Audience. (*Note de l'auteur.*)

sition pleine de candeur de l'évêque révèle la bonne foi avec laquelle il agissait dans une affaire qu'il regardait sans doute comme de sa compétence; il croyait opérer, suivant les règles de la justice, dans les limites que le droit assigne aux personnages revêtus du caractère épiscopal, et nullement sous l'impression de songes ridicules, comme ont voulu le supposer quelques écrivains.

Pendant que les habitants de la Conception disputaient entr'eux pour savoir s'il leur conviendrait ou non de changer l'emplacement de leur ville, un nouveau gouverneur prêtait serment à Santiago, le 8 décembre 1755, et allait présider aux destinées du Chili. Le vertueux Ortiz de Rosas, honoré par le roi du titre de comte de Poblaciones [1], retourna en Espagne, où ses services le rendaient digne de parvenir aux postes les plus brillants; mais la mort y mit obstacle, en enlevant ce grand citoyen à la hauteur du cap Horn.

Le nouveau chef avait tous les dehors d'un personnage d'importance : il était grand d'Espagne, gentilhomme de la chambre de Sa Majesté, avec droit d'entrée, chevalier de l'ordre militaire de saint Janvier, et pensionnaire de celui de saint Jean. Mais sous le masque éclatant de tous ces titres, il cachait un caractère vif et emporté, une vanité présomptueuse qui le portait à être toujours enchanté de lui-même et à exécuter ses desseins, dût-il, pour y arriver, sacrifier les intérêts du pays dont l'administration lui était confiée. Tel était D. Manuel d'Amat y Juniet. Ce qui se passait à la Conception appela naturellement son attention, et après avoir consulté à différentes reprises les Audiences de Lima et de Santiago, il décida que chacun resterait, jusqu'à nouvel ordre, sur le point où il aurait bâti sa propre demeure. Sous un autre rapport, Amat favorisa la ville et les environs de la Conception, en solli-

[1] A cause de toutes les colonies qu'il avait fondées. (*Note du traducteur.*)

citant une augmentation de solde pour les membres de la milice, ses principaux colons, dont la paie était en général si faible, qu'officiers et soldats y mouraient de misère.

La municipalité de Santiago, qui dès sa création fut comme la sentinelle de la liberté, du progrès et du bien-être des concitoyens, dont le patriotisme sauva si souvent le royaume de l'anarchie, en même temps qu'il mit un frein au despotisme des gouverneurs, et dont enfin les entreprises, toujours nobles et grandioses, ont ajouté tant et de si belles pages à l'histoire du Chili, était bien déchue depuis un demi-siècle, par suite de différentes circonstances nuisibles à son influence, parmi lesquelles n'était pas la moins importante l'absence d'échevins, dont on avait laissé tomber les fonctions en désuétude. Amat comprit la nécessité de donner une vie nouvelle à ce corps respectable, et en fixant à trois cents piastres la valeur de chaque *baguette* d'échevin à vie, il assura la dévolution exclusive du titre aux principaux habitants de la ville. Grâce à cette mesure, la municipalité vit se compléter le nombre de ses membres, qui tous se montrèrent disposés à travailler au bien public. Le roi l'approuva, et envoya des lettres patentes par lesquelles il nommait échevins à vie ceux à qui les *baguettes* avaient été adjugées. Les bons résultats qui s'en suivirent se feront bientôt sentir. Les nouveaux échevins, personnages de la première distinction, s'appliquèrent avec une ardeur infatigable à améliorer la situation matérielle et morale de la ville; mais ils rencontraient ordinairement, dans la résistance du corrégidor, un écueil contre lequel venaient échouer leurs projets les plus utiles. Le corrégidor, nommé par le capitaine général, agissait néanmoins avec une indépendance absolue; et comme il arrivait souvent que le conseil prenait des décisions qui ne convenaient pas aux intérêts de ce fonctionnaire, il trouvait alors dans son propre sein une opposition aussi tenace

que hardie. Le conseil, pour obvier à ce grave inconvénient, s'adressa au roi, et demanda la suppression de la place de corrégidor. Outre la raison que nous avons indiquée, il représenta qu'il n'y avait de corrégidor dans aucune autre ville de l'Amérique où résidait un capitaine général, et qu'il avait été même décidé, un siècle auparavant, de supprimer celui de Santiago comme tout-à-fait inutile. Le roi, après avoir entendu l'avis de l'évêque, qui fut tout-à-fait conforme aux idées du conseil, ordonna la suppression qu'on demandait, et dès lors les zélés conseillers se trouvèrent en pleine possession de leurs droits [1].

Amat fut le premier qui organisa une troupe permanente pour la garde de la capitale. Il est possible qu'une circonstance qui l'ait déterminé surtout à prendre ce parti, ce soit une révolte qui éclata parmi les prisonniers et qu'il étouffa, en se présentant en personne devant les mutins et en en faisant pendre dix à la potence.

Cependant les indigènes restaient dans une complète inaction. Bien que le président ne les eût pas traités, dans le congrès qui eut lieu au commencement de son administration [2], avec la douceur et la sagacité qu'avaient montrées ses prédécesseurs, il semble qu'ils commençassent à connaître et à apprécier les avantages de la paix, puisqu'ils préféraient oublier les injures qu'ils avaient reçues, plutôt que de la perdre. Un seul évènement interrompit cette paix profonde. Amat donna l'ordre à deux divisions de l'armée, de faire des excursions sur le territoire d'Osorno, dans le but de découvrir les ruines de cette ville jadis remarquable. La première division devait sortir de Chiloé, sous le commandement de son chef D. Antonio Narciso de Santa-Maria; et la seconde, de Valdivia, ayant à sa tête D. Antonio Gar-

[1] Décrets royaux du 9 octobre 1769 et du 3 mars 1773. (*Note de l'auteur.*)

[2] Au Salto de Lalaja, le 13 décembre 1756, d'après le señor Gay, à qui nous empruntons ce renseignement. (*Note de l'auteur.*)

reton. Le premier ne reçut pas à temps l'ordre du gouverneur, et, par là même, ne put l'exécuter; le second partit avec cent hommes de Valdivia pour Puracavi, où il devait attendre Santa-Maria. A peine y était-il arrivé, que Saidil et Catillanca, ulmens de ce district, profitant de l'obscurité du milieu de la nuit, l'assaillirent avec quatre mille hommes. L'action fut chaude, mais les ulmens, malgré la supériorité numérique de leurs forces, dûrent céder le champ de bataille. Catillanca et ses compagnons se proposaient d'empêcher la reconnaissance d'Osorno, dont ils craignaient sans doute le repeuplement. Garreton reçut l'ordre de retourner à Valdivia, et l'expédition projetée par Amat resta pour lors sans effet. Dans le courant de l'année 1761, Amat fut élevé à la vice-royauté du Pérou. Il partit sans délai, remettant les rênes de l'administration qu'il quittait au colonel D. Felix Berroeta, et laissant des traces nombreuses d'un passage souvent funeste. Le caractère d'arbitraire et de despotisme, dont furent marqués en tant d'occasions les actes de son gouvernement, restait profondément gravé dans le cœur des Chiliens [1].

Berroeta n'avait encore rien fait d'utile, lorsqu'il remit le pouvoir aux mains du maréchal D. Antonio Gilles Gonzaga, nommé par le roi pour succéder à Amat dans le gouvernement du Chili. Gonzaga se distinguait par un grand amour de la paix, des mœurs austères, une haute équité. Du moment même où il prit le timon des affaires, il pensa sérieusement à améliorer la condition des Araucans, et après en avoir longuement conféré à Santiago avec l'évêque D. Manuel d'Alday, son intime ami, il se convainquit que la vie sociale, jointe à la pratique du christianisme, serait

[1] C'est surtout d'après le témoignage des contemporains que le savant auteur prononce sur Amat un jugement si sévère : car la plupart des actes de son administration, rapportés dans cette histoire, sembleraient devoir le placer au-dessus d'un grand nombre de ses collègues. (*Note du traducteur.*)

l'unique moyen d'arriver à son but. Il voulut donc que les Araucans construisissent des villes et les habitassent, à la manière des Européens. Certes, l'entreprise était difficile; elle équivalait à les arracher à leurs habitudes les plus invétérées, à leur inoculer les mœurs de la civilisation, et ce qui est plus fort, à leur imposer par la ruse le joug qu'ils avaient jusqu'alors repoussé avec un véritable héroïsme. Les Araucans étaient trop soupçonneux pour ne pas deviner l'intention dans laquelle on voulait les obliger à se faire citadins. Pour conjurer le nouveau danger qui les menaçait, ils se réunirent et convinrent du parti qu'ils avaient à prendre. D'abord, ils devaient amuser les Européens de promesses équivoques; puis, lorsqu'ils seraient pressés, demander les auxiliaires nécessaires pour construire les édifices, et enfin courir aux armes, du moment où l'on prétendrait les obliger à travailler. Il était entendu que les provinces vexées par de semblables exigences feraient seules la guerre, pendant que les autres, en restant neutres, pourraient chercher par leur médiation à rétablir la paix. Mais, d'après le même plan, la lutte devait devenir générale, si la médiation des tribus neutres n'était pas acceptée. Dans ce cas, il était encore entendu que l'on n'inquiéterait en aucune manière les missionnaires, et qu'on les laisserait, au contraire, partir librement, du moment où ils le demanderaient. L'élection d'un toqui général, chargé par la nation d'exécuter un plan si vaste et si compliqué, fut une des autres résolutions du congrès. Le vote unanime des ulmens réunis appela à cette dignité Antivillu, archi-ulmen de la province de Maquegua, personnage fort respecté de ses compatriotes; mais, comme son district était précisément un de ceux qui, d'après les conventions faites, devraient rester neutres, il crut devoir renoncer à ses fonctions, et elles furent confiées à Curiñancu, homme distingué, qui réunissait les qualités qu'on pouvait désirer.

Le nouveau toqui témoigna le désir de conférer avec le maître de camp D. Salvador Cabrito, sur la possibilité de réaliser le projet du président. Cabrito, qui, paraît-il, ne jouissait pas d'un grand crédit parmi les Araucans, se rendit à la proposition de Curiñancu, et se transporta sans perdre de temps au lieu indiqué pour la réunion. Là, les ulmens, agissant conformément à ce qui avait été concerté d'avance entr'eux, cédèrent quelques points, rejetèrent les autres, et opposèrent des difficultés infinies à l'exécution des ordres du gouverneur. Mais il fallait bien s'y soumettre de gré ou de force, et les Araucans, feignant de se montrer à la fin dociles, demandèrent qu'on leur indiquât l'endroit et qu'on leur donnât les instruments, qui devaient leur servir à la construction des bâtiments. Angol fut le lieu destiné à l'emplacement de la ville principale, et les plaines de Nininco et d'une autre vallée, située sur la rive méridionale du Biobio, devaient voir s'élever deux autres bourgades inférieures qui, comme la première, représentaient les prisons où l'on voulait étouffer l'indépendance de ce brave peuple. Cabrito établit son quartier général à Angol, pour exciter de là les travailleurs retardataires : il recommanda au sergent-major Rivera la construction de Nininco, et au capitaine Burgoa, celle de la localité près du Biobio. Ceux-ci essayèrent de suivre scrupuleusement les instructions précises qu'ils avaient reçues; mais l'emploi de la force fut pour les Araucans le signal de l'attaque. Ceux qui s'étaient montrés si indolents au travail, ne le furent pas au combat. Les surveillants établis pour diriger les ouvrages furent les premières victimes de la fureur des Araucans. Curiñancu, à la tête de cinq cents soldats, assiégea Cabrito dans sa propre maison, à la fin de décembre 1766. Le capitaine Burgoa tomba entre les mains des insurgés, et ne parvint à sauver sa vie et sa liberté, qu'après avoir couru mille périls. Comme les missionnaires étaient respectés et pouvaient pas-

ser librement partout avec leur suite, le sergent-major Rivera passa le Biobio, en compagnie de l'un d'eux, à la vue de ses ennemis qui le cherchaient pour lui donner la mort. Arrivé à la frontière, il réunit quelques troupes et favorisa la retraite de Cabrito, sous les yeux de Curiñancu.

Les Pehuenches, qui faisaient alors cause commune avec les Espagnols, résolurent d'envoyer une armée pour envahir le territoire araucan sur différents points. Leur intrépide chef Coliguro, à la tête d'une division, courut à travers les Cordillères à la piste du toqui; mais celui-ci, averti à temps du danger, occupa les hauteurs des défilés par lesquels cette division devait nécessairement passer; et en effet, il l'y surprit, fit Coliguro prisonnier avec son fils, et mit toute sa troupe en fuite. Les prisonniers furent passés par les armes, et cet exemple de sévérité servit grandement à faire rentrer plus tard dans le devoir cette tribu, qui désertait honteusement l'étendard national pour grossir les rangs ennemis. Gilles Gonzaga, qui se trouvait à Santiago, se mit en mesure, par son zèle et son activité, d'envoyer du renfort au maitre de camp, qui, grâce à ses habiles dispositions, se trouva en état de repousser les insurgés avec avantage, dans le cas où ils auraient voulu engager la lutte. Mais ce qui fait le mieux ressortir l'habileté de la conduite du gouverneur, c'est le rôle actif qu'il fit prendre à l'évêque de la Conception en faveur de la pacification. L'évêque D. frai Angel Espiñeira, par suite des missions de propagande auxquelles il s'était livré, jouissait parmi les Indiens d'une influence bien méritée. Le président crut que c'était le cas de mouvoir ce ressort pour réprimer le mouvement insurrectionnel. Le charitable pasteur se prêta, comme c'était naturel, à la demande de Gonzaga, et partit aussitôt pour la Nativité, d'où il noua des rapports avec les archi-ulmens et les ulmens les plus considérés de l'Araucanie. Aux uns il offrit le pardon, aux autres il fit des

représentations, à tous il conseilla la paix; malheureusement, ses efforts n'obtinrent pas alors tous les effets qu'on devait en attendre. Toutefois, si son intervention véritablement pastorale n'étouffa pas la rébellion, elle servit au moins à l'affaiblir, en lui ôtant beaucoup des éléments sur lesquels elle avait compté pour agir.

Le président Gonzaga, trompé par l'espoir chimérique qu'il avait conçu de civiliser les Araucans, en les accoutumant à la vie commune des colonies, et plus encore par la possibilité à laquelle il croyait de réaliser son dessein, par suite des dispositions qu'ils lui avaient d'abord manifestées, rendit compte à la cour de ce véritable triomphe, qu'il avait, disait-il, obtenu sur des tribus indomptables, qui, depuis plus de deux siècles, arrêtaient la marche de l'armée espagnole, toujours victorieuse dans le Nouveau-Monde. La relation du gouverneur fit sans doute une profonde impression sur l'esprit du roi : il y voyait une mesure de politique habile terminer cette guerre sanglante, qui tous les ans faisait perdre la vie à tant de braves Espagnols. Gonzaga, considéré à ce seul point de vue, devenait un personnage du plus haut mérite, digne de toute la reconnaissance du monarque. Il le remercia dans les termes les plus gracieux, et lui décerna un grade distingué dans l'ordre de Saint-Jacques, par une ordonnance du 13 janvier 1767. Mais autant le gouverneur se sentait flatté de ces démonstrations de son maître, autant il était à la fois affligé de voir le renversement subit de ses vastes plans. L'insurrection des Araucans, la destruction des colonies, la défaite des Pehuenches, enfin le mauvais succès de toute son entreprise, causèrent au malheureux Gonzaga un chagrin si vif, qu'il en devint malade. De nouvelles épreuves l'attendaient encore : il conservait des relations étroites avec les Pères de la Compagnie de Jésus, relations qui faisaient la principale satisfaction de sa vie privée. La bulle du pape, qui supprimait

cet ordre religieux, et le décret qui ordonnait d'en expulser les membres, des domaines du roi d'Espagne, lui arrivèrent pour remplir son âme d'amertume. Avant qu'aucune autre personne n'eût connaissance de ces décisions, il reçut l'ordre de les exécuter, et cette fois il eut besoin, pour obéir, de tous ses sentiments de fidélité. Il survécut peu de mois à ces évènements, et la mort, qui vint le frapper à Santiago, le 24 août 1768, mit un terme aux tribulations de sa vie. Le Chili perdit, en la personne de Gilles Gonzaga, un gouverneur éminemment vertueux, soit comme homme public, soit comme simple citoyen. Ses sentiments pleins d'humanité lui faisaient envisager avec horreur l'effusion du sang et les autres calamités qu'entraîne la guerre. Les principes religieux qui régnaient dans sa conscience, et que ses actions ne démentirent jamais, donnaient à sa vie extérieure ce caractère imposant de perfection qui relève les saints.

Le doyen d'âge de l'Audience, D. Juan de Balmaceda, prit le gouvernement de l'Etat, le lendemain du jour de la mort de Gonzaga, et son administration fut marquée par des évènements importants. Malgré le poids des années, il entreprit un voyage à la frontière, à la tête d'un fort détachement. La présence du président fut certainement fort utile dans les circonstances où se trouvait le pays. Nous venons de dire, il y a un instant, que les efforts de l'évêque de la Conception, pour pacifier l'Araucanie, n'avaient pas abouti au résultat qu'on pouvait en attendre; il nous reste à signaler les écueils contre lesquels échouèrent ses négociations. Le maître de camp D. Salvador Cabrito voyait l'évêque de mauvais œil, depuis que le gouvernement, plaçant dans ce personnage vénérable une confiance illimitée, lui confiait l'exécution des mesures les plus difficiles de la campagne. L'évêque, en qualité de président de la junte de guerre, enjoignit à Cabrito de suspendre, jusqu'à nouvel ordre, son entrée avec

l'armée dans les provinces soulevées, et cet ordre, qu'il fallait attribuer à la prudence et à la réflexion, ne fit qu'augmenter le mécontentement du colonel. Cet esprit d'hostilité ne tarda point à gagner les autres chefs et officiers de l'armée, amis dévoués du maître de camp, qui s'entendit avec eux pour traverser toutes les dispositions que prendrait l'évêque. En effet, à partir de ce jour, il apparaissait fréquemment des partis d'Indiens, qui infestaient les chemins et enlevaient les troupeaux, principale richesse des habitants de la frontière. On parvint à remonter à la source de ces mouvements et de ces brigandages, et l'on crut y découvrir l'action des officiers européens, intéressés à la continuation de la guerre. Quoiqu'il en soit, il est certain que Cabrito et ses partisans s'évertuaient à persuader au gouvernement que le plan d'opérations formé par l'évêque, loin d'être habile, était préjudiciable à la cause du roi ; il est aussi certain que les troupes européennes restèrent dans l'inaction, par l'ordre de leur chef, dans des moments où elles devaient agir avec énergie, dans le but unique de faire retomber un blâme odieux sur le président du conseil de guerre, c'est-à-dire sur l'évêque de la Conception. S'il n'avait pas su déployer, en différentes circonstances, une résolution et une énergie peu communes, pour lutter contre les procédés perfides du maître de camp et de ses complices, la Conception, les places de la frontière et tout le pays auraient eu à souffrir des calamités infinies.

Les Pehuenches cependant ne cessaient d'infester le territoire des Européens, avec qui ils rompirent leur alliance, pour s'unir aux Araucans. Ils passaient et repassaient la Cordillère des Andes avec une rapidité prodigieuse, et attaquèrent à différentes reprises la place de Santa-Barbara, celle de Puren et le fortin d'Antuco (en février 1770), et bien que ces tentatives n'aient pas eu tout le succès que se promettait Lebian, leur chef, elles procuraient néanmoins

à la tribu le bénéfice de riches butins en troupeaux, qu'elle enlevait des métairies espagnoles. Nous ne nous étendrons pas sur ces excursions, qui, en définitive, ne furent pas fort importantes. Le foyer de la guerre se trouvait dans l'Araucanie. Calicura, élu toqui, assiégeait la place d'Arauco avec une armée de deux mille hommes. Les Araucans, qui, après une lutte de deux cent cinquante ans, montraient encore tout l'héroïsme, tout le patriotisme des premiers jours, donnèrent inutilement des assauts successifs à la ville. Les formidables pièces de l'artillerie européenne, chargées à mitraille, balayaient des bataillons entiers dans l'armée araucane, qui, avec une intrépidité inouïe, cherchait à s'ouvrir une brèche dans les murailles, avec le fer de ses lances. L'évêque de la Conception, alors gouverneur de la frontière, secourut à point les assiégés, et Calicura, renonçant au siège d'Arauco, tourna ses forces contre le colonel D. Juan Antonio Santa-Maria, qui campait dans les environs de Carampangui, avec le gros de l'armée espagnole. Les forces du toqui étaient fort inférieures à celles de Santa-Maria, mais l'audacieux chef osa néanmoins essayer de le surprendre, et parvint en effet à lui enlever les chevaux et les troupeaux qui servaient à l'armée espagnole. Santa-Maria, peu satisfait de ces premiers résultats, détacha une division de ses troupes contre l'armée du toqui. Celui-ci, qui attendait avec impatience le moment où il pourrait prouver aux ennemis qu'il commandait des soldats braves et intrépides, alla à la rencontre de l'avant-garde espagnole, et lui présenta sur-le-champ bataille. Le 19 mars 1790 [1], les deux armées combattirent la journée entière à Quiapo; et lorsque l'obscurité de la nuit vint les séparer,

[1] Nous croyons qu'il doit y avoir ici une de ces nombreuses fautes typographiques dont fourmille l'ouvrage de M. Eyzaguirre; on doit lire sans doute 1770, bien que le texte porte en toutes lettres *noventa* (quatre-vingt-dix). *Note du traducteur.*)

toutes deux se retirèrent en bon ordre, bien que les Espagnols aient voulu s'attribuer les honneurs de la victoire. Cependant le général Curiñancu tenait aussi en échec la place de la Nativité, et malgré la valeur et l'habileté de D. Ambrosio O'Higgins et de D. Diego Freire, officiers spécialement chargés de la secourir, Curiñancu ne renonça pas à son entreprise : il continua au contraire le siège de la ville, jusqu'au moment où croyant plus facile de s'emparer de celle de Colcura, il dirigea ses efforts de ce côté, et se rendit en effet maître de cette place par surprise.

Lorsque se succédaient ces évènements, qui arrêtaient l'essor de la prospérité du pays, un nouveau président avait déjà pris les rênes de l'Etat. Balmaceda, qui eut le malheur d'entrer au pouvoir à une époque si agitée, souilla la fin de son administration par une tache horrible, que ne sauraient laver ni son âge avancé, ni l'ardent désir qu'il témoigna de pacifier le pays, ni l'apologie que voulurent faire de sa conduite les auditeurs ses collègues. Supposant que quelques grands coups suffiraient pour abattre l'orgueil des Araucans, il résolut de les porter, fût-ce contrairement aux ordres du roi. Le moyen de pacification qu'il imagina et qu'il appliqua, ce fut de déporter les ulmens les plus influents, et d'infliger aux autres des peines moins rigoureuses que celle-là, mais bien douloureuses. En conséquence de cette résolution, des familles entières furent envoyées au Pérou, à la Serena et à Santiago; d'autres furent retenues à Chillan ; d'autres furent appelées à servir les chefs de l'armée et les principaux habitants de la frontière; et d'autres encore, en plus grand nombre, pour échapper au même sort, passèrent les Andes, et abandonnèrent pour toujours les forêts d'une patrie adorée. On ne devait pas s'attendre à voir se renouveler, à l'époque dont nous écrivons l'histoire, les faits et gestes des Lazo et des Sotomayor, dont le Chili avait été témoin cent cinquante ans aupara-

vant. Le temps, les lumières, les idées dominantes même, élevaient assez haut la voix pour exécrer des attentats qui font rougir l'humanité, pour le siècle où ils se passèrent; mais il y avait dans le cœur du président du Chili assez de triste courage pour mépriser cette voix, qu'étouffait celle de conseillers, dans l'esprit desquels dominaient encore les vieux et barbares systèmes qui causèrent ces malheurs. Balmaceda, en se traçant un semblable plan de conduite, non-seulement méconnaissait les prescriptions de la conscience et de la loi, unique égide des magistrats, mais il enfreignait directement les ordonnances en vigueur, par lesquelles le souverain avait exprimé, de la manière la plus explicite, sa volonté à l'égard des nationaux de l'Araucanie, qui n'étaient nullement soumis à l'autorité espagnole. Il fermait l'oreille aux représentations et aux protestations de l'évêque de la Conception, et s'attirait les malédictions de mille victimes innocentes, sacrifiées au caprice téméraire d'un pouvoir despotique. Le vice-roi du Pérou, Amat y Juniet, aux pieds duquel se jetèrent plusieurs des déportés à Lima, blâma hautement la conduite du président. Un homme habile comme Amat, et qui avait des notions exactes sur le caractère araucan, reconnut au premier coup-d'œil combien elle était cruelle et impolitique. Par un de ces mouvements particuliers à son caractère fougueux, il envoya à Balmaceda un message par lequel il lui enjoignit, au nom du roi et dans les termes les plus vifs, de faire rentrer tous les proscrits dans leurs foyers, et de mettre en liberté les Indiens prisonniers, sous quelque prétexte qu'ils fussent retenus.

Les mesures elles-mêmes de Balmaceda firent apprécier au vice-roi la situation fâcheuse du pays, le danger imminent d'une conflagration générale, et par conséquent la nécessité d'adopter un parti qui prévînt les suites qu'il prévoyait. La précaution la plus importante qu'il prit, ce

fut de décider qu'en attendant que la cour eût donné un successeur au président défunt, le maréchal de camp, D. Francisco Xavier Morales, remplirait la charge vacante. Le vice-roi connaissait plus ou moins l'état de la guerre, et l'expérience qu'il avait acquise, pendant son séjour dans le Chili, lui faisait comprendre qu'il fallait un homme plein de valeur et d'habileté pour la terminer avantageusement. Ces hautes qualités se trouvaient réunies en la personne de Morales, qui, vieilli dans les guerres de la succession, avait donné des preuves non vulgaires de sa bravoure et de sa capacité. A peine le nouveau gouverneur eut-il pris le commandement, qu'il reconnut l'extrême gravité de la situation où se trouvait le pays (3 mars 1770).

Les provinces de la confédération araucane, qui étaient restées neutres au commencement de la guerre, s'étaient déjà prononcées en faveur de leurs compatriotes. Elles agissaient de concert avec eux, et donnaient à leurs opérations une impulsion merveilleuse. Curiñancu voyait son armée se grossir chaque jour par l'arrivée de nouveaux auxiliaires, et se trouvait à la tête d'une division destinée à centraliser la lutte dans les campagnes d'Angol, pendant que Calicura et Leviantu, avec le reste des troupes, infestaient les villes voisines et tenaient l'armée espagnole dans une alerte continuelle. Les Araucans obtinrent, comme nous l'avons vu, quelques avantages sur leurs ennemis dans des actions partielles, de sorte que la situation de ceux-ci devenait de plus en plus difficile. La distance dénaturait étrangement le récit des faits : on disait à Santiago que l'armée espagnole était détruite, que les forteresses voisines du Biobio étaient occupées par les troupes araucanes, et qu'un grand nombre d'habitants de leurs environs gémissaient dans une douloureuse captivité. On supposait même que l'armée du toqui s'avancerait jusqu'à la Conception, et que cette ville ne pourrait résister à l'attaque du vainqueur. Voulant effacer

ces funestes impressions, le président crut convenable de se transporter à la frontière, pour donner, par sa présence et par ses paroles, une nouvelle impulsion aux opérations de l'armée, pour ranimer en même temps le courage des habitants de ces provinces, et calmer les inquiétudes de ceux de Santiago. Le départ de Morales fut précédé d'un de ces évènements qui ont coutume d'influer d'une manière incroyable sur l'esprit de la multitude, parce que, sans s'arrêter à vérifier le plus ou moins de certitude qu'ils présentent, elle les admet de suite avec toute la foi dont elle est capable. On parlait beaucoup à cette époque de la sainteté extraordinaire de la sœur Guerrero, religieuse professe dans le couvent des Augustines à Santiago, et c'est à la puissance de sa vertu qu'on attribuait des choses qui tenaient du prodige, dans l'opinion de ceux qui les voyaient. Le président lui demanda le secours de ses prières, et d'après la rumeur publique elle lui avait promis la victoire [1]. Cette promesse, réelle ou non, remplissait de confiance les habitants crédules de la capitale. Morales arriva à la Conception, se mit à organiser l'armée sur un pied respectable, et quand il la crut en état de combattre, il détacha sans délai quelques détachements pour parcourir le pays ennemi, où il supposait que se trouvait Curiñancu, qu'il cherchait à surprendre. Le chef indien réunit ses forces, alla chercher les troupes espagnoles, et ne tarda pas à rencontrer une division commandée par D. Rafael Izquierdo, avec laquelle il engagea l'action, le 27 septembre 1770, dans la vallée de Colcura. Le choc fut terrible : les deux armées combattirent avec une égale valeur. Dans l'une, on voyait des soldats vieillis dans les guerres d'Europe, connaissant parfaitement la tactique militaire, munis d'ex-

[1] *Relation des vertus de la sœur Guerrero, religieuse-professe de l'Immaculée Conception de Santiago du Chili*; manuscrit anonyme contemporain. (*Note de l'auteur.*)

cellentes armes ; dans l'autre, éclataient le courage, l'enthousiasme, l'amour de la patrie poussé jusqu'au fanatisme dans l'autre, le souvenir encore palpitant des exploits héroïques des ancêtres et le désir ardent de les imiter. Les chances de la bataille se balancèrent quelques heures ; mais à la fin, la victoire se prononça en faveur des Araucans, qui restèrent maîtres du camp, et tuèrent ou prirent tous leurs ennemis, y compris leur chef. Curiñancu répandit de toutes parts la nouvelle de son triomphe, qui contribua grandement à grossir encore de nouveaux bataillons les rangs de son armée victorieuse. Dans ces conjonctures, Morales crut la paix convenir mieux aux intérêts du pays, que la guerre acharnée qui épuisait chaque jour ses forces ; il la proposa aux ulmens, qui l'acceptèrent sans difficulté.

Le parti que prit Morales pourra paraître étrange, si l'on considère qu'il se trouvait à la tête d'une armée nombreuse, secondé par de bons officiers, entouré personnellement de prestige, comme militaire, et mis à même par la guerre de s'ouvrir une glorieuse carrière. Mais il avait les raisons les plus puissantes pour agir ainsi : les soldats étaient mécontents de subir constamment des arriérés dans leur paie, les bourgeois de la Conception se plaignaient de ce qu'on leur enlevât leurs chevaux pour remonter les soldats, et les miliciens désertaient, parce que la guerre traînait. La réunion de toutes ces circonstances décida le président à prendre une mesure parfaitement conforme à la justice, aux ordres du roi, et surtout aux intérêts de l'Etat. Le 25 février 1771, Morales et l'évêque Espiñeira se réunirent, dans le fort de Negrete, à un grand nombre d'ulmens, de caciques et de jeunes guerriers, qui arrêtèrent et confirmèrent les conditions d'un traité de paix, suivant les formes ordinaires. Mais les chefs espagnols de la frontière firent, peu de temps après, circuler des bruits sur la fidélité des ulmens, bruits que paraissait justifier l'agitation qu'on remarquait dans certains cantons.

Les Araucans vinrent à savoir que les Espagnols nourrissaient des soupçons, et, pour les dissiper, ils offrirent de se rendre à Santiago, et de renouveler, dans cette capitale du royaume, les traités de Negrete. Cette proposition accueillie, les ulmens se présentèrent à Santiago, où ils furent pompeusement reçus par le président et l'Audience royale, en présence de laquelle ils ratifièrent les traités et protestèrent de leur fidélité [1].

Morales, libre des préoccupations que lui causait la guerre, activait dans la capitale l'exécution de différents travaux d'utilité publique; mais il dut se démettre du pouvoir entre les mains du successeur que lui envoyait le roi : c'était D. Augustin Jauregui, chevalier de l'ordre de Saint-Jacques et conseiller de Sa Majesté, qui prit possession du gouvernement le 5 mars 1774. Porté à cimenter la paix à tout prix, il se proposa de faire aux Araucans toute espèce de concessions. Par ses ordres, le colonel D. Balthasar Semanat et le lieutenant-colonel D. Ambrosio O'Higgins se rapprochèrent des ulmens et leur persuadèrent qu'il serait très-utile qu'ils eussent à Santiago des représentants, soit pour terminer les différends qui pourraient se présenter, soit pour agir en leur nom, en cas de besoin. Les ulmens acceptèrent avec plaisir cette proposition et procédèrent à la nomination de leurs ambassadeurs; chaque Butalmapu [2] choisit le sien, et tous ces envoyés se rendirent dans la capitale et ratifièrent la paix conclue au fort de Negrete. Depuis lors (21 décembre 1774), les Araucans furent en possession du droit d'établir à Santiago leurs ministres plénipotentiaires. Cette mesure, il faut le dire, était extrêmement importante, parce qu'elle devait permettre de régler pacifiquement toutes

[1] Gay place ce fait au 13 février 1772, et Molina en 1773. (*Note de l'auteur.*)

[2] C'est-à-dire chaque district soumis à l'autorité d'un *archi-ulmen*; la juridiction des simples *ulmens* ne s'étendait que sur un *adamapu*. (*Renseignement fourni par l'auteur.*)

les difficultés qui pourraient naître à l'avenir. Jauregui tint un nouveau congrès avec les Araucans dans les champs de Tapigüe; il y fut stipulé, entr'autres choses, que les fils des caciques seraient élevés à Santiago aux frais du roi, et que les ambassadeurs araucans résideraient dans la capitale du royaume. Le roi ratifia ce traité dans tous ses points, par un décret rendu à Madrid le 24 novembre 1775.

Jauregui, débarrassé des Araucans, s'appliqua à d'autres travaux. Il réorganisa des régiments de miliciens à Santiago, à la Conception et en d'autres endroits, pourvoyant ainsi à la sécurité des localités et les mettant à même de se défendre en cas de besoin.

Le collège d'indigènes qu'il établit dans la capitale est le fait qui honore le plus la mémoire du président Jauregui. Nous avons vu ailleurs que le roi en avait prescrit l'érection par des ordres réitérés, et qu'il s'ouvrit en effet à Chillan, sous la direction des religieux de la Compagnie de Jésus. En le transférant à Santiago, Jauregui ne se proposa pas seulement de veiller à l'éducation des fils des maîtres du territoire, il voulait aussi les retenir en son pouvoir, comme des gages de la tranquillité publique. Il savait bien que l'ordre ne serait jamais aussi bien assuré dans l'Etat, que lorsque ceux qui pouvaient le troubler, laisseraient entre les mains du gouverneur des otages précieux comme leurs propres enfants. L'administration de Jauregui dura jusqu'à six années. Nommé vice-roi du Pérou, il remit, le 6 juillet 1780, les rênes du gouvernement entre les mains du régent de l'Audience, D. Thomas Alvarez d'Acevedo, qui les tint avec succès, pendant les quelques mois que tarda à arriver à Santiago l'ex-président de Charcas, D. Ambrosio Benavides, brigadier d'armée. Benavides se présenta tout-à-coup dans la capitale et prit le pouvoir au moment où les habitants l'espéraient le moins; mais ses antécédents étaient déjà fort connus de tout le monde. Les excellentes qualités que réu-

nissait ce personnage, promettaient au pays le développement des progrès, que lui avait déjà fait faire son prédécesseur. En effet, dans le désir de vivre en bonne intelligence avec les Araucans, il fit des voyages réitérés à la frontière méridionale, pour voir par lui-même si l'on suivait ou non religieusement les ordres sévères qu'il avait donnés afin de conserver la paix. Cette fidélité scrupuleuse à ses promesses venait de la loyauté chevaleresque qui brillait parmi toutes les vertus dont le président était orné ; en outre, il autorisa le brigadier D. Ambrosio O'Higgins à proposer aux Araucans une conférence qui eut lieu en effet. L'administration de Benavides se signala par les expéditions que le gouverneur de Valdivia, D. Joachim Espinosa, projeta pour découvrir la *ville des Césars*. La tradition supposait exister entre Valdivia et Chiloé, cette ville, dont les murailles d'or et d'argent, plus riches encore que celles dont nous parle la fable, frappaient de loin l'imagination de quelques militaires espagnols, qui voulaient la chercher jusqu'à ce qu'ils l'eussent trouvée. Nous ne devons pas nous étonner qu'Espinosa, homme excessivement crédule, à ce qu'il paraît, accueillît avec enthousiasme l'existence de la *ville des Césars* ; mais la cour de Madrid est aussi injustifiable, quand nous la voyons protéger une semblable entreprise, nommer Espinosa pour son chef et prescrire au président du Chili de lui procurer les hommes et les fonds nécessaires pour la tenter. Heureusement, tout cela n'eut pas de suite, parce que la mort enleva le gouverneur Espinosa, le plus ardent promoteur de l'entreprise ; et le président, mieux éclairé, refusa les secours que le roi avait accordés, pour une si étrange conquête, au lieutenant du défunt, D. Manuel Orejuela. Autrement, nous aurions vu une expédition espagnole chercher au dix-huitième siècle (en 1781), le Paradis enchanté des Césars !

En 1785, le brigadier Benavides introduisit les change-

ments adoptés par Charles III, dans la forme de gouvernement des États hispano-américains[1]. En conséquence, le capitaine général unit au titre de président de l'Audience, celui de surintendant du domaine royal et de tous les services qui en dépendaient. Chaque diocèse conserva le nom de province, dont l'intendant resta le chef. Les anciennes provinces s'appelèrent districts, et leurs gouverneurs, subdélégués. Les corrégidors, présidents des Conseils de par la loi, furent supprimés et remplacés par des alcaldes, au choix des conseillers, et dont les fonctions duraient deux ans. L'édifice superbe de la Monnaie, le palais de la municipalité, la construction de quais solides furent les travaux qui couronnèrent la fin de l'administration de Benavides. Par suite de son décès, arrivé à Santiago, la nuit du 27 avril 1787, le régent de l'Audience, D. Thomas Alvarez d'Acevedo, remplit de nouveau l'intérim. Durant son administration, qui dura encore fort peu de temps, Santiago vit l'érection d'un Tribunal des mines, au grand avantage de cette branche d'industrie.

Charles III confia le gouvernement du Chili à D. Ambrosio O'Higgins de Vallenar. Cet habile et vaillant officier s'était distingué depuis long-temps par les services éminents qu'il avait rendus à son maître. Né en Irlande, il passa au Chili pour y apprendre le métier des armes, et il y donna de telles preuves de prudence et de bravoure, qu'il mérita de s'élever graduellement du grade de capitaine à celui de brigadier. Le président Benavides le chargea exclusivement du gouvernement de la frontière, et par là même de l'Intendance de la Conception. Dans ce poste, O'Higgins travailla avec une activité infatigable à améliorer

[1] Un de ces principaux changements consista à ériger en vice-royauté le gouvernement de Buénos-Ayres, qui se trouvait à près de mille lieues de Lima, auparavant unique métropole en Amérique des possessions espagnoles. (*Note du traducteur.*)

la condition de ses administrés, écartant tous les prétextes qui auraient pu allumer la guerre, surtout entre les indigènes. Le roi, informé du mérite d'O'Higgins, eut à peine appris la mort de Benavides, qu'il le nomma capitaine général et président du Chili, dont il commença à remplir les fonctions le 26 mai 1788. La visite générale qu'il fit de tout le royaume, lui en fit connaître les besoins les plus urgents, et il consacra immédiatement tous ses efforts à y remédier; et dans cette tâche pénible et progressive, il se livra à toute l'ardeur de son noble caractère, il fit éclater les belles qualités qui ornaient son esprit et son cœur. Il apporta ses principaux soins à l'administration exacte de la justice, calmant le mécontentement général qu'en excitaient les dénis; il était toujours prêt à écouter les plaintes des personnes lésées, qui trouvaient un accueil plein de bonté dans ses bras paternels; il soumit à des règlements publics le travail des mines, l'agriculture et le commerce; en somme, toutes les branches de l'administration reçurent une impulsion régulière de la main bienfaisante de ce magistrat éclairé. Comme preuves de son zèle pour le développement du pays, nous voyons encore aujourd'hui le village de Vallenar, dans le Huasco; ceux de Combarbala et de Cuzcuz, dans la province de Coquimbo; ceux de Santa-Rosa des Andes et de Santo-Domingo de la Ligua, dans celle d'Aconcagua. L'abolition des *encomiendas* fut une autre des mesures administratives qui honorent beaucoup O'Higgins. Depuis la conquête, les grands jouissaient du privilège de gouverner comme esclaves tous les naturels établis dans les limites de leurs propriétés, bien que protestassent également contre cet état de choses, dégradant pour l'humanité et contraire à la loi naturelle, la raison, le droit et la volonté du roi, qui s'était expressément prononcé à cet égard dans des ordonnances réitérées.

Les Huiliches interrompirent un instant la marche du

gouverneur. Trompés par les ruses de gens à qui la guerre convenait, ils excitèrent des troubles dans quelques villages de la province de Valdivia. Le premier acte des insurgés fut de piller les possessions des Espagnols riches, et pour cela, d'en massacrer les régisseurs, qui ne purent échapper à leurs mains. Entre les cruautés auxquelles ils se livrèrent, il faut sans doute signaler en première ligne l'incendie de la mission de Riobueno, et la mort atroce donnée au prêtre frai Antonio Cosca, que nous raconterons ailleurs. Le 3 octobre 1791, le gouverneur de Valdivia fit sortir un corps de troupes, sous les ordres du capitaine D. Thomas Figueroa, qui établit son camp à Dagllipulle. O'Higgins, sachant ce qui se passait, résolut de marcher à la frontière et de châtier d'une manière exemplaire les ulmens qui, manquant au pacte si souvent juré, avaient pris les armes. A la vérité, il n'attribuait point une grande importance au mouvement, et il regardait comme chose facile, non-seulement de l'arrêter, mais même de faire accepter la paix spontanément par tous les Indiens. De Santiago, il transmit à l'intendant de la Conception l'ordre de convoquer les caciques à une assemblée, et cet ordre fut exécuté.

O'Higgins n'omit rien de tout ce qui pouvait contribuer à donner de la solennité et un appareil imposant au congrès, et non-seulement il atteignit son but, mais il parvint à faire accepter par les ulmens les articles qu'il jugea nécessaires pour assurer à jamais la paix. Ceci se passa à Negrete, le 4 mars 1793. Mais O'Higgins, politique aussi profond qu'entreprenant, comprit très-bien que les scènes de Valdivia se reproduiraient encore, si l'on n'escamotait pas aux indigènes les éléments dont ils pouvaient disposer pour la guerre; nous disons, si l'on n'escamotait pas, car il était impossible de les leur enlever autrement. Une surprise, qu'ils n'auraient pas crainte et qu'ils n'auraient par conséquent pu prévoir, eût été facile à faire par tout gouverneur

un peu hardi ; mais une surprise approuvée par ceux-là mêmes qu'il s'agissait de surprendre, devait être le fruit des méditations d'un politique aussi habile qu'O'Higgins. Il pensa à coloniser les campagnes de Valdivia ; mais il comprenait en même temps que le plus léger indice de ce plan deviendrait le signal d'une nouvelle alarme ; circonvenir les ulmens isolément, et obtenir leur consentement, c'était le seul moyen de la prévenir. Occupé de ces idées, le gouverneur se rendit à Valdivia, et réussit si bien dans ses négociations avec les caciques du pays, qu'il crut très-possible désormais la reconstruction d'Osorno, et l'établissement de forts qui en assurassent les communications avec Valdivia.

Depuis que Paillamacu avait détruit cette ville, une des plus populeuses du Chili, plusieurs présidents avaient voulu la relever, mais la moindre tentative de ce genre paraissait extrêmement dangereuse. Les Européens savaient par expérience que le plus petit mouvement de leur part amenait une grande agitation parmi les Araucans, agitation qui presque toujours aboutissait à la guerre. O'Higgins, conséquent avec ses premiers desseins, et voulant éviter un résultat semblable, proposa aux ulmens un plan qu'ils eussent sans doute rejeté, sans la merveilleuse habileté avec laquelle il sut le leur développer, et sans l'influence considérable que lui avaient acquise parmi les naturels sa générosité, sa prudence et sa circonspection. Les ulmens consentirent donc à la reconstruction de la ville, et l'auteur du hardi projet, après l'avoir fait publiquement annoncer le 13 janvier 1796, s'occupa de l'embellir par de nouveaux édifices [1].

O'Higgins, nommé vice-roi du Pérou, quitta le Chili, le 16 mai 1796, au regret inexprimable de ses habitants. La justice, la générosité, l'ardeur pour le bien de ses administrés, et une activité incroyable pour le procurer, qui révé-

[1] *Voir le document n° 21.*

laient la grandeur et la bonté de son âme, lui avaient justement gagné l'affection des Chiliens.

Le régent de l'Audience, D. José Rezabal, remplit les fonctions de capitaine général du royaume, pendant que l'Audience elle-même retint l'administration civile et judiciaire; mais cet état de choses dura seulement quatre mois; car le marquis d'Avilez, D. Gabriel Avilez, appelé par le roi au gouvernement du Chili, se rendit à Santiago le 18 septembre de la même année. Avilez était un de ces hommes qu'on cite en tout temps comme modèle de perfection et de vertu, sans craindre qu'on puisse leur reprocher quelque tache. Aimé de tous, à cause de son caractère pacifique, jamais il n'eut d'ennemis, jamais même il n'excita de colères contre sa personne. Charitable envers les pauvres, il les appelait ses *créanciers* et leur donnait tout ce qu'il avait, ne se réservant que l'indispensable pour ses modiques dépenses. A peine arrivé à Santiago, il apporta son attention à améliorer la situation de l'hôpital de Saint-Jean de Dieu. Dans ce but, il fit construire trois grandes salles, en partie de ses deniers, et alla jusqu'à donner lui-même des soins aux malades. Ces sacrifices ne satisfaisaient pas encore l'ardeur de sa charité; chaque jour, il consacrait plusieurs heures à faire des ouvrages de menuiserie, dont il destinait le produit au soulagement des pauvres qu'il allait visiter sur leur lit de douleur, et à qui il portait des consolations spirituelles et des secours temporels. Son séjour dans le Chili ne fut que de trois années, à la fin desquelles il fut nommé vice-roi de Buénos-Ayres [1].

D. Joachim del Pino, maréchal des armées royales, prit le gouvernement de l'Etat comme successeur d'Avilez. Son

[1] Avilez nous a laissé des souvenirs nombreux de vertu, tant comme homme public que comme fervent chrétien. Nommé vice-roi du Pérou, il n'avait dans le mobilier de son palais que quelques chaises ordinaires. Comme on insistait pour qu'il fît mettre les armes de sa famille sur les portes de son salon de réception, il y fit peindre une épée et un fusil, avec cette inscription : *Voilà les armes*

administration ne nous offre rien qui soit digne d'une mention particulière, sinon le zèle avec lequel il travailla à l'exécution du canal projeté de Maipu, et à la réalisation des fonds nécessaires pour cette entreprise, dont la nécessité devenait chaque jour plus urgente. Lorsque Pino, occupé de cette mesure excellente, comptait à peine deux années de présidence, il fut appelé à succéder, comme vice-roi de Buénos-Ayres, au marquis d'Avilez, qui devait remplacer au Pérou, D. Ambrosio O'Higgins, décédé.

d'Avilez, et vis-à-vis il fit représenter Adam bêchant la terre, avec cette sentence :

C'est de ce pauvre bêcheur,
Que descend tout grand seigneur.

Il mourut à Valparaiso, après avoir été vice-roi de Buénos-Ayres et du Pérou : il ordonna, par son testament, que son corps fût porté au cimetière sur une simple civière et inhumé parmi les pauvres. (*Note de l'auteur.*)

CHAPITRE II

SOMMAIRE. Etat de la religion parmi les infidèles au commencement de ce siècle. — Etablissement d'un sémininaire d'indigènes à Chillan. — Trait de générosité du prêtre Moncada. — Conduite de Vilumilla. — Résultats peu favorables de l'établissement du séminaire. — Description de la province de Nahualhuapi. — Le P. Philippe Lagunas[1] entreprend la conversion de ses habitants. — Ses travaux apostoliques et sa mort. — Mission de son compagnon Juan José Guillermo. — Mission du P. Manuel Hoyos. — Mort du P. Guillermo. — Alarme des naturels. — Conduite imprudente du P. Francisco Elguea. — Emeute parmi les naturels, incendie de la mission, et mort d'Elguea. — Emigration des Chonos. — Leur conversion. — Prédication zélée de frai Augustin Guevara et ses heureux résultats. — Tolteu, Villarica et l'Impériale reçoivent des missionnaires. — Travaux des PP. Juan de Ranaval et Pedro Aguilera. — Conduite de l'ulmen Ignalican. — Erection d'une église à Tolten. — Sa destruction.

Les alternatives auxquelles était exposée la foi depuis environ deux siècles dans les Etats de l'Araucanie, firent penser sérieusement les évêques et les magistrats du Chili à l'adoption de nouveaux moyens, qui pussent l'enraciner plus profondément dans le cœur de ses habitants infidèles. Une constante expérience leur prouvait que les troubles de la guerre faisaient évanouir les impressions salutaires que produit la doctrine évangélique : sauf de rares exceptions, ceux

[1] On appelle souvent Wanden-Meren ce généreux Jésuite, et c'est là en effet son véritable nom, qu'Olivares traduit de l'allemand en espagnol par Lagunas. (*Note de l'auteur.*)

qui avaient abjuré les erreurs du paganisme s'y replongeaient, au grand préjudice de la religion, et alors, ce qu'elle présente de plus vénérable devenait un objet de risée et de mépris pour ces mécréants. Nous avons vu le sort que subirent les temples, les images, les ornements sacrés et même un grand nombre des prêtres qui tombèrent entre les mains des Araucans, aux autres époques dont nous nous sommes occupé, et il faut avouer qu'on ne saurait supposer, comme suffisamment instruits dans les principes de la foi, des hommes capables de s'oublier au point de commettre contre elle-même de pareils excès. Qu'on dise que les égarements de la raison, que le fanatisme de l'impiété et que la dissolution des mœurs entraînent fréquemment les hommes à commettre des crimes semblables; mais les causes qui opèrent dans ces cas-là n'existaient point parmi les infidèles du Chili. Indifférents par caractère à tout ce qui tient à la foi, innocents d'ailleurs, pour la plupart, des abominations qui répugnent à la nature, ils devaient, dans leurs infidélités, être poussés par un autre mobile. Nous ne croyons pas nous tromper, en supposant qu'il se trouve dans la passion qui les entraînait à la guerre, jointe à l'instruction superficielle qu'ils recevaient des principes du christianisme [1]. Les maximes de l'Evangile ne s'emparent du cœur de l'homme, qu'autant qu'elles y pénètrent par la persuasion et la conviction; elles peuvent encore moins se développer au milieu du tumulte et de la dissipation qui étouffent d'ordinaire la grâce,

[1] La principale cause du peu de progrès que faisait la foi était probablement celle que l'auteur a déjà indiquée en d'autres endroits, la contradiction que les Indiens remarquaient entre la conduite et les principes des Espagnols. Nous lisons dans la lettre tirée d'un mémoire du P. Jean-Patrice Fernandez, Jésuite, présenté au prince des Asturies, en 1726, par le P. Jérôme Herran, procureur de cette province (*Lettres édifiantes et curieuses*), nous lisons ces paroles que les Indiens jetaient sans cesse à la face des missionnaires : « Vous nous traitez avec bien de la dureté; pourquoi nous défendez-vous, à nous autres qui sommes nouvellement chrétiens, ce qui se permet à ceux de votre nation, qui sont nés et qui ont vieilli dans le sein du christianisme? » (*Note du traducteur.*)

destinée de Dieu à les féconder. Plus d'une fois nous avons eu l'occasion de signaler l'imperfection du mode adopté pour l'instruction des Araucans, et nous ne devons par conséquent pas nous étonner de l'imperfection des résultats. Il parut donc nécessaire aux évêques d'adopter un nouveau système pour obtenir leur conversion, un système qui permît aux missionnaires de marcher, d'un pas ferme, des bords du Biobio jusqu'au centre même du pays des Cuncos. Le principal moyen ne pouvait être que l'éducation religieuse qu'on se proposait de donner aux fils des caciques et des autres personnages importants de l'Araucanie. Charles II, à la fin du siècle précédent, avait déjà ordonné d'établir un séminaire dans ce dessein; mais lorsque le décret parvint au Chili, l'exécution offrit de grandes difficultés [1]. On ne voulait pas que le collège fût trop rapproché du territoire araucan, pour que les enfants qu'il s'agissait d'élever ne pussent pas être témoins des exemples pernicieux de leurs parents ou de leurs supérieurs; on ne voulait pas non plus qu'il en fût trop éloigné, parce que, dans ce cas, les caciques ne pouvant se rendre compte du sort de leurs fils souffriraient l'amer chagrin d'une séparation doublée par la distance, et concevraient par suite toutes sortes d'inquiétudes pour leur santé et leur bien-être. A ce double point de vue, ni Santiago ni la Conception n'étaient convenables pour l'établissement en question. La junte supérieure des missions préféra Chillan, et y fit ouvrir la maison le 23 septembre 1700. D'après les instructions de la junte, le séminaire devait être dirigé par trois membres de la Compagnie de Jésus, appelés à ces fonctions par leur supérieur. Les élèves ne devaient pas être moins de seize, pour chacun desquels le roi devait garantir une pension annuelle

[1] *Document n° 22.*

On aura déjà pu remarquer que nous avons cru pouvoir, comme l'auteur, employer presqu'indifféremment les noms de *séminaire* et de *collège*, en parlant des établissements d'éducation fondés au Chili. (*Note du traducteur.*)

de cent vingt piastres. Le P. Nicolas Deodate fut le premier recteur mis à la tête du séminaire, qu'il fonda avec Xavier Hurtado, prêtre de son ordre. Nous serions injuste, si nous ne payions ici un tribut au désintéressement évangélique du prêtre D. José Moncada. Lors de l'arrivée du recteur à Chillan, il n'y avait point de local convenable pour ouvrir l'établissement, et cette circonstance tendait à en retarder considérablement la fondation; Moncada quitta immédiatement sa maison et la donna généreusement, pour qu'elle fût convertie en séminaire. Des traits semblables ne comptent pas beaucoup d'imitateurs, et c'est pour cela sans doute qu'ils frappent plus vivement nos yeux. Le collège disposé pour recevoir des élèves, le recteur envoya dans l'Araucanie D. Pedro Riquelme, pour prier les ulmens de lui confier leurs fils. Riquelme avait passé dans la captivité chez les Araucans la plus grande partie de sa vie; il connaissait par conséquent les ulmens et les caciques les plus considérables; il avait en outre étudié le caractère et les inclinations de chacun d'eux, et il se proposait de toucher les ressorts indiqués par la prudence, pour leur faire accueillir favorablement sa demande. Les ulmens de Boroa, de l'Impériale et de Tolten acceptèrent avec enthousiasme la proposition de Riquelme, appréciant comme ils le devaient l'intérêt que le souverain témoignait pour leur instruction, et remirent leurs fils entre les mains de l'envoyé du recteur, avec mille démonstrations de reconnaissance et de gratitude.

Mais Vilumilla, ulmen de Maquehua, n'agit pas de même. Ce personnage s'était signalé parmi ses compatriotes par son attachement aux usages transmis par les ancêtres, et il regardait comme un véritable outrage envers la patrie le moindre changement dans les coutumes et dans les croyances suivies par les aïeux. A peine eut-il entendu la proposition de Riquelme, qu'il répondit : « Est-ce que par hasard mes enfants, en sachant lire, perdront cette peau

basanée qui les distingue des Européens? Leurs pères ont-ils eu besoin de cette connaissance pour être illustres? Non; ils ont su, sans l'alphabet, défendre leur patrie et conserver leur indépendance. Eh bien, c'est aussi sans l'alphabet que mes enfants, marchant sur leurs traces glorieuses, doivent s'illustrer. » Conséquent avec ces idées, il ne voulut pas que ses fils allassent au séminaire. Quelques-uns des principaux qui habitaient les environs de Maquehua imitèrent la conduite de Vilumilla. Les refus qu'essuya l'émissaire du recteur furent fâcheux, mais ils n'empêchèrent pas le nombre de jeunes gens déterminé par le roi de se compléter promptement, et le collège commença à marcher. On y enseignait aux élèves les premiers éléments de la foi, et successivement de la lecture, de l'écriture et du latin. L'établissement fut ouvert environ vingt-deux ans, et dans cet espace de temps un nombre considérable d'élèves fréquentèrent ses salles; mais il y en eut bien peu néanmoins qui profitèrent de leur apprentissage. Des fils des caciques, les uns, renonçant à leurs cases et à leurs familles, continuaient de vivre parmi les Espagnols, et ne remplissaient certes pas l'objet de leur éducation; les autres retournaient, il est vrai, dans leurs foyers; mais ceux-ci, loin de convertir leurs parents et leurs alliés, les pervertissaient au contraire par leurs mauvais exemples. Nous pouvons citer comme une exception à ce que nous venons de dire, la vie chrétienne que menèrent plusieurs élèves à leur retour dans leur lieu natal; malheureusement ces exemples furent si rares, que leur influence fut impuissante à produire une réaction salutaire dans les mœurs. Les troubles politiques qui agitèrent l'Araucanie, au mois de mars 1723, amenèrent la ruine du séminaire de Chillan. Les élèves qui l'avaient fréquenté jusque-là cessèrent d'y aller à cause de la guerre, et il n'y eut guère d'espoir d'en voir arriver d'autres.

Telle fut la fin d'un établissement qui eût pu être une source féconde de bienfaits abondants et précieux pour la religion et pour le pays. Les préjugés invincibles des indigènes d'une part, le défaut d'harmonie entr'eux et les Espagnols d'autre part, et la méfiance qui découlait naturellement de cet état de choses, contribuèrent aussi beaucoup à sa chute. Les Jésuites, ayant perdu tout espoir de former les Indiens, prirent le parti d'admettre dans le collège les enfants des bourgeois de Chillan, d'entre lesquels sortirent quelques hommes remarquables.

En même temps qu'on cherchait à fonder le collège de Chillan, pour propager la foi à l'aide des jeunes gens qu'on devait y élever, d'autres prêtres pleins de zèle pour la gloire de Dieu l'annonçaient aux infidèles du Nahuelhuapi. Ce district, qui prend son nom du grand lac qui le baigne, se trouve au territoire chilien, à quarante et un degrés et demi de latitude, à quarante lieues environ de distance d'Osorno, et à un peu moins de distance de Chiloé. A l'orient et à l'occident, il est borné par de hautes montagnes, branches de la grande Cordillère des Andes, qui sépare sur ce point le Chili du territoire argentin. L'aspect physique du Nahuelhuapi est sombre et mélancolique; la nature s'y montre pauvre et nue sous le rapport de la végétation, mais elle étale avec majesté les neiges perpétuelles qui couvrent en tout temps les cimes de ses montagnes. Les habitants s'y nourrissaient du produit de la chasse, surtout de celle des lamas ou guanacos, qui y sont fort abondants. Le lac les sépare à l'est des Poyas, tribu puissante avec laquelle ils entretiennent de nombreuses relations, encore resserrées par la ressemblance de la langue et des usages. Les gens du Nahuelhuapi se distinguaient par quelques particularités des autres contrées du Chili. Ils admettaient l'existence d'un Dieu, cause occulte du bien et du mal, dont ils n'avaient pas d'idée précise, mais à laquelle

ils accordaient de l'empire ou de l'influence sur les destinées humaines. Ils se faisaient remarquer par leur grand amour de la justice, par leur sobriété, et par d'autres vertus morales qu'ils savaient apprécier. Ils regardaient le lien conjugal comme nécessaire à la vie domestique, et ils pouvaient le contracter avec leurs propres filles. La polygamie n'était pas inconnue parmi eux, non-seulement celle de l'homme avec plusieurs femmes, mais celle de la femme avec plusieurs hommes. A cet égard, une loi inviolable substituait dans le droit marital ceux qui prenaient soin de la famille, en allant pour son compte à la chasse. Leur gouvernement était tout patriarchal. Le plus âgé était le chef de la famille; et le plus puissant, élu par les chefs de famille, était le magistrat de toute la tribu; c'est à lui qu'ils recouraient dans leurs différents, sans que ses décisions toutefois eussent un autre caractère que celui de simples conseils, et ce singulier juge devait le plus souvent se contenter de dire au plaignant qu'il pouvait ou qu'il ne pouvait pas piller, frapper, poursuivre ou tuer son ennemi, suivant la nature de l'injure qu'il avait reçue. En cas de guerre, le gouvernement de la tribu revenait à ce chef. Les femmes n'en étaient pas exclues, et c'était l'une d'elles qui avait le pouvoir politique, lorsque les Espagnols entrèrent dans le pays pour la première fois. Quand le P. Mascardi alla chercher les Poyas, parmi lesquels il reçut la couronne du martyre, il prêcha en passant aux Indiens du Nahuelhuapi les vérités évangéliques qu'ils n'avaient jamais entendues. Après sa mort, d'autres hommes apostoliques voulurent l'imiter; mais aucun d'eux ne réussit à atteindre le but de sa mission. José Zuñiga fut un de ceux qui allèrent le plus loin, et il s'arrêta à douze lieues au couchant du Nahuelhuapi. C'est au P. Philippe Lagunas que la Providence réservait, dans ses desseins secrets, de remplir le ministère de l'apostolat parmi ces tribus si séparées des autres. Ce

prêtre, allemand ou flamand d'origine, travaillait à la vigne de J.-C. à Calbuco, localité située dans la province de Chiloé, lorsqu'y arrivèrent quelques naturels du Nahuelhuapi, qui demandèrent aussitôt à être conduits en sa présence. Le missionnaire éprouva une joie profonde de trouver l'occasion d'apprendre à connaître une terre sanctifiée par les travaux du vénérable Mascardi, et plus encore d'entendre dire que le meilleur accueil attendait tout prêtre qui voudrait la visiter. Ces braves gens lui assurèrent que le principal objet de leur voyage avait été de le chercher, pour lui exprimer le vif désir qui animait toutes ces peuplades de recevoir le christianisme. Le fervent prêtre crut avoir découvert sa terre promise, dans le pays qu'il voyait s'ouvrir devant lui; il résolut donc d'y entrer sans délai, et pour aplanir les difficultés qu'on lui opposait, il se rendit à Santiago, où il fit des vœux pour obtenir l'autorisation d'entreprendre cette nouvelle et pénible mission [1]. Le capitaine général Ibañez et le provincial de la compagnie approuvèrent le projet du P. Lagunas, et le premier donna ordre de construire dans le Nahuelhuapi une église et une maison de mission. La résolution de Lagunas causa une impression profonde aux habitants de Santiago : les communautés religieuses et les particuliers lui offrirent des secours de tout genre pour subvenir aux besoins de son entreprise. Il partit enfin de Santiago pour sa mission le 23 août 1703. Les difficultés de son voyage, que rapporte en détails le P. Juan José Guillermo, son compagnon et son historiographe, furent immenses; mais pour s'en faire une idée, il suffit de considérer quelle espèce de route il fut forcé de suivre par terre, à partir de Valdivia, au milieu de montées, de descentes, de rochers, de profonds précipices et de montagnes inaccessibles. Il arriva à Nahuelhuapi au milieu de décembre, et

[1] Qu'on lise le document n° 23, pour voir comment un missionnaire catholique *sollicite la grâce* d'aller convertir de pauvres idolâtres. (*Note du traducteur.*)

il fixa sa résidence sur les bords du lac, qui lui parurent les plus propres à faciliter le succès de sa mission. C'est là que vint le rejoindre un mois plus tard le P. Guillermo, au moment où il catéchisait quarante personnes qui s'étaient réunies pour entendre sa prédication. Voulant se pourvoir de quelques outils nécessaires à la construction de son église, le P. Philippe dut se résoudre à un voyage à Chiloé, qu'il fit immédiatement après l'arrivée de son compagnon. Il nous a laissé, dans une lettre adressée à ses supérieurs, que nous transcrivons ici, le récit de ce voyage plein de fatigues, qui nous révèle sa grandeur d'âme [1] :

« Je partis le 22 janvier pour naviguer au milieu des lacs affreux qu'offre Chiloé, non sans péril de la vie, à cause de l'exiguité et du mauvais état des embarcations indiennes. Je traversai les deux montagnes à pied, parce que cela ne se peut d'une autre façon, et ce chemin est si mauvais que je ne trouve pas d'expressions pour le rendre. On passe aussi une grosse rivière, qu'ils appellent Puella, sur des pierres ou roches aigües et lisses, et c'est là le plus difficile, parce qu'on doit la traverser au gué plus de vingt fois, ayant en certains endroits de l'eau jusqu'à la ceinture, et cette rivière est en outre si rapide, que si quelqu'un tombe dans son courant, il court grand risque de périr.

» Je passai la première montagne nu-pieds, avec une croix et un petit sac où se trouvaient mon bréviaire et mes livres de piété. Quand nous arrivâmes au sommet, beaucoup de catéchumènes eurent compassion de ma faiblesse, et me voyant les pieds un peu blessés, ils me forcèrent à me chausser d'escarpins de cuir de vache cru qu'ils avaient fait faire pour eux. C'est une espèce de bottines, faible garantie où je trouvai un peu de repos et de soulagement, bien que

[1] Dans la traduction de ce morceau, comme dans celle d'extraits analogues que cite M. Eyzaguirre en différents endroits de son histoire, j'ai dû m'attacher surtout à conserver la simplicité et la naïveté du langage. (*Note du traducteur.*)

je pusse à peine me soutenir, me heurtant à chaque pas contre les arbres et les bois abattus au milieu du chemin, et traversant une foule de marais pleins de difficultés. Dans une petite île que forme le Puella, je rencontrai deux Espagnols de Chiloé, et c'étaient Miguel Velasquez et Lucas Almorase, avec six Indiens de Calbuco, et j'admirai la providence de Dieu envers cette mission et à l'égard de ma personne ; car si ce secours n'était pas arrivé dans un moment si opportun, moi et mes six Puelches, nous serions morts de faim, ou nous aurions été réduits à quelque grande extrémité, parce que dans cette saison il ne devait point y avoir, comme d'habitude, d'embarcation en deçà du second lac qu'il fallait traverser, et ces braves gens nous amenèrent précisément celle qui se trouvait au-delà, et ainsi Dieu nous tira d'embarras ; car sa sagesse infinie qui prévoit l'avenir comme elle considère le présent, pouvait seule faire tout cela si bien en temps et lieu, puisque nous trouvant déjà entre les deux lacs, qu'aurions-nous pu faire dans notre isolement, lorsqu'il était impossible d'avancer, et difficile de reculer avec des provisions si faibles et des moyens si insuffisants ? Et quand j'aurais reculé, je ne pouvais rien faire dans Nahuelhuapi, tant que je n'aurais pas d'abord effectué mon voyage à Chiloé. La docilité avec laquelle ces Puelches se comportèrent dans le voyage me consola beaucoup : le matin et le soir, ils apprenaient le catéchisme, de manière qu'à la fin du voyage ils le savaient parfaitement. Mais comme ils étaient encore si ignorants et si novices dans la science divine, je m'aperçus qu'ils voulaient recourir aux superstitions du paganisme ; car le vent étant tombé sur les côtes de Chiloé, ils commencèrent à l'appeler en allumant des feux et en sifflant, comme si par ces moyens ils avaient pu l'attirer. Je leur dis doucement que Dieu seul était le maître légitime de la mer et des vents, et que ce puissant Seigneur se laissait vaincre par les prières et les supplications, et voulait

bien accorder aux hommes ce qu'ils désiraient, et que s'il ne nous accordait pas ce que nous désirions, nous devions nous complaire dans l'accomplissement de sa volonté, sachant qu'il est notre tendre Père. Ils se rendirent si bien à ces quelques raisons, que non-seulement ils renoncèrent à leurs vaines pratiques, mais que le principal d'entr'eux me remit une bourse qu'il portait au cou avec des plumes et des cheveux que lui avait donnés un sorcier, en lui promettant qu'avec ce talisman il ne serait jamais malade, et réussirait dans son voyage. Au retour de Chiloé, j'essuyai les mêmes difficultés et de plus grandes fatigues encore; on m'avait bien donné une espèce de chaussure, mais au passage de la première rivière, elle se mouilla et je me blessai une jambe, de telle sorte que tout le reste de la route j'allai me traînant et éprouvant beaucoup de douleur et de mal. Mais la charité de Jésus-Christ et le désir de gagner des âmes vaine tout cela! J'arrivai sain et sauf à Nahuelhuapi, le 20 février, avec quelques charpentiers, et nous nous mîmes de suite à bâtir une petite maison qui fut achevée en trois semaines[1]. »

[1] Une relation de la mission et du voyage du P. Philippe Lagunas, qui se trouve dans la Collection des lettres édifiantes et curieuses (tome VIII, édition de Merigon, Paris, 1781), donne quelques détails et contient quelques différences que nous croyons devoir mettre sous les yeux du lecteur : « Je désirais, dit le P. Philippe dans cette relation, travailler à la conversion des Puelches et des Poyas, qui sont vis-à-vis de Chiloé et de l'autre côté des montagnes, aux environs de Nahuelhuapi, à cinquante lieues de la mer du Sud, à la hauteur d'environ 42° de latitude méridionale. Je promis de mettre la mission sous la protection de la sainte Vierge, et de dédier à cette Mère de miséricorde toutes les églises que j'élèverais au vrai Dieu, si j'obtenais ce que je demandais.... Je fis, en outre, vœu de dire trente messes, et de jeûner trente jours au pain et à l'eau; je l'avais fait par écrit; mais ayant perdu ce papier, il tomba entre les mains d'une personne qui le porta, à mon insu, au gouverneur.... Quelques jours après, ayant recommandé cette affaire avec beaucoup de ferveur à Notre-Seigneur, je me sentis si plein de confiance de réussir dans cette entreprise, que je me déterminai à aller voir le gouverneur. Je dis même, en sortant de la maison, à un de mes amis, que j'allais au palais, et que je ne retournerais pas au collège sans avoir obtenu la permission que j'allais demander. En effet, m'étant présenté pour avoir audience, on m'introduisit dans la chambre de M. le gouverneur, qui lisait le papier de ma

Une des occupations les plus sérieuses du zélé missionnaire, à son retour de Chiloé, fut de prendre une connaissance pratique du caractère et des usages de ces tribus. Portées toutes à la superstition, elles plaçaient à chaque pas le Père dans des situations où il était exposé à perdre la vie. C'est à sa présence qu'ils attribuaient la mauvaise issue de leurs entreprises et les morts funestes qui arrivèrent dans ce temps-là même, et enfin tous les malheurs qu'éprouvaient ou que craignaient les villages en général, ou chaque individu en particulier. Un incident fortuit vint donner un nouvel aliment aux soupçons et aux alarmes que nourrissaient les habitants de Nahuelhuapi et des autres endroits limitrophes. Soit à cause de quelque influence atmosphérique, soit par suite de l'usage excessif de l'*eau de feu*, une violente dyssenterie se déclara parmi les Pehuenches. Le mal ne borna point ses ravages aux confins de la tribu, il s'étendit au pays des Puelches et se fit également sentir dans Nahuelhuapi. Les caciques des localités atteintes par l'épidémie consultèrent leurs devins sur les moyens qu'ils devaient employer pour arrêter les progrès du mal. Ceux-ci, comme

promesse qu'on lui avait mis entre les mains, et sans attendre que je lui parlasse : Allez, mon Père, me dit-il, votre affaire est faite, j'y donne volontiers les mains; et soyez persuadé que je favoriserai votre zèle en tout ce qui dépendra de moi.... Allez gagner les âmes à Jésus-Christ, et souvenez-vous de prier Dieu pour Sa Majesté et pour moi. »

Le P. Philippe, d'après la relation, partit au mois de novembre 1703, avec le P. Joseph-Marie Sessa, que ses supérieurs lui donnèrent pour compagnon. Les deux missionnaires avaient deux cents lieues à faire, à travers des difficultés presque insurmontables. Le P. Sessa tomba malade en route et dut quitter le P. Philippe, à qui l'on envoya le P. Guillermo pour le remplacer. Ce courageux Jésuite n'arriva qu'au bout de trois mois au terme de son périlleux voyage. Il se donna à peine le temps de se reposer de ses fatigues, et laissant au P. Guillermo le soin de la mission, il partit pour Valdivia, où il arriva dans les premiers jours d'avril 1704, dans l'intention de solliciter, en faveur des caciques et des tribus du Nahuelhuapi, la protection des chefs espagnols. Il s'en retourna au milieu de ses chers sauvages, vers le 15 du même mois, et trouva presque achevée l'église que le P. Guillermo s'était chargé de bâtir. (*Note du traducteur.*)

il fallait s'y attendre, en rejetèrent la cause principale sur les Pères, et parvinrent par leurs mensonges à irriter excessivement ces hommes ignorants, contre ceux qu'ils regardaient comme les auteurs du maléfice. Les caciques, en entendant des réponses semblables, envoyèrent des agents au chef du Nahuelhuapi, pour le prier de faire évacuer le territoire par tous les missionnaires qui s'y trouvaient Le cacique troublé de ce message fit conduire les envoyés en présence de Lagunas, qui essaya de leur faire comprendre la véritable cause du mal, ainsi que l'imposture et la malice de leurs prétendus sages.

Il parvint à calmer alors quelque peu la tempête qui s'élevait, et le P. Philippe profitant du calme s'avança jusqu'à la Cordillère, et accompagné du P. Guillermo il visita des tribus nombreuses, sur lesquelles les Espagnols n'avaient même encore acquis aucune notion certaine. Celle des Evechinches, celle des Huillipauvos, celles qui habitent les territoires de Jahuavino, de Cachala, de Jalapelin, couverts de neiges perpétuelles, toutes furent reconnues par les deux missionnaires. Mais malgré tout le zèle qu'ils déployaient, ils obtinrent de leurs travaux peu de résultats: baptiser quelques enfants et catéchiser quelques malades, voilà tout ce qu'ils purent faire pour lors. Sans doute le temps n'était pas encore arrivé où ces peuplades barbares devaient convertir leur cœur au vrai Dieu. Pour des desseins providentiels qui nous sont cachés, il permet quelquefois que ses serviteurs échouent complètement dans les efforts qu'ils consacrent à lui procurer une nouvelle gloire par les hommages de nouveaux adorateurs. Il y avait déjà près de quatre ans que le P. Lagunas résidait au Nahuelhuapi, lorsqu'il crut utile aux intérêts de sa mission d'avoir une conférence avec son supérieur provincial, dans la ville de la Conception. Il se mit en route, laissant pendant son absence le soin de la mission au P. Guillermo, et marcha sans incident particulier jusqu'à

Collihuanca, *réduction* que gouvernait à cette époque le cacique Gedihuen; c'est là qu'il commença à ressentir une légère indisposition, malgré laquelle il continua son voyage jusqu'à Rucachoroy, d'où son mal qui avait pris un caractère plus grave ne lui permit pas de partir. Il y célébra le sacrifice de la messe avec une piété extraordinaire, et couché sur un pauvre lit en plein air, il se prépara à la mort, sans autre compagnie qu'un crucifix et trois *peons* qui le servaient en route. Eux pleuraient en le voyant mourir dans un tel abandon, mais il les consolait en disant : « Ne pleurez pas pour cela, puisque je meurs content dans cet isolement; c'est ainsi que mourut saint François Xavier, dont j'ai tâché d'imiter la vie en ce qu'il m'a été possible; je me félicite de ce que Dieu me prive à cette heure de consolations humaines, pour me préparer mieux à celles qu'il me réserve dans la patrie où il m'attend. Dieu m'appelle à lui : que sa bonté soit bénie ! » C'est dans ces fervents entretiens qu'il passa les trois jours à peu près que dura sa maladie, et le samedi 29 octobre, à trois heures du matin, il rendit son âme au Créateur. Le caractère du mal et quelques indices coïncidents firent supposer à beaucoup de monde que Philippe mourait empoisonné par les infidèles ennemis de la foi. Son corps fut inhumé au lieu même où il cessa de vivre.

Le P. Juan José Guillermo continua sa mission, après la perte de son compagnon, avec la même ferveur et le même zèle qu'auparavant. Nonobstant les vexations et les persécutions de tout genre qu'il essuyait sans cesse, il ne laissa pas de visiter de nouveau les tribus qu'il avait reconnues avec le P. Philippe, toujours dans l'espoir de les attirer à la connaissance de Dieu. Il donna une nouvelle impulsion aux travaux de la mission, agrandit la chapelle, construisit des cabanes pour les catéchumènes et pour les néophytes qui préféraient une vie à l'ombre du temple, à la liberté avec

laquelle, avant d'embrasser le christianisme, ils couraient les champs et les forêts pour chasser. Le P. Guillermo entreprit un autre travail bien important, qui devait contribuer non-seulement à la prospérité spirituelle de la mission, mais encore au développement matériel du pays : telle fut, en effet, la route de Buriloche, de l'existence de laquelle on conservait le souvenir. L'établissement de cette voie de communication procura l'immense avantage de pouvoir faire par terre le trajet de Ralum à Nahuelhuapi, sans avoir besoin de s'embarquer pour traverser les deux grands lacs qui se trouvent entre ces deux points. Mais une entreprise semblable, qui révélait les intentions de son auteur, excita le mécontentement des indigènes. Ils crurent que du moment où les Espagnols auraient un libre passage jusqu'à leur territoire, ils ne tarderaient guères à s'en emparer; ils crurent déjà dès lors que leur fortune, leur famille et leur liberté même étaient à la merci du conquérant, et ils ne virent plus dans le missionnaire que le précurseur de la servitude. Ceux qui étaient venus s'établir autour de la chapelle s'enfuirent dans les montagnes, et insensiblement la mission fut presqu'abandonnée. Un nouveau désastre la frappa encore : ce fut l'affreux incendie qui consuma l'église, les cabanes et tout ce qu'elles contenaient. Ce ne put être un accident fortuit qui le causa, car les flammes apparurent en trois endroits différents à la fois; aussi ce malheur, si grand en soi, et qui fut la cause de tant d'autres malheurs, fut-il attribué au mécontentement qu'excita l'ouverture du chemin. Le P. Manuel del Hoyo vint à Nahuelhuapi dans ces circonstances, et avec un secours en argent qui lui fut fourni par ordre du roi, il rebâtit les édifices incendiés : mais que le temps qu'ils devaient subsister était court!! Le P. del Hoyo resta deux ans à la tête de la mission de Nahuelhuapi, et ses travaux n'eurent pas, à la vérité, un meilleur succès que ceux de ses prédécesseurs : le sang de Mascardi, versé sur cette terre,

semblait y avoir attiré la malédiction du Ciel ! La parole de Dieu, qui donne la vie, n'était jusque-là pour ces infidèles qu'un objet de haine, et elle se manifestait chaque jour plus vivement contre les missionnaires. Hoyo, nommé recteur du collège de son ordre à Castro, remit la mission au P. Guillermo, qui connaissait déjà si bien ces tribus. Le caractère de cet apôtre le rendait le plus propre à instruire des peuplades aussi barbares que celle de Nahuelhuapi. Toujours en mouvement, il ne se reposait pas un instant des fatigues de son ministère ; politique habile, il étudiait les inclinations de chacun de ceux qu'il cherchait à convertir, et prenait à ses peines et à ses joies toute la part que comportait la dignité de son ministère ; affable et insinuant, il touchait par ses expressions le cœur de tous ceux qui l'entendaient ; il traitait enfin tout le monde avec la même bonté. Tel était le ministre de Dieu qui essaya une seconde fois de ramener ce pauvre peuple. Mais le moment arriva où il devait recevoir la couronne qui lui était destinée ; une mort rapide, en l'enlevant à l'Eglise, dont il tâchait d'étendre le règne, permit à son âme d'aller recueillir les récompenses que lui avaient fait mériter ses travaux. On prétendit que sa mort fut causée par un poison actif qu'on lui aurait administré dans sa boisson, et l'historien Olivarès se montre enclin à le croire. Il a pu en effet se faire que les gens de Nahuelhuapi, concevant de nouvelles craintes à la vue du mal que se donnait le P. Guillermo, pour rendre praticable cette route qui leur déplaisait si profondément, aient pris une résolution semblable. Le P. Francisco Elguea continua la prédication de la foi dans ces lieux, qui avaient été le théâtre du zèle d'apôtres tels que Mascardi, Lagunas et Guillermo ; mais les conjonctures au milieu desquelles il arriva, ne lui furent pas favorables Les habitants, qui s'étaient absentés pour aller à la chasse, rentrèrent tout mécontents par suite d'une querelle qu'ils avaient eue avec les

tribus voisines. Ils se présentèrent en tumulte au missionnaire, exigeant qu'il leur livrât les troupeaux qui paissaient dans les dépendances de la mission. Le P. Elguea ne se rendit pas à leurs instances, et ce refus accrut sans doute la fureur des mutins. Tous ensemble résolurent de détruire le temple, d'ôter la vie au missionnaire et pour ne pas différer l'exécution de leur projet, les cruels entrèrent dans sa maison et le percèrent de flèches jusqu'à ce qu'ils l'eussent tué. Ils arrachèrent également la vie à des personnes qui servaient à la mission, et quelques autres ne furent épargnées qu'à la condition de rester esclaves. Les ornements et les vases sacrés, les meubles et les images furent la proie des brigands, comme l'église et les bâtiments de la mission furent la proie des flammes. Le corps du P. Elguea fut aussi dévoré par l'incendie, de manière qu'il en échappa à peine quelques restes, auxquels il put être reconnu par ceux qui le cherchèrent par la suite.

Tel fut l'évènement tragique qui mit fin à la mission du Nahuelhuapi, dont l'objet était la conversion de tant de tribus plongées dans les ténèbres honteuses de l'idolâtrie. Peut-être eût-on pu l'éviter, en se rendant prudemment à la demande des Indiens ; pourtant ce n'est là qu'une conjecture. Cependant les auteurs de ces sacrilèges attentats prirent la fuite, craignant que l'armée espagnole n'envahît le pays pour venger le sang si cruellement versé; mais le châtiment n'eut pas lieu.

Au moment où la semence évangélique jetée dans Nahuelhuapi par le zèle apostolique ne donnait pas les fruits que promettaient sa fécondité prodigieuse et la ferveur des dignes ouvriers qui cultivaient le champ du Seigneur, elle produisait dans Chiloé et dans Valdivia une récolte abondante, qui consolait l'Eglise de la douleur dont l'accablait l'infidélité de la première contrée. Les Chonos évangélisés dans le siècle précédent par l'apostolique P. Venegas, sentant le

besoin de se mettre à l'abri des invasions fréquentes que leur faisaient souffrir les Guaitecas et d'autres tribus qui habitaient les nombreuses îles du sud, se déterminèrent à changer de domicile et choisirent pour leur résidence l'île de Castro. Cette sage détermination des Chonos offrit aux prêtres de Castro un nouveau champ où ils pussent exercer leur zèle. Parmi eux se distingua le P. frai Augustin Guevara, religieux de la Merci, digne par sa charité d'être comparé aux plus illustres prédicateurs de l'Evangile. Toute la côte occidentale de Castro fut assignée aux Chonos, pour qu'ils pussent y bâtir leurs habitations et y faire leurs semençailles. Guevara s'y rendit aussitôt, et fixa sa résidence au milieu de ce peuple qu'il voulait convertir. Bien que, comme nous l'avons dit, les Chonos eussent reçu auparavant des notions de l'Evangile et la régénération spirituelle qu'opèrent les eaux du baptême, la plupart néanmoins avaient oublié bien vite les principes salutaires qui leur avaient été enseignés, pour retourner aux superstitions primitives qu'ils avaient naguère abjurées. Ces infortunés furent précisément l'objet auquel s'appliqua par préférence le zèle de Guevara. Non content de les instruire minutieusement des vérités de la religion, il se proposa comme moyen plus sûr d'assurer leur instruction, d'enseigner la lecture aux enfants dont les parents y consentiraient de bon gré. Il y avait à vaincre pour cela de grandes difficultés, et la moindre n'était pas l'aversion naturelle que les Indiens professaient pour cet art. Voir exprimer, au moyen de caractères, les pensées de l'homme, leur paraissait une chose surnaturelle. Ils résolurent donc de s'opposer de toutes leurs forces à l'enseignement de la lecture, et même de l'abolir, si c'était possible. Ils regardaient ceux qui s'y livraient comme des hommes à part et quelques-uns allaient jusqu'à soutenir qu'ils avaient certaines relations secrètes avec le méchant esprit, par la seule vertu duquel ils pouvaient pratiquer un

art semblable. Cette opposition ne découragea point Guevara ; il parvint au contraire peu à peu à introduire l'usage de ses leçons, et par là même à affermir dans leur conversion ses grossiers néophytes. Il eut la satisfaction de voir se réaliser ses espérances, au prix pourtant de peines énormes. Chargé à la fin d'années et de mérites, le saint apôtre se retira à la Conception, ayant d'abord dévolu au vicaire de Castro la juridiction qu'il avait exercée comme missionnaire des Chonos. Il faut avouer que les missions du Chili offrent peu de personnages dont les entreprises aient obtenu un succès aussi complet que le P. Guevara. Dieu, en travaillant à la gloire duquel il usa sa vie, et le prochain, objet d'amour pour celui qui sert sincèrement Dieu, furent exclusivement le but de ses sacrifices. Les biens de la terre n'entraient pas dans ses calculs, pas même sous le prétexte de les acquérir pour soutenir sa mission. Heureux le prédicateur qui, comme ce prêtre vénérable, remplit son ministère avec une si grande pureté de vues !

La prédication de la foi par les PP. Pedro Aguilera et Juan de Ranaval, tous deux de la Compagnie de Jésus, jetait presqu'en même temps le même éclat dans l'Araucanie. Ignalican, ulmen qui jouissait d'une grande influence dans les réductions de Tolten, de Villarica et de l'Impériale, avait été élevé dans le christianisme, pour lequel il conservait un certain attachement. En dépit de la forte opposition qu'il éprouva de la part de plusieurs de ses collègues, il se décida à demander des missionnaires pour ses domaines. Il se rendit donc à la Conception en 1714 et manifesta ses désirs au capitaine général du royaume, D. Juan Audrés Ustariz, qui s'y trouvait. La chose que demandait Ignalican avait bien ses dangers; il s'agissait d'envoyer des prêtres et de fonder des missions dans des lieux habités en grande partie par un peuple non-seulement infidèle, mais hostile, qui haïssait le christianisme, à cause de l'identité qu'il sup-

posait entre sa cause et entre celle des Espagnols, et cette circonstance, à elle seule, était vraiment fort défavorable. On venait de verser le sang du P. Elguea, et la prudence conseillait d'éviter la répétition de semblables tragédies. La demande d'Ignalican trouva néanmoins un appui dans le cœur charitable de l'évêque D. Diego Montero del Aguila. Le prélat se chargea d'aplanir les difficultés qui se présentaient, et en effet ses raisons puissantes et fortes de la charité qui les animait, l'emportèrent dans l'esprit du gouverneur, qui permit l'entrée des missionnaires dans le canton d'Ignalican. Les PP. Juan de Ranaval et Pedro d'Aguilera furent choisis pour cette entreprise par le provincial de leur ordre, et accompagnés de l'ulmen Ignalican, ils partirent sans retard pour l'Impériale. L'église et les maisons des missionnaires qui devaient servir comme point central aux conquêtes évangéliques qu'ils se proposaient de faire, furent bâties à deux lieues à l'est des ruines de l'ancienne ville. Aguilera, sans perdre de temps, commença à parcourir les villages voisins de la mission et l'effet de sa parole se fit sentir de toutes parts. Les baptêmes d'adultes se répétèrent fréquemment et les conversions de chrétiens vieillis dans les vices les plus dégradants pour la nature ne furent pas moins nombreuses. Villarica et le haut Tolten surtout profitèrent des bienfaits inestimables de la parole divine. Dans la première de ces localités, le zèle d'Aguilera fut couronné par la conversion de l'ulmen Naguelguala, qui embrassa la foi de Jésus-Christ avec toute sa famille. Ranaval, indépendamment des soins qu'il donnait à la direction matérielle de la mission, évangélisa la réduction du bas Tolten et les habitants des rives du Cauten. Cette mission subsista jusqu'au soulèvement général, où il fut prescrit d'évacuer tous les établissements situés dans l'Araucanie.

La conduite des Araucans envers les missionnaires s'était améliorée d'une manière très-marquée et très-positive. Dans

le précédent chapitre, quand nous avons parlé des troubles politiques qui agitèrent l'Araucanie à l'époque qui nous occupe, nous avons eu occasion de faire observer, qu'à une exception près, on ne fit aucun mal aux missionnaires, mais qu'au contraire on les fit se retirer dans des lieux où ils pouvaient attendre librement les suites de la révolution. La connaissance plus parfaite que les habitants avaient déjà pu acquérir de l'excellence de la foi, put y contribuer sans doute, ainsi que l'attachement qu'ils professaient pour la personne des missionnaires; mais quoiqu'il en soit, ce qui est certain, c'est que la foi gagnait beaucoup à une semblable conduite.

CHAPITRE III

SOMMAIRE. Administration du diocèse de Santiago durant le dix-huitième siècle. — Importance qu'acquit l'Eglise de Santiago. — D. Luis Francisco Romero est promu au siège de Santiago. — Sa biographie. — Il passe au siège de Quito. — D. Alejo Fernando de Rojas lui succède, et D. Jérôme Hurtado de Mendoza prend possession du siège en son nom. — Administration de Rojas. — Sa promotion au siège de la Paz. — Divisions du chapitre ecclésiastique qui voulait élire un vicaire capitulaire. — L'écolâtre D. José Toro prend possession du siège épiscopal au nom de l'évêque D. Alonso del Pozo y Silva. — Celui-ci se rend en personne à Santiago et gouverne sept années. — Il est élevé au siège métropolitain de la Plata. — Il est remplacé par D. Juan de Sarricolea, au nom de qui D. Pedro d'Azua prend possession du siège. — L'évêque Sarricolea arrive à Santiago. — Détails sur son administration. — Il est envoyé à Cuzco. — D. Juan Bravo del Rivero, évêque de Santiago. — Il fait de riches présents à son Eglise. — Sa biographie. — Il est chargé du diocèse d'Arequipa et y meurt. — D. Juan Gonzalez Melgarejo succède à Bravo del Rivero. — Travaux importants qu'il entreprend durant son administration. — Il réalise le projet de construire une nouvelle cathédrale. — Il meurt au moment où il était promu au siège d'Arequipa — D. Manuel d'Alday reçoit copie des lettres qui le proposent comme évêque de Santiago et prend en conséquence l'administration du diocèse. — Il reçoit ses bulles et se rend à la Conception pour se faire sacrer. — Ses œuvres pastorales. — Il assiste au concile du Pérou. — Difficultés entre les Pères, que règle l'évêque de Santiago. — Son éloge. — Il retourne à son diocèse et s'occupe avec zèle de son gouvernement. — Sa mort. — D. Blas Sobrino y Minayo lui succède, mais pour bien peu de temps. — D. Francisco José Maran prend possession du siège épiscopal.

La biographie des évêques de Santiago, dont nous allons nous occuper, contient des choses si intéressantes, qu'elles éternisent la mémoire des personnages auxquels elles s'ap-

pliquent. Au dix-huitième siècle, Santiago a cessé d'être l'église pauvre et fort secondaire qu'elle était auparavant, pour prendre place parmi les principales métropoles de l'Amérique méridionale. Le nombre de ses ouailles s'accrut merveilleusement; son clergé s'éclaira par l'étude des sciences ecclésiastiques; l'empire de la discipline s'y établit au moyen de statuts salutaires dont les prélats prescrivirent l'observance dans les synodes diocésains, et elle mérita ainsi de compter à sa tête des pasteurs du premier mérite, qui, par la profondeur de leur doctrine, par l'éminence de leurs vertus et par le zèle qu'ils déployèrent pour la cause de la foi, peuvent être comparés aux premiers Pères de l'Eglise. On ne pourra pas prendre cette assertion pour exagérée, si l'on considère qu'ils ont été dans les synodes diocésains les législateurs dont le savoir a obtenu les éloges de la chaire de saint Pierre, et dans les conciles provinciaux, l'âme qui donna la vie et l'impulsion aux membres qui formèrent ces augustes assemblées. Le diocèse de Santiago peut être fier parmi tous les autres d'Amérique, sûr que peu d'entr'eux peuvent lui disputer la gloire d'avoir été administré par de si illustres prélats.

Le souvenir des vertus rares dont l'évêque Puebla y Gonzalez honora son ministère pastoral, se conservait encore tout frais dans la mémoire de tous ceux qui avaient eu l'occasion de les connaître; et lorsqu'ils faisaient des vœux pour que la mitre retombât sur un sujet qui lui donnât un nouvel éclat, la Providence la plaçait sur le front du docteur D. Louis Francisco de Romero. Né à Alcovendas, ville de la juridiction de l'archevêché de Tolède, il parut dès son enfance se porter au service de Dieu d'une manière plus parfaite que ne le comporte le bruit du monde. Tout jeune encore, il aimait la retraite, fréquentait les églises et pratiquait la charité envers les pauvres. Heureux celui que ces symptômes semblent consacrer à Dieu avant ses propres réflexions et

son entraînement intime ! Le jeune Louis comptait peu d'années, lorsque son père, pour arrondir sa fortune, entreprit le voyage de Lima et emmena son fils avec toute sa famille. Dans cette ville, alors la métropole de l'Amérique et l'entrepôt de ses richesses, le collège de Saint-Martin, soutenu par la munificence royale des souverains espagnols, procurait une éducation scientifique aux jeunes gens nobles. La réputation bien établie de savoir dont jouissaient ses professeurs, lui avait acquis un renom extraordinaire, non-seulement dans le Nouveau mais encore dans le Vieux-Monde. C'est dans cet établissement célèbre que Louis Francisco reçut les premières leçons pour entrer dans la carrière des sciences. Lorsqu'il y eut fait certains progrès, il retourna en Espagne et se livrant à l'inclination décidée qu'il avait pour la littérature, il entra au collège d'Alcala de Henares, aussi fameux à cette époque par les théologiens éminents dont les travaux enrichirent la république des lettres. Gradué docteur en théologie par l'université d'Alcala, il se prépara au sacerdoce auquel il fut élevé à sa grande joie. Il ne se passa point long-temps avant qu'il ne fût appelé à occuper un poste distingué dans le clergé, puisque Philippe V, informé de son mérite, le présenta comme candidat pour un canonicat dans la cathédrale de Cuzco, où il devint plus tard successivement écolâtre, chantre et doyen du chapitre. Il remplissait ces dernières fonctions, lorsque le même Philippe le proposa pour l'évêché de Santiago du Chili. Sa Sainteté Clément XI, acceptant la proposition du roi, expédia le 26 janvier 1705 les bulles en vertu desquelles Romero reçut à Lima le caractère épiscopal, à l'âge de quarante ans. Le nouvel évêque tarda à se mettre en route pour son siège, et par suite de son autorisation, le chapitre en prit possession le 28 août 1706.

Il y avait quatre ans déjà que Santiago était orphelin de son pasteur, quand Romero s'y rendit au mois de mars

1708 et prit avec zèle le gouvernement de son diocèse. Une de ses premières attentions fut de fortifier la discipline du clergé et d'augmenter l'éclat du culte divin, et il chercha à atteindre ce but, au moyen de règlements salutaires dont il prescrivit l'observation rigoureuse. Le plus célèbre fut celui qu'il publia d'accord avec son chapitre le 21 mars 1712. Il entreprit deux tournées pastorales en des années différentes. La première fois, il parcourut les paroisses situées au nord de Santiago; la seconde fois, celles situées au sud, et dans les deux visites il administra le sacrement de la Confirmation à un nombre incroyable de personnes. Entr'autres choses dignes d'éloges, une dévotion ardente aux saints martyrs Juste et Pasteur distinguait l'évêque. Il construisit à ses frais dans l'église cathédrale un autel, où leurs saintes images furent honorées d'un culte particulier, en vue duquel il alloua en outre une somme considérable dont les intérêts devaient servir à la célébration annuelle de leur fête. Les circonstances ne manquèrent pas pour remplir l'âme de Romero d'une cruelle amertume; mais si la puissance civile qui les causa, s'y montra aussi prétentieuse qu'obstinée, de son côté, l'évêque donna des preuves de rectitude, de prudence et de désintéressement peu communes comme nous le verrons ailleurs. Après avoir travaillé ainsi et autrement encore à la gloire de Dieu et au culte des Saints, il fut transféré par Clément XI, sur les instances de Philippe V, au siège de Quito, et l'acte de translation fut dressé le 7 décembre 1718 [1]. De Quito le même pape l'éleva au siège métropolitain de la Plata, sur lequel il mourut.

L'Eglise de Santiago ne resta pas long-temps veuve après la promotion de Romero. Le doyen D. Jérôme Hurtado de

[1] Nous avons fait quelques changements à la série des prélats telle qu'on la trouve dans le synode de Santiago, principalement pour la date et la durée de leur gouvernement, en ayant sous les yeux le registre des actes du chapitre ecclésiastique de Santiago. (*Note de l'auteur.*)

Mendoza présenta au chapitre une bulle par laquelle Clément XI nommait évêque de Santiago le prêtre D. Alejo Fernando de Rojas, avec les lettres patentes du roi qui ordonnait de le mettre en possession, et le pouvoir que lui donnait l'évêque institué, à l'effet de prendre possession et d'administrer le diocèse en son nom, de concert avec le chapitre. En conséquence, Hurtado, comme représentant Rojas, fut installé le 9 février 1719. L'évêque fit son entrée solennelle dans Santiago le 30 mars de l'année suivante, et reçut un accueil vraiment triomphal du président et de toutes les corporations de la capitale. Rojas était né à Lima d'une famille noble, et à l'époque de son élévation à l'épiscopat il passait dans sa patrie pour l'un des hommes doués du plus grand talent littéraire. Il avait fait ses études au collège royal de Saint-Philippe et l'université de Saint-Marc lui avait décerné le titre honorable de docteur en droit civil et en droit canon. Il remplissait les fonctions pastorales à la chapelle paroissiale de la métropole, lorsque Philippe V, informé de ses bonnes qualités, le proposa pour le siège de Santiago, vacant par la promotion de Romero à celui de Quito. Sa Sainteté Clément XI lui expédia ses bulles, de Sainte-Marie-Majeure, le 14 janvier 1718. Le señor Rojas gouverna cinq ans à peine le diocèse de Santiago, et c'est sans doute à ce peu de temps que nous devons attribuer les rares souvenirs qui nous sont restés de sa personne. Il le quitta le 23 avril 1724, pour aller prendre possession du siège de la Paz, auquel l'éleva Innocent XIII. Il faut certainement déplorer le rapide passage de ce prélat et de quelques autres, que la Providence semblait destiner, par la maturité de leur âge et la réputation de leur vertu, à faire le bonheur de leur troupeau, qu'ils auraient pu diriger de longues années.

Le départ de Rojas fut pour le chapitre ecclésiastique l'origine de dissensions scandaleuses, que plus d'une fois

les tribunaux laïques eurent à terminer. Il s'agissait d'élire un vicaire capitulaire, et les votes paraissaient se diviser entre plusieurs candidats. Le corps comptait dans son sein des membres respectables par leurs lumières, par leurs relations et par mille autres circonstances particulières. Le doyen D. Jérôme Hurtado de Mendoza avait gouverné le diocèse en d'autres occasions; il avait mérité la confiance de ses évêques, et beaucoup trouvaient que dans le cas qui se présentait, on devait de nouveau confier l'administration à ses soins. D'autre part, le public considérait l'écolâtre D. José de Toro Sambrano, comme un des premiers ecclésiastiques pour sa vaste littérature et ses éminentes vertus. Le doyen proposa au chapitre de différer l'élection jusqu'au dernier jour qu'accordent les canons, pour l'élection d'un vicaire capitulaire à la vacance d'un siège; il ne donnait à la vérité aucune raison valable en faveur de cet expédient, mais il supposait être en son droit, non-seulement en le proposant, mais en différant de fait l'élection. Les membres du chapitre rejetèrent unanimement la motion du doyen, qui protesta contre la violence qu'il prétendit que lui faisaient ses vénérables collègues par leur décision. D'un autre côté, le doctoral D. Pedro d'Azua manifesta de sérieuses inquiétudes sur le caractère de la présente élection, parce qu'à son avis le pouvoir du chapitre pour y procéder était déjà expiré. « En supputant le terme que le concile de Trente accorde aux chanoines des cathédrales, à partir du jour où l'évêque témoigne par des actes réitérés l'intention de se détacher de son diocèse, le délai, disait-il, est déjà passé et depuis long-temps dans le cas actuel. L'évêque a quitté Santiago et a entrepris son voyage, pour aller prendre possession de sa nouvelle église, le 6 avril; c'est donc à cette même date qu'il faut considérer le siège comme vacant et par conséquent, les pouvoirs du chapitre pour choisir un vicaire capitulaire sont déjà expirés. » En sou-

levant cette difficulté, le doctoral paraît s'être arrêté à l'usage qui subsista quelque temps dans les églises américaines, de considérer les sièges comme vacants, du moment où les évêques qui les occupaient, recevaient le décret de leur translation à un autre siège; mais il aurait dû remarquer que cet usage fut plus d'une fois désapprouvé, et jamais autorisé par le souverain pontife. L'opinion du chanoine Azua n'obtint pas l'appui de la majorité des membres du chapitre, qui croyaient pouvoir procéder à l'élection, d'abord, parce que le temps que donne le concile aux chapitres des cathédrales, pour nommer en cas de vacance le vicaire capitulaire, doit se compter seulement du jour où l'évêque qui sort du diocèse prend possession de celui auquel il est transféré; en second lieu, parce que l'évêque se croit en possession de son église, tant qu'il n'est pas sorti des limites de son diocèse, et Rojas n'avait reçu, dans le Chili, aucune lettre de créance pour entrer en possession de celle de la Paz et il n'avait quitté le territoire de son diocèse que le 23 avril, jour où il mit à la voile au port de Valparaiso. En outre, on n'eut point à Santiago une connaissance positive de son embarquement, avant le 26 du mois; par conséquent, c'est seulement à partir de ce jour qu'a commencé à courir, pour le chapitre, le temps que les canons accordent pour l'élection du vicaire capitulaire. Bien plus, le chapitre avait usé de ses pouvoirs en nommant par intérim un membre chargé de l'expédition des affaires journalières, et cet acte seul suffisait pour sauvegarder tous ses droits, dans le cas où il n'aurait point procédé à l'élection avant l'expiration du délai. Toutes ces raisons eurent plus de poids près du chapitre que tous les scrupules du chanoine Azua, et par suite ils choisirent pour vicaire capitulaire, ce jour-là même, l'écolâtre D. José Toro Sambrano. Cette fois la vacance ne fut pas fort longue; car, le 24 octobre de la même année, le capitulaire élu présenta le pouvoir qui

l'autorisait à prendre possession de l'évêché au nom de l'évêque désigné ; ce qui eut lieu immédiatement.

Le nouveau prélat, étant le premier Chilien qui montât sur le siège épiscopal de Santiago, obtenait par là même les sympathies de son troupeau. C'était le docteur D. Alonso del Pozo y Silva, originaire de la ville de la Conception, l'un des sujets de capacité extraordinaire que produisit, comme un fruit précoce, le pensionnat de Saint-François Xavier de Santiago. Promu au sacerdoce dans son diocèse natal, il finit ensuite par être nommé curé en titre : il en remplit les fonctions, à la satisfaction de ses supérieurs, dans la paroisse métropolitaine de la Conception. On voyait briller en ce jeune prêtre la modestie et la charité qui le rendaient à la fois aimable et respectable. Avec la première de ces vertus, il tâchait de cacher des connaissances qui auraient pu lui attirer des éloges qu'il abhorrait, et la seconde ouvrait ses mains à la distribution de fréquentes aumônes. C'est au concours, suivant les règles canoniques, qu'il obtint la dignité de magistral dans le chapitre métropolitain de sa ville natale, et immédiatement après il fut élevé aux fonctions d'abord d'archidiacre, puis de doyen du même corps. Philippe V le proposa en 1711 comme évêque du Tucuman, dont Sa Sainteté Clément XI lui adressa les bulles d'investiture, et Innocent XIII l'éleva au siège de Santiago, par une bulle expédiée de Rome le 7 janvier 1724. A peine le prélat s'était-il installé dans son diocèse, qu'il entreprit aussitôt des réformes importantes pour son troupeau. Entr'autres mesures, il prescrivit quelques règles propres à maintenir l'observation de la discipline monastique dans les couvents de religieuses, à améliorer ce qui concerne le culte divin dans les églises, et à faire célébrer les offices dans la cathédrale, avec plus de pompe et de solennité qu'on ne les avait célébrés jusqu'alors. Il donna des preuves de sa générosité, en contribuant de ses deniers personnels à la construction de plu-

sieurs églises de campagne, et au rétablissement d'autres, ou entièrement détruites ou à moitié ruinées. Il y avait à peine sept ans qu'il gouvernait son diocèse, lorsqu'il reçut la bulle par laquelle le pape Clément XII l'appelait au siège archiépiscopal de Charcas. En vertu de cette bulle, il partit de Valparaiso pour Cobija le 27 avril 1731. La situation violente où se trouvaient à cette époque les évêques d'Amérique, ne leur permettait pas d'exécuter de grands travaux dans leurs diocèses, comme nous aurons à chaque pas l'occasion de le remarquer. Par suite du relâchement qui s'était introduit, pour le malheur des églises, dans l'application des règles canoniques, suivies à d'autres époques d'une manière inexorable, les promotions étaient devenues trop fréquentes. D. Alonso del Pozo conserva dans son archevêché de précieux souvenirs de l'église de Santiago, et il désirait vivement y retourner. Sa santé succomba enfin sous de nombreuses et graves infirmités. Fatigué de l'administration et des honneurs qu'il n'ambitionnait point, il envoya au souverain Pontife sa démission formelle de l'épiscopat. Elle fut agréée et Santiago fut le lieu qu'il choisit pour sa résidence, et où la mort termina sa longue carrière.

D. Juan de Sarricolea y Olea, évêque de Tucuman, à l'époque de la promotion du docteur Pozo à l'archevêché de Charcas, fut nommé pour le remplacer au siège de Santiago [1], et D. Pedro d'Azua, chanoine doctoral, en prit possession en son nom le 11 mai, c'est-à-dire peu de jours après le départ de son prédécesseur. Nous avons pu recueillir fort peu d'autres données sur ce prélat, excepté sur sa vaste science, dont nous pouvons juger, sans craindre de nous tromper, au moyen des documents irrécusables que nous possédons à cet égard. Lima, lieu de sa naissance, le fut aussi de ses études; c'est là, au collège de Saint-Martin, pépinière féconde de grands hommes, qu'il parcourut le

[1] Décret royal daté de Castel-Blanco le 2 février 1730. (*Note de l'auteur.*)

cercle des humanités, de la philosophie, du droit civil, du droit canon et de la théologie, méritant d'obtenir le grade de docteur dans cette dernière faculté. Il concourut d'une manière brillante pour plusieurs chaires à l'université de Saint-Marc, et grâce à son mérite littéraire il fut chargé de professer les deux cours de théologie de la même université. Il consacrait toujours ses thèses à la recherche de la connaissance la plus parfaite du souverain bien, connaissance du plus ou moins de clarté de laquelle dépend aussi notre plus ou moins grande sagesse. La carrière sacerdotale qu'embrassa Sarricolea à Lima lui ouvrit le chemin des dignités par lesquelles l'Eglise récompense la vertu et la science. La charge de pénitencier au chapitre de Lima étant devenue vacante, il se mit sur les rangs, et quoique tout jeune encore, il l'emporta au concours, et par suite ce fut lui que le souverain présenta. Son zèle dans l'accomplissement des fonctions attachées à sa prébende, joint aux titres qu'il possédait déjà d'avance, lui aura sans doute valu le choix que par sa bulle Clément XII fit de sa personne, pour le siège de Tucuman, vacant par l'élévation de son évêque D. Alonso del Pozo à celui de Santiago. Sarricolea se rendit dans cette dernière ville, au milieu du mois de janvier 1732. Presque tous les monastères attendaient son arrivée pour célébrer leurs assemblées capitulaires, et l'évêque profita de cette occasion pour rendre quelques ordonnances prudentes et sages, tendant à y affermir l'observation des règles.

Plein de piété, il prescrivit des prières publiques solennelles pendant trois jours, en commémoration du tremblement de terre qu'avait souffert Santiago peu de temps auparavant, voulant en même temps rappeler au peuple qu'il devait éviter soigneusement les excès qui provoquent la colère du Dieu vivant. Usant des privilèges apostoliques qui lui étaient accordés, il publia un jubilé en faveur des

fidèles qui, véritablement repentants de leurs fautes, visiteraient durant ces trois jours l'église cathédrale, et subvint de ses deniers personnels aux dépenses du premier jour de cette solennité, tout le temps qu'il resta à la tête du diocèse. Il reçut en octobre 1735 le décret royal de Philippe V, qui l'élevait au siège de Cuzco, et avec celui-là le décret [1] autorisant l'exécution de la bulle qui nommait le docteur D. Juan Bravo del Rivero, évêque de Santiago. Sarricolea se rendit aussitôt à Valparaiso, pour passer à Cuzco, où il mourut peu après son arrivée. Pendant ce temps-là, le doyen D. Juan Andia d'Irarrazaval et l'archidiacre D. José Toro Sambrano prirent possession de l'Eglise de Santiago, au nom de son nouvel évêque. Celui-ci reçut à la Plata la consécration épiscopale, des mains de l'archevêque D. Alonso del Pozo, en vertu des bulles expédiées en sa faveur par Sa Sainteté Clément XII, et il ne tarda pas à se diriger vers son diocèse, à travers le désert d'Atacama. Il parvint à Paposo au mois de décembre, et il y commença à exercer la juridiction qui lui appartenait, en administrant le sacrement de la confirmation aux habitants de ce lieu écarté, situé comme une oasis ou une île végétale au milieu des sables de cette immense solitude. Il ouvrit par Copiapo sa visite diocésaine et la continua dans toutes les paroisses qu'il rencontra sur son passage jusqu'à Santiago. Le 4 avril 1736, il fit son entrée solennelle dans la capitale, où il fut reçu avec le cérémonial que prescrit le pontifical romain et avec le respect que lui conciliaient ses antécédents favorables. D. Juan Bravo del Rivero naquit à Lima, d'une famille noble et fit ses premières classes au collège de Saint-Martin de la même ville. Désireux de s'appliquer à l'étude du droit, pour lequel il éprouvait une inclination irrésistible, il passa au collège royal de Saint-Philippe, où cette science était à cette époque enseignée

[1] Décret rendu à Saint-Ildephonse le 20 août 1734. (*Note de l'auteur.*)

avec éclat, et où son application constante, son talent, et les autres belles qualités par lesquelles il recommandait sa personne, lui firent mériter le *chevron* de docteur dans cette faculté. Il fut ensuite élevé, par l'Audience royale de Lima, à la charge honorable d'avocat. Quant à lui, fidèle à sa première inclination, il embrassa cette carrière par goût plutôt que dans une intention de lucre. Les triomphes qu'il obtint dans plusieurs causes célèbres, en même temps qu'elles lui acquirent au barreau une réputation éminente, comme homme de parole, l'enrichirent considérablement. Mais la pénible vie d'avocat le fatigua bientôt, et il sollicita un siège d'auditeur, que Philippe V, ayant égard à d'excellentes recommandations, lui accorda au tribunal royal de Charcas. Dans ce poste élevé, l'auditeur Bravo était considéré comme le modèle des magistrats pour la règle de ses mœurs, pour son intégrité sévère dans l'administration de la justice, enfin pour la douceur de son caractère pacifique. Il contracta mariage dans la ville de Chuquisaca; mais la mort de sa femme, arrivée peu de mois après, lui rendit sa liberté. Bravo, profondément blessé par ce coup, resta comme indifférent à toutes choses, de manière que sa première pensée fut de se cacher, pour échapper à jamais à tous les regards. Peu à peu pourtant cette catastrophe cruelle, qui l'avait plongé au milieu d'épaisses ténèbres, laissa pénétrer au fond de son âme de vifs rayons de lumière, à la clarté desquels il vit le parti qu'il lui convenait de prendre dans son malheur. La perspicacité de son esprit et la maturité de sa raison, lui faisant comprendre la caducité de tout ce qui avait été jusqu'alors l'objet de ses poursuites, lui inspira le désir d'entrer dans le sacerdoce. En s'arrêtant attentivement à cette pensée, qu'il regarda aussitôt comme un appel divin, il sentit que son cœur s'y attachait de plus en plus vivement. Les résolutions conçues dans les moments d'agitation que causent les grandes

douleurs comme les grandes joies sont ordinairement équivoques et peu sûres. Toutefois il n'est pas rare de les voir se maintenir et faire, avec le secours du temps et de la raison, le bonheur de l'homme qui les a conçues. Celle de l'auditeur Bravo fut certainement de ce genre. Elle fit une profonde sensation parmi les habitants de la ville. Les uns la regardaient comme l'effet prématuré de sa douleur; les autres, rendant justice à son intelligence, à son expérience, croyaient qu'il agissait avec maturité; les réflexions des uns et des autres lui servirent à procéder avec une plus grande prudence. Il adressa au roi la démission de sa charge, lorsqu'il arriva au moment de recevoir les ordres mineurs, et le roi, en récompense de son mérite, le proposa pour la dignité de trésorier, vacante en l'église métropolitaine de la Plata. Philippe V, qui avait de nombreux renseignements sur le chanoine Bravo de Rivero, ne tarda pas à l'élever à l'épiscopat. Il voyait en lui un homme d'expérience formé sur le théâtre du grand monde, appréciateur de tout ce qu'il peut offrir de réel, un homme de conseil, accoutumé à traiter les affaires de la plus haute importance sous le dais de la magistrature, un homme de charité enfin, qui fidèle à ses maximes inviolables, avait toujours secouru les misères des pauvres. Le siège de Santiago était alors vacant, par la promotion du docteur Sarricolea à l'Eglise de Cuzco, et D. Juan Bravo del Rivero fut désigné pour occuper sa place. Il fit son entrée solennelle à Santiago le 4 avril 1736, et se consacra au gouvernement de son Eglise. La première marque d'attachement qu'il lui donna fut le magnifique cadeau qu'il fit à sa cathédrale de deux grands chandeliers d'argent, et d'un grand nombre de candelabres et autres objets du même métal et d'un travail exquis, qu'accompagnaient quelques riches ornements, destinés au service immédiat du culte divin.

Le tremblement de terre de 1730 abattit la tour de la

cathédrale et fendit les cloches ; l'évêque reconstruisit la première, et fit refondre les secondes à ses dépens. La réforme des mœurs corrompues de la classe pauvre de son troupeau le préoccupait d'une manière particulière. Pour l'obtenir, il faisait donner trois fois par an à ses frais les exercices de saint Ignace, au grand avantage de ceux qui les suivaient. Des missions réitérées avaient lieu, surtout pendant le carême et au moment de ses tournées pastorales, et quelquefois il prêchait lui-même, à la grande édification des fidèles, qui remarquaient le zèle et la ferveur avec lesquels il parlait. Ennemi du vice, il le poursuivait partout où il le voyait, sans acception des personnes, quelqu'élevé que fût leur rang ; mais il le reprenait et le punissait avec tant de douceur et de discrétion qu'en faisant connaître au coupable la gravité de sa faute, il lui facilitait en même temps les moyens qu'il devait prendre pour se corriger. Zélateur plus ardent de la conduite de son clergé, il surveillait lui-même les ecclésiastiques sur lesquels tombaient quelques soupçons. Néanmoins il ne se hâta jamais de croire légèrement ce qu'on pouvait parfois dire contre eux.

L'évêque de la Conception, le docteur D. Salvador Bermudez, agita à cette époque la question déjà soulevée auparavant par l'évêque Escandon, et prétendit, comme lui, exercer sa juridiction sur le territoire compris entre les rivières le Clarillo et la Maule. L'évêque de Santiago invita son chapitre à l'aider de ses lumières et de son active coopération pour la défense du territoire de son Eglise, et le chapitre chargea le chanoine D. Pedro d'Azua d'adresser un mémoire au conseil des Indes, devant lequel la cause était pendante.

Le prélat visita en personne son diocèse l'an 1738, et partout il fit sentir les effets de sa charité vraiment paternelle. C'est au milieu d'occupations semblables, dignes d'un véritable pasteur, que vint le surprendre le décret de

sa promotion au siège d'Arequipa. Au grand regret de son troupeau, qui l'aimait et le respectait à si juste titre, il mit à la voile pour Cobija, dans le port de Valparaiso, le 26 septembre 1743. Des hommes qui, sous leur robe de premiers magistrats, cachaient de honteux ressentiments, avaient transmis au roi des rapports extrêmement défavorables sur l'évêque : ils l'accusaient, entr'autres griefs, de cruauté dans le traitement qu'on faisait subir, d'après ses ordres, aux récluses dans la maison de correction. Le roi réprimanda Bravo del Rivero, dans une lettre fort dure et indigne d'être adressée à un prince de l'Eglise; les mêmes instructions furent renouvelées à son successeur, sans doute parce qu'elles contenaient des points importants pour la direction des récluses [1].

Philippe V présenta le docteur D. Juan Gonzalez Melgarejo, comme successeur, sur le siège de Santiago, de l'évêque Bravo, promu à celui d'Arequipa. Melgarejo est un des prélats américains les plus dignes de vénération, pour les nombreux services qu'il rendit à son Eglise. Il était natif de l'Assomption du Paraguay. Destiné à la carrière ecclésiastique dès ses premières années, il fit ses études sous la direction des Jésuites dans le séminaire de sa ville natale. Après de grands progrès dans les sciences, et de plus grands progrès dans la vertu, il fut élevé au sacerdoce, et pourvu ensuite d'un canonicat de faveur [2] dans le chœur de la cathédrale de l'Assomption. Toujours occupé à procurer le salut de son prochain, il était infatigable au ministère de la prédication et de la confession, généreux dans la distribution de ses aumônes, assidu à la visite des malades. Il arriva successivement à remplir les deux premières dignités de la métropole, en même temps que la charge

[1] Lettre datée de Saint-Ildephonse, 7 février 1742. (*Note de l'auteur.*)

[2] J'appelle ainsi le canonicat qui n'était pas l'objet d'un concours. (*Note du traducteur.*)

pénible de vicaire général du diocèse. Philippe V le proposa alors pour évêque de Santiago; et muni des bulles de Benoît XIV, il reçut dans sa patrie la consécration épiscopale. Il se mit en marche pour le Chili par la voie de Buénos-Ayres, et de cette ville il envoya au doyen D. José de Toro Sambrano et à l'archidiacre D. José Antonio Astorga les pouvoirs nécessaires pour le représenter et pour prendre possession du siège. C'est ce qu'ils firent en conséquence le 2 décembre 1744. L'évêque arriva à Santiago dans le courant de janvier de l'année suivante, et sa première affaire fut de s'occuper de l'érection d'une nouvelle cathédrale. L'ancienne était trop petite et insuffisante pour la population de la capitale; elle était d'ailleurs ruinée par les tremblements de terre, et surtout par celui arrivé dans la trentième année de ce siècle. De concert donc avec son chapitre, il résolut la construction d'une belle église. Il en posa sans retard les premiers fondements, et donna pour la bâtisse cinq mille piastres par an, outre beaucoup d'objets en argent qu'il avait donnés auparavant. La construction terminée, il entreprit la visite pastorale de son diocèse, en se dirigeant vers la province d'Aconcagua, au mois de mai 1747. De là il passa la Cordillère, aussitôt que la saison le permit, et parcourut les paroisses des provinces de Cuyo, laissant de toutes parts des preuves non équivoques de sa charité apostolique. Au retour de Cuyo, il continua la visite de la partie méridionale, la plus importante et la plus populeuse du diocèse. Le délabrement de sa santé le força de rentrer à Santiago, où il resta en repos pour la même cause. Ferdinand VI l'avait promu au siège d'Arequipa; mais avant que la nouvelle de sa promotion ne lui arrivât, Dieu le fit entrer dans la maison de son éternité, pour lui décerner les récompenses dues aux pasteurs zélés. Melgarejo rendit son âme au Créateur le 8 mars 1754, après une maladie douloureuse, durant laquelle il ne dé-

mentit pas la patience invincible et la force d'âme dont il avait donné tant de preuves. Son Eglise fut jusqu'aux derniers moments le tendre objet de ses pensées : il l'institua légataire de tous ses biens qui montaient à plus de cent mille piastres. Sa mort causa aux habitants de Santiago une profonde tristesse. Toutes les autorités civiles allèrent honorer les restes de leur évêque : les chanoines vêtus de leur camail, les prêtres en ornements de chœur, les communautés régulières et les membres des corps de métiers eux-mêmes voulurent se procurer la consolation de baiser pour la dernière fois au défunt son anneau pastoral. Au mois de mai suivant, après la mort de Gonzalez Melgarejo, arrivèrent à Santiago deux lettres du roi Ferdinand VI, adressées, l'une à l'évêque qui venait de mourir, pour lui notifier sa translation à l'Eglise d'Arequipa, l'autre au chanoine doctoral D. Manuel d'Aldai, pour lui annoncer sa présentation comme évêque de Santiago [1].

Cette nouvelle était tout-à-fait inattendue. Le chanoine Aldai n'avait à cette époque que quarante-deux ans d'âge, et seize ans de prêtrise. Surtout, il était Chilien d'origine et il appartenait au clergé de l'Eglise même dont on le nommait évêque, et il n'y avait pas encore eu d'exemple de ce fait au Chili. Ce prélat, sans contredit le plus célèbre parmi tous ceux qui ont gouverné les Eglises du Chili, naquit à la Conception le 14 janvier 1712, de D. José d'Aldai et de doña Josefa d'Azpee, personnes qui, par leur noblesse et leur fortune, prenaient rang parmi les premières familles de la ville. Le jeune Manuel révéla dès ses premières années un talent si précoce, que ses parents et ses maîtres reconnurent en lui une capacité non commune, mais tout-

[1] Par respect pour la mémoire de l'illustrissime docteur D. Manuel Aldai, nous avons voulu insérer dans les documents qui se trouvent à la fin de cet ouvrage, sous les numéros 24 et 25, les bulles pontificales et les décrets royaux concernant sa nomination à l'épiscopat. (*Note de l'auteur.*)

à-fait exceptionnelle. Confié aux Jésuites qui dirigeaient à la Conception la pension de Saint-Joseph, il y fit, sous leur enseignement, l'étude des humanités, de la philosophie et de la théologie avec le succès que promettaient ses moyens et son application, et il se rendit digne de recevoir des mains de l'évêque D. Francisco Antonio Escandon, les grades de maître en philosophie et de docteur en théologie. Son père, qui le destinait à la profession d'avocat, l'envoya à Lima, pour qu'il y suivît les cours de droit, et il se consacra en effet à cette étude au collège royal de Saint-Martin, d'une manière si brillante, qu'il s'attira l'admiration et le respect de tous ceux qui le connaissaient et le fréquentaient. Gai de caractère, il ne s'amusait pas néanmoins aux légers plaisirs auxquels se livrent les jeunes gens, voulant employer le temps à des objets sérieux et utiles. L'université de Saint-Marc lui conféra le grade de docteur en droit civil et en droit canon, comme une distinction honorable due en justice à son mérite littéraire [1]. Sur ces entrefaites, la place de chanoine doctoral devint vacante à l'église métropolitaine de Lima, par suite de l'élévation du célèbre canoniste péruvien, D. Juan Jimenez Gutierrez, au siège épiscopal de Popayan. D. Manuel d'Aldai, déjà docteur et avocat à l'Audience royale, se présenta comme candidat au concours, et mérita de figurer le second entre cinq concurrents sur la liste du chapitre. De retour au Chili à cause du décès de son père, il recueillit soixante-dix mille piastres, formant la légitime qui lui revenait, et fixa sa résidence à Santiago. La promotion du licencié D. Pedro d'Azua à la dignité d'écolâtre, laissa vacante dans le chapitre la prébende de doctoral. Aldai concourut et l'emporta.

[1] Il est à peine nécessaire de faire remarquer que l'auteur, ici comme en beaucoup d'autres endroits, donne au mot *litteraire* un sens générique, beaucoup plus étendu que celui qu'on lui donne dans l'acception ordinaire. Long-temps du reste, *lettré* a été le parfait synonyme de *savant*. (*Noté du traducteur.*)

Ayant reçu les ordres sacrés, que lui conféra Bravo del Rivero en février 1740, il se dévoua exclusivement à l'accomplissement des obligations attachées au ministère sacerdotal. Il prêchait dans les missions et dans les confréries appelées *Ecoles du Christ*, dont il fut comme le fondateur au Chili. Il fut le premier membre du clergé séculier qui fit suivre les exercices de saint Ignace dans les monastères de religieuses. Enfin, assidu au tribunal sacré, il y eut à peine un jour où il n'ait passé plusieurs heures à cette fonction du ministère, aussi glorieuse pour Dieu, dont elle fait éclater les miséricordes, que pénible pour le prêtre qui s'y consacre. L'évêque Bravo del Rivero et son successeur, D. Juan Gonzalez Melgarejo, eurent toujours la plus haute estime pour le chanoine Aldai. A la mort du second, le chapitre le choisit, à l'unanimité des voix, pour vicaire capitulaire, mais il déclina cette charge. Lors de la vacance du siège de Santiago, par la promotion de son évêque Melgarejo à celui d'Arequipa, D. Manuel d'Aldai fut proposé pour le remplir, sans le prétendre ni l'attendre. Nous pouvons dire que sa nomination fut l'œuvre de Dieu, car elle eut lieu tout-à-fait indépendamment des moyens dont les hommes ont coutume de se servir pour obtenir de semblables dignités.

Deux mois après la mort de son prédécesseur, c'est-à-dire le 7 mai 1754, le señor Aldai vint lui succéder, au milieu des acclamations de la ville de Santiago, qui célébrait son élévation avec enthousiasme. Quoique Sa Sainteté Benoit XIV eût expédié ses bulles de Sainte-Marie-Majeure, dès le 26 novembre 1753, il ne reçut la consécration épiscopale, à la Conception, des mains de l'évêque D. José Toro Sambrano, que le 2 octobre 1755. Monté sur le siège épiscopal, Aldai ne changea point son ancienne manière de vivre. Il se levait de très-bonne heure, célébrait tous les jours le sacrifice de la messe, se rendait au confessionnal,

et expédiait les affaires de son diocèse avec exactitude et célérité. Son oraison était continuelle : il semblait, suivant le dire de son confesseur, le P. Ignace Garcia, « que les embarras, suite inévitable du poste qu'il occupait, n'eussent fait que graver plus profondément dans son esprit le souvenir de la présence de Dieu. » Vers le soir, il allait se promener le long de la rivière, sur les quais, où l'attendait une multitude d'enfants, auxquels il enseignait la doctrine et le catéchisme, et distribuait ensuite du pain ou des fruits, et même quelques pièces de monnaie, les jeudis et les jours de fête. Il ne négligeait jamais de se rendre aux églises où il y avait jubilé ou exposition du très-saint Sacrement, et il s'y rendait dans son costume ordinaire et avec une ferveur édifiante, restant agenouillé des heures entières devant Notre-Seigneur.

Une de ses premières attentions fut de procéder avec ordre à la visite de son diocèse. Il la commença par son église métropolitaine, au mois de mai 1757, et il la continua dans toutes les paroisses situées au nord de Santiago. Il faisait, jusqu'à deux fois en certains jours, le matin et le soir, les conférences doctrinales de la mission qui s'ouvrait dans chacune des églises qu'il visitait. Il était infatigable dans l'administration du sacrement de la confirmation, et il se traçait une règle si sage dans l'économie de son temps, qu'il lui en restait toujours un peu pour siéger au confessionnal. Il parcourut la partie la plus reculée de son diocèse jusqu'à un lieu situé aux bords du désert d'Acatama et appelé depuis lors *l'Evêque*, parce qu'il s'y arrêta. Il y fit venir les Indiens du Paposo, auxquels il distribua la sainte doctrine et administra les saints sacrements. D. Manuel avait à peine terminé cette besogne si pénible, qu'il en entreprit une autre non moins lourde; ce fut de visiter la partie méridionale de son diocèse, puis les provinces de Mendoza, San-Juan et San-Luis; et dans toutes ces courses, il n'y eut

pas une église, pas un oratoire qu'il ne visitât, quelqu'écarté qu'il se trouvât de sa route. Il traînait derrière lui une véritable cargaison d'habillements pour les pauvres, qu'il vêtit quelquefois de ses propres mains.

Cette visite aussi complète que longue lui fit connaître tous les besoins de son troupeau; c'est pourquoi il se hâta de célébrer un synode diocésain, dans lequel il serait pourvu à chacun d'eux. Il convoqua donc ses curés pour le mois de décembre 1762, et aussitôt qu'ils furent réunis, il fit, le 4 janvier de l'année suivante, l'ouverture du synode, qui continua ses séances jusqu'au 18 mars, jour où il fut clos. La sagesse que respirent les constitutions de ce synode révèlent la capacité de leur auteur : toutes sont appuyées sur des décisions de l'Eglise, et nous devons les considérer comme l'abrégé de sa doctrine. L'évêque fit publier les constitutions synodales le 22 avril de la même année; et plus tard, celles qui concernent le clergé et les communautés de femmes. Les heureux résultats de cette assemblée ne tardèrent pas à devenir sensibles, non-seulement par l'amélioration de la conduite du clergé, mais encore par la réforme de la population dans les points qu'avait voulu atteindre le zèle pastoral du synode.

Aldai fit aux provinces de son diocèse une nouvelle visite, qu'il commença par la partie méridionale, au mois d'octobre 1764, et qu'il termina au mois de mars de l'année suivante. Le 8 avril, c'est-à-dire un an après, il se mit en route pour visiter la partie septentrionale, et il consacra presqu'une année à cette nouvelle mission, dans laquelle il travailla constamment avec un zèle vraiment apostolique.

Il plut à Dieu de visiter ce prélat par diverses calamités qui affligèrent le troupeau et surtout le pasteur; par exemple, l'expulsion des Jésuites, qui eut lieu à Santiago le 26 août 1767. Le président Gilles Gonzaga avertit l'évêque, ce jour-là même de très-bon matin; il lui envoya une copie

du décret du souverain, qui portait que tous les religieux de la Compagnie devaient être chassés de ses domaines, et il le pria d'en faire part au chapitre de son Eglise, au clergé et aux communautés régulières, en recommandant à tous la soumission la plus profonde. La conduite observée par l'évêque dans cette circonstance, comme dans tous les autres évènements de son épiscopat, peut être proposée à l'imitation de ses collègues. Il professait une tendre affection pour l'institut; il était uni à plusieurs de ses membres par des liens nombreux et puissants; mais, malgré tout cela, on n'entendit sortir de sa bouche que ces paroles : « Prions Dieu de protéger cet ordre. » C'est dans le même sens qu'est conçue la circulaire qu'il adressa le même jour aux communautés de Santiago.

Pour ne pas laisser tomber en désuétude les exercices de saint Ignace, que dirigeaient les Jésuites dans plusieurs établissements du diocèse, il prit de sages mesures et procura des missionnaires fervents, appartenant soit au clergé séculier, soit aux ordres réguliers. Lui-même se mit de leur nombre : car, malgré ses fatigantes occupations, il prêcha à différentes reprises dans les exercices spirituels.

L'incendie affreux, qui réduisit en cendres en 1769 l'église cathédrale avec ses autels, ses images, ses objets précieux, ses ornements, et tout ce qu'elle contenait, à l'exception seulement d'une image de Notre-Dame des Douleurs, fut un des autres fléaux dont la main de la Providence frappa l'évêque de Santiago. Le vendredi 22 décembre 1769, vers les deux heures du matin, on aperçut le feu, et sa violence rendit inutiles toutes les mesures qui furent prises pour l'éteindre. L'évêque, après avoir adopté les précautions qu'il jugea opportunes, resta en prière jusqu'à ce que vînt l'heure de célébrer le sacrifice de la messe. L'ayant terminé, il porta processionnellement accompagné de son chapitre l'image de Notre-Dame des Douleurs, sauvée des flammes,

à l'église de la Compagnie de Jésus, qu'il désigna comme cathédrale, en attendant l'achèvement de celle dont Melgarejo avait commencé, et dont il continuait, lui, la construction.

L'archevêque de Lima, D. Diego Antonio de la Parada, envoya des lettres de convocation pour un concile provincial à tous les suffragants de sa métropole, et le señor Aldai, l'un d'eux, se disposa promptement à se rendre à l'appel. Il partit de Santiago pour Valparaiso le 22 septembre 1771, accompagné du chapitre des chanoines et du conseil de la ville, ainsi que de l'élite de la population, qui regrettait l'absence d'un pasteur aimé de tous avec une filiale tendresse. Au sein du concile, Aldai fut l'âme de toutes les décisions, et c'est à lui indubitablement que l'on dut tout ce qui se fit dans cette mémorable assemblée. Les dispositions des Pères étaient en effet les moins convenables pour la réunion d'un concile. Parmi ceux qui se trouvaient déjà à Lima, plusieurs soutenaient des prétentions exagérées relativement aux pouvoirs du synode, prétentions qui devaient nécessairement devenir l'écueil contre lequel seraient venues se briser les espérances qu'avait fait concevoir sa réunion. Dans la séance préparatoire secrète, les membres de la congrégation chargèrent d'un commun accord l'évêque de Santiago de résoudre les difficultés qu'eux-mêmes soulevaient. L'opinion qu'ils avaient de sa sagesse et de sa vertu était si haute, qu'ils préférèrent son vote à celui de toute l'assemblée. Mgr Aldai écrivit dans ce dessein sa savante dissertation sur les *attributions véritables et légitimes du concile provincial*, dans laquelle, en même temps qu'il se constitue le défenseur des sacrés canons et des règles apostoliques, il témoigne de vastes connaissances dans toutes les branches de la jurisprudence ecclésiastique : œuvre digne d'un Père de l'Eglise, qui valut à l'auteur les applaudissements les plus éclatants du concile, et qui porta

celui-ci à lui donner le surnom d'*Ambroise des Indes*. Cet orage calmé, ainsi que plusieurs autres qui s'élevèrent, le concile ouvrit enfin ses sessions publiques le 12 janvier 1772. L'évêque de Santiago prêcha dans cette première session. Dans son discours il promet l'assistance du Saint-Esprit à ses collègues, et les exhorte à la paix comme moyen de l'obtenir. « Au milieu des différentes sessions que tinrent les Pères, dit un écrivain contemporain, D. Aldai fut ce qu'avait été Osius de Cordoue au premier concile de Nicée : ses lumières dissipèrent l'obscurité sur les points difficiles ; sa sagesse concilia les opinions les plus contraires, et son autorité résolut les questions les plus ardues et les plus difficiles [1]. » De graves indispositions, qui commencèrent à altérer sa santé, forcèrent l'évêque de Santiago à quitter Lima, aussitôt que le concile eut terminé sa dernière session. Il se trouva de retour à Valparaiso le 12 octobre, ayant employé à son voyage deux ans et quelques jours.

Mais le zélé pasteur, qui ignorait le repos, ne fut pas plus tôt réinstallé à Santiago, qu'il entreprit une nouvelle visite pastorale aux paroisses du sud de son diocèse. Comme sa constitution robuste avait déjà perdu sa première vigueur, par suite des travaux multipliés auxquels il s'était livré, il prit avec lui deux religieux dominicains d'une grande vertu, qu'il employa à la prédication, et qui produisirent dans le troupeau des fruits de salut incroyables. Il possédait une connaissance si exacte de ses paroisses, qu'il pouvait à l'instant même indiquer l'étendue, la population et les besoins de chacune d'elles. Lorsque ses infirmités ne lui permirent plus de continuer en personne les tournées pastorales, on vit le vénérable prélat donner à chacun des visiteurs qu'il chargea de le substituer, dans ces fonctions

[1] Le docteur Verdugo, chanoine de Lima, dans son discours à l'université de Saint-Marc. (*Note de l'auteur.*)

délicates du ministère pastoral, des instructions si minutieuses, qu'il semblait qu'il eût pu étendre sous ses yeux le plan détaillé de chaque paroisse. Il retourna ensuite à Santiago, et prit lui-même à tâche de présider les conférences de morale qu'il avait établies dans le chœur de sa cathédrale, peu de temps après son intronisation, de visiter fréquemment les classes du séminaire diocésain, et d'assister aux examens des élèves. Son zèle enfin le faisait intervenir dans toutes les œuvres utiles à son troupeau.

Le saint prélat réalisa une foule d'autres entreprises dans le cours de sa longue administration. Il continua la construction de la cathédrale, à laquelle il consacra plus de cent soixante mille piastres; il fonda le monastère des Dames dominicaines de Santiago et le soutint presqu'à ses dépens un grand nombre d'années; il protégea la maison des Récollets qui s'établit en la ville de San-Bartolomé de Chillan, et c'est au milieu de ces œuvres, tendant toutes à procurer la gloire de Dieu et le salut du prochain, que la mort le surprit le 19 février 1788, ayant, malgré ses infirmités et sa vieillesse, conféré les ordres et récité l'office divin jusqu'à trois jours avant son décès. Le célèbre littérateur péruvien Carvajal nomme cet évêque *le plus illustre des docteurs qu'ait produits l'université de Lima, digne par son éminente vertu et son remarquable savoir de gouverner non-seulement une métropole, mais l'Eglise universelle.*

D. Blas Sobrino y Minayo fut présenté par Charles III pour le siège de Santiago; et en vertu des bulles de Pie VI, publiées à Rome le 15 décembre 1788, il prit possession de l'administration le 12 décembre 1790, par son mandataire le docteur D. José Antonio Martinez d'Aldunate, grand-chantre du chapitre. D. Blas Sobrino, de la province d'Andalousie, en Espagne, commença sa carrière en travaillant long-temps dans le ministère paroissial. Nommé évêque de Carthagène, en Amérique, l'an 1774, par Sa Sainteté

Clément XIV, il alla en prendre le gouvernement; mais il en avait à peine joui le court espace de deux années, lorsque Pie VI, sur les instances de Charles III, le transféra au siège de Quito. Sobrino se fit remarquer dans ce poste par son désintéressement, sa charité, son amour pour les pauvres : il visitait fréquemment les hôpitaux et quelquefois aussi les prisons, et tout cela, sans le moindre bruit et comme le plus simple particulier. Le climat de Quito étant défavorable à sa santé, il sollicita sa translation à un autre siège, et l'obtint en effet du pontife Pie VI, à celui de Santiago, dix mois après la mort de Mgr Aldai. Il arriva dans la capitale en novembre 1791, et l'objet qui occupa de préférence son attention fut la construction de l'église qui avançait de plus en plus. Son caractère réservé et sérieux le fit vivre comme dans l'isolement les trois ans et quelques mois qu'il resta à Santiago. Durant tout ce temps, il observa le même genre de vie que dans les autres Eglises qu'il avait gouvernées. Découragé par quelques désagréments que lui causa l'Audience royale de Santiago, il supplia le roi de le présenter pour un autre siège [1]. Sa demande eut encore son effet; un décret de Charles IV et des bulles de Pie VII l'envoyèrent à Trujillo, où il se rendit, quittant Santiago en février 1795. Avant de partir de Santiago, il se montra triste de sa translation. Malgré les désagréments dont il se plaignait, il s'était déjà familiarisé avec les usages du Chili, et il désirait y terminer ses jours; aussi ne fit-il point fête et ne remercia-t-il pas le roi de la nouvelle faveur qu'il obtenait, et il retarda son départ autant qu'il fut possible. L'évêque de la Conception, D. Francisco José Maran, eut à peine reçu les bulles qui l'appelaient au siège de Santiago, qu'il quitta la Conception et

[1] Par une lettre particulière, il recommandait à son agent près de la cour de lui procurer un diocèse où il n'y eût pas d'auditeurs.... tant ceux-ci l'avaient fatigué. (*Note de l'auteur.*)

passa la Maule. Il apprit à Talca que Sobrino n'avait pas encore laissé l'administration de son diocèse et ne paraissait pas disposé à se retirer sitôt. Maran alors lui envoya une copie de ses bulles et lui fit savoir que par elles il était déjà le chef du diocèse. Sobrino abandonna donc le gouvernement, et l'évêque Maran entra à Santiago au mois d'août.

Le nouveau prélat ne resta point long-temps en repos après son arrivée. Il entreprit au printemps la visite de son diocèse et confirma dans cette tournée un nombre considérable de personnes. Un caractère prompt et plein d'ardeur distinguait Maran ; mais avec sa vivacité il était charitable, sensible aux douleurs du prochain, zélé à les soulager. Aussi faut-il dire que si sa vivacité l'entraînait à commettre quelqu'imprudence, il savait aussitôt la réparer par des actions généreuses et louables. De retour à Santiago au commencement de l'année 1798, il s'occupa, dans l'intérêt de son troupeau, de quelques œuvres de bienfaisance. Il contribua à la construction de l'hôpital de Saint-Jean de Dieu par un don de douze mille piastres, et soutint encore l'établissement par d'autres offrandes en diverses occasions.

L'évêque professait une tendre dévotion à la Vierge Marie, sous le vocable du Carmel, et il attribuait à sa protection le prodige par lequel il avait échappé à la mort, lorsque les Araucans le surprirent, au moment où il visitait le diocèse de la Conception. Pour honorer donc le nom de Marie, il entreprit la construction du beau temple du Carmel, qui fut érigé à l'endroit où tomba une image que le peuple dit avoir été transportée miraculeusement de la place de Santiago [1]. Le souvenir de cet évènement, qui eut lieu

[1] J'ai vu cette image au secrétariat de l'archevêché de Santiago. La gravure et le coloris sont fort ordinaires. Elle représente plusieurs saints, et parmi eux la sainte Vierge Marie. (*Note de l'auteur.*)

par l'un des forts vents du printemps, si fréquents au Chili, se perpétue dans le nom de *la estampa* (l'image), que l'évêque donna à l'église, en l'élevant en outre au rang de paroisse.

Le señor Maran fonda une autre œuvre de bienfaisance; il assigna un capital considérable destiné à pourvoir, par ses revenus, aux besoins du culte divin dans l'église de la Compagnie de Jésus. Sa mort arriva à Santiago en 1807.

CHAPITRE IV

SOMMAIRE. Gouvernement du diocèse de la Conception durant le dix-huitième siècle. — Le señor Hijar continue son administration. — Il convoque un synode diocésain et meurt avant sa clôture. — Le docteur D. Diego Montero del Aguila lui succède. — Sa biographie. — Il soumet à une règle les sœurs de Notre-Dame de l'Ermitage. — Il est promu par Clément VIII au siège de Trujillo. — D. Juan Nicolalde prend le gouvernement de l'Eglise de la Conception. — Sa biographie. — Il fonde à ses dépens le séminaire diocésain. — Mouvement révolutionnaire : conduite de l'évêque pendant les troubles. — Il est promu à l'archiépiscopat. — Le docteur D. Francisco Antonio d'Escandon lui succède, et soutient la question qui s'élève à propos des limites du diocèse. — Solution de la question. — Conduite de l'évêque lors du grand tremblement de terre. — Il érige le béguinage en monastère de Trinitaires. — Il visite son diocèse, et est promu à un siège métropolitain. — Il a pour successeur D. Salvador Bermudez Becerra. — Sa biographie. — Il entreprend la construction de la cathédrale. — Il demande et obtient un auxiliaire. — Il est élevé au siège de la Paz, et de là au siège archiépiscopal de la Plata. — L'évêque de Botrys, D. Pedro Philippe Azua : détails biographiques sur sa personne. — Ses services à Chiloé et à Valdivia. — Il célèbre un synode diocésain. Il reçoit les bulles qui le nomment archevêque de Santa-Fé de Bogota. — D. José Toro Sambrano prend le gouvernement du diocèse. — Il entreprend une tournée pastorale accompagné de deux religieux dominicains. Sa mort : il est remplacé par D. frai Pedro d'Espiñeira. — Notice sur sa personne. — Services importants qu'il rend au Chili. — Réforme du clergé. — Etablissement de conférences de morale. — Il assiste au concile provincial, et y rend des services éminents. — Il convoque un synode diocésain. — Il visite pour la dernière fois son diocèse et meurt. — L'évêque D. Francisco José Maran lui succède. — Il entreprend par terre un voyage à Valdivia et tombe entre les mains des infidèles. — Détails sur cet évènement. — Rapports au roi. — Translation de Maran à Santiago. — D. José Thomas Roa lui succède : sa vie exemplaire. — Il visite son diocèse jusqu'à Chiloé. — Ses travaux en faveur du séminaire. — Sa mort.

Pendant que l'Eglise de Santiago se glorifiait, et avec juste raison, des vertus et du savoir de ses évêques, celle

de la Conception était aussi gouvernée par des pasteurs non moins zélés et éclairés que ceux-là; quelques-uns d'entr'eux, Chiliens de naissance, en connaissaient de plus près les besoins, et tâchaient d'y subvenir abondamment.

D. fraï Martin de Hijar fut le premier des évêques qui gouvernèrent dans ce siècle l'Eglise de la Conception. Nous avons déjà dit ailleurs comment il fut élevé à l'épiscopat, et les mesures pleines de zèle par lesquelles il signala les commencements de son administration. La visite diocésaine qu'il fit, lui permit d'apprécier exactement les besoins nombreux de son troupeau, et pour y remédier, il arrêta la réunion d'un synode dans les premiers mois de l'année 1702. L'assemblée commença ses travaux dans les conditions avantageuses que lui ménageaient les lumières du prélat; mais la Providence l'appela au repos éternel en mars 1704, avant la fin de ses sessions. Hijar se fit remarquer par l'austérité de ses mœurs, non moins que par son amour de la pauvreté, vertu à laquelle il donna la préférence parmi toutes les autres qui constituent la perfection de l'homme dans l'état religieux. Pendant le temps qu'il gouverna l'Eglise de Quito et ensuite celle de la Conception, jamais il n'usa pour ses vêtements d'aucun tissu de soie; dans son service, d'aucune vaisselle d'argent ou d'autre métal précieux. Au moment de sa mort, il pratiquait cette pauvreté d'une manière si parfaite, qu'il ne possédait absolument rien, hormis les meubles indispensables pour le service immédiat de sa personne. Ce fut en cela, comme en beaucoup d'autres choses, le véritable portrait de saint Thomas de Villeneuve, qu'il prit pour modèle dès son entrée en religion.

Le décès de l'évêque Hijar fut suivi d'une vacance de sept années, pendant lesquelles l'église orpheline subissait toutes les privations qu'entraîne l'absence du pasteur. En 1711, Philippe V proposa enfin pour la mitre le docteur

D. Diego Montero del Aguila, qui, porteur des bulles de Clément XI, reçut à Lima la consécration épiscopale, et qui, un peu plus d'un an après sa présentation, prit le gouvernement de son Eglise.

D. Diego Montero naquit à Santiago du Chili, de parents appartenant à une famille noble et riche. Il fut envoyé dans ses premières années à Lima, pour y recevoir son éducation. Il fit ses études avec succès au collège de Saint-Martin; il fit surtout des progrès dans l'étude de la jurisprudence, pour laquelle il éprouvait une inclination particulière : l'Université de Saint-Marc couronna ses efforts, en lui décernant l'honorable grade de docteur dans cette faculté. La chaire du premier cours de droit [1] étant devenue vacante dans son sein lui fut offerte, comme une récompense due à son mérite littéraire [2]. Veuf de doña Lorenza Zorrilla, dont il eut plusieurs enfants, il embrassa l'état ecclésiastique, méritant d'y occuper le même rang distingué que ses talents lui avaient fait obtenir dans le siècle. Nommé au concours recteur de la paroisse de l'église métropolitaine de Lima, il remplit en même temps d'autres charges non moins honorables : telle fut celle d'examinateur synodal de l'archevêché. L'archevêque D. Melchior Liñan de Cisneros le choisit pour proviseur et vicaire-général, confiant à sa capacité et à ses autres qualités estimables les affaires si graves qui signalèrent l'administration diocésaine de ce prélat, célèbre dans les fastes de l'Eglise péruvienne. Comme

[1] Le premier cours était ici le cours qui se faisait dans les premières heures de la journée. (*Note du traducteur.*)

[2] L'auteur se sert assez souvent de cette expression de *mérite littéraire*, pour indiquer la *science* de ses personnages dans les différentes branches des connaissances. Je l'ai évitée le plus possible, à cause de ce qu'elle paraît présenter d'impropre, par sa généralité, aujourd'hui que la classification rigoureuse des sciences a passé jusque dans la langue. Mais les *lettres* ont long-temps embrassé tout le domaine de l'esprit humain; et comme nous l'avons déjà fait remarquer, *lettré* a long-temps été synonyme de *savant*. (*Note du traducteur.*)

preuve des soins et du zèle par lesquels Montero répondit à la confiance de son évêque, nous devons considérer la belle défense qu'il fit en 1687 de la juridiction ecclésiastique, défense qui lui valut l'approbation des savants. Sur le siège épiscopal, il montra un zèle et une intégrité peu commune : sa première attention fut de visiter les provinces de Valdivia et de Chiloé, dont les habitants, depuis longues années, n'avaient point entendu la voix de leur pasteur.

Il existait à la Conception un ermitage dédié à Notre-Dame, dans le mystère de sa nativité. Ce lieu était devenu l'objet de la vénération publique depuis la restauration de la ville, par suite des nombreuses faveurs que les habitants croyaient y avoir reçues miraculeusement de la Mère de Dieu. Quelques femmes pieuses se consacrèrent au culte de l'image et de la chapelle, et pour s'en occuper avec une plus grande exactitude, cherchèrent à vivre dans le voisinage. Peu à peu leur nombre alla croissant : à l'aide de quelques personnes puissantes, elles acquirent le terrain contigu à l'ermitage, formèrent un cloître, et bâtirent des cellules pour leur habitation. Jusqu'à l'arrivée de l'évêque Montero, ces personnes vivaient indépendantes, et ne se conformaient dans leur conduite qu'aux principes généraux de piété qui guident tous les chrétiens d'une vie régulière; mais il crut nécessaire de leur donner quelques règles de direction. C'est ce qu'il fit, en érigeant l'établissement en béguinage sous le vocable de la très-sainte Trinité. Cette mesure sage et prudente procurait aux consœurs le double avantage de suivre pour la vie spirituelle une règle fixe, et de reconnaître quant à la surveillance l'autorité de l'ordinaire du diocèse. L'évêque se proposait en outre de confier aux Béguines l'éducation des jeunes filles pauvres, œuvre qui aurait été de la plus haute importance; mais, pour des motifs que nous ignorons, il ne parvint pas à la réaliser.

Montero eût fait beaucoup plus pour le bien de son trou-

peau; mais Sa Sainteté Clément XI, sur la proposition de Philippe V, l'éleva au siège de Trujillo, sur lequel il mourut.

Presque au moment même où Montero sortait de la Conception, D. Juan Nicolalde y entrait, pour prendre le gouvernement du diocèse [1]. Nicolalde naquit à la Paz, ville dépendant aujourd'hui de la république Bolivienne, et c'est dans son séminaire diocésain qu'il fit les études convenables pour embrasser l'état ecclésiastique. Elevé au sacerdoce en 1660, il remplit avec fruit le ministère paroissial dans différents endroits du même diocèse. Philippe V le présenta pour un canonicat de l'église de la Paz, et ensuite pour le siège épiscopal de la Conception en 1713. Ayant été sacré en vertu des bulles expédiées par Sa Sainteté Clément XI, il partit pour la Conception, où il fit son entrée solennelle deux ans après sa présentation, au mois de mars.

Le premier objet qui attira l'attention du nouvel évêque, fut l'établissement d'un séminaire pour l'éducation du clergé. Le diocèse de la Conception manquait de cette ressource de première nécessité, et malgré la recommandation du concile de Trente et le vif désir de ses évêques, ils n'avaient encore pu créer cet établissement, soit à cause des troubles continuels que faisait souffrir à la ville épiscopale une guerre presque incessante, soit à cause de l'exiguité des revenus du siège. L'évêque acheta de ses fonds personnels un beau terrain voisin de la cathédrale, y fit construire des bâtiments et les livra aux pères de la Compagnie de Jésus, pour qu'ils y établissent un pensionnat, auquel il donna le nom de Saint-Joseph, par dévotion envers ce saint, qu'il en choisit pour patron, et à charge d'y former six sémina-

[1] Alcedo omet le nom de ce prélat dans sa liste des évêques de la Conception; mais Olivarès cite des faits particuliers de son administration, dans son *Histoire de la Compagnie au Chili*. (*Note de l'auteur.*)

ristes, en compensation de la donation qui leur était faite. Il dota également et imposa aux religieux qui le dirigeaient une mission annuelle, chargée de parcourir toutes les paroisses du diocèse. C'est lorsque ces œuvres et d'autres semblables de la plus haute importance pour le service de Dieu l'occupaient, qu'éclata le mouvement des Araucans. L'évêque, au milieu de si tristes circonstances, redoubla ses prières, et recommanda à tous les fidèles et spécialement aux prêtres d'en faire autant. Il ordonna des prières publiques, auxquelles il était le premier à assister avec une ferveur exemplaire. Il avait coutume de dire « que Dieu châtie sur le troupeau les péchés du pasteur, et que le pasteur devait satisfaire avec ses ouailles à la Majesté divine offensée. » De cette conviction naissait sans doute la piété avec laquelle il suivait tous les exercices religieux qui tendaient à apaiser la justice suprême irritée. Pendant qu'il se trouvait dans ces difficultés, il reçut la lettre par laquelle le roi Philippe V lui annonçait qu'il le présentait au souverain pontife pour le siège archiépiscopal de la Plata. En bon sujet, il se décida promptement à obéir aux ordres de son souverain, et se mit en route pour aller prendre possession de sa nouvelle église; mais il mourut, avant d'y arriver, à Tacua, au grand regret du troupeau qui perdait en lui l'excellent pasteur qu'il attendait.

D. Francisco Antonio Escandon, proposé par Philippe V et agréé par Innocent XIII, qui lui envoya ses bulles, vint gouverner le diocèse de la Conception, et c'est certainement un des prélats qui honorent le plus cette église. Né à Madrid, il prit l'habit religieux parmi les clercs réguliers de Saint-Cajetan dans sa ville natale. Appliqué à la chaire dès sa jeunesse, il acquit dans ce ministère la réputation d'orateur insigne, et mérita par son éloquence que Philippe V le mît au nombre de ses prédicateurs. Désireux de connaître la capitale du monde, il s'y rendit et parcourut aussi

dans le même but les autres grandes villes de l'Italie. Le roi des Deux-Siciles tâcha de lui faire accepter un évêché dans ses domaines; mais Escandon voulut retourner en Espagne, et rendre à ses compatriotes les services propres à son ministère.

Chargé de son église, il s'aperçut que deux cures, situées sur la rive méridionale de la rivière la Maule, dont les noms étaient Cauquenes et la Isla, étaient pourvues par l'ordinaire de Santiago, tandis que cette rivière était la limite fixée entre les deux diocèses depuis leur formation. Il s'adressa donc à l'évêque de Santiago, pour qu'il cessât d'exercer sa juridiction sur les deux paroisses mentionnées, qui étaient une partie intégrante du territoire de son évêché. D. Alonso del Pozo, qui gouvernait l'Eglise de Santiago, ne vit pas la question du même point de vue; bien au contraire, croyant qu'Escandon avait le dessein d'empiéter sur le territoire soumis à son autorité, il demanda à l'Audience de le maintenir en la possession de ces deux paroisses dont son siège jonissait depuis si long-temps. L'Audience pria l'évêque Escandon d'accepter le *statu quo* en attendant la décision; mais Escandon, croyant ses droits peu assurés, si l'Audience connaissait de la question, déclina sa compétence et pria le conseil des Indes d'évoquer la cause à son tribunal : les choses se passèrent effectivement ainsi, et les pièces furent remises au conseil.

Le tremblement de terre épouvantable qui arriva en 1730 fera époque à la Conception pendant bien des siècles, à cause des nombreuses impressions de terreur qu'il laissa chez les habitants. Après les bruits horribles qui précédèrent la catastrophe, elle éclata par des secousses si violentes, qu'elle renversa tous les édifices de la ville sans aucune exception. La mer vint aussitôt y mettre le comble, en couvrant ses rivages et en inondant le pays. L'évêque suivi de son troupeau courut chercher un asile sur les lieux les plus

élevés; et au milieu des lamentations pitoyables qui se faisaient entendre de toutes parts, il exhortait ses ouailles à la patience et à la conformité aux desseins de Dieu.

Bien que la calamité fût commune, et que le prélat y eût perdu tout ce qu'il possédait, il s'efforça néanmoins de se procurer quelques fonds pour secourir son troupeau; il lui distribua en effet quelques milliers de piastres, par lesquelles il sauva de la misère bien des gens qui sans lui en eussent été les victimes.

Le béguinage de l'ermitage de Notre-Dame mérita aussi d'occuper l'attention de l'évêque. Il obtint du pape un bref pour le convertir en monastère de religieuses trinitaires, faculté dont il usa sans retard, contribuant de ses faibles revenus à la fondation de l'établissement.

Après avoir visité son diocèse jusqu'à la province reculée de Valdivia, il passa, promu par Clément XII, à Cordoue du Tucuman, et de là à Lima, où il mourut riche de vertus l'an 1739.

En même temps que le souverain Pontife transférait au Tucuman l'évêque Escandon, il élevait au siège de la Conception le docteur D. Andrès de Paredes, originaire de Lima; mais avant de se résoudre à entreprendre le voyage, le nouvel élu reçut ses bulles comme évêque de Quito. D. Salvador Bermudez Becerra fut nommé en sa place, lequel arriva à la Conception l'an 1734. Il était natif de Santa-Fé de Bogota, où il fit ses études, et embrassa la carrière ecclésiastique dans le clergé séculier. Pourvu d'une prébende dans la cathédrale de Quito, sur la présentation de Philippe V, il la remplit avec une exactitude et un zèle religieux, et les excellents rapports qui parvenaient au roi sur son compte, l'engagèrent à le présenter à Sa Sainteté Clément XII, pour le siège de la Conception, vacant par la translation du docteur Escandon. Muni de ses bulles, il reçut la consécration épiscopale à Quito, des mains de son évêque D. Andrès Pa-

redes, et partit pour la Conception. Il mit à la voile à Callao sur le navire *le Caldas*, qui échoua sur les côtes de l'Araucanie, où l'évêque et les autres personnes qui l'accompagnaient faillirent évidemment périr. Echappé à ce danger, il prit le gouvernement de son Eglise, que son premier soin fut de visiter, en s'arrêtant dans la plupart de ses paroisses, pour y prêcher et y confirmer. Ne se hasardant pas à pousser jusqu'aux provinces éloignées de Valdivia et de Chiloé, il pria le souverain de demander au pape un coadjuteur qui se chargeât de cette portion difficile de son troupeau.

Il suivit la cause qui se discutait à Madrid sur les limites réelles de son diocèse, en nommant un agent qui fit valoir ses droits près du Conseil des Indes.

Le tremblement de terre de 1730 détruisit, comme nous l'avons dit plus haut, les édifices qui existaient dans la ville, et la cathédrale fut du nombre. Bermudez fit dresser un plan majestueux et posa les fondations du temple magnifique qu'il se proposait d'ériger. On continua ensuite la construction, et les murs avaient déjà atteint la hauteur de trois vares[1], lorsqu'il reçut les bulles qui le transféraient au siège de la Paz. Ainsi fut enlevé à l'église de la Conception un évêque qui commençait à travailler en faveur de son développement. Il faisait également bâtir à ses dépens l'église paroissiale de la ville de Los Angeles, et de sa nouvelle résidence il continua à envoyer des fonds pour les deux édifices. Ce prélat fut ensuite transféré du siège de la Paz au siège archiépiscopal de Charcas, où il mourut.

Les circonstances, au milieu desquelles Bermudez avait quitté la Conception, requéraient en celui qui lui succéderait des qualités aussi remarquables que celles qu'il avait lui-même révélées. Elles se trouvaient effectivement réunies dans le coadjuteur D. Pedro d'Azua é Iturgoyen, qui, en vertu des

[1] La vare espagnole équivaut à 2 mètres 84 cent. (*Note du traducteur.*)

bulles de l'immortel Benoît XIV, vint prendre possession du siège en 1743. D. Philippe Azua naquit à Santiago du Chili, de D. Thomas d'Azua et de Doña Catalina Iturgoyen y Amaza, personnes d'une distinction notoire. Il suivit les cours de grammaire, de philosophie et de théologie au collège des Jésuites, et dans le dessein d'étudier la jurisprudence civile et canonique, il se rendit à Lima, où l'université royale de Saint-Marc lui permit de remplir l'objet de son voyage, et d'obtenir le grade de docteur dans l'un et l'autre droit. De retour dans sa patrie, au moment où le canonicat doctoral de l'église de Santiago était mis au concours, D. Pedro Philippe, alors récemment ordonné prêtre, se mit sur les rangs, et fut nommé sur la présentation du roi.

Nous avons dit en passant que l'évêque D. Salvador Bermudez représenta au souverain l'impossibilité où se trouvaient les évêques de la Conception de visiter Valdivia et Chiloé, dont les territoires formaient partie intégrante de leur diocèse, en proposant, pour remédier à cette impossibilité, la permanence d'un évêque coadjuteur dans les provinces, aux besoins desquelles il serait ainsi pourvu. Le docteur Azua fut désigné comme évêque, de la manière que le sollicitait celui de la Conception. Clément XII lui expédia ses bulles *motu proprio*, en l'instituant évêque de Botrys *in partibus* et coadjuteur de la Conception, de résidence en Chiloé et Valdivia. Azua reçut la consécration épiscopale à Santiago le 28 mai 1738, se dirigea vers Chiloé en 1740, et l'année suivante commença sa visite par Valdivia. Les fruits que recueillit le zèle de l'évêque dans ces courses extrêmement pénibles furent vraiment abondants : on compta jusqu'à douze mille personnes, qu'il put oindre du chrême sacré de la Confirmation. Il bâtit à ses frais à Ancud (ou San-Carlos) l'église cathédrale, et lui donna les ornements et vases sacrés nécessaires pour le service du culte. Le prélat employa à sa tournée deux ans, au bout desquels arriva

dans ses mains la bulle qui le nommait évêque de la Conception. Là, sa première pensée fut également de visiter son diocèse, et après avoir terminé sa visite, de convoquer ses curés pour la célébration d'un synode qui eut lieu l'année qui suivit son entrée en possession du diocèse. Il fit exécuter ponctuellement les constitutions arrêtées dans le synode, ainsi que les statuts ordinaires qu'il rédigea avec le chapitre diocésain, pour la bonne organisation intérieure de la métropole. C'est à son zèle qu'on dut les progrès de la construction de la cathédrale, et malgré sa promotion à l'archevêché de Bogota, il n'alla en prendre possession qu'après l'avoir entièrement achevée en l'an 1745.

Le docteur Azua a bien mérité des belles-lettres au Chili, en étant l'un des promoteurs de l'université de Saint-Philippe, qui, une fois fondée, jeta un si grand lustre sur le pays, en produisant des hommes éminents par leur savoir.

Le nom de D. José de Toro Sambrano est aussi connu que celui du docteur Azua, son prédécesseur dans l'épiscopat. Nous avons déjà parlé de lui comme vicaire capitulaire de Santiago. Philippe V, en élevant Azua au siège de Bogota, présenta Sambrano pour celui de la Conception. Une suite continuelle de services importants rendus à l'Eglise et à sa patrie ouvrirent à D. José de Toro l'entrée de l'épiscopat. Né à Santiago d'une famille noble, il remplit avec honneur les fonctions d'avocat, puis la charge de rapporteur près de l'Audience royale, jusqu'à ce que, se sentant inspiré d'embrasser le sacerdoce, il entra dans le chœur de la cathédrale de sa ville natale, après avoir concouru pour le canonicat doctoral qu'avait laissé vacant D. Pedro Philippe d'Azua, en devenant *dignitaire* au même chœur. Sambrano fut trente-quatre ans chanoine, et dans ce long espace de temps, il occupa successivement tous les sièges de son chœur jusqu'à celui de doyen. La réputation dont le chanoine Toro jouit toujours à Santiago, se prouve par

les occupations continuelles qui l'accablaient. Il fut souvent chargé de présider les élections de supérieures des monastères; il fut membre de la junte directrice des missions des infidèles; enfin son caractère charitable et son esprit ami du progrès lui faisaient prendre une part active à la réalisation de tous les projets dont la fin était d'améliorer la condition religieuse et sociale de ses frères.

Ayant reçu les bulles épiscopales que lui adressa Benoît XIV, au moment où l'hiver allait commencer, il fut forcé d'ajourner quelques mois son départ. Il se rendit par terre de Santiago jusqu'à la Maule, par où il débuta dans sa visite pastorale. Aidé de deux religieux de Saint-Dominique, il donna une mission dans toutes les paroisses qu'il visita, administrant le sacrement de la confirmation à un nombre très-considérable de personnes. Après avoir séjourné quelque temps à la Conception, il résolut de passer à Valdivia pour continuer dans cette province éloignée sa tâche pastorale; mais il ne put réaliser ce beau projet par des circonstances particulières qui l'empêchèrent.

L'évêque passa les dernières années de sa vie, accablé d'infirmités fâcheuses, au milieu desquelles il montra une énergie supérieure à celle que pouvait promettre son âge avancé. Il mourut enfin de la mort des justes en 1760.

Le siège resta vacant jusqu'au mois de mars 1762, époque à laquelle en prit possession, sur la présentation de Charles III, D. frai Pedro d'Espiñeira. Frai Pedro d'Espiñeira fut un des récollets de Saint-François, qui partirent d'Espagne pour aller servir les missions du collège de Sainte-Rose d'Ocopa. Le roi ayant décidé que ces mêmes religieux se chargeraient des missions de l'Araucanie, que desservaient les Jésuites avant leur expulsion, le P. Espiñeira fut un des fondateurs du collège de Saint-Ildephonse du Chillan, où il remplit les fonctions aussi délicates qu'honorables de maître des novices. Fidèle observateur des règles

austères de son institut, il sut par son exemple inoculer dans le cœur de ses élèves l'esprit de leur saint état, avec un succès tel que par leur parfaite régularité ils procurèrent au collège des jours glorieux. Elu gardien de la maison, il appliqua constamment ses efforts à maintenir dans toute sa vigueur la discipline monastique. Il avait coutume de dire que les ordres réguliers avaient perdu une grande partie de leur splendeur par les concessions des supérieurs, et se conseillant de cette expérience, jamais il n'usait d'indulgence, quand il s'agissait de l'accomplissement d'un point quelconque de la règle. La préfecture générale des missions, dont il fut également chargé, absorba immédiatement son attention. Il visita la majeure partie de celles qui existaient, et en établit de nouvelles sur des points fort importants : telles furent celles de Cullinco et de Quinchilca, dans la province de Valdivia, et d'autres dont nous parlerons en temps et lieu. Le mérite qu'acquit ce bon religieux, par des œuvres si nombreuses et si importantes, fut recommandé au roi à diverses reprises par l'Audience, et très-particulièrement par les présidents.

Au milieu d'occupations si sérieuses, Espiñeira reçut l'avis de la lettre par laquelle le souverain le présentait comme évêque, et presqu'en même temps les bulles d'institution expédiées par le pape Pie VI. Loin qu'il s'attendît à une pareille élévation, son caractère humble et modeste lui fit penser aussitôt à refuser la mitre, et c'est seulement à la persuasion de ses amis qu'il l'accepta pour le bien du troupeau qu'on lui confiait. Il se mit en route pour Santiago, où il reçut la consécration épiscopale des mains du docteur D. Manuel d'Aldai. Accueilli triomphalement à la Conception, par suite de la grande réputation que ses vertus lui avaient acquise, il sut conserver l'humilité d'un religieux au milieu des acclamations et des honneurs dont il était l'objet. Dans la visite diocésaine qu'il fit, il renouvela les

temps apostoliques; il allait seul avec deux compagnons pris parmi ses frères en religion, avec lesquels il partageait les rudes travaux du ministère pastoral. Infatigable en chaire, il prêchait tous les jours dans chaque paroisse, tant que durait sa visite; sa voix avait une force irrésistible pour toucher les cœurs endurcis dans le vice, et il se plaisait à voir les vieux pécheurs prosternés à ses pieds pour confesser leurs crimes. Il prit des mesures toutes particulières pour la réforme de son clergé. Ses prédécesseurs avaient travaillé avec un zèle digne d'éloges à chasser l'ignorance qui régnait chez un grand nombre de ministres, destinés par leur profession et leur caractère à donner au peuple de salutaires instructions; mais quoiqu'ils eussent fait beaucoup, ils n'avaient pas encore fait assez pour extirper ce mal si grave. L'évêque réunit à la Conception les ecclésiastiques qui, sans être curés, vivaient disséminés dans les campagnes, soit pour s'occuper de leurs intérêts personnels, soit pour servir de chapelains dans les demeures des riches, soit enfin pour d'autres motifs particuliers. Il leur prescrivit d'assister deux fois chaque semaine à des conférences morales, et se constitua président de ces réunions, dans l'espoir qu'elles produiraient des résultats plus favorables à ses vues, et il réussit en effet. Pendant qu'il était occupé à ces œuvres, fruit de son zèle apostolique, il reçut de son métropolitain une lettre de convocation pour la célébration du Concile provincial. Il partit aussitôt de Talcahuano pour Callao, et se trouva à l'ouverture de cette assemblée si glorieuse pour l'église américaine. Il y fut un des prélats les plus distingués, et c'est comme tel qu'il prêcha le sermon de la seconde session, en présence des Pères et de toute la population, le 8 novembre 1772. Le sujet de son discours fait connaître la trempe de son esprit, toujours ardent, toujours armé pour la défense de la doctrine catholique : ce fut la nécessité d'apporter un prompt remède au mal infini qu'occasionnaient à l'Eglise de

Jésus-Christ les doctrines nouvelles et relâchées qui se propageaient au préjudice de ses dogmes vénérables. La manière dont il traita ce point si important est digne de ses talents et de son instruction.

Une autre occasion se présenta encore dans le concile où brillèrent les qualités qui relevaient tant l'évêque de la Conception : ce fut lorsqu'éclatèrent les disputes causées par l'interprétation que donnèrent quelques Pères à la septième clause du décret royal rendu par Charles III le 21 août 1769, qui, à cause de son étendue, est connu sous le nom de *Volume royal*. Le souverain y prescrivait de ne pas enseigner dans ses domaines la théologie des auteurs proscrits de la Compagnie de Jésus, et chargeait le concile et chaque évêque en particulier de veiller à l'observation de cette disposition [1]. En conséquence de cette proscription, Espiñeira fit une longue dissertation sur l'origine et les progrès du probabilisme, sur ses pernicieux effets et sur le zèle avec lequel les ordres réguliers l'avaient combattu, et il conclut en proposant au concile certaines précautions pour éviter l'enseignement des auteurs qu'aurait atteint la contagion de ces perverses doctrines. Comme nous ferons en un autre lieu l'analyse des écrits de l'évêque de la Conception, nous ne nous arrêterons pas ici davantage à ce travail intéressant.

Les sessions terminées et de retour dans son diocèse, Espiñeira s'occupa de la réunion d'un synode, pour mettre en vigueur les décrets du concile. A cet effet, il convoqua ses curés pour la fin de l'année 1774, et avec leur concours, il parvint à rédiger les constitutions adoptées dans ce

[1] On ne saurait se dissimuler que dans ce cas, comme en beaucoup d'autres, l'intervention du pouvoir civil dans les matières ecclésiastiques n'allât beaucoup trop loin. Le rôle que nous lui avions reconnu a complètement changé. Malheureusement, la révolution de l'indépendance n'a pas brisé tous les liens de l'Eglise, et la république a conservé, à cet égard, l'héritage de la monarchie. (*Note du traducteur.*)

synode, le second qui eut lieu dans le diocèse de la Conception. Après qu'il eût été approuvé, il entreprit, malgré son grand âge, une nouvelle visite diocésaine où il eut la consolation de trouver presque partout mûri, le fruit de sa constante sollicitude pour l'instruction du clergé, pour l'enseignement de l'enfance, pour la décence du culte, et enfin pour le salut de ses ouailles. Ce bon prélat, après avoir souffert tant de fatigues pour la gloire de Dieu, tomba dans une prostration complète de forces qui annonça sa mort, arrivée en février 1778.

D. Francisco José Maran, qui lui succéda l'année suivante, ne peut sous aucun rapport entrer en parallèle avec son prédécesseur. Dans le cours de son administration, il nous montre l'envie continuelle de changer de siège, et le spectacle de difficultés, qui semblent systématiques, avec le chef politique des provinces de son diocèse. D. Francisco José Maran, né dans la ville d'Arequipa, de parents nobles et riches, embrassa la carrière des études ecclésiastiques au collège de sa ville natale. Ordonné prêtre, il remplit le ministère paroissial dans différentes *doctrines*. Plus tard, il fut présenté par Charles III pour une prébende au chapitre de Cuzco, où de degré en degré il parvint successivement jusqu'à la dignité d'archidiacre, tout en remplissant les fonctions de proviseur de l'évêché.

Le siège de la Conception vacant par la mort du vénérable Espiñeira, Charles III le présenta comme candidat à Pie VI, qui lui expédia les bulles nécessaires en 1779, et l'année suivante, Maran, déjà sacré, alla en prendre possession. Son tempérament délicat et ses infirmités continuelles ne lui permirent de visiter immédiatement que les paroisses voisines; mais dès qu'il se trouva rétabli, il résolut d'étendre sa visite jusqu'à Valdivia et Chiloé. En effet, il partit de la Conception le 30 octobre 1787, et passant le célèbre Biobio, il parcourut les doctrines de San Pedro, de Colcura,

d'Arauco, et pénétra aussitôt dans les cantons qui forment la fameuse Araucanie. L'intendant de la Conception, D. Ambroise O'Higgins, avait donné des ordres d'avance aux ulmens et aux caciques de la contrée, pour qu'ils fissent le meilleur accueil possible à la personne sacrée de l'évêque. Ceux de Tucapel, d'Arauco, de Llanquilgüe et de Tirua s'y conformèrent effectivement, et accompagnèrent Maran à travers leurs terres avec une brillante escorte de troupes et de chevaux. Il s'avança ainsi jusqu'aux forêts de pins qui se trouvent entre les montagnes de Tirua et de Toquihue : là, il se vit, le 28 novembre, assailli à l'improviste d'une multitude immense d'hommes armés qui lui barrèrent le passage, et lui enlevèrent en même temps ses riches bagages. L'évêque et sa suite retournèrent précipitamment sur leurs pas; mais trouvant occupés tous les chemins par lesquels il aurait pu se sauver, il alla errant plusieurs jours au milieu des ravins de ces épaisses forêts.

Il paraît que l'équipage véritablement royal de l'évêque, puisqu'il était composé de cinquante-sept bêtes de somme, avait éveillé la cupidité des infidèles des réductions des savanes et les avait excités à commettre ce sacrilège attentat. Maîtres d'un butin si riche, tel qu'ils n'en avaient jamais fait, ils disputaient sur le sort du prélat, que quelques-uns jugeaient nécessaire de mettre à mort, pour mieux assurer la possession de leur prise; mais les autres, plus sages ou moins téméraires, combattaient cet avis. Comme quelques jours ne suffisaient pas pour résoudre définitivement laquelle de ces opinions il fallait suivre, l'ulmen D. Martin de Curimilla, qui s'intéressait à la liberté de l'évêque, proposa de faire dépendre la décision du gain d'une partie au jeu de crosse. La proposition acceptée, la partie fut jouée le 4 décembre au commencement du jour, et comme elle fut favorable au captif, il fut immédiatement mis en liberté. Avant de pouvoir revenir de la frayeur que lui avaient causée les dan-

gers imminents auxquels sa vie avait été exposée, l'évêque rentra à la Conception dépouillé et malade le 9 décembre [1].

Quand la pauvreté évangélique qui doit former comme l'apanage des fonctions épiscopales, n'aurait pas détourné Maran de marcher avec un train si nombreux et si magnifique, la prudence conseillait de ne pas provoquer ainsi la cupidité de tribus enclines au pillage. Nous ne disculpons pas l'insolence des coupables qui violèrent scandaleusement la personne vénérable d'un prince de l'Eglise, mais nous croyons aussi qu'il n'agissait point dans ce cas avec la discrétion convenable. Les habits pontificaux, les ornements et les vases sacrés furent employés par les brigands à leurs usages particuliers. L'intendant parvint à racheter une partie du butin, et l'Audience fit un rapport au souverain sur cet évènement, qui absorba long-temps l'attention des habitants du Chili.

La promotion du señor Sobrino au siège de Trujillo laissa vacant le siège de Santiago, et Charles IV, ayant égard aux recommandations faites par l'Audience en faveur de l'évêque Maran, le proposa pour cette Eglise. A peine eut-il reçu la lettre royale qu'il partit pour Santiago; et arrivé dans la ville de Talca, il commença à presser D. Blas Sobrino, tout repentant de son changement, de remettre le gouvernement du diocèse entre les mains du chapitre, comme il le fit.

La vacance du siège dura quatre ans cette fois; mais elle finit par la promotion du doyen de l'Eglise de la Conception elle-même, D. José Thomas de Roa y Alarcon. D. Pedro José de Carvajal, natif de la Conception, à qui était échu le duché de San-Carlos, jouissait à cette époque d'une grande influence à la cour de Madrid. D. Thomas de Roa était son frère utérin, et c'est à son influence qu'il dut son élévation à l'épiscopat. D. Thomas ne joignait pas au lustre de sa famille l'éclat de la science, mais il offrait, en revanche,

[1] *Voir le document n° 26.*

une âme candide, des mœurs simples et d'excellentes intentions. Ayant embrassé la carrière ecclésiastique à la Conception, sa patrie, il mena une vie presque exclusivement consacrée à sa sanctification personnelle; et proposé pour une prébende de son Eglise, il parvint à la dignité de doyen. Charles IV le présenta pour le siège vacant, et muni des bulles de Pie VI, il reçut à Santiago la consécration épiscopale des mains de l'évêque D. Francisco José Maran. Roa, élevé par son sacre au rang de pasteur d'un troupeau si nombreux que celui de la Conception, tâcha d'avoir toujours près de lui des personnes de sagesse et d'expérience qui pussent l'éclairer dans les cas obscurs et difficiles. Quoique d'une conscience délicate, il agissait avec résolution, parce que ses décisions étaient le produit de l'opinion qu'il parvenait à se former, après avoir écouté attentivement les avis des sages. Roa se rendit de Santiago à Valparaiso, où il mit à la voile dans la direction de Chiloé, pour commencer par là sa visite diocésaine. Dans les îles de l'archipel qu'il visita, comme dans la province de Valdivia, il laissa de nombreuses traces de la charité avec laquelle il distribuait généreusement des aumônes de toute espèce, de la patience avec laquelle il supportait la rigueur des saisons, et des autres vertus qui caractérisaient cette belle et noble âme. Il ouvrit à la Conception un concours pour la provision des postes qui manquaient de curés titulaires, et il travailla assidûment aux progrès du séminaire diocésain, où il assistait presque tous les jours aux conférences des élèves.

Malgré ses infirmités et ses quatre-vingts ans, il célébrait tous les jours de très-bon matin le saint sacrifice, et il garda cette pieuse habitude jusqu'aux jours qui précédèrent sa mort. Sa dernière maladie dura fort peu de temps, et son décès arriva en mai 1786.

CHAPITRE V

SOMMAIRE. Synode de l'évêque Azua. — Ses constitutions et leur publication. — Synode du señor Aldai. — Notice de ses constitutions. — Leur publication. — Décret de Charles III prescrivant la célébration d'un concile provincial à Lima. — *Volume royal.* — Lettre de convocation de l'archevêque D. Diego Antonio de la Parada. — Circulaire du vice-roi Amat y Juniet. — Conflit entre l'évêque de Santiago et le vice-roi. — Ouverture du concile. — Prétentions de quelques-uns de ses membres.— Décision de l'évêque Aldai. — Discours aux Pères du concile. — Projets. — Questions soulevées dans le concile. — Dissolution du concile. — Synode de l'évêque Espiñeira.

Le synode célébré par l'évêque D. Pedro Philippe d'Azua est le plus mémorable de ceux que compte l'Eglise de la Conception, celui qui à bon droit est ordinairement cité pour servir de témoignage irréfragable de la science et de la sainteté des pasteurs qu'eut à sa tête cette Eglise. Après avoir convoqué les curés, le gouverneur et le peuple de la Conception [1], l'évêque ouvrit son synode dans la cathédrale, le 11 octobre 1744, avec toute la pompe religieuse que l'Eglise a déterminée pour des solennités semblables [2]. On y vit assister dix-neuf curés, douze personnellement, et les autres représentés par des mandataires. Les trois curés que possédait à cette époque l'archipel de Chiloé ne purent s'y

[1] Lettre pastorale datée du 4 octobre 1744. (*Note de l'auteur.*)

[2] *Voir le document* n° 27.

rendre, dans l'impossibilité où les plaçait la distance d'effectuer le voyage. A partir du 13, le synode commença ses sessions dans le palais épiscopal : il y en eut jusqu'à seize, dont la dernière eut lieu le 3 décembre de la même année. Dans la première session, le synode, prenant en considération l'état de la foi parmi les Araucans, enjoignit l'observation de huit constitutions qui tendent à améliorer leur condition religieuse, en supprimant les causes principales de leur infidélité et de leurs vices. Le synode reconnaît comme préjudiciable la libre entrée des Espagnols dans les districts indiens, l'interdit, et prescrit l'observation scrupuleuse des points convenus au congrès du 13 février 1726. Il prohibe également l'abus qu'on remarquait dans le commerce d'armes, de chevaux, de vins et de vaches, entre les Européens et les indigènes, comme principe des maux les plus graves qui tournaient au préjudice des uns et des autres, à la suite des querelles qu'il faisait naître. Il charge les gouverneurs et les fonctionnaires subalternes de faire connaître aux curés les Indiens qui passeraient le Biobio, pour qu'ils puissent les catéchiser dans la foi. Il approuve l'administration du baptême aux enfants des infidèles, même contre la volonté de leurs parents, et il recommande aux chefs politiques de l'Etat la formation de colonies dans les terres des païens, comme le moyen le plus propre pour les amener à la vie sociale et à la religion.

Les résolutions de la seconde session ont pour but d'extirper les irrévérences par lesquelles le manque de dévotion trop souvent outrage la sainteté de nos mystères, surtout pendant la sainte messe. Le synode prescrit aux prêtres de la célébrer avec la préparation et la mise convenables. Il arrête, en outre, quelques autres dispositions relatives au même objet, à la décence des temples, au respect envers les images et les reliques des saints. Dans les deux sessions suivantes, entre autres résolutions que prend le synode touchant la discipline

cléricale, il rappelle aux ecclésiastiques le besoin qu'ils ont d'être instruits dans les matières théologiques, surtout dans celles qui concernent l'administration intègre du sacrement de la pénitence, et les peines sévères prononcées par l'Eglise contre les prêtres vicieux. Dans la cinquième et dans la sixième, il spécifie les obligations des curés, il inculque la sainteté de vie, le détachement du siècle et l'application presqu'exclusive aux choses de Dieu, qu'exige un si haut ministère. Il prescrit aux mêmes curés, dans les deux sessions suivantes, de veiller avec zèle sur les âmes qui leur sont confiées, et, pour cela, de résider dans leur paroisse, de savoir la langue de leurs paroissiens, de leur enseigner les éléments de la foi, de les traiter avec charité et de les connaître individuellement. Il leur prescrit encore de les exhorter en Notre-Seigneur à éviter le péché, et à observer ponctuellement les devoirs de la profession chrétienne.

Les confréries et les hôpitaux furent les objets que prit en considération le synode dans les septième et huitième sessions, où il statua qu'ils seraient visités chaque année par l'Ordinaire, et mit un terme aux divers abus qu'ont coutume de commettre en son nom les personnes chargées de les administrer. Il prit, quant aux hôpitaux, des mesures salutaires, qui devaient contribuer au bien spirituel des malades. Il décida que seraient également visités les lieux de piété, les chapellenies, les fondations particulières auxquelles seraient attachées des œuvres pies, ou tendant à faire célébrer des anniversaires pour des laïques, dont le testament aurait contenu des pensions en faveur de l'Eglise. Dans la neuvième, on exhorta les moines chargés d'exercer des fonctions paroissiales, comme les autres religieux, à rester soumis à l'Ordinaire du diocèse, en tout ce qui concerne l'administration des sacrements. Dans la dixième session, le synode exhorta les fidèles au paiement de la dîme, et résolut des questions agitées à propos de certains fruits, auxquels on

doutait que le principe de la dîme fût applicable. Le rétablissement du séminaire diocésain fut l'objet des délibérations de la session onzième : le synode regrettait, et avec une souveraine raison, cette maison précieuse destinée à pourvoir l'Eglise de ministres capables et proposait des moyens pour la relever. La douzième session spécifia les cas réservés par le synode. La treizième fixa le tarif des honoraires des curés ; la quatorzième chargea tous les ecclésiastiques, et en particulier les curés, de protéger les indigènes et de défendre leurs privilèges. Il est infiniment honorable pour le synode d'avoir consigné dans ses actes, des dispositions qui révèlent les sentiments chrétiens et généreux que nourrissaient ses membres en faveur de ces êtres infortunés. Les Indiens attiraient l'attention des grands et des puissants sans doute, mais seulement pour leur faire chercher les moyens de les dompter, de les anéantir ! Le synode ordonna qu'ils fussent soigneusement instruits par leurs curés respectifs ; il exposa les principales obligations des *encomenderos ;* il fulmina des peines contre ceux qui frustreraient les naturels de leurs salaires, et enfin contre ceux qui les empêcheraient de se marier. La dernière session fut consacrée à différents points relatifs à la discipline ecclésiastique, à la sanctification des jours de fête, à la suppression de certains abus qui s'étaient introduits dans le diocèse, contrairement aux lois de l'Eglise. Toutes ces constitutions furent signées le 8 décembre 1744, et l'évêque les envoya aussitôt à l'Audience royale, pour en obtenir la publication, qui eut lieu en effet.

L'église de Santiago tint aussi son synode, présidé par l'évêque D. Manuel d'Aldai. Ayant invité par une lettre pastorale les curés du diocèse à se trouver dans la capitale les derniers jours de décembre 1762, l'évêque fixa le 4 janvier suivant, pour faire dans l'église cathédrale l'ouverture solennelle des sessions [1]. Le chapitre diocésain, le clergé et

[1] *Document n°* 28.

les communautés religieuses furent engagés à prendre part aux travaux de l'assemblée. Le capitaine général D. Antonio Gilles Gonzaga, l'Audience royale et le Conseil de Santiago se rendirent à la cathédrale au jour indiqué, pour solenniser la cérémonie auguste de l'ouverture qui se fit avec toute la splendeur du culte catholique. Trente-trois curés prêtèrent serment et firent leur profession de foi entre les mains de l'évêque, et l'évêque lui-même, en présence d'un peuple immense, prêcha un sermon digne des premiers Pères de l'Eglise. Il y prouva que le synode qui allait commencer était nécessaire, à raison des décrets qu'il devait sanctionner et que réclamait d'urgence la bonne direction des fidèles.

Parmi les membres du synode se distinguaient quelques hommes éminents par leur savoir et par leur vertu, et que, dans son sage discernement, l'évêque avait appelés pour qu'ils prissent part aux discussions, entr'autres, le docteur D. Pedro Tula Bazan, fameux dans le Chili pour ses vastes connaissances, et à cette époque archidiacre de la cathédrale et professeur de théologie à l'université de Santiago; — frai Antonio Rodriguez et Carlos Haimausen qui, durant de longues années, dirigèrent l'enseignement des études ecclésiastiques, le premier, chez les Dominicains, et le second, dans la Compagnie de Jésus; — et enfin frai Diego Salinas, en un autre temps, général des Ermites de Saint-Augustin et évêque nommé de Panama, dont il refusa le siège. Tous paraissaient animés d'un même esprit et d'un même désir, savoir, la réforme des abus introduits par l'ignorance et par le relâchement des mœurs. Le synode indiqua comme salle de ses délibérations le secrétariat de l'évêché, et il y célébra vingt sessions, dont la dernière eut lieu le 18 mars 1763. Ayant égard à l'importance de la doctrine chrétienne, à la nécessité où sont les fidèles de la posséder, à la capacité bornée des enfants, à la grossièreté et à l'ignorance d'autres personnes, auxquelles il serait

presque impossible d'acquérir une connaissance plus étendue et plus complète des dogmes catholiques, sans être exposées par de trop longues explications à confondre les différents objets que ces dogmes concernent, le synode ordonna l'insertion dans ses constitutions d'un court catéchisme de questions et de réponses, prescrivant aux curés, maîtres d'école et pères de famille d'enseigner, conformément à sa teneur, les personnes placées sous leur surveillance.

Dans la seconde session, on enjoint à tous ceux qui dépendent du diocèse, de prêter obéissance aux décrets du concile de Lima, célébré par saint Turibe en 1583, et confirmé par le saint-père Grégoire XIII, à cause du respect et de l'autorité dont il jouit, comme de se conformer aux décisions du concile diocésain antérieur, tenu sous la présidence de l'illustrissime D. frai Bernard Carrasco en 1688, pour tout ce qui ne serait pas contraire aux décisions du concile actuel. On enjoint encore de publier les constitutions du synode dans l'église cathédrale, et à tous les curés de le publier dans leurs paroisses, en dedans les trois mois; d'enseigner aux fidèles, tous les ans, le premier dimanche de carême, les constitutions qu'il leur importe le plus de connaître; et si le jour indiqué ne suffisait pas, de continuer cet enseignement les dimanches suivants; et pour que toutes ces mesures atteignent leur but, on décide que dans les tournées diocésaines, l'évêque portera une attention particulière sur leur observation, et que les amendes imposées aux infracteurs des dispositions du synode seront appliquées par moitié à la sainte croisade et à la construction de l'église cathédrale.

Les décrets de la troisième session sont contenus dans huit constitutions. D'après le concile de Trente et le concile de Lima, le synode ordonne, comme de précepte grave, que toutes les paroisses aient des fonts baptismaux bénis le samedi saint et la veille de la Pentecôte, et que le baptême

solennel ne soit administré qu'avec les cérémonies indiquées par l'Eglise. D'accord avec les sacrés canons, on décide que le baptême solennel doit toujours être administré dans l'église paroissiale, à la seule exception des enfants des princes, que l'on permet par privilège de baptiser dans les chapelles ou dans les oratoires de leurs palais; on défend en même temps aux curés, sous menaces, de porter hors de l'église les vases dans lesquels on garde le saint chrême. On déclare aussi qu'à la campagne les curés peuvent baptiser solennellement dans les chapelles publiques et les vice-paroisses, en bénissant de l'eau spéciale pour le sacrement, à cause du danger qu'il y aurait de porter les nouveaux-nés à la paroisse située à une grande distance; mais on leur défend d'administrer le baptême solennel dans les maisons particulières ou dans les oratoires privés; et dans le cas où l'excessif éloignement de quelque chapelle paraîtrait l'exiger, on leur prescrit de consulter l'évêque, pour qu'il donne les instructions convenables. Le synode déclare aussi que l'évêque est dans son diocèse le ministre propre du baptême, comme le curé, dans sa paroisse, en vertu de la charge pastorale attachée à ses fonctions, et il défend, sous peine grave, à qui que ce soit, excepté le cas de nécessité, d'administrer privativement le baptême dans les villes ou dans les bourgs; quant aux curés de campagne, il leur prescrit l'observation des règles suivantes, à savoir : lorsque le baptême est conféré en cas de nécessité, la personne qui l'a donné devra affirmer qu'elle l'a administré pour dissiper les inquiétudes que l'état de l'enfant inspirait; si le cas arrivait dans les villes ou dans les bourgs, les personnes chargées des enfants qui viennent d'être ondoyés devront les porter à l'église paroissiale, pour qu'il soit suppléé aux cérémonies dans le mois; et s'il se présentait dans les *doctrines* de la campagne, dans les quatre mois; on ordonne également aux curés d'interroger les femmes ou autres personnes qui pour-

raient administrer le baptême dans les campagnes, et de leur donner un témoignage de leur approbation, et l'on exhorte les tribunaux royaux à ne pas permettre l'exercice de ce ministère aux individus qui manquent de cette approbation. Enfin, on leur recommande, lorsqu'ils visitent leur *doctrine*, d'appeler ces personnes, pour leur faire rendre compte des baptêmes qu'ils auraient donnés ou qu'ils sauraient avoir été donnés par d'autres, afin qu'ils puissent en cas de doute, après examen, rebaptiser sous condition.

La quatrième session est divisée en huit constitutions destinées aux prêtres qui administrent le sacrement de la pénitence. Le Concile de Trente déclare que pour administrer ce sacrement, il est nécessaire que le confesseur ait une juridiction ordinaire ou déléguée. En vertu de cette décision, et considérant qu'il est fort nécessaire que l'évêque connaisse les ecclésiastiques qui remplissent ce ministère dans son diocèse, le synode veut que toutes les autorisations et pouvoirs pour confesser se donnent par écrit, et que dans les trois mois après la publication des sessions, les confesseurs qui n'ont qu'un pouvoir verbal se présentent pour l'obtenir par écrit, sous peine de révocation des pouvoirs qu'ils auraient pu invoquer; que dans le même délai, ils exhibent ceux qui n'auraient pas encore été communiqués, pour que mention en soit faite dans le registre à ce spécial, avec les indications utiles, sous peine de ne pouvoir en user. Il ordonne en outre que, conformément aux bulles *Suprema* et *Ubi primum*, dont Benoit XIV a prescrit l'observation par son bref *Ad eradicandum*, aucun confesseur ne demande au pénitent quel est le complice de sa faute, et encore moins ne l'oblige à le découvrir, et que celui qui ferait le contraire, soit suspendu *ipso facto* du pouvoir de confesser, et que si quelqu'un enseignait des doctrines opposées à ces décisions, il soit dénoncé à l'Ordinaire du diocèse.

Quant au respect et à la décence avec lesquels doit s'admi-

nistrer ce sacrement, il ordonne que les confessionnaux destinés à entendre les confessions des femmes soient munis de grilles convenables, et il ordonne et recommande à la fois de placer des cierges sur les autels de l'église, lorsque l'on confesse la nuit. Des décisions antérieures chargeaient déjà les médecins et les chirurgiens d'avertir les malades de se confesser dans les trois jours qui suivraient leur visite; le synode renouvelle ces prescriptions, en leur enjoignant d'indiquer aux malades la nécessité où ils sont de se confesser, quand ils croient que la maladie est grave. Comme le Concile de Trente recommande aux confesseurs d'avoir égard, pour infliger des pénitences, non-seulement à la gravité des fautes, mais aussi à la possibilité qu'ont les pénitents de les accomplir, le synode prescrit aux confesseurs de s'abstenir d'imposer des pénitences qui pourraient le faire soupçonner d'intérêt personnel; et lorsqu'il est nécessaire de les charger de faire dire quelques messes, de bien veiller à ce que les fidèles ne puissent pas soupçonner non plus, dans cette prescription, une recommandation directe ou indirecte, soit en leur propre faveur, soit en faveur de la communauté à laquelle ils appartiennent ou de l'église qu'ils desservent, et ce, sous peine de suspension.

Le prêtre revêtu des ornements sacrés pour célébrer le saint sacrifice de la messe est le médiateur entre Dieu et les hommes, et ce rôle ne convient ni à celui du confesseur, qui est un juge, ni à celui du pénitent, qui est un coupable; c'est pourquoi le synode défend qu'aucun prêtre puisse se confesser ou entendre les autres au tribunal de la pénitence, revêtu de ces mêmes ornements.

Le synode se conformant aux décrets du Concile de Trente réserve au prélat l'absolution des péchés suivants : 1° le vol de chose sainte ou déposée dans un lieu sacré; 2° l'homicide volontaire; 3° l'avortement volontaire d'un fœtus animé ou sur le point de l'être; 4° l'inceste avec un parent

jusqu'au quatrième degré inclusivement, et avec un allié, jusqu'au second degré inclusivement; 5° le refus de payer les dîmes ou les prémices; 6° le blasphème contre Dieu et sa très-sainte Mère; 7° le parjure avec préjudice du prochain, en justice ou ailleurs; 8° l'usage de traitements indiqués par les sorciers ou le recours aux cérémonies diaboliques qu'ils emploient; 9° la violence faite aux Indiens et aux Nègres pour les faire travailler les jours de fête, qu'ils doivent observer, sans leur payer de salaire.

La cinquième session se compose de neuf constitutions. On y prescrit d'abord que, dans les paroisses où doit être placé le très-saint Sacrement, il y ait une lampe ou un cierge allumé, que les curés auront soin de surveiller, pour qu'il ne s'éteigne point par négligence; que, vu le respect dû à l'Eucharistie, on doit observer que, lorsqu'elle est portée aux malades en forme de viatique, elle soit aussi accompagnée d'un cierge allumé. On ordonne que, par suite du même respect envers le sacrement, les curés ne laissent jamais la clef du tabernacle sur l'autel ou dans la sacristie, sous la surveillance de sacristains laïques, mais qu'ils la portent avec eux ou qu'ils la gardent dans quelque armoire fermée. Le synode considérant que l'Eglise ayant établi, pour recevoir le sacrement de l'Eucharistie, la nécessité, de la part du communiant, de savoir discerner avec intelligence la différence qui existe entre le pain divin et le pain ordinaire, et que les enfants qui ne la connaissent pas encore, ne sont pas capables de s'approcher de la table sainte, prescrit aux curés de s'assurer si les enfants qui vont communier pour la première fois sont suffisamment instruits, et de les examiner, à moins qu'ils ne soient munis d'un certificat de leur confesseur; il ordonne de même aux parents de les envoyer à cet effet aux curés le jour avant la communion, ou en autre temps convenable. Il prescrit aux curés de se servir des saintes huiles anciennes, tant qu'ils

n'en ont pas de nouvelles, dont ils doivent du reste se munir dans les deux mois qui en suivent la bénédiction, moyennant le certificat qui leur sera remis lors de la visite diocésaine. Conformément au cérémonial, il prescrit encore, lorsqu'on reçoit la communion de la main de l'évêque, de lui baiser la main, avant de la recevoir [1]. Il décide que, si après l'administration du viatique, un malade survit quelques jours, continue à se trouver dans le même danger, et demande à le recevoir de nouveau, les curés ne doivent pas lui refuser cette consolation, et il déclare en même temps qu'après un intervalle de huit ou dix jours, le danger de mort subsistant toujours, aucun desservant ne doit laisser de l'administrer, si on le demande. Urbain VIII, par un bref de 1639, permet aux Indiens, aux nègres et aux métis de différer la communion pascale jusqu'à l'octave de la Fête-Dieu. Le synode comprenant la difficulté que l'on éprouve à constater quelles personnes ont obéi à temps au commandement de l'Eglise, lorsqu'à cause du retard des autres on ne recueille pas les billets de communion, enjoint aux curés d'exhorter les Indiens, les nègres et les métis à commencer de remplir le devoir pascal, dès le jour des Cendres, puisque le bref ci-dessus cité accorde cette faculté, même avec une plus grande anticipation, afin qu'ils aient terminé le dimanche de Quasimodo. A cette époque, les billets seront recueillis après que les curés en auront averti le public, dans l'explication qu'ils font de la doctrine chrétienne; mais où il y a manque de confesseurs, on ne fera point cet avertissement, et l'on ne recueillera pas les billets avant l'expiration du délai accordé aux naturels.

La sixième session contient quinze constitutions relatives à la célébration de la messe et des offices divins. Suivant l'esprit du concile de Trente, qui charge les évêques de prévenir toute irrévérence qui pourrait se commettre dans

[1] Nous baisons en Europe l'anneau pastoral. (*Note du traducteur.*)

la célébration du sacrifice non sanglant, par les mérites duquel le prêtre apaise la Majesté divine et l'incline à nous dispenser ses grâces et ses miséricordes, le synode ordonne que dans aucune église on ne chante deux messes en même temps, mais qu'elles soient successivement chantées l'une après l'autre; que dans les messes solennelles, les musiciens du chœur chantent entièrement le *Gloria* et le *Credo*, et que dans les enterrements et services funèbres on chante aussi, sans aucune suppression, les psaumes de la vigile. Pour éviter les inconvénients que pourrait entraîner le grand concours de personnes des deux sexes aux messes de Noël et des Rois, il prescrit de ne pas ouvrir les églises jusqu'à ce que le jour paraisse. Les décrets de l'Eglise, portant que les prêtres doivent, pour célébrer, sortir de la sacristie la tête couverte, le synode recommande l'observation de cette disposition, et veut que les sacristains ne donnent point d'ornements à celui qui ne voudrait pas sortir en bonnet carré. Le concile provincial de Lima, approuvé par le siège apostolique, avait défendu à tout prêtre de prendre du tabac en poudre ou à fumer avant de dire la messe, et le précédent synode avait étendu cette prohibition aux gens du monde comme aux religieux. Le synode actuel voulant éviter cet abus recommande aux ecclésiastiques de ne pas enfreindre cette règle, afin que leur exemple excite le reste des fidèles à l'observer à leur tour. Le synode, se conformant au concile de Trente, défend, sous peine d'excommunication majeure *ipso facto incurrenda*, de dire ou de chanter des messes dans les chambres des morts, les jours de leurs funérailles, attendu qu'il est indécent de célébrer l'auguste sacrifice dans les demeures des particuliers. Il décide de même que les oratoires privés doivent être des pièces destinées à cette fin spéciale, qui aient leurs murs et qui soient séparées des habitations, qui présentent une étendue suffisante pour recevoir dans leur enceinte l'autel, le mar-

che-pied, le prêtre et l'acolyte; et que l'évêque ou le vicaire général les fasse visiter, en défendant, sous peine grave, à tout prêtre séculier ou régulier de célébrer dans des oratoires qui n'auraient pas la décence et la grandeur exigées. Il ordonna également que huit jours après la publication des constitutions du synode, il fût nommé un visiteur pour tous les oratoires, et que les vicaires forains en nommassent un aussi dans leur ressort, de façon à former un catalogue général. Comme les tournées pastorales avaient fait connaître l'indécence d'un grand nombre d'oratoires, il prescrivit aux curés et vicaires de les visiter, de n'en autoriser aucun qui n'eût été visité, et de n'y célébrer, qu'autant que la visite fût constatée et que l'autorisation eût été délivrée. En conformité de ce que le décret de Clément XI révoque le privilège des autels portatifs autorisés par le droit commun, sauf l'exception accordée aux évêques, et par une concession particulière aux missionnaires des Indes, le synode défend à tout prêtre qui ne jouit pas de ces exemptions, de célébrer sur un autel portatif, et ordonne expressément à ceux qui en auraient, de faire connaître leur autel, pour qu'il soit visité par l'ordinaire. On recommande ensuite aux prêtres de se conformer à l'intention des fidèles, dont ils reçoivent un honoraire, pour que la messe leur soit appliquée, et d'offrir absolument le sacrifice suivant les vues de celui qui paie l'honoraire, fût-il moindre que de coutume, comme il résulte des décrets d'Urbain VIII qui indiquent cette obligation, et par la même raison, quand le fondateur d'une chapelle dispose que des messes devront être dites dans telle église, tel jour ou à tel autel, le chapelain est obligé d'accomplir ces conditions, et par la même raison encore, celui qui reçoit l'aumône [1] pour une messe, doit la dire au jour,

[1] *L'aumône*, en espagnol, signifie toute offrande faite en vue d'un acte religieux ou d'une œuvre soit pieuse, soit charitable. Je hasarde une fois le mot dans le texte, en le justifiant ou en l'expliquant par cette note. On doit se rappeler,

à l'autel ou dans l'église qu'on la lui a demandée. Le synode renouvela le décret d'Urbain VIII qui porte qu'aucun prêtre, qui aurait reçu un honoraire supérieur à l'honoraire accoutumé, ne peut, en lui en donnant une partie, faire dire la messe par un confrère, et en retenir le surplus; prohibition que réitéra Benoît XIV en y ajoutant la peine de suspension, et cela, quand même on avertirait le prêtre substitué qu'on a reçu un plus fort honoraire; mais il fut déclaré en même temps que ces décisions ne regardent pas les chapellenies et dotations de messes perpétuelles. Alexandre VII a condamné la proposition de ceux qui disaient qu'un prêtre peut recevoir deux honoraires pour une seule messe, en appliquant à l'une des personnes qui les paie, le fruit le plus spécial du sacrifice qui appartient au célébrant lui-même. Cette doctrine étant prohibée, on interdit à tout prêtre de la suivre. Le synode ayant égard à la grande étendue qu'ont certaines paroisses hors de la ville, renouvelle la faculté accordée par le synode précédent aux curés qui desservent un vaste territoire, de dire deux messes les jours de fête sans prendre les ablutions à la première messe, pourvu que ce soit dans des chapelles distinctes, distantes entr'elles de deux ou trois lieues, et n'ayant pas d'autre prêtre qui puisse célébrer.

La septième session traite du temps auquel doivent se conférer les ordres sacrés et des qualités des ordinands. Comme le sacrifice de la loi de grâce est le plus saint et le plus auguste de tous les sacrifices, et comme il convient que les prêtres soient également saints, le synode ordonne, conformément aux dispositions du concile de Trente, qu'avant l'ordination des clercs, leurs noms soient publiés dans l'église; que les curés dont ils ont été les paroissiens constatent leurs qualités, leur vie et leurs mœurs, et donnent

pour ne pas s'en effaroucher, les pures idées du christianisme sur l'aumône, la pauvreté, la charité, etc. (*Note du traducteur.*)

connaissance du tout à l'évêque dans un rapport cacheté, qu'ils doivent garder sans le communiquer à personne ; et pour que les ordinands examinent mieux leur vocation et puissent recevoir ce sacrement avec les dispositions requises, on prescrit aux jeunes clercs de suivre pendant dix jours les exercices de saint Ignace, avant l'ordination : cela devait se pratiquer dans les deux mois qui précédaient l'ordination, soit dans la maison désignée à cette fin ou dans quelqu'autre couvent, suivant la règle tracée par la sacrée congrégation du concile, sur l'ordre de Clément XII, dans son décret du 30 août 1732, qui commence par ces mots *Inter gravissimas*. On indique aussi ce qui doit se pratiquer pour la collation des ordres, respectivement à l'aptitude des personnes à raison de la naissance, du domicile ou du bénéfice, d'après les règles posées par Innocent XII dans la bulle *Speculatores*. Il parut convenable au synode d'insérer la disposition de Benoît XIV dans sa bulle *Impositi nobis*, à savoir, que les supérieurs des couvents donnent des dimissoires à leurs moines pour se faire ordonner par l'évêque diocésain, à moins qu'il ne soit absent ou qu'il ne doive pas conférer les ordres aux époques indiquées par l'Eglise. Cette circonstance doit être attestée par le vicaire général ou le secrétaire de l'évêché, excepté dans le cas où l'ordre jouirait à cet égard d'un privilège spécial.

La huitième session, pour prévenir les concubinages, fréquents surtout parmi les gens de la campagne, qui, après les fiançailles, tombent dans des relations illicites sans réaliser le mariage, ordonne que les futurs qui auront contracté des fiançailles, procèdent à la célébration du mariage dans le délai de six mois, ou intentent une action en justice, pour demander l'accomplissement de la promesse de mariage dans le délai fixé ; que, ce délai passé et une union illégitime s'établissant entre les fiancés, aucun d'eux ne puisse être entendu devant les tribunaux, d'où ils devront

être repoussés, à cause de leur négligence et de leur péché envers Dieu. Pour faire produire son effet à cette disposition, le synode donne à chaque vicaire, ne fût-il pas forain, le pouvoir de connaître sur son territoire des demandes relatives aux fiançailles [1]; et pour ceux qui se seraient fiancés avant la publication du concile, on accorda également ce terme de six mois, passé lequel, d'après la même règle, ils ne seraient plus entendus en justice. Afin d'éviter les inconvénients qui peuvent résulter de l'usage de prendre des informations ou de faire des publications avant de connaître la volonté des contractants, on exige que le futur présente lui-même la demande d'informations, laquelle sera constatée par le notaire, et qu'il s'assure ensuite du consentement de la femme, sans pouvoir auparavant faire aucune autre diligence. Sa Sainteté Innocent XII, dans un bref qui commence par ces mots *Pro parte*, a ordonné que les évêques, dans toutes les paroisses distantes de leur cour ecclésiastique de plus de deux journées de marche, nommassent des vicaires ou délégués devant lesquels se feraient les informations matrimoniales : le synode à son tour, pour que cette disposition sorte l'effet voulu, ordonne aux vicaires ou délégués d'examiner par eux-mêmes, avec l'assistance du notaire, les témoignages rendus lors des informations. Les informations prises, si l'un des contractants est veuf, on déclare que, lorsqu'il n'y a pas d'acte authentique qui constate le décès du conjoint, il doit être prouvé par un témoin oculaire, dont l'attestation doit être confirmée par deux témoins auriculaires, ces derniers ne suffisant pas sans le premier ; au contraire, dans le cas où il y aurait seulement un témoin oculaire ou deux témoins auriculaires, il faudrait

[1] Ces dispositions du synode sont révoquées par la loi civile qui prescrit de ne pas admettre devant les tribunaux de demandes par suite de fiançailles, à moins qu'elles n'aient été contractées par acte public, sous le consentement préalable des parents. (*Note de l'auteur.*)

rendre compte à l'évêque ou à son vicaire général, et dans les endroits éloignés de plus de soixante lieues, au vicaire forain de la province. On déclare de même que, lorsqu'il n'y a pas de témoins qui connaissent au moins depuis dix ans les célibataires ou veufs étrangers, les curés ne doivent pas les marier, sans en avoir préalablement averti l'évêque, à moins qu'ils ne puissent présenter un acte authentique émanant de l'ordinaire de leur pays. Pour éviter tout vice qui pourrait atteindre les dispenses accordées pour les mariages, le synode prescrit de spécifier avec clarté les empêchements qui regardent soit le for intérieur soit le for extérieur, en expliquant les degrés et la nature de la parenté, ainsi que les particularités qui se présentent; mais en ce qui concerne le for intérieur, lorsqu'il y a des empêchements secrets, on devra faire ce rapport dans le même sens, en omettant les noms des intéressés. On déclare que la fin que s'est proposée le concile de Trente en ordonnant la publication des bans, étant de découvrir les empêchements, lorsque les époux sont de paroisses différentes, le curé auquel se présentent les parties doit donner un bulletin pour que son collègue fasse les publications et certifie s'il en est ou s'il n'en est pas résulté d'empêchement; on déclare en outre que ce dernier ne doit pas prendre d'informations et ne peut exiger aucun autre honoraire que celui de son certificat. Le synode défend aux hommes de faire sortir de la maison paternelle les femmes auxquelles ils doivent s'unir, soit pour les présenter au curé, soit pour les conduire à une autre paroisse, et charge les curés de réprimer cet abus et de punir les délinquants; il ordonne que le curé de l'endroit où les futurs se seraient rendus, dépose la femme dans un couvent et ajourne le futur, en attendant que toutes les diligences se fassent dans le lieu où doit se célébrer le mariage; après quoi, le pasteur né, sans préjudice de ses droits, autorisera celui de l'endroit où les futurs se sont réfugiés à les bénir

et à les marier, à charge par ceux-ci de payer les honoraires fixés pour les épousailles. On prescrit d'exhorter ceux qui doivent recevoir la bénédiction nuptiale à s'y disposer par la confession et la communion, comme l'ordonne le concile de Trente, surtout ceux qui ont noué des relations illicites; de ne pas procéder à l'administration du sacrement, si les contractants ne sont pas instruits dans la doctrine chrétienne, jusqu'à ce qu'ils aient appris pour le moins ce qui est de nécessité de salut. On approuve l'usage que le curé célébrant le mariage soit celui de l'épouse, pour éviter des difficultés, bien que pour sa validité la présence de l'un des curés soit seule exigée, quand les époux sont de paroisses différentes, comme l'a décidé le concile de Trente; on déclare également que si la femme se trouvait au domicile du futur, sans avoir été enlevée par la violence, le sacrement serait administré par le curé de celui-ci, après que les bans auraient été publiés dans les deux paroisses. Suivant l'esprit du concile de Trente, qui veut que les mariages se célèbrent *in facie ecclesiæ*, on ordonne aux curés de fiancer et marier en même temps, excepté lorsque l'Eglise le défend, et d'imposer aux fiancés l'obligation de se marier dans les trois mois, en autorisant les curés à menacer des censures ceux qui refuseraient de le faire. Le synode prescrit aux curés, lorsque des personnes suspectes paraissent dans leurs paroisses, disant être mariées, et ne l'étant peut-être pas en réalité, d'en exiger, afin de prévenir les concubinages, le rapport de leur acte de mariage, ou toute autre justification régulière; faute de quoi, il faudra déposer la femme dans un couvent, jusqu'à ce que l'homme ait fourni des preuves suffisantes. Il arrivait fréquemment dans le Chili que des maîtres vendissent en des lieux distincts leurs esclaves mariés, qui ne pouvaient, par suite de cette circonstance, user du mariage : les conciles de Lima et de Mexico avaient prohibé cet usage; le synode rappelle le

maintien de la prohibition. Il prescrit également aux curés de ne pas dispenser des publications exigées par les canons pour les mariages, parce que, suivant le concile de Trente, ce droit appartient à l'évêque ou à son vicaire général, si ce n'est en danger de mort, et à une distance telle qu'on ne puisse recourir à la cour épiscopale. Il prescrit encore dans les cas où des femmes forment une demande en divorce, à laquelle elles ne donnent pas suite, vivant dans l'intervalle séparées de leurs maris, de les faire déposer dans un couvent, pour qu'elles y restent tout le temps que la cause sera pendante. Remarquant que des hommes mariés se séparent de leurs femmes pour un grand nombre d'années et se rendent dans une autre paroisse, accaparant ainsi toutes les ressources du ménage, il ordonne qu'aucun curé ne permette de résider dans sa *doctrine* à tout individu marié qui est séparé de sa femme depuis deux ans, à moins qu'il ne justifie de son consentement par une pièce approuvée de l'ordinaire ecclésiastique; faute de quoi, les curés pourront le contraindre par des censures au retour près de son conjoint.

La neuvième session, qui parle de la vie et des mœurs des clercs, comprend quinze constitutions. Comme la fin principale à laquelle il faut tendre dans l'ordination des clercs, est de pourvoir l'Eglise de ministres utiles, le concile de Trente a décidé que tout clerc élevé aux ordres devait être attaché au service de quelque église, pour y exercer son ministère; dans le même esprit, le synode précédent a indiqué la cathédrale comme étant l'église à laquelle ils doivent se rendre, pour contribuer aux solennités du culte, aux jours qu'il détermine; et conformément à ces dispositions, le synode actuel ordonne que tous les ecclésiastiques résidants dans la ville, servent comme assistants dans l'église cathédrale les jours fixés. Il ordonne de même que tous ceux qui résident dans leurs terres, à la campagne, se ren-

dent à la ville tous les ans, pour suivre les offices de la cathédrale, depuis le dimanche des Rameaux jusqu'au mardi de Pâques, pendant l'octave de la Fête-Dieu, à la fête de la Conception de la Vierge Marie [1], à la fête de saint Pierre et de saint Paul; de même encore il prescrit aux ecclésiastiques qui demeurent dans les autres endroits, de se rendre à l'église paroissiale, la semaine sainte, le jour des cendres, la fête de saint Pierre et de saint Paul, celle du patron de la ville ou du lieu, les octaves de la Fête-Dieu et de la Conception, si elles sont célébrées solennellement. Le synode applaudit à l'usage de chanter tous les samedis le *Salve* dans l'église cathédrale, et prescrit de continuer, avec le concours non-seulement du chapitre, mais encore du clergé. Le dernier synode ayant prescrit à tous les prêtres confesseurs de se tenir dans la cathédrale depuis le dimanche des Rameaux jusqu'à celui du Quasimodo inclusivement, pour entendre les personnes qui se présenteraient, et le concours des pénitents montrant l'utilité d'un usage si pieux et l'estime qu'il inspire aux fidèles pour le clergé, le synode actuel ordonne de maintenir cet usage, et veut que les curés l'introduisent dans les autres localités où il y a des prêtres confesseurs. La vocation spéciale qui attache les membres du clergé au service du Seigneur exige qu'ils ne se contentent pas de cultiver la vertu intérieure : il faut que leurs sentiments se révèlent à l'extérieur par la modestie de leur mise, par la réserve de leurs actions. En conséquence, le synode renouvelle ce qui a été déterminé par les canons sur la décence de leurs vêtements, et conformément à la coutume qui est observée, il veut que le costume du clergé

[1] C'est un roi de France, c'est Louis XIV qui obtint le premier du souverain pontife l'autorisation de célébrer par une octave la fête consacrée à la solennisation du plus glorieux privilège de la Mère de Dieu. Mais la dévotion à la Vierge Immaculée a surtout, à toutes les époques, été populaire en Espagne; et comme nous le verrons, ce culte particulier a passé dans l'Amérique méridionale. (*Note du traducteur.*)

soit de couleur noire; il défend aux ordonnés de porter des habillements séculiers, et blâme hautement le luxe par lequel certains prêtres démentent la modestie propre à leur état; il défend aux ecclésiastiques de s'amuser à des jeux de hasard; par suite, de jouer aux dés ou aux cartes, lorsqu'ils sont invités chez des particuliers, comme également de tenir des tables de jeu dans leurs maisons, ou d'entrer là où il y en a; et il leur recommande, lorsqu'ils prennent quelque divertissement de ceux qui sont permis, que ce soit avec des personnes honnêtes. Quant à l'obligation pour les clercs de porter en évidence la couronne cléricale, d'après les ordres qui leur ont été conférés, et d'entretenir leur tonsure qui consiste, suivant les dispositions du concile précédent, à se raser les cheveux au haut de la tête, le synode prescrit de l'accomplir conformément aux décrets du saint-siège. Il enjoint aussi à tous les curés et à tous les autres ecclésiastiques résidants dans la ville, d'assister aux conférences de morale qui doivent avoir lieu un jour de la semaine, et aux doyens des villes, où se trouve un clergé suffisant, de tenir avec ses membres des conférences semblables une fois chaque semaine; il veut enfin qu'au commencement de l'année on dresse la liste des ecclésiastiques qui doivent prêcher les sermons d'usage aux jours prévus d'avance.

Comme un des principaux moyens dont se sert l'Eglise pour inspirer aux fidèles l'amour de la vertu est la prédication de la parole divine, le synode exige que tous les prédicateurs expliquent dans leurs discours, même dans leurs panégyriques, quelque article de la doctrine chrétienne, ou quelque précepte de la loi divine, et qu'ils exhortent les auditeurs à la pratique des vertus et à l'horreur du péché, s'abstenant de sujets trop subtils ou de ces pensées qui torturent l'Ecriture sainte. Pensant que des exagérations peuvent se glisser dans les sermons qui se prêchent aux

obsèques de certaines personnes, surtout si elles ont joui de quelque réputation de vertu, le synode ordonne, pour qu'on n'y rapporte pas des choses extraordinaires contre les décrets du siège apostolique, que ces sermons, avant d'être débités, soient communiqués à l'évêque, et ne soient pas prêchés en l'absence de cette formalité.

Les sacrés canons interdisant aux membres du clergé de faire le commerce, le synode déclare que la ferme des dimes et les marchés relatifs à leur administration sont des opérations interdites aux mêmes membres, ainsi que le travail des mines par eux-mêmes ou par des tiers et l'exploitation de moulins ou ateliers de métaux : cette prohibition s'applique spécialement aux curés, que Sa Sainteté Clément IX soumet à la peine d'excommunication majeure *latæ sententiæ*, dans une bulle adressée particulièrement aux Indes.

La dixième session, qui s'occupe des paroisses de campagnes, comprend dix-sept constitutions. Les curés préposés au soin de leurs paroissiens sont strictement tenus de leur annoncer la parole divine, surtout les jours de fête, comme le répète maintes fois le concile de Trente, et le pape Innocent XIII a déclaré qu'aucune coutume contraire ne pouvait les affranchir de cette obligation. C'est pourquoi le synode ordonne que tous les curés prêchent au peuple la parole de Dieu tous les jours fériés, et en cas d'omission, que l'évêque charge un autre prêtre de l'annoncer à leur place et à leurs frais ; il ordonne aussi que les dimanches et les jours de fête, au moment de l'évangile, ils expliquent alternativement les prières et la doctrine chrétienne ; et comme la distance où beaucoup d'enfants se trouvent de leur paroisse ne leur permet absolument pas d'assister à ces instructions, le synode charge les curés de tâcher de procurer à la paroisse des maîtres qui enseignent à lire et à écrire aux enfants, à la condition que l'enseignement des mystères de notre foi donné par ces maîtres soit approuvé par les curés : sans cette

approbation, personne ne peut tenir école. Il prescrit aux curés des villages indiens et des endroits où il y a des *encomiendas*, après qu'ils auront prêché et enseigné à la messe, de charger le fiscal de réciter aux portes de l'église, séparément avec les Indiens, les prières et le catéchisme, voulant que les Indiens libres s'y rendent également; il déclare encore que les curés peuvent frapper de censure les maîtres ou les intendants d'Indiens et de nègres esclaves qui les empêcheraient de se rendre à l'église pour réciter avec le fiscal nommé à cet effet les mystères de notre foi, soit le matin, avant, soit le soir, après le travail.

Le curé est le pasteur immédiat de son troupeau; c'est donc lui qui doit lui éviter les occasions de péché. C'est pourquoi le synode charge les curés d'user de tous les moyens au pouvoir de leur ministère pour empêcher les scandales publics, de recourir à la justice séculière pour arriver à ce but, et d'en faire part au prélat, pour qu'il y joigne, en cas de besoin, l'emploi des mesures appropriées à la circonstance. On charge les curés de faire tous les ans la liste des personnes adultes qu'oblige le précepte de la confession et de la communion; et pour connaître avec certitude toutes celles qui y sont soumises, ils feront tous les trois ans un recensement plus général des familles, en y comprenant les enfants. Une copie de ce tableau sera remise à l'évêque, et pour qu'ils sachent mieux quelles personnes communient, ils distribueront à ceux qui auront accompli le précepte, des billets qu'ils recueilleront au moment qui leur paraîtra le plus opportun, en ayant soin d'annoter sur le tableau le nom de la personne qui remet son billet : les curés pourront même presser par des censures l'accomplissement du précepte.

Les curés, pour remplir le devoir d'enseigner et de connaître les âmes qui leur sont confiées, sont tenus de résider au centre de leur paroisse; en conséquence, le synode leur

défend de sortir, ne fût-ce que pour un jour entier, sans se faire remplacer par un autre prêtre; et sortant pour plus de deux jours, sans en demander la permission par écrit à l'évêque ou à son vicaire général. Le synode rappelle aux curés l'obligation que leur impose le droit ecclésiastique d'appliquer à leur peuple l'intention de leur messe les jours fériés, mais il déclare que l'évêque peut les en dispenser sur juste motif. Il ordonne à tous les curés de tenir les registres suivants : deux pour les baptêmes; l'un, des Espagnols; l'autre, des Indiens, nègres ou individus d'autres races; un troisième, pour les confirmations qui s'administrent dans la paroisse; un quatrième, pour les actes de mariage; un cinquième, pour les actes d'inhumation; un sixième, pour mentionner les legs pieux faits par testament. Là où il n'y aurait point de marguillier, chargé de l'administration des biens de la paroisse, il y aura un registre de fabrique sur lequel seront portées les recettes faites pour honoraires de sépulture, ainsi que l'énumération des chapellenies dépendantes de la paroisse, avec le nombre de messes, leur dotation, les jours où elles doivent se dire, et les fonds sur lesquels sont hypothéqués les capitaux. Le synode veut également que les curés fassent placer dans leur église le tarif des droits paroissiaux, et qu'ils le représentent, lors des tournées pastorales. Il rappelle aussi l'obligation où ils sont de publier les jours de fête et de jeûne, en distinguant ceux auxquels sont tenus les Indiens et les Espagnols. Le synode, considérant la grande étendue du diocèse, accorde à tous les curés qui ont leur cure hors de la ville, les pouvoirs nécessaires pour se tirer d'embarras sans difficulté dans l'administration du sacrement de pénitence.

L'excommunication étant une des armes dont se sert l'Eglise elle-même dans des cas graves, le synode rappelle aux curés que les évêques seuls peuvent y recourir, et cela, dans les cas les plus graves.

La session onzième comprend cinq constitutions, où il est question des curés des villes. La même obligation qui astreint les curés de campagne à connaître leurs brebis et à les instruire dans les mystères de notre sainte foi, s'étend aux curés de ville, et suivant la bulle d'Innocent XIII, ils ne sont point dispensés de cette obligation par l'explication de la doctrine chrétienne qui se fait dans les églises par les réguliers. S'appuyant de cette décision, le synode enjoint à tous les curés de donner dans leurs églises, tous les dimanches de l'année, l'explication de la doctrine chrétienne. C'est pour tous les ministères dont on a déjà parlé, c'est pour l'administration des sacrements que les curés sont choisis : aussi sont-ils encore tenus de desservir leur cure eux-mêmes, sans se décharger sur leurs vicaires du poids de leurs fonctions. C'est pourquoi le synode ordonne que tous les titulaires, quand bien même ils habiteraient des colonies, passent la journée dans leurs paroisses, à moins de se trouver malades, et que la nuit seulement, et au milieu de la journée, ils se puissent faire remplacer pour l'administration des sacrements.

Porter le viatique aux malades est un acte si solennel, il est si essentiel qu'il s'accomplisse avec la plus grande décence et le plus grand cortège possibles, que le synode recommande aux curés de la cathédrale et des autres villes, s'il doit être porté le jour, d'en avertir d'abord les fidèles par trois coups de cloche, pour que les personnes dévotes puissent s'y rendre ; il recommande également de faire une exposition solennelle du Saint-Sacrement, au moins une fois le mois. Il prescrit enfin à tous les curés tant de ville que de campagne d'observer scrupuleusement les préceptes que contiennent les dixième et onzième sessions, sous la même obligation et sous les peines qu'indique chacune d'elles.

La douzième session comprend neuf constitutions qui traitent des jours fériés et de l'observation des fêtes. Le synode

défend aux voituriers de conduire du bagage, et aux propriétaires de se rendre aux marchés de vaches ou d'autres bestiaux les jours de précepte. Il prohibe les réunions vulgairement appelées *Mingacos*, qui ont coutume de se tenir pour les semailles, en accordant, il est vrai, au curé la faculté de les autoriser, en cas de nécessité urgente, mais à la condition pour le même curé d'interdire les excès de boissons qui se commettent ordinairement en semblable circonstance. Il défend aussi, aux jours de fête, le travail des moulins ou des pilons qui servent à broyer les métaux ; mais en cas de nécessité, il autorise le curé à le permettre, en exigeant en compensation quelque aumône pour la fabrique de l'église; et enfin il défend aux marchands de vendre ces jours-là dans leurs boutiques. Il prescrit aux magistrats, particulièrement dans les villages de la campagne, de ne pas accueillir, les jours de fête, les demandes en recouvrement, parce qu'elles empêchent les fidèles d'aller à l'église, et pour la même raison, de ne pas faire de réunions pour des formalités de procédure judiciaire, si ce n'est dans les cas qui ne souffrent point de retard. En ce qui concerne les actes de piété qui se pratiquent les jours fériés, le synode prohibe ces cérémonies qui, sous un prétexte de dévotion, servent communément d'aliment à des vices scandaleux : le synode regarde comme telles, les représentations de la naissance de Notre-Seigneur, à la Noël, l'érection des autels qui, aux fêtes de Notre-Dame ou à d'autres fêtes semblables, sont arrangés dans des maisons particulières, ouverts ou éclairés la nuit, et près desquels le concours des deux sexes cause des désordres ; mais il déclare en même temps qu'il ne défend pas ces scènes et ces autels, pourvu qu'on les joue ou qu'on les élève dans des appartements fermés, où il n'y a pas de concours. Le synode proteste énergiquement contre certaines coutumes immorales qui s'étaient depuis long-temps introduites dans le Chili, au détriment de la re-

ligion, telles que les veillées dans des cabanes faites de branches, où passaient la nuit des personnes des deux sexes qui célébraient plusieurs jours de suite la fête des saints. Il prescrit de finir toutes les solennités dans la matinée, sans que dans la soirée il y ait ni autels, ni processions, ni courses de taureaux données par les syndics des confréries; il charge la conscience des curés de l'observation de ce précepte; il impose des peines aux infracteurs, et il exhorte les supérieurs des ordres réguliers de faire suivre les mêmes règles dans leurs couvents à la campagne.

La treizième session, qui traite de l'observance du jeûne, comprend sept constitutions. L'Eglise a considéré le jeûne du carême comme nécessaire pour la mortification de la chair et utile pour le perfectionnement de l'âme; mais la pratique du jeûne s'étant relâchée, Benoit XIV, pour la raffermir, expédia cinq brefs qu'il chargea les évêques de publier, et c'est conformément aux dispositions qu'ils contiennent, que le synode déclare que pour dispenser de l'abstinence, pendant un carême, toute une localité ou toute une paroisse, il faut qu'il y ait une raison très-grave et urgente qui s'applique à tous les habitants de la même localité; que les Indiens sont seulement tenus de jeûner les vendredis du carême, le samedi saint et la veille de la Noël, et enfin que les curés doivent expliquer à leurs paroissiens les lois et les règles observées par l'Eglise, relativement au précepte du jeûne.

Dans la quatorzième session, on traite des confréries et des processions; on soumet l'organisation des confréries à des règles pleines de prudence qui coupent court en même temps aux abus qui s'introduisent si facilement dans de semblables institutions.

Dans la quinzième session, le synode proclame l'immunité des Eglises, soutenue en tout temps avec énergie par les conciles généraux; il défend aux tribunaux séculiers

d'exercer sur elles des actes de juridiction, et il sanctionne certaines règles de discipline nécessaires pour leur déceuce et leur splendeur.

Dans la seizième session, le synode charge les supérieurs des monastères de veiller soigneusement à leur clôture et indique des mesures pleines de sagesse pour leur bonne direction, pour l'observance de leurs règles, et pour l'administration de leurs revenus.

Les testaments et legs pieux furent les objets qui occupèrent l'attention du synode dans la dix-septième session. Il enjoint rigoureusement aux exécuteurs testamentaires et aux héritiers d'exécuter au plus vite les volontés des testateurs, et indique différents moyens d'atteindre cette fin.

Dans la dix-huitième session, le synode impose aux curés les obligations qu'ils ont à remplir pour l'enterrement de leurs paroissiens, et permet à ceux-ci de choisir l'endroit où ils veulent être enterrés. Les prétentions de quelques curés, qui soutenaient qu'il leur appartenait exclusivement d'inhumer les morts, donnèrent lieu à ces décisions du concile

Les résolutions prises dans la dix-neuvième session sont un titre qui honore hautement les membres qui composèrent le synode ; on y prescrit aux curés de se charger de la défense des Indiens et de dénoncer les vexations que leurs maîtres leur feraient souffrir ; on enjoint, avec menace, aux possesseurs d'*encomiendas* de veiller à l'instruction de leurs gens, et l'on rappelle aussi cette obligation aux curés, pour qu'ils fassent en sorte de la remplir scrupuleusement.

Dans la session vingtième, le synode se borna à indiquer des mesures pour des cas particuliers, qui se trouvent résolus par des décisions de l'Eglise, qu'il voulut mettre en vigueur.

L'évêque porta les constitutions du synode à la connais-

sance de l'Audience, qui en ordonna la publication, pour qu'elles pussent être observées. « La combinaison, dit le fiscal, de ces nouvelles lois avec les décisions des conciles antérieurs qu'on doit suivre, est un travail qu'exigeait l'état présent de ce diocèse, et pour lui donner la perfection qu'il présente, il fallait toute la science et toute la capacité du législateur qui s'en est chargé. Il y prodigue toute sa piété, toute sa prudence, toute sa doctrine, celles mêmes qu'on devait attendre de la vaste connaissance qu'il possède de l'exposition des dogmes sacrés, des préceptes ecclésiastiques et des dispositions du droit. » Tel fut le jugement formé par l'Audience, relativement au synode de l'évêque Aldai.

C'est à dessein que nous avons voulu parcourir assez minutieusement ces précieux statuts. Ils présentent l'abrégé de la doctrine catholique et de la discipline canonique, et « le beau monument élevé pour nous rappeler les temps les plus heureux de l'Eglise, par un pasteur que ses vertus et sa sagesse pourraient faire placer à côté des Borromée, des Gotti et des Lambertini. » Mais ces constitutions des synodes que nous avons étudiées, et le zèle des pasteurs qui les présidèrent, indiquaient la nécessité d'un concile provincial où les abus fussent frappés de coups plus décisifs, et où la ferveur de la discipline, relâchée au sein des Eglises américaines, pût recouvrer sa splendeur primitive, par l'influence de constitutions sages et prudentes. Dominés par cette pensée, quelques évêques zélés d'Amérique représentèrent à Charles III combien, dans la décadence de la discipline canonique qui affaiblissait graduellement les Eglises du Nouveau-Monde, les conciles provinciaux étaient nécessaires pour en ramener les différences à une règle unique et commune. Aux représentations des évêques se joignirent celles d'autres personnes qui, animées d'un zèle sans doute éclairé, désiraient voir adopter des réformes importantes

pour la dignité du ministère sacerdotal. Toutes ces réclamations accusaient des abus qui demandaient un remède prompt et efficace, un relâchement dans la discipline dont il fallait radicalement détruire les causes; toutes enfin prouvaient le besoin d'améliorations dont l'introduction donnerait une nouvelle splendeur à l'Eglise et à la Foi. Le roi soumit au conseil des Indes toutes ces observations, et le fruit des travaux de ses membres, ce fut le *Volume royal* que Charles eut soin d'envoyer en forme de décret (le 18 octobre 1768) à tous les évêques des Indes. Le *Volume* indiquait en outre les formalités à suivre pour la réunion du concile, et auxquelles les Pères devaient se soumettre.

Nous pouvons considérer le *Volume royal* comme la récapitulation des décrets envoyés par le roi en diverses occasions, pour faire aux évêques ses observations et ses recommandations en matière de discipline, ou comme le recueil des réclamations adressées au même roi par quelques prélats et par d'autres personnes intéressées à couper court à certains abus, ou enfin comme le résumé de questions dont la solution, dans un sens déterminé, importait au roi d'Espagne, pour mieux cimenter son pouvoir dans les Etats d'Amérique. La nature des matériaux qui le compose nous autorise à juger l'ouvrage ainsi. En matière de discipline, on y voit la puissance royale étendre des prétentions démesurées, au préjudice de la juridiction ecclésiastique. On y donne aux évêques des avis tout-à-fait inutiles et sur des objets que le roi ne pouvait rappeler sans faire injure au zèle et aux lumières par lesquels se distinguaient tant de pasteurs éminents qui gouvernaient à cette époque les Eglises américaines. Les œuvres de certains théologiens qui traitaient les questions épineuses du régicide et du tyrannicide avaient envahi les pays de l'Amérique espagnole, et les opinions les plus aventureuses et les plus dangereuses qu'on y lisait ne laissaient pas que de compter de nombreux prosélytes;

et c'est là un autre point auquel le *Volume royal* s'attache avec une attention particulière.

Les instructions contenues dans le *Volume royal* et dans la cédule qu'il expédia pour prier les évêques de se réunir en conciles provinciaux [1], ne parurent toutefois pas encore suffisantes à Charles; il y ajouta en outre les vingt articles suivants, qu'ils devaient prendre en considération.

I. Que s'il y avait quelque motif pour retarder la célébration du synode, il serait examiné par le vice-roi ou par le président de l'Audience royale compétent, et qu'en pareil cas il ne serait pas convoqué, tant que ne seraient pas résolues, d'accord avec le métropolitain, toutes les difficultés proposées, qui ne seraient ni affectées ni inventées pour ajourner une mesure si sainte; ce qui n'est pas croyable, attendu que cela ferait supposer ce qu'on ne saurait admettre, à savoir que des troubles puissent naître de ce que le gouvernement imagine, pour répandre une plus parfaite harmonie et concorde dans toutes les classes du clergé entre elles, et pour stimuler son zèle dans l'accomplissement légitime de ses fonctions édifiantes, pour le profit des fidèles et de notre sainte religion catholique.

II. Que dans les lettres de convocation que le métropolitain adressera à chacun de ses suffragants, il insère la cédule ou le *Volume royal*, pour que le suffragant puisse se rendre compte de l'objet de la convocation et se présenter muni de tous les faits particuliers à son diocèse.

III. Que le concile provincial examine les excès que commettent, dans la perception des droits, les subalternes de ses tribunaux ecclésiastiques, et qu'il y apporte le remède convenable, en s'en référant au tarif royal et en exemptant du paiement de droits, dans les cas et pour les choses que le saint concile de Trente en affranchit et veut que les ministres du culte fassent gratuitement.

[1] Décret rendu à Saint-Ildephonse le 21 août 1769. (*Note de l'auteur.*)

IV. Que les curés n'exigent pas non plus de leurs paroissiens des redevances illégitimes, et que partout où il existe, l'on corrige l'abus par suite duquel les curés réclament un subside sur les fonds de patrimoine royal, dans des paroisses qui donnent des émoluments ou possèdent des revenus suffisants, attendu qu'il n'est pas juste de grever indûment le Trésor royal, accablé déjà sous tant de charges nécessaires pour l'administration de la justice et pour la défense de ces provinces éloignées.

V. Qu'il soit rédigé, en ayant sous les yeux le catéchisme romain, appelé *du concile*, un catéchisme abrégé, scrupuleusement extrait du romain, afin que les fidèles reçoivent la pure et saine doctrine de l'Eglise, d'une manière uniforme, et sous l'autorité compétente du concile provincial; qu'à cet effet le concile charge des théologiens instruits et timorés de faire ce catéchisme et le revoie lui-même avec soin, pour que de la sorte ne circulent pas, en matière si grave et si importante, des ouvrages individuels, dépourvus d'une autorité légitime et d'un examen préalable.

VI. Que l'on apporte la même diligence à réviser les catéchismes traduits dans les idiomes naturels des indigènes, pour les faire examiner et éclaircir, et pour éviter toute équivoque en ce qui intéresse si pleinement le salut spirituel des fidèles et des néophytes de ces contrées.

VII. Que l'obligation pour les curés d'expliquer l'Evangile et d'instruire les fidèles dans les rudiments de la doctrine chrétienne étant si étroite, le concile détermine, avec connaissance des négligences qui se commettent à cet égard, le temps et la forme précise dans lesquels cette obligation doit être remplie au moins les jours de fête.

VIII. Que conformément à la teneur du décret royal du 12 août de l'année précédente (1768), communiqué par mon suprême conseil des Indes le 18 octobre de la même année,

le concile, et chaque évêque dans son diocèse, veille à ce qu'on ne suive pas dans les chaires l'enseignement des auteurs proscrits de la Compagnie de Jésus, à ce qu'on rétablisse l'enseignement des saintes Ecritures, des saints Pères et des conciles, à ce qu'on bannisse les doctrines relâchées et peu sûres, à ce qu'on inspire l'amour et le respect du roi et des supérieurs, comme un devoir si souvent rappelé par les livres saints.

IX. Qu'on établisse aussi l'assistance du clergé de chaque paroisse aux offices divins, les jours de fête, avec obligation pour tous ses membres d'aider à leur célébration, soit à l'autel, soit au chœur, de la même manière que doit être imposé, comme on l'a vu ci-dessus, l'enseignement de la doctrine. En effet, puisque l'établissement de la hiérarchie et l'institution des ecclésiastiques tendent à former des ministres utiles à l'Eglise, aucun d'eux ne peut se plaindre de ce que le concile provincial lui rappelle l'obligation où se trouve tout prêtre, ne pouvant y avoir de chose plus édifiante pour les fidèles ni plus utile au prochain que l'accomplissement de pareils devoirs : c'est aux vénérables évêques dans leurs diocèses qu'il appartient de faire connaître aux ecclésiastiques, par des lettres pastorales ou synodales, l'importance de remplir dignement ces fonctions comme inhérentes à leur ministère et à leur vocation au sacerdoce; cette assistance aux offices devant d'ailleurs entrer en ligne de compte, pour la promotion aux postes auxquels ils peuvent avoir droit.

X. Qu'on pose une limite aux fondations de chapellenies et qu'on ne permette pas d'en grever à perpétuité les biens de famille, puisque ceux qui sont ordonnés comme chapelains pour une cause utile et nécessaire à l'Eglise, du moment où ils assurent une congrue pour la durée de leur vie, se sont conformés à ce que les dispositions canoniques exigent, sans qu'il y ait nécessité d'enlever aux familles

ces immeubles ni d'en frustrer le patrimoine des séculiers.

XI. Qu'on divise les paroisses, quand leur distance ou leur nombre le demande, de manière à ce que les fidèles puissent mieux se rendre à l'église et recevoir les sacrements. Le concile arrêtera les moyens d'exécuter cette circonscription, avec l'intervention du vice-roi et sans préjudice du patronage royal ni des droits du trésor, préférant dans cette division et dans cette délimitation nouvelle et plus commode des paroisses, le bien spirituel des habitants à l'intérêt des curés actuels; et en attendant que cela se régularise, les évêques les obligeront à y placer et à y entretenir des vicaires.

XII. Que l'on recommande et que l'on établisse les règles nécessaires pour la conduite du clergé, en le détournant de toutes opérations et spéculations commerciales et de gains honteux, attendu qu'il ne doit se consacrer qu'à des choses spirituelles et propres à conduire les fidèles dans le chemin de la vertu, et en renouvelant l'application des peines canoniques contre les infracteurs.

XIII. Que, relativement à ces peines, on fasse en sorte, après avoir constaté l'exactitude et la réalité du fait, d'agir correctionnellement, soit par des réprimandes pastorales, soit, à défaut d'amendement, par la réclusion dans quelque communauté, pour le temps et dans les formes qui seront fixés, afin que ces funestes habitudes de commerce et d'occupations séculières étant détruites, les objets propres à la vocation cléricale reprennent toute leur place.

XIV. Qu'on détermine le nombre des prêtres pour chaque diocèse, pour qu'on n'ordonne pas ceux qui ne seraient ni nécessaires ni convenables, attendu qu'une abondance excessive les rend moins appréciables [1].

[1] C'est une des plus ridicules phrases d'un factum que le savant auteur ne me paraît pas couvrir d'un assez souverain mépris. Du reste, toutes les pièces qui émanent de la chancellerie espagnole, à cette époque, sont empreintes du même

XV. Qu'on établisse dans tous les diocèses l'usage d'un séminaire où les ordinands résident l'espace de six mois ou tel espace qu'il paraîtra bon au concile, parce qu'ils s'accoutument ainsi à la vie de communauté; que les directeurs et les maîtres de la maison les avertissent de leurs défauts particuliers, parce qu'ainsi contenus dès la jeunesse, ils sont par la suite plus utiles à l'Eglise. Les ordinaires pourront, pour le moment, établir ces séminaires dans les maisons vacantes par suite du bannissement perpétuel des religieux de la Compagnie, en dotant de leurs revenus les professeurs de théologie morale, de liturgie ou des rites, et de discipline ecclésiastique, qui sont les études dans lesquelles les élèves doivent se perfectionner durant leur séjour. Les ordinands se défraieront de leur entretien journalier avec cette frugalité que demande l'état et garderont la même modestie dans leur mise : ils seront ainsi moins onéreux à leurs familles. A cet égard, le concile provincial devra apporter toute l'attention possible pour taxer au juste ces dépenses, et rendre profitable aux jeunes lévites leur séjour au séminaire, enfin pour poser des règles opportunes et prendre les moyens d'en assurer l'exécution, sauf aux suffragants à s'entendre avec leur métropolitain, dans les cas où cela serait nécessaire.

XVI. Que dans ces séminaires on admette un tiers ou un quart d'Indiens ou de métis, quand même d'autres fondations particulières seraient attachées à l'établissement, pour

esprit. On pourra s'en convaincre en en lisant quelques-unes parmi les pièces justificatives et les documents que renferme le troisième volume. Ce n'est plus ce dévouement sincère au bien-être des populations, cette sollicitude paternelle des progrès de la religion parmi les Indiens, ce n'est plus ce respect pour l'autorité spirituelle qui respiraient dans tous les actes et dans toutes les paroles des rois d'Espagne, à l'époque de Louis Valdivia. C'est je ne sais quel fatras machiavélique qui recouvre un système, lourd dans sa forme, tortueux dans sa marche, ambigu dans ses termes, tour à tour odieux ou ridicule dans ses moyens, que l'on peut vraiment citer comme le plus beau modèle du genre. (*Note du traducteur.*)

que les naturels s'affermissent dans l'amour à la foi catholique, en voyant leurs enfants ou leurs parents incorporés dans le clergé; et les ordinaires devront veiller soigneusement à l'exécution des fondations de ce genre, dans le cas où il y aurait négligence.

XVII. Que le même concile fixe les règles de subordination du clergé régulier, tant dans sa discipline extérieure que pour la soumission dûe aux évêques diocésains, en tout ce qui concerne l'administration des sacrements ou les travaux dans les missions qui relèvent de leur autorité; qu'il adopte aussi un moyen de veiller à ce que le nombre des moines n'excède pas celui déterminé par les réformateurs, d'accord avec les vice-rois et les métropolitains. Les provinciaux ou supérieurs réguliers respectifs devront assister au concile, pour qu'on puisse traiter avec eux, après les avoir entendus, les points touchants à la discipline monastique, sauf à eux à en prévenir leurs généraux.

XVIII. Qu'on doit soumettre, suivant la teneur des lois civiles, et dans l'intérêt d'une bonne discipline, les quêtes à des règles, en ne les permettant pas, comme de raison, sans une autorisation préalable des magistrats royaux et des ordinaires diocésains, et qu'en pareil cas chaque communauté mendiante ne quête que dans son district.

XIX. Le concile devra, en ce qui le concerne, aviser aux règlements nécessaires pour interdire aux ermites et à d'autres individus, n'appartenant à aucun ordre approuvé, de porter des costumes arbitraires, au moyen desquels la plupart se soustraient à la justice ordinaire, afin qu'ils doivent se conformer à la mise commune de chaque pays.

XX. Finalement, il faudra prendre toutes les mesures pour déraciner les rites idolâtriques et superstitieux, les fausses croyances. Le métropolitain et ses suffragants s'instruiront mutuellement de ce qui se passe dans leurs diocèses respectifs, pour en délibérer en concile provincial,

condamneront et proscriront toute erreur de ce genre, recommanderont l'instruction solide des fidèles dans les mystères de notre sainte religion, la pratique des vertus, la fréquentation des temples et l'assistance aux offices divins, suivant les dispositions de l'Eglise, éviteront, autant que possible, tout traitement dur envers les néophytes, en les édifiant surtout par l'exemple et de constantes leçons, et indiqueront les moyens pratiques pour que les curés et les autres membres du clergé séculier et régulier remplissent des devoirs dont l'exécution est si nécessaire.

Ces instructions, destinées par le roi à chaque évêque, parvinrent avec la lettre où il demandait la célébration d'un concile provincial à l'évêque de Lima, D. Diego Antonio de la Parada, qui, en conséquence, envoya des lettres de convocation à ses suffragants, pour qu'ils se rendissent à Lima, les derniers jours de décembre 1771. Les évêques du Chili reçurent les lettres du métropolitain avec un avis du vice-roi, qui y joignant les pièces émanées du souverain, leur ordonnait d'y obéir. La circulaire du vice-roi peint au naturel le caractère d'Amat y Juniet, homme pétulant qui désirait tout soumettre à l'empire de sa volonté. « Je vous ordonne, disait-il aux évêques, de vous rendre au concile. » Celui de Santiago, comparant ce langage avec celui de la cédule de Charles, ne fut pas embarrassé pour répondre : « Nous avons reçu en même temps l'avis par lequel Votre Excellence *nous ordonne de nous rendre au concile*, et la lettre de Sa Majesté le roi notre maître, où il se contente de *nous prier et de nous recommander* de prendre le même soin. » Cette manière piquante de faire un reproche aussi juste que mérité au despote qui avait l'habitude de sortir de ses attributions, fixa l'attention d'Amat, et lui qui avait coutume de regarder tous les autres comme des inférieurs, paya cette fois un tribut à la vertu et au talent. « L'évêque a raison, dit-il, mais c'est la faute de mon secrétaire. » Excuse

ordinaire des grands qui rejettent sur les autres les torts qui leur sont exclusivement propres.

Les évêques se trouvèrent réunis à Lima à la fin de décembre, et le dimanche 12 janvier 1772, ils procédèrent à l'ouverture solennelle du concile dans l'église métropolitaine, sous la présidence de l'archevêque Parada. On vit figurer à l'ouverture les évêques suffragants D. Augustin Gorrichategui, de Cuzco, D. Manuel d'Aldai, de Santiago, D. Manuel Abad y Llama, coadjuteur d'Arequipa, D. frai Angel Espiñeira, de la Conception, et les représentants de D. Miguel Moreno, de Guamanga et de D. Francisco Xavier Luna Victoria, de Trujillo. Le vice-roi, l'Audience royale et toutes les autorités de Lima se firent un devoir d'assister à l'ouverture du concile que le roi réclamait de toutes ses forces. L'évêque de Santiago fit le discours, et il y démontra les raisons qui déterminaient la réunion du concile, son importance, le besoin que ceux qui le composaient avaient de marcher unis, et la certitude d'obtenir les lumières du Ciel pour résoudre avec succès toutes les difficultés qui pourraient s'élever dans le cours de la discussion. L'archevêque fit sa profession de foi entre les mains de l'évêque de Santiago, comme celui-ci et les autres Pères entre celles du métropolitain.

Les discussions secrètes qui eurent lieu entre les Pères, dans l'espace qui sépara la première de la seconde session, furent vives, et les points les plus importants de la discipline ecclésiastique y furent débattus. Quand nous écrivons ces lignes, nous avons heureusement sous les yeux le précis minutieux de ces discussions, rédigé par l'évêque D. Manuel d'Aldai, les projets de décisions soumis aux Pères, les questions posées à l'assemblée par l'autorité civile au nom du roi, les dissertations et les votes des assistants, et enfin les délibérations et les résolutions du concile.

Une des matières épineuses offertes aux méditations des

Pères fut celle que recommandait l'article huitième du *Volume royal*, qui portait : « Que le concile, et chaque évêque dans son diocèse, veille à ce qu'on ne suive pas dans les chaires l'enseignement des auteurs proscrits de la Compagnie de Jésus, à ce qu'on rétablisse l'enseignement des saintes Ecritures, des saints Pères et des conciles, à ce qu'on bannisse les doctrines relâchées et peu sûres, à ce qu'on inspire l'attachement au roi et aux supérieurs, comme un devoir si souvent rappelé par les livres saints. » Quelques-uns pensaient que le roi, par cette disposition, supprimait absolument l'enseignement par des textes dont les auteurs appartiendraient à la Compagnie de Jésus, et il leur semblait trouver un fondement à leur opinion dans différents décrets du roi qui le décidaient ainsi d'une manière formelle. Lorsque Charles III expulsa les Jésuites, il voulait que leur mémoire même fût effacée à jamais, et parmi les moyens qu'il imagina, l'un fut d'arracher leurs ouvrages aux mains des étudiants qui y auraient puisé leur esprit et leurs tendances. Les Pères savaient bien cela; mais une décision semblable, outre qu'elle était souverainement injuste, était également préjudiciable aux lumières : c'est pourquoi les autres, loin de se conformer à une pareille règle, soutinrent que le concile devait se borner uniquement à prohiber les doctrines des probabilistes comme opposées à la morale évangélique et dangereuses pour l'ordre social.

Le probabilisme répandu en Europe à cette époque avait aussi de nombreux partisans dans les Eglises d'Amérique, et ses faux principes étaient ouvertement soutenus en public. Les évêques pleins de zèle et d'attachement pour les anciennes doctrines avaient formellement protesté contre de telles attaques de l'erreur, et leurs protestations portées à la connaissance du pape et du roi pouvaient être considérées comme une condamnation explicite du probabilisme. Ceux

qui, resserrant le sens de l'article, voulaient en frapper seulement le probabilisme, sans atteindre les auteurs de la Compagnie, après avoir dépeint sous de vives couleurs les faux principes qui servent de base à cette doctrine, les sentences des souverains pontifes et les opinions des auteurs qui les condamnent, s'attachaient à faire ressortir l'ardeur avec laquelle la Compagnie de Jésus poursuivait le probabilisme. Mais un des expédients auxquels recourt cet ennemi pour se montrer sans produire d'alarme chez les âmes timorées, est de se déguiser de mille manières, d'apparaître sous des formes diverses et de s'insinuer avec une telle subtilité, que parfois il ferait passer pour rigoureux ses principes relâchés. La Compagnie, comme tous les autres ordres, a donné des défenseurs au probabilisme, et le célèbre Suarez lui-même fut plus d'une fois taxé de probabilisme.

L'évêque de la Conception voulut éclaircir la question, et à cet effet il écrivit un traité sur le vrai sens de la disposition royale qui, selon lui, ne pouvait et ne devait être autre que de chasser les erreurs du probabilisme. Le concile parvint enfin à faire connaître le résultat de ses délibérations qui fut publié dans la seconde session. Les Pères s'y bornent à déplorer les maux que les doctrines du probabilisme causent à l'Eglise de Jésus-Christ; à exhorter les professeurs de théologie à éloigner des mains de leurs élèves les auteurs qui les contiennent, comme les prédicateurs à s'efforcer de les combattre avec les armes que l'Eglise met à leur disposition.

Tous les statuts de la seconde session se rapportent : 1° à la conservation et à la propagation de la foi orthodoxe, pour l'enseignement de laquelle on indique des moyens efficaces; on cherche avec un zèle ardent à l'étendre parmi les petits enfants, les esclaves, les Indiens et toute espèce de personnes, par le moyen des confréries, dont le concile recommande l'établissement dans les paroisses, et engage

les membres à s'occuper avec une sollicitude particulière de ce ministère de charité ; 2° à déclarer en vigueur les statuts du concile célébré par saint Turibe en 1583, dans les points qui seraient conformes aux décisions du présent concile, ou auxquels il ne serait point expressément dérogé ; 3° le concile fit des déclarations importantes sur des points de discipline ecclésiastique, et spécialement sur ceux relatifs à l'administration des sacrements. En parlant de la confirmation, le métropolitain, dans la congrégation du 28 mars 1772, proposa de ne l'administrer qu'aux adultes, sauf les cas extraordinaires. « Il y a pour les enfants, disait-il, danger qu'on ne la donne une seconde fois, parce qu'ils peuvent oublier qu'ils l'ont reçue. Benoît XIV, étant archevêque de Bologne, déclara positivement que, pour cette raison et pour d'autres, il ne voulait pas administrer ce sacrement à ceux qui n'auraient pas l'âge de sept ans. » La proposition du président ne fut pas acceptée par les Pères, qui la trouvèrent opposée à la pratique constante de l'Eglise universelle.

Relativement aux ordinands, le concile inculqua vivement aux évêques l'étroite obligation où ils sont d'examiner d'abord attentivement leur vie et leurs qualités. Comme moyen efficace d'arriver à cette fin, il exige qu'aucun clerc ne soit promu au sacerdoce, sans avoir auparavant vécu deux ans dans quelque séminaire, ou dans un autre lieu équivalent, au choix de son évêque, sans que son nom ait été proclamé trois fois à des jours de fête par son curé, et enfin sans constater avant tout que ses mœurs sont aussi régulières qu'il convient que soient celles des ministres de Dieu, pour lesquels il est écrit : *Soyez parfaits.*

Les curés ayant charge d'âmes tinrent une très-grande place dans les délibérations du concile. Depuis long-temps déjà on agitait la question de savoir si les évêques d'Amérique avaient ou n'avaient pas le droit de visiter les curés

appartenant aux ordres réguliers. Ils avaient constamment repoussé ces visites, en excipant de certains décrets de Ferdinand VI qui les en affranchissaient, conformément à la bulle *Firmandis* qui déclare que la visite des évêques aux curés réguliers ne pouvait avoir d'autre objet que l'accomplissement des fonctions paroissiales. Les Pères ne se dissimulaient pas les maux très-graves que cause à l'Eglise et aux fidèles cette espèce d'indépendance, dans laquelle s'étaient depuis long-temps constitués les curés réguliers d'Amérique : ils les touchaient du doigt, et par là même ils connaissaient la nécessité urgente de leur appliquer un prompt remède ; mais on ne s'entendait pas sur le choix de ce remède. L'évêque de la Conception écrivit une très-longue dissertation pour prouver que les privilèges accordés par Pie V aux moines qui administrent des paroisses, subsistaient toujours, et que les brefs de Benoît XIV n'avaient pu y déroger; d'abord, parce que ces brefs étaient opposés à la doctrine du concile de Trente ; puis, parce que le conseil des Indes en avait suspendu l'exécution, et enfin, parce qu'il existait un bref postérieur dans un sens opposé à ceux de ce pape. En vertu de tout cela, il demanda qu'aucune innovation ne fût apportée dans le cas particulier. Ces arguments ne manquaient certainement pas de force, et le concile dut se contenter d'exhorter les évêques à confier leurs paroisses à des membres du clergé séculier, comme moyen d'écarter définitivement ces difficultés.

La résidence des curés dans leurs paroisses recevait, dans les diocèses des Indes, diverses interprétations, fondées bien plus sur les doctrines des probabilistes que sur les lois ecclésiastiques. Le concile lui-même nous donne une idée du degré où était arrivé le relâchement de ce point substantiel de la discipline de l'Eglise. « Malgré le zèle des évêques, dit-il, malgré les instructions royales, on ne voit rien plus communément que des curés qui passent une année, plu-

sieurs années même, en courses perpétuelles, de la ville à leur *doctrine* et de leur *doctrine* à la ville, résidant la plus grande partie du temps dans des lieux où ils ne peuvent avoir sous les yeux le troupeau dont ils ont pris la charge sous leur responsabilité immédiate. » Les Pères, après avoir déploré ce mal si énorme, fulminèrent des peines sévères contre ceux qui y retomberaient de nouveau.

Indépendamment du devoir de la résidence, le concile oblige les curés à prêcher au peuple, à administrer les sacrements sans excuse ni délai, à se montrer désintéressés dans la perception de leurs honoraires, et à ne jamais employer de moyens violents pour se faire offrir les prémices, surtout par les Indiens récemment convertis au christianisme.

Les évêques animés de ce zèle ardent et infatigable pour la conversion des infidèles qui distingua tant de pasteurs de l'Eglise d'Amérique, à la gloire infinie de la foi, consignèrent dans leurs actes les privilèges dont ils jouissent, les égards de tout genre que leur témoigne l'Eglise, les procédés de douceur avec lesquels on doit les traiter « comme de tendres plantes de la vigne du Seigneur, qu'il convient de cultiver par l'arrosement suave de la bénignité et de la mansuétude, bien plus qu'avec la rigueur de préceptes qui doivent leur paraître formidables. »

L'évêque de Santiago solennisa la seconde session, en officiant pontificalement, et celui de la Conception prêcha un éloquent sermon, dont le thème fut « que l'introduction des doctrines relâchées et nouvelles dans la morale chrétienne plaçait l'Eglise dans la nécessité de travailler à les détruire. »

La troisième et dernière session publique du concile eut lieu le 15 août 1773, et c'est dans celle-là que se publièrent les décisions rendues par les Pères sur les qualités et les devoirs des évêques, des vicaires forains, des juges ecclésias-

tiques, des visiteurs et des prébendés. Le vice-roi avait soumis au jugement du concile une question grave, que depuis long-temps on débattait dans les Eglises d'Amérique : c'était l'usage du laitage aux jours de jeûne de l'Eglise. Les évêques avaient à différentes reprises consulté le souverain pontife sur ce point ; mais on les avait contraints à faire passer leurs demandes par le conseil des Indes, sous prétexte que c'était là une question qu'on pouvait soumettre aux conciles nationaux, qui seraient à même de la résoudre, en plus parfaite connaissance de cause, d'après la coutume et les besoins du pays. Charles III demanda un rapport à tous les évêques des Indes sur la coutume qui existait dans leur diocèse respectif, par rapport à l'usage de ces aliments. Les rapports rédigés, une copie en fut envoyée par le conseil aux vice-rois, pour que, communiqués à propos aux conciles qui allaient se célébrer, ils pussent faciliter la solution de la question. Le métropolitain de Lima reçut, avec une lettre d'avis du 6 octobre, un exemplaire de ces rapports, qu'il s'empressa de transmettre aux Pères. Ceux-ci, après les avoir examinés avec attention, déclarèrent unanimement que : « tous les illustrissimes seigneurs archevêques et évêques des Indes occidentales, comme ceux des Philippines, déposent dans leurs rapports que l'usage permet de prendre du laitage dans le carême ; que cet usage est fort ancien, et paraît remonter à la conquête ; qu'ils le jugent raisonnable et légitime, à l'exception seulement de l'illustrissime évêque de Caracas, qui assure que le précepte qui prohibe le laitage en carême conserve toute sa vigueur, et que l'usage contraire n'a pas prévalu dans son diocèse, et de l'illustrissime archevêque de l'île de Saint-Domingue, qui dit que la pratique la plus commune ou la règle parmi les ecclésiastiques, comme parmi les séculiers, quant à l'usage du laitage, est de prendre des dispenses particulières. L'illustrissime évêque de Quito va encore plus loin dans le même sens, puis-

qu'il déclare que des ecclésiastiques, les uns profitent de l'autorisation d'user de laitage, les autres pas; mais l'enquête à laquelle il s'est livré pour faire son rapport, prouve que l'usage de ne pas en profiter est plus général; à l'exception enfin de l'illustrissime seigneur évêque de Puerto-Rico, qui dit que les personnes timorées sollicitent la dispense dont elles ont besoin, et que celles qui n'en usent pas, savent qu'il n'est pas permis d'user de laitage, si ce n'est par suite de la rareté des aliments qu'on peut prendre en carême.

» Quant à l'usage du beurre au repas, l'évêque de Quito seul n'en parla point, n'ayant fait porter son rapport que sur le laitage; les trois autres prélats sus-nommés le reconnaissent et l'approuvent, et tous les autres attestent cet usage, ajoutant qu'il est nécessaire de le conserver, parce qu'en beaucoup d'endroits on tire l'huile de l'Espagne, que ce qu'on en récolte en d'autres endroits est peu de chose, et que partout elle est chère, de manière qu'après ce qu'on en consomme pour les lampes des églises, on ne s'en sert que pour assaisonner les salades et quelques mets, attendu que l'usage que l'on en ferait pour les autres serait beaucoup trop coûteux, même pour les personnes de condition, et absolument impraticable pour les personnes peu aisées.

» Ces deux coutumes étant si générales et si anciennes, il paraît aux illustrissimes archevêques, évêques et aux respectables fondés de pouvoir qu'on doit les observer dans cette province, et qu'il ne convient point de prendre aucune mesure à leur encontre, mais qu'il faut tout au plus exhorter avec douceur à s'abstenir du laitage [1] ceux qui ne demandent pas une dispense spéciale, attendu que si la dispense

[1] Nous avons dû nous contenter de traduire par le mot le plus générique de notre langue celui de *lactinicios*, qui exprime toute espèce d'aliments faits avec le lait : le fromage, la crème, etc., aussi bien que le lait proprement dit. (*Note du traducteur.*)

peut créer un privilège, la coutume peut en créer un pareil, de la même manière que la coutume a fait cesser le jeûne de l'avent, celui du vendredi et celui du samedi qui se pratiquaient anciennement dans l'Eglise latine, de la même manière encore que la coutume a fixé l'heure du repas les jours de jeûne à midi par anticipation, tandis qu'il ne se prenait auparavant que le soir, et a introduit l'usage de la collation, inconnu dans l'Eglise pendant plusieurs siècles. Celui de prendre du laitage pendant le carême s'observe non-seulement aux Indes, mais encore, et sans le moindre scrupule, dans plusieurs diocèses du Portugal, et dans d'autres contrées catholiques du nord de l'Europe, suivant le témoignage de plusieurs docteurs. L'usage de se servir de beurre pour l'assaisonnement, aux jours que l'usage de la viande est défendu, lui paraît moins contraire à la loi de l'abstinence, que celui de manger les samedis les pieds des animaux, comme cela s'est pratiqué dans les Castilles et dans d'autres provinces de l'Espagne.... Les Pères de ce concile décident donc qu'on ne doit rien changer à la coutume de prendre du laitage pendant le carême, à cause de son ancienneté, et bien moins encore à celle d'assaisonner les mets avec du beurre, à cause de sa nécessité, et en conséquence ils ordonnent qu'il soit dressé acte de cette séance, pour que l'illustrissime señor archevêque le fasse parvenir à Son Excellence dans les formes accoutumées. »

Il restait encore beaucoup de questions à résoudre, toutefois la position particulière de quelques-uns des Pères obligea le concile à clore ses sessions. Après la clôture, les actes furent soumis à l'approbation de Pie VI; mais le conseil des Indes les retint pour les soumettre à son examen, qu'il ne parvint jamais à effectuer. Ainsi, ce quatrième concile de l'Eglise de l'Amérique du sud n'atteignit pas son but, pour grand que fût le zèle et que fût l'activité des Pères qui le composèrent.

Nous devons considérer les décisions du synode tenu par l'évêque de la Conception, après son retour du concile, comme une ampliation de celles qu'a rendues celui présidé par Azua, et que nous avons parcourues dans un autre moment; mais ces décisions, comme toutes celles prises antérieurement par les synodes qui se sont réunis dans les Eglises du Chili, sont un magnifique monument du zèle ardent et éclairé qui caractérisa les évêques, pour maintenir intacte la discipline de l'Eglise, au milieu de tant d'obstacles qui embarrassaient sa marche à chaque pas, dans ces parties éloignées du Nouveau-Monde.

CHAPITRE VI

SOMMAIRE. Idées de la municipalité de Santiago relativement aux nouvelles fondations de monastères. — Les religieuses de la réforme de Sainte-Thérèse s'établissent à Santiago. — Recours au roi pour solliciter l'érection d'un nouveau monastère du même institut. — Opposition du conseil. — L'autorisation est refusée. — Maison de Capucines. — Difficultés fâcheuses entre l'évêque de Santiago et le provincial des Dominicains. — Leur issue. — Sécularisation des Béguines de Ste-Rose. — On recourt au roi, et le béguinage est érigé en monastère. — Le P. Acuña se rend à Rome. — Récollets de Saint-Dominique. — Leurs progrès rapides. — Nouvelle maison de religieuses carmélites. — Etat des communautés régulières. — Causes de relâchement. — Elections orageuses avec intervention des magistrats. — Monastère de Trinitaires à la Conception.

Le dix-huitième siècle fut pour le Chili fécond en nouvelles institutions d'ordres monastiques. Avec quelque résolution que la municipalité s'inspirant d'idées nobles et patriotiques, certainement fort avancées à cette époque[1], s'opposât à la fondation de monastères du genre ascétique, demandant qu'ils fussent remplacés plutôt par des établissements d'éducation pour les jeunes orphelines, quoique l'Audience plus d'une fois lui prêtât son appui et que les évêques se montrassent toujours prêts à seconder ses vues,

[1] C'est à ces dispositions que l'abbé Molina doit faire allusion quand il assure que « d'autres réguliers ont essayé de former des établissements ; mais les Chiliens se sont toujours opposés à l'introduction de nouveaux ordres religieux. » *Histoire civile*, chap. XI. (*Note de l'auteur.*)

la capitale du Chili, qui comptait déjà trois couvents de religieuses dans son sein, en reçut néanmoins quatre nouveaux [1].

D. Francisco Vardeci s'adressa au roi pour demander l'autorisation de fonder à Santiago un monastère de la réforme de Sainte-Thérèse. Sa demande était accompagnée de rapports favorables de son évêque et de l'Audience; il faisait valoir en outre l'existence de plusieurs donations faites à cette fin, et les sympathies décidées de la population, qui désirait posséder dans son sein l'ordre qui porte le nom si populaire de la Vierge du Carmel. Le roi accorda l'autorisation, en chargeant l'Audience de la vérification des ressources sur lesquelles on comptait pour la fondation [2]. En conséquence, et après la réception du bref à ce nécessaire d'Alexandre VIII, le capitaine D. Gaspar d'Ahumada fut chargé par l'évêque d'amener de Chuquisaca les fondatrices, qui au nombre de trois arrivèrent à Santiago le 8 décembre 1689. Elles s'appelaient Francisca-Teresa de l'Enfant-Jésus, prieure; Maria-Catalina de San-Miguel, sous-prieure, et Maria-Violante de la Mère de Dieu, maîtresse des novices.

Nous ignorons le motif qui empêcha l'Audience de remplir immédiatement la commission du roi; mais ce qui

[1] Les monastères dont les membres se consacraient à la vie ascétique pouvaient, à certains points de vue, rendre à la société moins de services extérieurs, apparents, visibles, que les communautés vouées à l'éducation. Mais pourquoi entraver la liberté des citoyens, en leur refusant l'autorisation de se réunir pour prier? Un célèbre protestant anglais, Burke, dit dans ses *Réflexions sur la révolution française* : « Les moines sont paresseux, soit. Supposer qu'ils ne fassent que chanter au chœur; ils sont aussi utilement employés que ceux qui jamais ne chantent ni ne parlent, aussi utilement même que ceux qui chantent au théâtre... Ils sont employés tout aussi utilement que s'ils travaillaient, du matin au soir, aux innombrables occupations serviles, dégradantes, indignes de l'homme, qu'on ne peut justifier que par la nécessité de faire porter le joug du luxe. » (*Note du traducteur.*)

[2] Décret rendu à Madrid le 19 juillet 1684. (*Note de l'auteur.*)

est certain, c'est que jusqu'au mois de janvier 1703, elle ne déclara point que les revenus assurés au nouveau monastère étaient suffisants, et que, par suite, le révérend évêque pouvait procéder aux formalités de son érection. Il y avait treize ans que les religieuses habitaient le cloître que leur avait donné leur fondateur, et en possession duquel les avait mis D. frai Bernard Carrasco le 6 janvier 1690. Nous croyons voir dans l'écoulement de tant d'années passées, sans exécuter les ordres du souverain, une preuve que les revenus que le monastère possédait à cette époque n'étaient pas encore suffisants, et que c'est pour cette raison que l'Audience ajourna sa déclaration jusqu'à ce qu'on fût parvenu à les augmenter jusqu'à concurrence du chiffre tout-à-fait indispensable. Une grande partie des nouvelles ressources fut due à doña Ana de Florès, qui, devenue successivement veuve de l'auditeur D. Manuel Cuello, de D. Antonio Calero, et en dernier lieu du trésorier royal D. José Gandara y Zorrilla, se défit de ses biens et les donna aux Jésuites pour la fondation du collège de Saint-Paul, qu'on établit dans sa propre maison. Elle se retira ensuite elle-même avec de grosses sommes d'argent au couvent du Carmel, où elle professa la vie monastique et finit ses jours. Comme nous ne regardons le monastère comme fondé qu'à partir du moment où il put l'être d'une manière légale, nous n'en faisons remonter la fondation qu'à cette époque, bien qu'il ait ouvert ses portes et reçu des novices dès l'an 1690[1], en se plaçant sous le patronage de Saint-Joseph.

On fondait ce monastère de Carmélites, lorsque déjà partait pour l'Espagne une autre demande d'autorisation pour un nouveau couvent de la même profession, que se proposait d'établir à Santiago doña Margarita Briones. Cette dame, adonnée à l'ascétisme, avait réuni dans sa

[1] Et non pas 1790, comme le porte le texte. (*Note du traducteur.*)

maison quelques dévotes, auxquelles elle s'associait pour la pratique de ses exercices pieux. La réalisation de la somme de vingt-cinq mille piastres (environ cent cinquante mille francs) qu'elle parvint à tenir à sa disposition, lui fit concevoir l'espérance de fonder une communauté, et enthousiasmée par cette idée, qu'elle trouvait très-possible de mettre à exécution, elle s'adressa au roi pour demander l'autorisation nécessaire. Mais la municipalité de Santiago opinait tout autrement que doña Margarita : elle voyait établis déjà dans la capitale quatre monastères et un béguinage, et rien n'était fait encore en faveur de l'éducation des femmes; aussi arriva-t-il que son rapport au roi contint des conclusions contraires aux projets de la pétitionnaire. Philippe V, en cet état de choses, chargea le capitaine général et l'évêque de Santiago de tâcher d'engager doña Briones à renoncer à son dessein, et de consacrer le capital à l'institution d'un collège où l'on donnerait l'éducation aux jeunes orphelines [1]. Mais la Briones était si attachée à son entreprise, que rien ne put l'en faire se désister : les réflexions que lui suggéra l'évêque furent vaines, les représentations du président infructueuses, et les différents moyens que firent valoir ces deux zélés fonctionnaires, convaincus des avantages que rapporterait au pays l'établissement que le roi proposait, furent absolument inutiles. Le roi apprit avec déplaisir le refus de la Briones; et comme en lui en rendant compte, ses commissaires lui déclarèrent que la première difficulté opposée par cette dame consistait en ce que les capitaux qu'elle possédait, avaient été donnés pour le monastère, et non pour un autre objet, il prescrivit au président d'appeler de nouveau la Béguine, et de lui dire en son nom royal, *qu'il n'autoriserait jamais la nouvelle maison de Carmélites;* qu'il paraissait en conséquence prudent qu'elle se

[1] Décret rendu à Barcelone le 7 avril 1702. (*Note de l'auteur.*)

rendît à la volonté du souverain, et que si elle ne s'y rendait pas, elle remit au conseil des copies des donations faites en faveur de la nouvelle fondation, afin que, sur leur vu, il pût être décidé ce que de raison [1]. La Briones resta cette fois inébranlable dans son propos, comme auparavant; le président ne put envoyer aucune copie au roi, attendu qu'elle déclara en sa présence, que toutes les donations qui lui avaient été faites, ne consistaient jusqu'alors qu'en promesses.

Comme Philippe V avait dit positivement qu'il n'autoriserait pas à Santiago un nouvel établissement de Carmélites, et comme d'ailleurs l'Audience et la municipalité s'y montraient hostiles, quelques personnes qui désiraient le nouveau monastère, conseillèrent à la fondatrice, après avoir laissé écouler quelque temps, de substituer les Capucines aux Carmélites, et d'adresser sa demande au roi dans ce sens. La Briones suivit cet avis, et quelques années après elle s'occupa de son projet de fondation de Capucines. Le capitaine général D. Juan Andrès Ustariz se déclara cette fois protecteur de l'œuvre, et la municipalité, moins opposée qu'auparavant, non-seulement consentit à la fondation, mais offrit de contribuer aux frais jusqu'à concurrence d'une somme de mille piastres. L'Audience, dans ces conditions, prépara les pièces de manière que Philippe V autorisa, en janvier 1721, l'établissement des Capucines à Santiago. Le rescrit du pape Benoît XIII étant obtenu, la mère Bernarde ne tarda pas à partir de Lima, accompagnée de quatre religieuses, qui devaient coopérer à l'établissement du nouveau monastère. La mère Bernarde était une de ces femmes extraordinaires qui au talent et à la vertu joignent de ces charmes, dont l'influence les rend supérieures à toutes les personnes qui les fréquentent et les connaissent. Née à la cour de Madrid, de la

[1] Décret rendu à Madrid le 10 janvier 1708. (*Note de l'auteur.*)

famille illustre de Callejo, elle suivit quelque temps sa mère dans le monde, puis reçut le voile religieux parmi les Décbaussées royales de Madrid. Sœur Bernarde se fit distinguer, dès son entrée en religion, par l'abnégation constante d'elle-même, base sur laquelle s'appuie tout l'édifice de la perfection évangélique. Le patriarche des Indes, grand-vicaire de Madrid, la chargea en 1712 de fonder le monastère de Jesus-Maria de Lima; et quand elle eut mis la dernière main à son œuvre, elle entreprit, en 1726, le voyage du Chili, accompagnée de quatre religieuses, qui se nommaient Francisca Rojas, Gregoria de la très-sainte Trinité, Jacinta Toro Sambrano et Rosalia Bustamante. Les Clarisses de la Victoire reçurent les Capucines dans leurs cloîtres le 8 novembre 1726 : celles-ci y restèrent jusqu'au 22 janvier, où elles les quittèrent pour aller occuper leurs propres bâtiments, que leur livra le révérend évêque D. Alonzo del Pozo y Silva. Sœur Bernarde resta à la tête de sa communauté jusqu'au 3 novembre 1740, où elle mourut, la laissant dans un état prospère. Le plus bel ensemble de vertus fut jusqu'à ses derniers jours le mérite qui distingua cette femme admirable. En terminant la carrière des soixante-sept années de sa vie (elle en avait passé cinquante en religion), toute reconnaissante des bienfaits dont la Providence l'avait comblée dans ses deux fondations, elle récita à haute voix le *Nunc dimittis*. C'est qu'elle avait l'espoir de s'unir pour toujours à l'objet pour l'amour duquel elle avait entrepris tant et de si grandes œuvres.

L'existence des ordres réguliers est marquée au commencement de ce siècle par les bruyants conflits de juridiction qui s'élevèrent entre l'évêque Romero et le vicaire provincial de Saint-Dominique frai Vincent Prado. A la fin du siècle précédent, quelques femmes dévotes, réunies dans un des faubourgs de Santiago, firent des quêtes, construisirent une église publique et bâtirent des habitations en

forme de monastère. Ayant pris l'habit dominicain, elles se placèrent sous la direction des abbés de cet institut, faisant tout cela sans les formalités indiquées par les canons. Les Pères de Saint-Dominique les soumirent à l'observation de la règle qu'impose leur institut, et les déclarèrent obligées de faire des vœux simples, comme les tierçaires des Pénitents. Le nombre des consœurs alla en augmentant avec le temps, et elles prenaient l'habit et faisaient profession sous les yeux des autorités, sans que des procédés si irréguliers parussent étranges à personne.

L'évêque D. Louis Romero eut occasion de fixer son attention là-dessus, lorsque par suite de querelles intestines, quelques membres de la communauté recoururent à lui et l'instruisirent de la véritable situation du béguinage. Les plaintes se réduisaient aux points suivants : 1° que les Pères ne leur permettaient pas de se confesser à des prêtres qui n'appartenaient pas à leur ordre ; 2° qu'ils prétendaient donner aux vœux purement simples qu'elles faisaient, la valeur des vœux solennels. Les deux griefs d'accusation atteignaient directement le provincial ; aussi est-ce contre lui personnellement qu'on devait les regarder comme articulés. Le supérieur des Dominicains, informé du fait, prit ses précautions pour qu'il ne se renouvelât plus, et punit en outre les dénonciatrices. Mais l'évêque avait déjà évoqué la cause à son tribunal ; il avait commencé une enquête pour mettre dans tout son jour l'origine de ce béguinage, et il n'était pas disposé à céder un pouce de la juridiction qui lui appartenait. Il continua donc ses investigations ; et lorsqu'il se fut assuré que le provincial n'avait aucun droit à la direction des sœurs, il le requit d'exhiber les titres sur lesquels il l'appuyait. Le provincial répondit à la demande de l'évêque, en lui représentant que les sœurs, comme membres du tiers-ordre de Saint-Dominique, étaient des personnes soumises de droit à son autorité. Cet argument ne put ni

ne dut faire la moindre impression sur l'esprit de l'évêque : il était trop faible et fut rejeté. L'évêque s'adressa à l'Audience le 18 janvier 1711, dénonçant comme un abus intolérable le maintien du béguinage de Sainte-Rose et les pratiques qui y étaient suivies sous l'obéissance des Dominicains. Le président D. Juan Andrès Ustariz parut pencher du côté des Pères : nous croyons qu'il se laissait fort influencer par l'ardent dévouement qu'il professait pour cet ordre, et par les nombreuses relations d'amitié étroite qui l'unissaient à un grand nombre de ses membres. Il essaya donc de rapprocher l'évêque du supérieur régulier, en usant de différents expédients ; mais tous ses soins furent infructueux. Le fiscal demanda que le provincial eût à montrer les brefs du pape et les décrets du roi qui autorisaient l'établissement, et le tribunal exigea en effet cette justification. En conséquence, le prieur frai Miguel Antonio Ovalle écrivit un opuscule canonique pour défendre sa juridiction, qu'il croyait menacée par l'évêque; nous en rendrons compte dans un autre endroit. L'Audience, après avoir ajourné la solution de la question, finit par déclarer que la direction du béguinage appartenait à l'évêque, et qu'en ce qui concernait le monastère, il fallait consulter le souverain pour savoir s'il pouvait ou non subsister, en supposant qu'il eût été fondé sans sa permission. L'évêque, sans perdre de temps, déclara que les vœux des Béguines étaient purement simples, et que par conséquent elles pouvaient contracter mariage. Beaucoup d'entr'elles profitèrent de cette déclaration, au scandale des Pères de Saint-Dominique, qui se plaignaient hautement de la conduite de l'évêque; quelques-unes s'alarmèrent de ces mesures, et sortant précipitamment du béguinage, se réfugièrent dans l'église de Saint-Dominique, comme si réellement elles s'étaient vues persécutées. Les Pères les accueillirent, mais là les atteignit l'excommunication que l'évêque fulmina contre elles, si elles n'abandon-

naient pas leur asile, et contre le provincial, s'il continuait à les protéger. Elles quittèrent leur asile; mais elles ne trouvèrent plus leurs cellules, car l'évêque les avait fait fermer.

Sur ces entrefaites, Romero avait porté toute l'affaire à la connaissance du roi; il en écrivit aussi au général des Dominicains, espérant que tous deux lui répondraient d'une manière favorable. Il ne se trompa point en effet; le roi condamna[1] la conduite de l'abbé des Dominicains, et chargea l'évêque d'empêcher, de concert avec le capitaine général, l'admission de nouvelles Béguines, et aussitôt après la mort des anciennes, de démolir l'église et le monastère construit par elles[2]. Le béguinage resta donc soumis à l'ordinaire du diocèse, à la condition formelle que de nouveaux membres n'y seraient plus reçus. Les choses allèrent ainsi jusqu'à l'an 1748, où la Béguine sœur Josèphe de San-Miguel recourut au roi, en lui adressant un rapport de l'évêque D. Juan Gonzalez Melgarejo, et en sollicitant l'autorisation d'ériger l'établissement en monastère de religieuses. Le roi Ferdinand VI demanda au président et à l'évêque de nouvelles informations sur la totalité des revenus dont jouissait le béguinage, et les trouvant suffisants, il autorisa la fondation. Dès que l'autorisation fut arrivée au Chili, l'illustrissime Aldai qui gouvernait le diocèse, désigna comme proviseur du nouveau monastère, le chanoine magistral D. Stanislas Andia Irarrazaval, et comme directeur spirituel des religieuses, le P. Ignace Garcia, de la Compagnie de Jésus, tous deux sujets qui à leur capacité remarquable joignaient les sympathies les plus prononcées en faveur du nouvel établissement. Le chanoine Irarrazaval se rendit aussitôt de Santiago à Lima, pour en amener les fondatrices, et l'ar-

[1] Décret rendu à Madrid le 15 mai 1714. (*Note de l'auteur.*)

[2] « S'il fallait choisir, on pourrait croire que l'enthousiasme qui bâtit vaut mieux que celui qui démolit, dit Burcke. » (*Note du traducteur.*)

chevêque D. Pedro Antonio Barroeta chargea de cette mission Laure-Rose Florez de l'Oliva, proche parente de sainte Rose de Lima, et qui en religion, quittant ses noms du siècle, s'appela de saint Joachim, par dévotion envers ce saint, Maria-Antonia Vandin et Rose de Santa-Maria Escobar. Ces trois religieuses quittèrent Lima le 16 août 1754, et inaugurèrent leur fondation à Santiago le 9 novembre de la même année. La prieure sœur Laure mourut six mois après son arrivée au Chili, et la sœur Maria Antonia fut nommée par le diocésain pour la remplacer. Dieu répandit sur la maison des bénédictions si abondantes, qu'au bout de trois ans la communauté se trouvait dans un état florissant. Benoit XIV comme Ferdinand VI, en permettant l'établissement de cette communauté, avaient ordonné que le nombre de ses membres ne dépassât jamais celui de vingt et un. Mais c'était vraiment bien peu pour satisfaire les désirs d'une multitude de jeunes personnes qui voulaient échanger la fortune opulente qu'elles possédaient dans le siècle, pour l'humble voile religieux de Saint-Dominique. Il parut donc nécessaire à Mgr Aldai d'adresser une nouvelle demande au pape, pour qu'il permît de porter le nombre des religieuses jusqu'au chiffre de trente-trois, et cette démarche en effet fut couronnée de succès.

Aldai rendit à ce monastère les services d'une sollicitude vraiment paternelle. Après avoir donné des sommes d'argent considérables pour sa fondation, il souscrivit, pour ses besoins alimentaires, une contribution hebdomadaire qu'il paya jusqu'à sa mort.

L'Institut des Dominicains s'enrichit d'un autre établissement à Santiago, presqu'en même temps qu'il acquérait le précédent. Ce fut la maison de Récollets, fondée par frai Manuel Acuña, sous le vocable de Notre-Dame de Bethléem. Frai José Carvajal, étant provincial des Dominicains en 1725, employa la succession que lui laissèrent ses parents

à l'acquisition du domaine de Peldehue, avec le dessein d'y établir une maison de Récollets de son ordre. Le général frai Thomas Ripoll approuva cette pensée, et en nomma le P. Carvajal le premier exécuteur. Celui-ci jeta en effet les fondements de cette intéressante institution, en fondant l'hospice de Peldehue, auquel il donna le nom de Sainte-Catherine. Le mauvais état de sa santé ne permit pas à ce pieux prêtre de donner suite à son projet, et après sa mort, arrivée en 1734, ceux qui lui succédèrent immédiatement (d'abord frai Juan Gonzalez, puis frai Francisco Segura) n'avancèrent pas plus que lui. Le P. frai Manuel Acuña vint développer l'œuvre, restée à l'état de germe. Nommé, en 1750, prieur de la maison par le provincial frai José Godoi, il se rendit en Espagne, porteur de renseignements favorables, donnés par l'Audience, la municipalité, l'évêque et le chapitre de l'Eglise. Il les présenta à Ferdinand VI, et en obtint un décret[1] pour élever la maison à un degré supérieur à celui qu'avait eu en vue son premier fondateur. D'Espagne il passa en Italie, et convint à Rome avec frai Antonio Bremond, général de son ordre, de certaines règles particulières ou municipales qu'il crut indispensables pour assurer dans sa communauté l'observance étroite de ses constitutions. Le fondateur rentra en 1754, de son long et pénible voyage, et il se mit avec un zèle infatigable à bâtir le monastère de Notre-Dame de Bethléem sur la côte de Saint-Christophe. Il le gouverna jusqu'à sa mort, ayant pour compagnon l'écrivain chilien frai Antonio Aguiar, frai Gregorio Santelices et frai José Herrera.

Santiago eut en 1770, sous le vocable de Saint-Raphaël, un nouveau couvent de religieuses carmélites, érigé aux frais du corrégidor D. Manuel Louis Zañartu, et de sa femme doña Maria del Carmen Errazuriz. Il nous paraît bien remarquable que la capitale du Chili comptât jusqu'alors

[1] Rendu à Madrid le 4 septembre 1753. (*Note de l'auteur.*)

sept couvents de religieuses appartenant à des ordres ascétiques, et pas une seule maison d'éducation, ni d'orphelins, ni d'asile pour les repenties. Et qu'on ne croie pas que cette observation ait échappé aux hommes éclairés de cette époque. Quelque grande que fût l'influence du corrégidor Zañartu, pour extorquer à la municipalité un avis conforme à ses vues, elle ne suffit pas pour empêcher la réclamation secrète que firent au roi deux de ses membres, en lui représentant combien le nouveau monastère était inutile. Mais on voit encore ici que les promoteurs de fondations semblables au Chili étaient en général des personnes qui agissaient sous l'empire d'une piété ardente, dont ils écoutaient les inspirations, sans se mettre en peine de faire des comparaisons entre les différentes manières de réaliser leurs projets, avec plus ou moins d'utilité pour le public; on voit en outre qu'elles considéraient ce genre d'établissements comme l'œuvre la plus importante qu'elles pussent entreprendre pour la gloire de Dieu, et que consacrer à leur création leur propre demeure, c'était comme élever à leur mémoire un monument éternel. Derniers vestiges sans doute du moyen-âge, durant lequel *il n'y avait pas de grand d'Espagne vraiment digne de ce nom qui ne dût pouvoir désigner un monastère et une communauté qui l'honorassent comme leur patron et leur fondateur* [1].

D. Louis Zañartu offrait au roi d'ériger le nouveau monastère à ses frais, sans ne demander pour cela de secours d'aucun genre ni au Trésor royal ni aux particuliers, et sans n'exiger pour lui-même d'autre avantage que le patronage du même monastère, et deux caveaux à perpétuité pour

[1] Saavedra, dans son *Moro Esposito*. (*Note de l'auteur.*)

C'est cette tendance des grands seigneurs qui, en Espagne comme dans le reste de l'Europe, a sauvé la société au moyen-âge. Ne sont-ce pas les moines qui ont développé les germes de civilisation semés par le christianisme dans un sol inculte et rebelle? Où en serions-nous aujourd'hui, si le moyen-âge n'avait pas eu ses couvents? (*Note du traducteur.*)

l'inhumation des personnes de sa famille. Ferdinand VI accorda l'objet de la pétition de Zañartu [1], qui se mit immédiatement à l'œuvre.

D. Louis était un de ces hommes qui, par leur rare génie et leur caractère remarquable, arrivent d'ordinaire à se faire une réputation durable. Veuf de doña Carmen Errazuriz, et possesseur d'une grande fortune, il vivait en compagnie de ses deux jeunes et uniques filles Teresa Rafaella et Maria de los Dolores [2], qu'il gardait, malgré leur âge encore si peu avancé, dans une retraite absolue.

A peine eut-il construit le monastère sur la rive septentrionale du Mapocho, et à l'ombre, pour ainsi dire, du palais du fondateur, que l'évêque de Santiago désigna les sœurs Josefa Larrain, Conception Elzo, Mercedes Cañas et Dolores Jimenez, pour poser les fondements de la nouvelle communauté ; la première, en qualité de prieure, et la seconde, comme sous-prieure. Elles prirent possession de leur cloître le 23 octobre 1770, et la dédicace complète du monastère se fit avec une grande pompe le jour suivant.

Les ressources du fondateur furent sans doute parfois insuffisantes pour remplir les engagements qu'il avait contractés avec la communauté qu'il patronait : car le roi eut avis de Santiago que des aumônes étaient recueillies pour ses besoins ; et Charles III pria l'évêque de Santiago de l'informer si Zañartu avait ou non exécuté scrupuleusement ses promesses [3]. La réponse contenait quelques lacunes ; mais le monastère continua néanmoins à subsister, et quelques donations gratuites qui lui furent faites, accrurent ses revenus.

[1] Décret rendu à San-Lorenzo le 23 juillet 1766. (*Note de l'auteur.*)

[2] Les Espagnols donnaient souvent comme prénoms les mots exprimant les différents mystères de la vie de la Mère de Dieu. Un des plus communs était *Dolores* (*douleurs*) ; c'était l'abrévialif de *Notre-Dame des Douleurs* ou de *Marie des Douleurs*. (*Note du traducteur.*)

[3] Décret rendu à San-Lorenzo le 21 octobre 1772. (*Note de l'auteur.*)

Les ordres réguliers, établis dès auparavant au Chili, comptèrent à cette époque de nouveaux établissements, tant au dedans qu'au dehors de Santiago. Le président Ustariz bâtit pour les religieux de la Merci un nouveau monastère, qu'il appela de Saint-Michel. A côté de ce monastère, les Augustins eurent leur collège du Carmel; les Franciscains eurent leur petit couvent : en un mot, chaque institut recevait un développement proportionnel au zèle de ses propagateurs. Mais, bien qu'il nous soit pénible de le dire, cet esprit de propagande monastique était loin de s'appuyer sur la base de la parfaite observance des règles des instituts respectifs. Sans doute l'époque la plus féconde pour le Chili en établissements monastiques est celle qui nous occupe, et c'est en même temps celle où commença le relâchement des communautés. A notre avis, deux causes principales entre autres y contribuèrent surtout. D'abord, les monastères accueillirent dans leur enceinte un nombre de moines supérieur à celui que leurs revenus suffisaient pour entretenir sans peine, et alors, pour subvenir aux besoins pressants qu'ils commencèrent à éprouver, ils furent réduits à recourir à des expédients peu en harmonie avec leurs constitutions : c'est ainsi qu'ils permirent à des membres de l'ordre d'habiter hors des cloîtres pour chercher de quoi vivre par des bénéfices particuliers; qu'ils en désignèrent d'autres pour servir d'auxiliaires aux curés dans l'accomplissement de leurs fonctions; et enfin qu'ils autorisèrent même ceux qui résidaient dans l'intérieur des maisons à posséder un pécule, et à acquérir quelque chose pour leur propre compte. La seconde cause consistait dans l'érection irrégulière des nouveaux couvents qui manquaient du nombre convenable de membres, pour maintenir rigoureusement la discipline monastique dans les cloîtres : de là venait l'affaiblissement de la ferveur de quelques-uns, dont l'exemple entraînait aussitôt le relâchement des autres. Pour arrêter les progrès

du mal, on appliqua des remèdes qui n'eurent malheureusement pas l'efficacité nécessaire. Le roi résolut d'en employer un nouveau : ce fut d'envoyer dans chaque province religieuse, des visiteurs chargés de la réformer, et de faire observer par ses membres les règles de son ordre. Ces réformateurs devaient être aidés par des dispositions salutaires, de la part des conciles provinciaux, et travailler à faire revivre dans les communautés leur ferveur primitive. Mais quelque opportunes que fussent ces deux mesures, elles ne réussirent à produire dans le Chili aucun résultat [1].

Nous avons vu le succès du concile auquel Charles III avait recommandé si instamment la réforme des réguliers : ce fut à peu près celui qu'obtinrent les visiteurs que les généraux respectifs envoyèrent effectivement aux communautés.

Les élections des supérieurs étaient une autre cause ordinaire de relâchement pour les religieux : disputes vives, débats bruyants, querelles soutenues avec chaleur par les deux partis, ne sont certes pas des moyens propres à maintenir la discipline monastique, que produit et qu'entretient la charité. Les troubles qui, comme nous l'avons vu ailleurs, faillirent précipiter plusieurs communautés à leur ruine, surgirent de nouveau, et avec des symptômes encore plus alarmants. Ceux qui eurent le plus de retentissement, sont ceux qui éclatèrent parmi les Augustins. Il s'agissait de choisir un successeur au P. frai Diego de Salinas dans l'office de provincial, et l'Audience s'était prononcée en faveur d'un personnage en qui n'existaient pas ou l'on ne voulait pas reconnaître les qualités nécessaires pour remplir cette charge. Le jour de l'élection, l'Audience enjoignit à Salinas d'attendre le tribunal qui avait résolu d'y assister; mais Salinas, sans faire cas de la lettre écrite à ce sujet, procéda à la réception des suffrages accordés par les votants, et proclama le candidat élu canoniquement. Quels qu'aient été les motifs

[1] *Document n° 29.*

qu'eut le provincial pour agir de cette manière, nous croyons qu'il aurait dû attendre l'Audience; mais nous sommes bien loin d'approuver la conduite de l'Audience elle-même, quand nous la voyons quitter le siège de la magistrature suprême pour envahir le cloître et prendre parti dans les affaires intérieures des religieux. L'Audience, se croyant outragée par l'ex-provincial, lui intenta un procès et le condamna à un bannissement temporaire : le coupable se soumit scrupuleusement à la sentence [1].

Ces évènements se répétèrent souvent, même dans les couvents de religieuses. Il n'y avait point d'élection d'abbesse où Ibañez et Ustariz ne prissent une part active, servant d'instrument à des personnes intéressées au résultat des élections dans des vues particulières. Le roi, aux oreilles duquel arrivait, quoique tard, le bruit de ces scandales, ne négligea point d'y remédier. Nous avons sous les yeux des ordonnances royales qui contiennent des défenses réitérées aux présidents et auditeurs de s'ingérer d'une manière quelconque dans les élections; mais, hélas! tout cela n'importait guères, lorsque ceux qui devaient obéir à ces ordres étaient précisément ceux qui devaient veiller à leur accomplissement. Les présidents et l'Audience continuèrent à intervenir dans les réunions capitulaires, à placer dans les plus hautes fonctions des personnes moins capables, à altérer la discipline monastique, et à trahir par leur conduite inconvenante la confiance dont le souverain avait honoré les membres du tribunal.

Nous ne voulons point étendre ces réflexions, malgré

[1] C'est précisément parce que l'Audience s'immisçait dans des affaires spirituelles qui ne la regardaient pas, que les religieux, semble-t-il, devaient résister à des prétentions toujours de plus en plus exorbitantes. Certes, la part du pouvoir temporel était large au Chili : toute cette histoire le témoigne. Il n'y aurait donc ni témérité ni injustice à flétrir hautement la conduite de magistrats qui se montrent aussi ignorants de leurs droits réels, que peu soucieux de leurs véritables devoirs. (*Note du traducteur.*)

l'ample matière qui s'offre à nous dans mille faits authentiques que nous pourrions citer : nous aimons mieux payer, par notre silence, un tribut de respect à la magistrature, que nous voyons ainsi exposer son honneur et sa dignité au mépris public.

Tandis que la capitale du Chili se remplissait de monastères si nombreux, qu'ils paraissaient transplanter dans son sein la république monacale de l'Orient, la Conception recevait dans le sien l'ordre de Saint-Jean de Matha. Nous avons indiqué ailleurs l'origine des Béguines de Notre-Dame de l'Ermitage ; nous avons dit comment l'évêque D. Diego Montero del Aguila avait régularisé leur existence, en les soumettant à l'observation de certaines règles, qui, sans les lier par des vœux, leur fournissaient des moyens abondants d'atteindre à la perfection que comporte l'état religieux. L'évêque D. Francisco Antonio Escandon se proposa de perfectionner cette même œuvre, en convertissant le béguinage en couvent de religieuses. Ayant obtenu l'avis favorable de l'Audience du royaume et de la municipalité de la Conception, il s'adressa au roi, pour en solliciter l'autorisation d'ériger une maison de Trinitaires. La Conception n'avait jusqu'alors aucun établissement de ce genre, et cette circonstance eut un grand poids sur l'esprit de Philippe V, pour lui faire accorder sans difficulté la grâce qu'on lui demandait. Benoît XIII expédia aussi le bref nécessaire, et en vertu de ces deux rescrits, l'évêque fonda l'établissement en janvier 1729. Trois fondatrices venues de Lima, religieuses du couvent royal des Déchaussées, se chargèrent de former cette communauté. C'étaient Margarita de Saint-Joachim, Francisca de Saint-Gabriel, et Mariana de la Très-Sainte-Trinité. D. Dominique Sarmiento, doyen de la cathédrale, fut le véritable protecteur de ce couvent, auquel il donna tous ses biens pour subvenir à ses besoins. Les archives et tous les documents relatifs à la fondation

périrent dans les vicissitudes fréquentes qu'il souffrit, ce qui nous met dans l'impossibilité d'en donner un récit plus circonstancié [1].

Comme moyen d'introduire une réforme dans les monastères de femmes, le roi prescrivit à l'évêque de Santiago, à la fin de ce siècle, de fixer un nombre déterminé de religieuses chez les Clarisses et les Augustines: l'évêque transmit le décret du roi pour constater si ces monastères étaient ou n'étaient pas soumis au patronage royal; la vérification faite de concert avec les commissaires délégués par le fiscal, il se trouva que les dispositions du décret n'étaient pas applicables, attendu que les monastères pour lesquels elles avaient été prises étaient indépendants [2].

[1] *Document n°* 30.

[2] Décret du 15 janvier 1760. (*Note de l'auteur.*)

CHAPITRE VII

SOMMAIRE. Progrès étonnant de la Compagnie de Jésus. — Ministères auxquels elle s'adonnait. — Décret de suppression. — On ordonne leur expulsion du Chili. — Préparatifs pour y arriver. — Circulaire de l'évêque. — Bannissement. — Départ. — Quelques réflexions.

C'est à dessein que nous avons consacré un chapitre spécial à la Compagnie de Jésus, dont les annales, à l'époque qui nous occupe, présentent des évènements qui tiennent aussi une grande place dans l'histoire politique et religieuse de tout le monde civilisé. S'il y a un exemple qui manifeste avec évidence la condition précaire des choses humaines, c'est sans doute le sort que subit cet ordre régulier, si enraciné, si opulent et si universellement estimé. Nous l'avons vu se développer au Chili avec une rapidité incroyable, et se répandre également dans les villes comme dans les campagnes, au milieu des possessions des chrétiens comme au milieu des terres des infidèles. Si les résultats n'ont pas été les mêmes dans celles-ci que dans celles-là, il n'en est pas moins certain que l'Araucanie fut visitée par les Jésuites jusqu'en ses derniers recoins, et qu'au milieu des révoltes continuelles de ce pays stérile pour la foi, ils dominaient tellement les circonstances que, malgré les brusques vicissitudes des évènements, ils parvenaient à se maintenir

au foyer même de la guerre avec leurs églises et leurs établissements. Les Jésuites du Chili, indépendants de ceux du Pérou et du Paraguay, avaient fait des progrès prodigieux. Ils comptaient treize collèges établis : deux à Santiago, sous les noms de Grand-Collège et de collège de Saint-Paul, les autres à la Serena, Quillota, Bucalemu, Colchagua, Chillan, la Conception, Rere, Castro, et trois dans les provinces de Cuyo, savoir : à Mendoza, à San-Juan, à San-Luis; un noviciat à Santiago, sous l'invocation de Saint-François de Borgia, deux pensionnats, celui de Saint-Xavier, dans la capitale, et celui de Saint-Joseph, dans la ville de la Conception ; un séminaire d'indigènes à Chillan ; six maisons de retraite ou d'exercices à Copiapo, Coquimbo, Quillota, Valparaiso, Santiago, la Conception, et huit collèges commencés ou résidences à Copiapo, San-Felipe d'Aconcagua, Valparaiso, Melipilla, San-Fernando, Talca, Arauco et Valdivia. Ils avaient en outre des maisons pour les missionnaires à San-José de la Mocha, Santa-Fé, San-Cristoval, San-Juan Nepomuceno et Santa-Juana, sur la frontière de la Conception, la maison de Saint-Joseph de la Mariquina, à la frontière de Valdivia, et celles d'Achao et de Chonchi, dans l'archipel de Chiloé. Ils soignaient encore sept missions dans l'Araucanie; et le nombre de leurs possessions et de leurs domaines dans tout l'Etat était très-considérable. Les gros revenus que leur rapportaient leurs immeubles leur auraient fourni à eux seuls des moyens suffisants pour acquérir une influence énorme, quand ils n'en auraient pas eu d'autres, plus efficaces encore que l'argent. Tel était la domination sur les consciences; tel était l'empire du cœur.

La Compagnie était chargée de l'enseignement et de la prédication sous toutes leurs formes. Elle donnait l'enseignement dans les pensions et dans les collèges, et elle avait assigné leur poste à tous ceux de ses membres qu'elle comptait d'aptes à la prédication. De ceux-ci, les uns prê-

chaient au peuple dans les églises des collèges à certains jours de chaque semaine ; les autres dirigeaient des exercices spirituels dans les maisons érigées pour cet objet ; d'autres enfin, se répandant deux à deux dans les districts, parcouraient et évangélisaient les campagnes. La direction des couvents de femmes, des confréries et des associations pieuses, l'enseignement de la doctrine et du catéchisme, la visite des prisons et des maisons de correction étaient aussi confiés à leurs soins. Ces ministères exercés avec zèle donnaient aux Jésuites du Chili une importance inappréciable ; ils les rendaient, sauf de légères exceptions, maîtres de la volonté de tous ; ils les entouraient du prestige nécessaire pour dominer sur le pays sans contradiction aucune. Mais la Compagnie ne se reposait pas tranquille sur l'appui de l'opinion : elle voyait de loin s'élever mille tempêtes, qui, œuvre humaine, eussent dû la faire périr.

En remontant rapidement jusqu'à l'origine de cet ordre, et en considérant sa marche à travers plus de deux siècles, nous pourrons facilement signaler les écueils contre lesquels il venait se briser. La Compagnie élevée sur des fondements solides, et avec le désir le plus ardent du salut des âmes par saint Ignace de Loyola, en 1534, et approuvée six ans après par Paul III, resta florissante tout le temps qu'elle eut à sa tête le saint fondateur ; mais, après sa mort, Diego de Lainès, son successeur, fit des changements dans la règle qu'il avait donnée, changements qui modifièrent jusqu'à un certain point la fin de l'institut, en le faisant sortir de ses limites. « Le fondateur, dit Ducreux, dans son *Histoire ecclésiastique générale*[1], le fondateur élevé dans les opinions de l'époque, jugea, avec des fins pures et bonnes, qu'il était nécessaire de constituer la Compagnie en monarchie ;

[1] L'ouvrage de l'abbé Ducreux a paru en France, à la fin du dernier siècle, sous le titre de *Siècles chrétiens depuis l'apparition du christianisme jusqu'à nos jours*. (*Note du traducteur.*)

mais telles ne parurent pas les vues de Lainès. Sa première diligence fut de faire déclarer le généralat perpétuel, bien que Paul IV n'ait pas laissé que de connaître les conséquences préjudiciables d'une semblable perpétuité [1]. Il travailla ensuite à faire donner au général le droit de contracter toute espèce d'engagements sans délibération commune, à faire considérer comme exécutoires et authentiques les commentaires et les déclarations que le général ferait sur les constitutions, à lui faire accorder la faculté de les refondre elles-mêmes, en altérant et en interprétant les anciennes...; et enfin à lui faire reconnaître le droit d'ouvrir une prison, la chose la plus importante qu'il obtint dans la congrégation qui se tint peu après la mort de saint Ignace. C'est ainsi qu'à la droiture et à la simplicité évangéliques fut substituée une politique en apparence humaine, de façon que saint Pie V rendit un décret pour réformer la Compagnie, Sixte V pour la supprimer, Grégoire XV pour corriger l'abus des juges conservateurs, que Paul V révoqua le privilège accordé par Grégoire XIII pour les missions du Japon, qu'Urbain VIII attribua aux Jésuites les erreurs qui amenèrent leur suppression, que Clément VIII leur interdit l'entrée des palais du pape et des cardinaux, et Léon X les réduisit au droit commun pour la perception des dîmes dans leurs nouvelles acquisitions: par où l'on voit combien est ancien le principe du désordre qui, comme c'était inévitable, devait entraîner la ruine de cet institut [2]. »

Cette catastrophe n'avait pas échappé à l'œil prévoyant d'hommes éminents de la Compagnie elle-même qui l'avaient annoncée. Le célèbre P. Juan Mariana, entr'autres,

[1] Paul IV *lui-même* avait *d'abord* témoigné le désir que le généralat fût perpétuel.... Tous les membres de la Compagnie qui contribuèrent à l'élection de Lainès voulaient aussi la perpétuité. (*Note du traducteur.*)

[2] Nous engageons le lecteur à se reporter ici à l'opinion personnelle que l'auteur exprime d'une manière peut-être plus impartiale au chap. VII de la première partie du 1er volume. (*Note du traducteur.*)

personnage dont personne ne méconnaissait l'autorité, voulant appliquer à ces maux le remède convenable, écrivit son *Discours sur les infirmités de la Compagnie*[1]. Et ce ne fut pas seulement le docte Mariana qui en aperçut les parties malades; bien auparavant, saint François de Borgia, écrivant aux religieux d'Aquitaine, et Pedro Ribadeneira au général Claude Aquaviva, parlaient dans le même sens que Mariana. La France et la république de Venise expulsèrent les Jésuites de leur territoire avant tout autre gouvernement, mais elles ne tardèrent pas à les rappeler. L'Espagne et le Portugal finirent par entrer dans les idées des autres cabinets, et dès lors l'existence des Jésuites en Europe devint fort précaire. Nous sommes bien loin de souscrire aux procédures iniques intentées en Espagne et en Portugal contre les membres de la Compagnie, et nous ne donnons point la même créance que certaines gens aux accusations élevées contre eux, au Mexique et au Paraguay : nous croyons bien que tout cela présageait la chute de l'ordre ; mais nous en voyons naître la cause première et principale dans son propre sein, et se développer inoculée dans ses constitutions elles-mêmes, comme disait le célèbre Mariana. La dernière heure sonna donc pour la Compagnie, et en un même jour et au même moment, elle fut expulsée de l'Espagne, de la France, du Portugal, de Venise, de Naples et de Malte. Ce fait mémorable dans l'histoire de l'Eglise et des nations arriva le 1er avril 1767.

Un capitaine de dragons arriva de Buénos-Ayres à Santiago le 7 août, apportant au président le décret d'expulsion signé par Charles III, et les instructions que le comte

[1] Il n'est pas inutile de faire observer que cet ouvrage a été trouvé dans les papiers de Mariana, pendant sa détention, et l'on a prétendu qu'il était tout-à-fait étranger à la rédaction du traité. Le P. Alegambe, dans sa *Bibliothèque des écrivains jésuites*, se borne cependant à accuser les ennemis de la Compagnie d'y avoir fait de nombreuses interpolations. (*Note du traducteur.*)

d'Aranda donnait au même président pour l'exécuter avec le moins d'éclat possible. Il paraît que le provincial du Chili avait déjà entendu le bruit du coup qui venait de frapper son ordre en Europe, et qui allait aussi l'atteindre en Amérique et dans tous les Etats dépendant des rois européens. Gilles Gonzaga ne craignit pas de montrer le décret à son confesseur Xavier Cevallos, qui, comme il était naturel, en transmit la teneur à ses supérieurs, le provincial Balthasar Huever, et le recteur du grand collège, Francisco Madariaga. Le provincial, sans perdre un moment, expédia un exprès à tous les collèges, résidences, établissements et missions, pour prévenir les Pères de se tenir prêts à partir. Cependant le président ordonna de faire une levée de soldats dans les chefs-lieux de province, et prenait toutes les mesures nécessaires pour donner le coup fatal qui blessait vivement ses sympathies et devait lui-même le conduire au tombeau.

L'Audience de son côté avait visé le décret royal, ainsi que la lettre secrète contenant, sous pli cacheté, les instructions écrites par le comte d'Aranda, pour régler la manière de mettre à exécution les dispositions du décret. Le roi s'exprimait en ces termes au comte d'Aranda, qui transmettait les ordres royaux au président : « M'étant conformé à l'avis délibéré le 29 janvier dernier par les membres de mon conseil royal, qui s'est réuni en séance extraordinaire à propos des circonstances passées, et à ce que m'ont exposé à cet égard des personnes du caractère le plus élevé, stimulé par les raisons les plus graves, relatives à l'obligation où je me trouve placé de maintenir mes peuples dans la subordination, la tranquillité et la justice, et par d'autres raisons urgentes, équitables et nécessaires, que je renferme en mon âme royale, usant de l'autorité suprême gouvernementale que le Tout-Puissant a déposée dans mes mains, pour la protection de mes sujets et le respect dû à ma couronne, je me suis

décidé à ordonner d'expulser de tous mes domaines d'Espagne et des Indes, des îles Philippines et des autres adjacentes, les religieux de la Compagnie, tant prêtres que coadjuteurs ou laïques, qui auraient fait la première profession, ainsi que les novices qui voudraient les suivre, et de saisir, dans mes domaines, tous les biens de la Compagnie; et pour que l'exécution de mes ordres soit partout uniforme, je vous donne une pleine et privative autorité, de façon que vous puissiez transmettre les instructions et prescriptions nécessaires, suivant que vous le jugerez et estimerez convenable pour le plus complet, le plus prompt et le plus tranquille accomplissement de mon décret. Je veux que non-seulement les juges et tribunaux supérieurs de ces royaumes exécutent ponctuellement vos ordres à cet égard, mais que cela s'entende encore de ceux que vous adresserez aux vice-rois eux-mêmes, aux présidents, audiences, gouverneurs, corrégidors, alcaldes majeurs, et tous autres officiers de justice quelconques de ces royaumes et provinces, et qu'en vertu de leurs réquisitions respectives, toutes troupes, toutes milices et tous habitants prêtent l'aide nécessaire, sans retard ni tergiversation aucune, à peine par celui qui se montrerait négligent, d'encourir ma royale indignation; et je charge les Pères provinciaux, préposés ou supérieurs, recteurs et tous autres chefs de la Compagnie de Jésus, de se conformer, de leur côté, à ce dont on les préviendra d'avance en détail; et on les traitera dans l'exécution avec la plus grande décence, attention, humanité et assistance, de manière qu'en toutes choses on agisse suivant mes intentions souveraines. Vous l'aurez pour entendu, et vous en surveillerez la rigoureuse exécution, comme je l'attends avec confiance de votre zèle, de votre activité et de votre dévouement à mon royal service, et à cet effet vous donnerez les ordres et les instructions nécessaires, en y joignant des copies de mon présent décret royal, copies de vous cer-

tifiées, auxquelles il sera donné la même foi et créance qu'à l'original. » Dans ses instructions, le comte d'Aranda ordonne au nom du roi de se servir de la force armée pour l'exécution des dispositions du décret, et trace, pour ainsi dire, la marche de la tragédie que représenterait la suppression de la Compagnie de Jésus [1].

Le 26 août, à trois heures du matin, les membres de l'Audience se trouvaient déjà réunis pour accomplir l'expulsion des Jésuites, ayant sous leurs ordres six cents miliciens rangés sur la place de Santiago. D. Juan Balmaceda alla occuper le grand collège de Saint-Michel; D. Grégoire Blanco Laycequilla, celui de Saint-Paul; D. José Clément Traslaviña, le noviciat de Saint-Borgia, et Juan Verdugo, la maison de retraite de Loreto, vulgairement appelée l'Olleria (la Poterie).

La démarche que les auditeurs faisaient dans les collèges de Santiago, les corrégidors et les alcaldes la faisaient également à la même heure dans les collèges et les établissements de leurs districts. Mais un pareil procédé devait naturellement provoquer l'alarme (nous en avons déjà indiqué le motif) : aussi le président prit-il des mesures sérieuses pour en éviter les suites. Dès le matin, il adressa à l'évêque un avis en ces termes :

« Illustrissime seigneur,

» La mesure qui sera prise le 26 du courant dans cette ville et dans les autres localités du royaume, pour en expulser, comme de tous les domaines de Sa Majesté, les religieux de la Compagnie de Jésus, est émanée, après les plus sérieuses réflexions, du roi notre maître, qui a daigné me le mander dans une lettre de sa propre main, datée du

[1] *Voir le document n° 31.*

premier mars dernier, par laquelle il me recommande de faire passer à Votre Illustrissime Seigneurie cet avis que je lui transmets, afin qu'elle sache bien que cette disposition n'est exclusivement applicable qu'aux religieux jésuites. Et comme il est tout-à-fait digne du zèle pastoral de Votre Illustrissime Seigneurie et de son amour pour Sa Majesté, d'éviter tout motif de trouble, j'espère qu'elle fera comprendre les choses ainsi à tous les membres de l'état ecclésiastique, séculier et régulier, en les convainquant du respect et de l'obéissance qui sont dûs aux décrets de Sa Majesté, que l'on doit toujours supposer fondés sur de justes et graves raisons, afin d'éviter la force des armes, qui sera indispensable dans le cas d'une résistance, que Sa Majesté déclare qu'on devrait réputer comme rébellion, et afin d'éviter également le préjudice que souffrirait l'Etat [1]. »

Le vénérable prélat, frappé par ce coup dans la partie la plus sensible de son âme, se conforma néanmoins scrupuleusement à ces instructions : il réunit son chapitre et le clergé, et leur communiqua la volonté du souverain relativement à la Compagnie de Jésus, les exhortant à s'y soumettre. Il chercha à inspirer les mêmes sentiments aux communautés religieuses, en leur adressant la circulaire suivante :

« Par un avis que m'a transmis aujourd'hui, à sept heures du matin, le très-illustre président de notre Audience royale, gouverneur et capitaine général du royaume, il m'informe comment le roi a résolu de bannir de ses domaines l'ordre de la Compagnie de Jésus; par cet avis, il me charge uniquement de vous en faire part, très-révérend Père, pour que vous ne vous mépreniez pas sur la portée de la mesure, et de vous recommander d'en prévenir d'une

[1] Il faut avouer que Thomas Morus aurait mieux et autrement parlé. (*Note du traducteur.*)

manière particulière vos inférieurs, qui, dans cette occasion, doivent manifester leur obéissance et leur respect au souverain, pour donner l'exemple aux séculiers, comme aussi de prier Dieu, dans les messes et dans les exercices de votre sainte communauté, et des autres maisons soumises à votre autorité, d'accorder aux religieux de la Compagnie la résignation si nécessaire dans le cas actuel, et sa haute protection à cet ordre sacré. »

Les Jésuites, arrêtés au nombre de quatre cent onze [1], déposés d'abord à Valparaiso et Talcahuano, furent embarqués en destination de Callao, d'où ils partirent pour Genève. Tout cela s'effectua avec une rigueur telle qu'on ne permit de rester quelque temps dans le Chili qu'à ceux qui étaient gravement malades : encore furent-ils gardés avec la même vigilance que le serait un coupable de lèsepatrie. Des religieux embarqués à Valparaiso, soixante périrent dans le naufrage du navire *Notre-Dame de l'Ermitage*, qui chavira et périt avec tous ses passagers [2].

Par l'expulsion de la Compagnie, le Chili perdit des hommes de la première valeur par leur capacité, par leur vertu et par les services de tout genre qu'ils avaient rendus. Parmi les premiers on comptait des écrivains distingués, dont les productions enrichissent aujourd'hui encore la république littéraire; tels étaient Lacunza, Ceballos, Fuenzalida, et les historiens du Chili Olivarès, Vidaurre et Molina; à la seconde catégorie appartiennent, au milieu d'une foule d'autres, les PP. Antomas, Walther, Salinas et Alcalde, que l'on considérait comme des exemples vivants de vertu; la troisième se composait de ces courageux apôtres qui parcouraient, à tour de rôle, tous les districts de l'Araucanie, et répandaient parmi leurs habitants, avec la semence évan-

[1] Nous en avons la liste nominative dans notre collection de documents. (*Note de l'auteur*)

[2] *Voir le document n°* 32.

gélique, toute espèce de bienfaits, de ces professeurs éclairés qui dirigeaient, dans les collèges, l'enseignement de la jeunesse, des maîtres distingués qui avaient tant développé les arts au Chili, de ces hommes intelligents enfin qui par leurs travaux donnaient chaque jour une nouvelle impulsion à l'agriculture, principale branche de richesse pour le pays. Les Chiliens ne laissaient pas que d'apprécier les titres des Jésuites, et leur départ fut un deuil public. Les tendres adieux qu'adressaient les Pères au peuple circulèrent à Santiago et à la Conception, et chacun à l'envi cherchait à s'en procurer une copie [1].

Ces regrets, qui, en se généralisant, produisaient une vive irritation dans les esprits, pouvaient finir par entraîner des conséquences funestes à l'ordre et à la tranquillité du pays, beaucoup plus encore, par suite de l'exaltation que

[1] Ces regrets ne se dissipèrent pas.... « Lorsque l'Amérique du sud proclama son indépendance, parmi les reproches que ces colonies adressent à la cour d'Espagne, elles l'accusent *de nous avoir arbitrairement* — c'est le texte même de leurs griefs que l'histoire va citer — *privés des Jésuites, à qui nous devons notre état social, la civilisation, toute notre instruction, et des services desquels nous ne pouvons nous passer.* Ainsi, à cinquante ans de distance, l'Amérique du sud ne pardonnait pas encore à l'Espagne de lui avoir ravi ses missionnaires, qui avaient formé les générations mortes; elle se faisait un titre de l'injustice envers les Jésuites, pour briser le lien unissant la métropole à la colonie. » — Crétineau-Joly, *Histoire de la Compagnie de Jésus.*

Aussi l'Amérique espagnole, devenue indépendante, rappela-t-elle les Jésuites.... Mais de nouveaux orages s'élevèrent. Les vents de l'Europe impie et révolutionnaire jetèrent dans le Nouveau-Monde des semences qui produisirent leurs fruits... Le Chili aussi chassa de nouveau les Jésuites, bien que leur expulsion soit loin de satisfaire toute la nation. On a pu lire dans les journaux du mois de décembre 1854 :

« Le Sénat de la république du Chili, sur l'initiative de l'un de ses membres, avait approuvé un projet de loi autorisant le gouvernement à rouvrir l'entrée de la république aux Pères de la Compagnie de Jésus, et à leur céder l'ancien couvent de leur ordre qui existe dans la capitale. Le projet, ayant été soumis ensuite à la Chambre des députés, a été rejeté à la majorité de trente voix. » Malgré cet échec, quelques Jésuites sont partis d'un port français, au mois d'avril 1855, pour le Chili, où ils pourront au moins exercer leur ministère, comme ils l'exercent en France. (*Note du traducteur.*)

causaient les prédictions de certains visionnaires qui propageaient le récit de leurs révélations, et assuraient le prompt rétablissement de la Compagnie et la ruine de ses persécuteurs. Les uns déclamaient publiquement contre le gouvernement, les autres faisaient des vœux pour le retour des Pères, et il n'en manqua point qui répandirent des pasquinades contre les fonctionnaires qui montrèrent le plus de zèle dans l'exécution du décret contre les Jésuites. Le président ne négligea point de porter le tout à la connaissance du roi, qui, comprenant jusqu'où pourrait mener ce mécontentement, s'il pouvait être fomenté par la présence de l'un des bannis, qui eût eu de l'audace et de la capacité, fulmina des peines sévères contre ceux qui rentreraient dans ses domaines [1], ordonna qu'on les traitât comme séditieux et perturbateurs de l'ordre, et qu'on leur appliquât *la peine de mort* s'ils étaient laïques, de la réclusion perpétuelle dans le cas où ils seraient promus aux ordres sacrés [2]. Il défendit avec une égale rigueur qu'on parlât de révélations dans les monastères [3]; qu'on déclamât contre le gouvernement, et qu'on enseignât en public ou en particulier les doctrines du tyrannicide ou du régicide, qui étaient, à cette époque, attribuées aux Jésuites, et condamnées, disait-on, dans la quinzième session du concile général de Constance [4].

Tant de décrets donnèrent sans doute beaucoup à faire aux évêques, et beaucoup plus encore depuis que, dans l'un d'eux, le roi, faisant allusion aux révélations et aux déclamations, leur dit : « Personne ne pourrait se persuader, si cela n'était évidemment démontré, que certains ministres de l'Evangile propagent la sédition parmi leurs pénitents, sous prétexte de diriger leur conscience. On ne saurait

[1] Décret rendu à San-Lorenzo le 18 novembre 1767.

[2] Madrid, le 19 décembre 1769.

[3] Au Pardo, le 19 mars 1768.

[4] Au Pardo, le 13 mars 1768. (*Notes de l'auteur.*)

omettre, à l'éloge des supérieurs réguliers, qu'il est rare de constater des faits de cette nature dans les couvents qui leur sont soumis, mais qu'ils sont très-fréquents dans ceux qui dépendent des ordinaires et que dirigeaient les réguliers sus-nommés (les Jésuites)... Pour mettre un terme à cette abomination si odieuse du sanctuaire, usant du droit de protection réclamée par l'intérêt de la discipline monastique, usant aussi de ma prérogative suprême, et voulant arrêter dans mes royaumes des manœuvres si criminelles, j'ai prescrit que le même jour une circulaire soit adressée à tous les evêques diocésains et aux supérieurs réguliers des ordres religieux, pour qu'ils veillent exactement à ce que ces pernicieuses doctrines du fanatisme ne continuent pas à se propager dans les cloîtres... Etant bien entendu que je ferai surveiller ce qui se passera, et que je ne pourrai envisager avec indifférence aucune négligence pour ce qui intéresse la Religion et l'Etat... J'attends donc que chacun de son côté se conformera à de si justes avis, m'en accusera réception à la première occasion qui se présentera, et me transmettra une copie en forme de l'ordre, édit ou pastorale qui sera envoyé aux couvents de religieuses de son district, et aux autres personnes qu'il conviendra, sans la moindre perte de temps, pour être ainsi ma volonté. »

Mais toutes ces mesures prouvaient que la violente secousse qu'éprouvait l'Etat ébranlait le trône des rois et préparait leur chute. Pourquoi montrer tant de crainte? Pourquoi faire tant de recommandations réitérées? Dans quel but prononcer la peine de mort contre des hommes inoffensifs par vœu et par caractère? L'évêque convoqua son chapitre et son clergé le 4 décembre 1768, et après avoir donné lecture des ordres du roi, les exhorta à s'y soumettre : il en usa de même envers les religieuses, au moyen de pastorales qui leur furent adressées. Restaient seulement deux choses : c'était de faire prêter, par les pro-

fesseurs du séminaire diocésain, le serment de ne pas enseigner les doctrines du tyrannicide et du régicide, et de recommander au clergé l'étude du théologien Louis Vincent Marie de Casavalls [1]. Pour cet objet, il y avait déjà un ordre exprès du souverain; l'évêque satisfit au premier point, en recevant le serment dont nous avons parlé, le 23 décembre de la même année, des prêtres D. Juan Alexis Rodriguez et D. Ambrosio Ochoa; et au second, en publiant un édit à ce sujet, le 29 du même mois.

Tels furent les derniers incidents que provoqua le décret de bannissement des Jésuites; tel fut le dernier cordage que l'on rattacha dans ce temps-là au Chili, pour assurer le trône ébranlé de toutes parts, et telle fut la conclusion du long procès intenté contre les Pères de la Compagnie et leurs partisans. Les biens de l'ordre furent incorporés à la couronne, et le roi en fixa la destination par l'intermédiaire de juntes qu'il nomma à cet effet dans chaque province. Quelques objets seulement consistant en meubles, ornements et vases sacrés allèrent servir à leur usage naturel dans les cathédrales de Santiago et de la Conception.

[1] Louis Vincent Marie de Casavalls naquit en Espagne, et se fit admirer par ses vastes connaissances théologiques, dans l'ordre de Saint-Dominique. Etant professeur de théologie à l'université de Valence, il publia son livre *Incommoda probabilismi*, où il combat la doctrine du tyrannicide et du régicide. Aussitôt que cet ouvrage parut en Espagne, le conseil des Indes le fit saisir pour l'examiner; mais trouvant que sa lecture serait utile et même nécessaire, à cause des matières qu'il embrasse, le roi le recommanda dans une circulaire adressée aux évêques de ses domaines le 13 mars 1768. (*Note de l'auteur.*)

CHAPITRE VIII

SOMMAIRE. Etat de la foi dans l'Araucanie au temps de l'expulsion des Jésuites. — On appelle indistinctement des membres des autres ordres pour les remplacer. — Collège de propagande. — Entreprises des Récollets en Chiloé. — Nouveaux établissements dans l'Araucanie. — Un souvenir. — D. Raphael Guerrero à Paposo.

Si nous devions conformer notre opinion sur l'état de la foi dans l'Araucanie à celle de la cour de Madrid, et juger comme elle jugeait du travail des ouvriers apostoliques, nous dirions aussitôt que l'état de la foi était lamentable, et sans doute par la faute des ouvriers mêmes chargés de la propager. Nous croirions qu'après la ruine générale que subirent les missions lors du soulèvement des Araucans en 1723, il ne s'en maintenait plus qu'à l'abri des forts et sous la protection des canons, « telles que les missions de la Mocha, à trois lieues de la Conception et vis-à-vis le fort de San-Pedro ; celles de Talcamavida et Santa-Juana, à l'abri de deux forts du même nom, qui sont placés sur les deux rives opposées du fleuve ; celle de Santa-Fé, à une lieue de distance du fort de *la Nativité ;* celle de San-Cristoval, près du fort d'Yumbel, celle d'Arauco qui se trouve établie dans la forteresse de ce nom, et se compte parmi les missions, comme encore celle de Valdivia, érigée dans la place elle-même, lesquelles devaient s'appeler *réductions,*

attendu qu'elles ne consistaient que dans la réunion d'un très-petit nombre d'Indiens qui ne dépassaient pas le chiffre de quarante à cinquante ; ces Indiens, dont les parents et aïeux se sont convertis, comme ceux de la Mocha, au temps du président D. José Garro, se sont maintenus dans la foi, en se laissant instruire par les religieux jésuites, mais ils sont toujours disposés à s'enfuir : c'est pourquoi leur nombre a été et va toujours en décroissant, soit qu'ils s'incorporent aux tribus de l'intérieur des terres, soit qu'ils se dispersent dans d'autres colonies espagnoles. Outre ces missions-là, les établissements auxquels on peut encore donner ce nom, sont ceux situés dans l'ancien Tucapel, à vingt lieues au-dessus d'Arauco, du côté des terres des Indiens, là où en réside le supérieur, et celui qui existe à Tolten, aux bords de la rivière de ce nom, à une distance de quarante lieues de Valdivia. Mais dans aucune de ces missions on n'obtient d'autre résultat que le baptême d'un petit nombre d'enfants : car on ne se souvient pas que jusqu'ici aucun adulte ait été converti, et il n'y a pas d'espoir d'en amener par la conversion à la vie civile et chrétienne, parce que ni les Indiens ne renonceront par eux-mêmes à l'indépendance dont ils jouissent, ni encore moins des hommes se trouveront-ils qui se fatiguent à les convaincre de leurs erreurs : depuis l'an 1723, il n'y a pas un individu qui ait pénétré dans la partie centrale et la plus reculée des terres des Indiens, par le chemin qu'ils appellent les savanes, avec le dessein d'y prêcher, enseigner et baptiser, et ces malheureux se trouvent donc, en fait de religion, dans un état pire qu'ils n'étaient au milieu de leur idolâtrie primitive, attendu que d'infidèles qu'ils étaient, beaucoup d'entr'eux ayant reçu le baptême sont devenus hérétiques, les autres schismatiques, d'autres encore idolâtres, et tous vivent dans une espèce de religion mêlée de mille rites superstitieux. »

Voilà l'opinion que Ferdinand VI déclarait s'être formée

de l'état des missions du Chili; mais quels qu'aient été les rapports sur lesquels s'appuyât une semblable opinion, nous ne saurions, nous, l'admettre comme exacte, encore moins comme impartiale. Le roi parlait sous des impressions défavorables, sous des impressions produites par des personnes passionnées, lesquelles n'étaient mues dans leurs actes que par l'intérêt personnel. Les missions auxquelles on travaillait à cette époque pour la conversion des infidèles étaient aussi actives que laborieux étaient les hommes qui les dirigeaient. Pour connaître cette vérité, il suffit de lire les relations qui se sont conservées jusqu'à nos jours des travaux de chaque missionnaire, de ses voyages, de ses fatigues, des périls où il s'exposait à chaque pas, sans autre objet que d'inoculer la foi à des cœurs rebelles par nature, et souvent pervertis par les vices. Nous ne sommes pas aujourd'hui et nous n'avons jamais été le défenseur d'office des missionnaires qui prêchèrent la foi sur notre sol : plus d'une fois nous avons déploré les fautes dans lesquelles tombèrent plusieurs; encore moins le sommes-nous des instituts auxquels ils appartinrent. Nous protestons que la justice seule nous anime en traçant ces lignes, la justice qui bien évidemment est toute favorable aux missionnaires. Que l'on n'en conclue pas que nous méconnaissions le peu de progrès que faisait et que fait encore aujourd'hui la foi de l'Evangile dans les districts araucans; mais pourra-t-on jamais reprocher aux prédicateurs évangéliques ce qui dépend de circonstances particulières? Et qui ignore celles qui se sont présentées relativement aux Araucans, toujours en mouvement, toujours enclins à la guerre? Quand a-t-on pu obtenir qu'ils restassent tranquilles, pour être instruits dans la foi [1]?

[1] Nous devons avouer que la lecture des accusations du roi Ferdinand VI nous paraît faite pour inspirer à l'histoire ces paroles de réprobation suprême, disons plus, d'indignation vengeresse, auxquelles il lui est parfois permis de donner

Presque tous enrôlés dans la milice, les hommes laissaient les femmes et les enfants à la disposition des prêtres, qui devaient se contenter d'instruire ceux-ci, quand même ceux-là auraient persisté dans l'ignorance et dans la barbarie. Indifférents par caractère à tout ce qui était religieux, ils ne s'accommodaient guère du zèle des missionnaires et ne pouvaient apprécier le mérite de leurs efforts. Nous pouvons dire que les Araucans forment une exception entre tous les naturels primitifs d'Amérique. Chez toutes les peuplades du Nouveau-Monde, le zèle apostolique a trouvé des moyens de faire naître dans les cœurs des impressions durables : le caractère, les tendances mêmes des sauvages leur ont facilité le succès; mais il n'en fut pas ainsi dans l'Araucanie. La guerre, voilà la passion dominante des habitants; les armes pour la faire avec avantage, voilà leur pensée favorite! point de religion, point de piété! Néanmoins, malgré les obstacles si grands, malgré les vicissitudes nombreuses dont nous avons tracé le tableau, à l'époque de l'expulsion de la Compagnie, les missions s'étaient multipliées, et l'Evangile gagnait dans le pays un terrain que ses ministres défendaient pouce par pouce, une fois qu'ils l'avaient conquis. Des missions existaient dans les lieux les plus enfoncés à l'intérieur, comme Tolten, l'Impériale, Boroa et Tucapel; des missions existaient dans les endroits les plus périlleux, où le prêtre se mettait volontairement à la merci des hommes les plus belliqueux et les moins disposés à recevoir des impressions religieuses.

Les Jésuites avaient établi des doctrines à Rere, où résidaient quelques religieux dont le secours venait souvent à propos aux missions qui avaient besoin de nouveaux auxi-

cours. C'est vrai, si l'ingratitude pouvait un jour être bannie de la terre, elle trouverait encore un refuge quelque part.... Elle s'étale ici dans toute sa magnificence royale : mais les détails qui suivent justifient assez les missionnaires. (*Note du traducteur.*)

liaires, au fort d'Arauco, où restaient trois missionnaires; deux se trouvaient à Tucapel, qui avaient à leur charge quatre-vingts villages, tous pleins de dangers, malgré lesquels ils les parcouraient annuellement, obtenant certaines années comme fruits de leurs travaux, plus de quatorze cents conversions; deux à Santa-Juana, qui soignaient soixante-sept villages, dans lesquels on comptait, en 1762, plus de vingt mille chrétiens; deux à Santa-Fé, qui exerçaient leur ministère en quatre-vingt-trois villages; deux à Valdivia, qui donnaient leurs soins à quatre-vingt-un villages; deux à Tolten, qui en desservaient soixante-quatre; deux enfin à San-Cristoval, et un à la Mocha, qui avaient un nombre considérable de chrétiens. Le passage suivant que nous copions de l'historien D. Claude Gay va parfaitement à notre sujet. Rapportant les travaux des missionnaires de la Compagnie : « En dépit, dit-il, d'une si grande disette d'ouvriers apostoliques, la mission de Santa-Juana avait fait, à partir de l'année 1734, époque à laquelle les Indiens reçurent les missionnaires dans leurs terres, du côté des savanes, jusqu'à l'année 1762, un total de vingt-deux mille six cent quarante-cinq baptêmes; la mission de Tucapel, à partir de 1739, dix-neuf mille cinq cent seize; celle d'Arauco, à partir de 1723, treize mille cent cinquante-huit; celle de Santa-Fé, à partir de 1725, vingt-trois mille cinq cent vingt; celle de Valdivia, à partir de 1735, quatorze mille trois cent quarante-cinq; celle de Marquina, à partir de la même année, dix-sept mille quatre cent cinquante-trois. Total des Indiens baptisés dans ces missions, en moins de vingt ans, cent vingt mille sept cent trente-sept!

» A ce chiffre, il faut ajouter le nombre des baptêmes donnés par les missions de San-Cristoval et de la Mocha, savoir : pour la première, mille cent trente-cinq, et pour la seconde, quinze cent vingt-quatre.

» Dans la ville de Castro, province de Chiloé, la Com-

pagnie de Jésus avait un collège avec dix ouvriers répartis de la manière suivante : deux résidaient dans l'île de Quinchao ; ils avaient à leur charge les Indiens appelés Chonos, habitants de l'île Chaulinec qui en était voisine, et dans laquelle les Pères se rendaient pour remplir leurs fonctions ; souvent les naturels eux-mêmes passaient à l'île de Quinchao[1] pour demander les Pères, quand ils avaient besoin de leurs secours, et quand le vent permettait la traversée, car les deux îles sont séparées par un bras de mer dont les courants sont fort dangereux. L'île elle-même de Quinchao, qui, après la grande île, était la plus peuplée et se composait des villages Achao, Huyan, Palqui, Voichaquinchas, Matao et Curacao, habités par beaucoup d'Espagnols et de Métis, était desservie par les deux mêmes Pères, qui devaient encore affronter les plus grands dangers pour prêter le secours de leur ministère aux habitants des îles circonvoisines Quenac, Meulin, Caguach, Llingnua et Linlin, parce que le curé de la ville dont ils étaient les paroissiens ne pouvait pas les assister, et qu'ils ne pensaient d'ailleurs même pas à l'appeler, à cause de la grande distance que la mer mettait entr'eux et lui. Ces deux prêtres étaient ceux qui, à raison du travail excessif de leur mission, recevaient un subside de quatre cents piastres, pension réduite ensuite par le règlement du gouverneur Manso à trois cents piastres, somme avec laquelle il leur eût été impossible de subsister, parce que toutes les dépenses du culte étaient à leur charge, si ces pauvres gens ne les avaient nourris eux-mêmes, quand ils possédaient les missionnaires dans leurs îles. On peut conjecturer par là quelle misérable vie ils menaient.

» Les Indiens Caucahues ou Huayhueneches, qui rési-

[1] Nous avons pris la liberté de rectifier quelques noms propres, en en laissant beaucoup d'autres tels qu'ils se trouvent dans l'ouvrage de D. Claude Gay. (*Note de l'auteur.*)

daient dans l'île de Queyleu, la plus voisine des îles peuplées du côté du détroit, n'avaient qu'un seul Père, lequel, de Chonchi où il vivait, allait leur faire des missions et les secourir dans leurs besoins. Ces Indiens avaient été attirés là, à grand'peine, de Guayaneco; ils étaient récemment convertis et très-dociles aux leçons de leur apôtre, au point d'avoir renoncé à l'ivrognerie et à la polygamie ; mais ils étaient si pauvres qu'ils étaient condamnés à passer leur vie à chercher des coquillages et des loups qu'ils mangeaient ou qu'ils échangeaient contre d'autres aliments ; et telle était la pauvreté du missionnaire lui-même, qui ne touchait aucun subside du gouvernement, que, malgré les excellentes dispositions d'autres tribus habitant des îles plus voisines du détroit, comme l'étaient Taxatao et Calauche, il ne se hasardait pas, faute de ressources, à les faire transporter dans l'île de Queyleu ou dans une autre île, située à une distance convenable.

» C'est encore à la charge du même Père que se trouvaient des villages jusqu'alors abandonnés comme l'avaient été Notuco, Huillinco, Vilupulli, Cucao, Terau, Aoni et l'île de Lemui, qui comprenait ceux de Puquelon, Ichoac, Alachilu et Datif, où demeuraient beaucoup d'Espagnols, dont le nombre avec celui des naturels s'élevait à deux mille âmes, sans compter les habitants de Quinchao, de Trapel et d'autres. De manière que ce missionnaire seul avait à veiller à un troupeau de cinq mille âmes : aussi arrivait-il qu'il pouvait résister peu d'années à tant de fatigues et qu'il succombait à ses innombrables travaux.

» En outre, il y avait pour tout l'archipel une mission annuelle faite par deux autres religieux qui, dès le mois de septembre, allaient de chapelle en chapelle et d'île en île, jusqu'au mois de décembre, époque à laquelle ils retournaient au collège pour se pourvoir de ce qui leur manquait. Au bout de huit jours, ils repartaient pour leur mission

jusqu'au mois de mai, et souffraient des misères et des fatigues telles que leur santé restait, pour le moins, à jamais ébranlée.

» Il y avait encore un sujet avec le titre de procureur au port de Chacao, mais seulement durant l'été, pour recouvrer l'impôt appelé *synode*, recueillir quelques autres produits, et plus encore, en dehors de ces deux objets, pour exercer son ministère spirituel envers les soldats, leurs femmes et leurs enfants : car, bien qu'il y eût là un curé, tous ne le considéraient pas comme un pasteur, et beaucoup le craignaient comme un juge, raison pour laquelle ils gémissaient et jetaient les hauts cris autour du missionnaire, quand l'hiver il retournait à son collège.

» Dans la ville de Castro seule, distante de quarante lieues du port de Chacao, quatre religieux seuls portaient le fardeau des exercices infinis et divers, ordinaires et extraordinaires, intérieurs et extérieurs du ministère : il y avait un curé, qui lui-même aurait eu besoin de deux vicaires et n'en avait aucun. Lorsque l'un des missionnaires errants mourait, il était remplacé par l'un des quatre prêtres du collège de Castro : car une année se serait écoulée, avant qu'un autre ne pût arriver de Santiago. Faute d'ouvriers, l'île de Carelmapu, qui comptait plus de mille âmes, n'avait pas un seul prêtre, et à l'heure de la mort, il n'y avait pour les assister qu'un seul fiscal, instruit pour les aider à bien mourir. Les habitants étaient bien les paroissiens de l'église du port, mais le curé avait à traverser le fameux et terrible canal de la Boca. La même disette et le même malheur étaient également partagés par les habitants de Peldehueldu, Pudeto, Abtao, Quetralmahue, Mertemboc, Queru, Tabot, Chiduapi, Lhope, Maichil, Poluqui, San-Rafael, Menmen et d'autres, auxquels il y avait à ajouter les îles des Chaugues, dont les Indiens appartenaient à la paroisse de Castro, et s'en trouvaient à deux jours de na-

vigation périlleuse. Dans le même abandon se trouvaient enfin les Indiens de Los Payos, c'est-à-dire Queyleu, Paylad, Compu, Chadmo, Huilad et Tauqui, lesquels ne pouvaient recevoir de secours que du missionnaire unique de Chonchi, moyennant une traversée d'un jour par le beau temps [1].

» Par ces détails intéressants, il est facile de se faire une idée des travaux innombrables et des maux que supportaient les Pères Jésuites dans ces missions lointaines. Mais nous ne pouvons ni ne devons terminer ce chapitre, quelque long qu'il soit, sans donner une idée de la méthode avec laquelle ils procédaient dans celles de Chiloé.

» Au milieu de septembre, ils partaient pour leur mission; et à cette époque, il y avait déjà dans le port de la ville de Castro quelques fidèles de la principale chapelle, vers laquelle ils se dirigeaient avec deux ou trois pirogues. On y embarquait les images de Jésus-Christ, de saint Isidore, laboureur, et de sainte Notburge, portées religieusement en procession de l'église à la plage. Arrivées à destination, elles étaient reçues par le catéchiste du lieu (nom du fiscal dont nous avons déjà parlé), et un grand nombre d'habitants; puis, dans les mêmes formes solennelles et religieuses, elles étaient portées à l'oratoire où elles étaient placées, et la mission commençait immédiatement par un discours de convocation.

» A la fin du sermon étaient appelées sur une liste les personnes qui appartenaient à la chapelle, et étaient convoqués les pères de famille, pour qu'ils présentassent leurs femmes et leurs enfants. Les oratoires ou chapelles étaient

[1] Le récit de ces labeurs, de ces fatigues, rappelle les pages dans lesquelles nos missionnaires modernes dépeignent leurs courses et leurs aventures. Il faut plaindre ceux qui peuvent lire sans émotion les lettres où ces ouvriers de l'Evangile et de la civilisation nous racontent, avec la simplicité divine qui appartient aux héros de la foi, leurs travaux, leurs sueurs, leurs mécomptes, leurs succès, leurs espérances. (*Note du traducteur.*)

vastes, construits en planches solides, et couverts d'un toit de chaume, assez propres et ornés, et chacun de ces sanctuaires était sous la direction d'un catéchiste et d'un patron. Le dernier se chargeait de la partie matérielle, et le catéchiste de la partie spirituelle.

» Durant la mission, les fidèles de chaque chapelle campaient sous des tentes de campagne dans les environs. A l'entrée de la nuit, ils récitaient le rosaire, les enfants chantaient d'autres prières pour terminer le premier jour de la mission, et quelques hommes veillaient toute la nuit devant les autels.

» A l'aurore, les enfants répétaient à Dieu des cantiques de louanges, les femmes nettoyaient la chapelle et le porche, et immédiatement les offices et les confessions commençaient.

» Au milieu du jour, on chantait une messe solennelle avec instruction; puis venait l'explication du catéchisme. Après le repas, tous reprenaient les mêmes exercices.

» Le soir du second jour, il y avait sermon, puis procession avec des flambeaux allumés dans les champs voisins.

» Dès l'aube du troisième jour, les exercices s'ouvraient par les mêmes prières et instructions; on administrait le baptême et l'on examinait le catéchiste et le patron sur l'accomplissement de leurs devoirs respectifs.

» A midi, se disait une messe chantée, avec une nouvelle instruction; puis l'on expliquait le catéchisme. Après le repas, les Pères renfermaient les images dans leurs caisses respectives et les portaient processionnellement au rivage, se préparant, durant le trajet, à parler de nouveau à leurs auditeurs, à l'occasion de leur départ pour se rendre à une autre chapelle. Il y avait des missions qui duraient deux jours et demi et d'autres trois jours entiers, et elles se terminaient toujours par le sacrement de l'Eucharistie. »

Nous avons voulu transcrire intégralement ce long pas-

sage de l'historien qui l'a puisé presque mot à mot dans l'abbé Olivarès.

Lorsqu'arriva l'expulsion des Jésuites, ils venaient précisément de demander au roi trente membres de l'ordre pour donner une nouvelle impulsion aux missions, et pour établir également de nouvelles résidences de missionnaires. La Compagnie expulsée, le roi pria les évêques de pourvoir par intérim les missions de prêtres qui seraient volontairement disposés à rendre ce service si propre à leur caractère, et de l'informer en même temps du nombre de missionnaires qu'il serait nécessaire d'envoyer pour les remplir d'une manière stable [1]; mais cela ne devait pas empêcher la maison de Récollets établie au Chili, de s'acquitter, autant que possible, des ministères qui jusqu'à cette époque avaient été confiés à la Compagnie.

Des religieux de cet institut étaient venus en 1743 d'Ocopa à Chillan, au nombre de vingt, qui, sous la direction du préfet commissaire frai Angel Espiñeira, posèrent les fondements de leur maison sous le patronage de saint Ildephonse. Dès lors, comme nous l'avons indiqué en faisant la biographie de l'un des évêques de la Conception, ils commencèrent à jouer un rôle actif dans la prédication évangélique. Après l'expulsion des Jésuites, les Récollets eurent besoin d'un plus grand nombre de sujets, et effectivement le roi leur envoya d'Espagne un renfort considérable.

Le soin du territoire jusqu'alors occupé par les infidèles fut partagé entre le nouveau collège de Saint-Ildephonse, qui prit à sa charge les missions de la Conception, de l'Araucanie et de Valdivia, et le collège de Sainte-Rose d'Ocopa, qui reçut celles de l'archipel de Chiloé. Les travaux entrepris par les Récollets dans les îles de Chiloé, égalèrent au moins, s'ils ne les surpassèrent, ceux opérés par les

[1] A Saint-Ildephonse, le 18 août 1775.

Jésuites. En 1787, ils avaient parcouru les îles comme le continent, et sans s'épargner aucune fatigue, ils catéchisèrent de nombreux infidèles et administrèrent les sacrements à vingt-six mille six cent quatre-vingt-cinq chrétiens, qu'ils y rencontrèrent disséminés. L'intendant D. Francisco Garos informa le vice-roi du Pérou de l'importance de ces travaux et de la nécessité urgente d'augmenter le nombre de ces fervents ouvriers, pour que les fruits qu'ils produisaient fussent plus abondants et plus durables [1].

Parmi les entreprises apostoliques des missionnaires de Chiloé, celle du P. frai Francisco Menendez mérite une mention toute spéciale. Il se proposa de parcourir toutes les îles de l'archipel, et il partit en effet de Castro pour ce voyage le 18 novembre 1786, accompagné de quelques Indiens.

Dirigeant sa course à l'est de l'île Buthachauqui, la dernière qui se trouve du côté de la Cordillère, il pénétra dans la lagune de Marillmo, et suivant le cours du Boddahue jusqu'au confluent du Reremo, où il s'assura de quelques vivres pour le retour, il continua immédiatement son voyage par terre, parvint à traverser la grande Cordillère des Andes, descendit dans une grande plaine où il trouva différents lacs qu'il passa, reconnut trois collines vis-à vis de deux autres montagnes rouges, du haut desquelles, regardant à l'est, il remarqua divers chemins battus par des traces récentes. On ne saurait redire les peines qu'il endura dans le cours de ses pérégrinations; mais il obtint, en récompense, de se mettre en communication avec des tribus qui n'avaient même jamais entendu parler du christianisme.

Qu'il nous soit permis maintenant de retourner sur nos pas, et de jeter un nouveau coup-d'œil sur l'Araucanie, où, comme nous l'avons dit un peu plus haut, les Jésuites avaient beaucoup travaillé pour la propagation de la foi. Après leur expulsion, les missions de la Mocha, de Repo-

[1] Décembre 1789.

cura et d'Angol restèrent perdues, et celles de San-Cristoval, de Santa-Juana et de Santa-Fé furent confiées aux soins de membres du clergé séculier. L'évêque de la Conception insista près du collège de propagande de Chillan pour qu'il prît l'administration de toutes les missions, mais sous la dépendance immédiate de l'ordinaire diocésain. En adoptant cette mesure, le prélat se proposa peut-être de réduire les missions à la condition de simples cures; mais s'il en fut ainsi, nous sommes loin d'approuver un pareil moyen, que nous regardons comme inopportun et tout-à-fait inefficace pour l'amélioration religieuse des naturels. L'existence régulière des missions exige la visite fréquente du préfet, pour surveiller les travaux du missionnaire et les progrès de ceux qui sont confiés à sa sollicitude. Les Pères refusèrent l'offre de l'évêque, et celui-ci, attendu la difficulté de trouver des prêtres séculiers pour le service de toutes les missions, les remit au même collège sans condition aucune. En conséquence, ils occupèrent celles de Sainte-Barbe et d'Arauco en septembre 1768, et celles de Valdivia et de Cruces au mois de février de l'année suivante.

Les Franciscains avaient établi auparavant une mission à Rarinlembu, territoire dépendant de l'Araucanie qui s'étend du côté de la Cordillère [1], et à Culaco, lieu voisin du premier. Dans les deux établissements ils travaillaient avec ardeur à la conversion des tribus Pehuenches, depuis l'année 1758, époque à laquelle les avait fondés le missionnaire frai Angel Espiñeira. Frai Francisco Ramirez en érigea un nouveau à Lolco, huit ans après, comme nouvel auxiliaire de ces deux missions. Les dernières comme les premières de ces missions, à l'exception de celles de Valdivia et Chiloé, restèrent abandonnées à la suite des troubles de la guerre en 1768; mais dès qu'ils furent passés, celles qui étaient tombées se relevèrent, et de nouvelles

[1] Situé à quatre-vingt lieues environ du fort de Ste-Barbe. (*Note de l'auteur.*)

s'établirent à Arique (lieu voisin de Valdivia), en 1772; à Tolten, quatre ans plus tard; à Guanehue et Niebla, de la juridiction de Valdivia, en 1777; à Quinchilca et Riobueno, l'année suivante; à Daghllipulle et Cudico, en 1787, et enfin à Quilacahuin et Coyunco, juridiction d'Osorno, en 1794.

Les missions de Valdivia eurent leurs revers en 1791; mais comme les troubles qui agitèrent alors cette province furent passagers, l'interruption que dans leurs doctrines respectives, essuyèrent les prêtres pour l'exercice de leurs fonctions, fut également passagère. Celle de Riobueno fut la seule dont il y ait eu lieu de déplorer le sort [1]. Un parti de Huiliches assaillit à l'improviste, au milieu de la nuit, la maison de la mission; il y mit le feu, et donna la mort au missionnaire frai Antonio Cuscoa et à deux jeunes domestiques qui le servaient et qui n'eurent pas le temps de fuir. Des ornements, vases sacrés et images, les Indiens emportèrent pour leur usage ce qui ne périt pas dans les flammes. Cet évènement tragique détermina le gouverneur de Valdivia à ordonner l'abandon momentané des missions de Dahgllipulle et Cudico, qui furent rétablies peu de temps après.

Tant de fondations réalisées en si peu d'années sont une preuve certes concluante du zèle apostolique des Pères de propagande. Ces hommes, sans le bruit de certains autres, avec des ressources suffisantes à peine aux besoins les plus indispensables de la vie, firent autant de conquêtes que d'autres dont les œuvres appelaient, à force de publicité, l'attention de tout le monde, et obtenaient, pour leur entretien, de grandes sommes du trésor royal. Pour nous, en voyant au centre des montagnes de Valdivia une de ces missions, et en lisant cette simple inscription gravée à

[1] Nous empruntons ce récit à une lettre de frai Francisco Hernandez à frai Benito Delgado. (*Note de l'auteur.*)

l'entrée du portique : *Fratris Francisci Fernandez zelo, labore et constantiâ erecta est anno* 1788[1], nous nous sommes senti pénétré d'une vénération profonde envers ces prêtres courageux [2].

Pendant que l'Eglise chrétienne recevait dans son sein des milliers de personnes en Araucanie, et dans les autres régions méridionales, ses ministres ne travaillaient pas, dans le nord du Chili, avec moins de constance et d'ardeur. A cent cinquante lieues au nord de Copiapo existe un territoire appelé Paposo, où habitent des familles qui descendent de tribus jadis nombreuses. Le territoire de Paposo présente, à partir de la côte, une largeur de quarante à cinquante lieues, ayant pour limites, au midi, la pointe de *Hueso parado*, et au nord celle de *Miguel Diaz*. Ses rivages sont rocheux, et par-là même pleins de difficultés pour les embarcations qui voudraient les aborder. Ses montagnes sont élevées, couvertes d'une végétation abondante, mais triste et flétrie. Les troupeaux y paissent la mauve, le senevé, d'autres plantes parmi lesquelles il en est qui, une fois bien enracinées, peuvent rester vertes dix années sans pluie, et le genêt sauvage [3]. On y rencontre de nombreuses bandes de guanacos [4], à la suite desquelles viennent aussi les lions qui les chassent. Le climat est doux; il y pleut fréquemment, et la nuit il y a ordinairement des

[1] Elle a été élevée grâce au zèle, au travail et à la persévérance du frère François Fernandez, l'an 1788.

[2] En 1836, les missions de Valdivia furent visitées par les señores D. Ramon Cisternas et D. Pedro Boorquez, prêtres, frai Francisco Alvarez et frai Augustin Ferreira, Dominicains, frai José Contreras et frai Juan Antonio Heros, de l'ordre de la Merci, et par celui qui écrit ces lignes, alors mineur : j'offre ce souvenir à mes compagnons dans cette expédition évangélique. (*Note de l'auteur.*)

[3] Le texte cite encore plusieurs plantes, dont il nous a été impossible de traduire le nom : *alfilerillo, canayuyo, nudillo, pajonal*, mots que nos dictionnaires ne donnent pas. (*Note du traducteur.*)

[4] Espèce de lamas. (*Note du traducteur.*)

brouillards qui humectent la terre. Le nombre de ses habitants était à l'époque qui nous occupe d'un peu plus de quatre cents, disséminés sur toute l'étendue de la côte [1].

Le curé de Copiapo, qui était chargé du soin de cette portion de population, envoyait, en temps de carême, un prêtre pour la confesser et l'instruire; mais ce prêtre, dans les quelques jours qu'il pouvait passer au Paposo, avait à peine le temps de baptiser les enfants qui lui étaient présentés, et de confesser ceux qu'il trouvait préparés. L'Audience et l'évêque de Santiago convinrent de la nécessité d'établir au Paposo un prêtre qui y remplît les fonctions de curé; la principale difficulté était de rencontrer une personne qui voulût spontanément aller s'enterrer vivant parmi ces êtres infortunés. Une pensée si généreuse s'éveilla dans le cœur du prêtre D. Rafael Andreu y Guerrero : il s'offrit à faire le voyage, et partit pour son poste à la fin de l'année 1797, muni des pouvoirs et de la juridiction dont l'investit l'évêque de Santiago.

D. Rafael Andreu y Guerrero, Andalous d'origine, passa la première partie de sa vie dans l'état de commerçant, qu'il exerça peu de temps à la Conception et à Santiago, où il le quitta pour embrasser la carrière ecclésiastique. Ordonné sans dimissoire de son évêque, parce qu'il avait un temps de résidence au Chili plus long que celui requis par les canons, il reçut de l'évêque Maran l'imposition des mains, aussi riche en bons désirs que pauvre en connaissances. Au Paposo, la solitude du pays et la pauvreté de ses malheureux habitants ne gênèrent pas tant Guerrero que le manque de ressources pour vivre; mais il conçut, en ce temps même, l'idée de fonder quelque village dans la plaine d'Estancia-Vieja, à trois lieues au sud de la rade de Junquillar. Nous y avons vu les vestiges qui subsistent

[1] Cela résulte du rapport que fit à l'ordinaire de Santiago le curé de Copiapo, D. Ignace Infante. (*Note de l'auteur.*)

encore de ses constructions et des tentes qu'on parvint à y établir. Guerrero trouva chez les Paposins des gens barbares sans doute, mais dociles et intelligents. Il commença aussitôt l'enseignement de la doctrine et ouvrit une école qu'il dirigeait lui-même, pour apprendre à lire aux enfants. Le président Avilez ne tarda pas à aider cette mission de subsides pour la construction d'une église, où le prêtre pût remplir les fonctions de son ministère. Guerrero fut également nommé, par l'Audience, juge civil de Paposo : de cette façon, il unit l'exercice des deux pouvoirs que plus tard il sut aussi faire servir à son intérêt personnel.

CHAPITRE IX

SOMMAIRE. Mœurs dominantes. — Piété mal entendue. — Prétentions des chefs politiques et ecclésiastiques. — Mésintelligence entr'eux. — Motifs qui influèrent pour l'aggraver : ses pernicieuses conséquences. — Plaintes adressées au roi. — Décision. — Nouveaux recours. — L'auditeur Medina et l'évêque Aldai. — Usages chevaleresques. — Galanterie. — Luxe. — Querelles bruyantes à propos de certaines modes. — Introduction du théâtre. — La municipalité et l'évêque de Santiago. — Entreprise d'une salle de spectacle. — Discipline des Eglises. — Jugement de l'évêque Aldai. — Lettres du pape. — Question des indulgences.

Maintes fois nous avons laissé courir notre plume pour retracer les abus que produisait dans le Chili une fausse piété, assise, avec les vices qui l'accompagnent, sur le siège de la magistrature, et investie du pouvoir suprême. Mais qu'on ne croie pas pour cela que nous nous soyons un seul instant laissé aller à l'exagération dans notre récit, en trahissant la vérité : jamais! Nous aurions jeté notre plume au moment même où nous aurions senti bouillonner dans notre âme des passions quelconques, qui auraient pu nous entraîner à dénigrer injustement des hommes appelés à occuper les postes les plus importants du pays. Les couleurs sous lesquelles nous avons dépeint les mœurs de chaque époque et chacun de ses personnages sont celles-là mêmes dont les revêtent, celle-là son esprit dominant, ceux-ci leurs propres actions. Nous avons fidèlement rap-

porté chaque chose, nous en avons fidèlement apprécié les effets : nous resterons fidèles à ce rôle dans le présent chapitre, quelque répugnance que nous inspire le récit de plusieurs des faits qu'il comprend.

Les tristes exemples que donnèrent au peuple chilien quelques-uns de ses administrateurs, lui inoculèrent des idées fâcheuses de la justice et de l'équité, principaux éléments de l'ordre social. Ainsi voyons-nous souvent, au commencement de ce siècle, le vol et l'usurpation, protégés par la justice elle-même, qui devait réprimer et punir leurs tentatives. Après Ibañez, dont nous avons raconté ailleurs les procédés iniques, vint Ustariz, qu'on vit employer des revenus qui ne lui appartenaient pas, à bâtir des couvents et à fonder des chapelles, et peu après, Salamanca qui, escroquant de grosses sommes d'argent aux Espagnols et aux naturels, parvint à amasser une fortune considérable, dont il consacra une grande partie à pourvoir d'une manière abondante aux besoins de la mission d'Angol. Ces hommes stupides croyaient sans doute, en instituant ces œuvres pies, réparer les torts graves qu'ils avaient faits aux autres par leur conduite inique, comme si elles pouvaient servir à acheter carte blanche pour retenir le bien d'autrui ! Les larmes que le gouvernement de ces chefs fit verser aux uns, les malédictions qu'elle arracha aux autres étaient plus efficaces pour demander vengeance contre les usurpateurs, que pour attirer des bénédictions quelconques. A l'exemple et sous le patronage immédiat de ces personnages, s'établit, surtout à Santiago et à la Conception, au préjudice public, le monopole de différentes branches. Et cependant, à juger ces négociants d'après leurs dehors, chacun les aurait réputés intègres, irréprochables dans leurs opérations; car une piété mal entendue leur faisait y joindre les pratiques extérieures du chrétien fervent : fréquentation des sacrements, assistance quotidienne à la

messe, exercices du tiers-ordre, rosaire, etc., ils amalgamaient tout cela avec leurs fraudes, leurs usurpations, leurs traités illicites, et tous leurs vices honteux, comme s'ils s'étaient proposé de couvrir par tant de pratiques dévotes leurs manœuvres coupables. C'est ainsi que l'on trafiquait, pour ainsi dire, de la dévotion ; c'est ainsi que l'on mettait en jeu des ressorts que touchait chez quelques-uns l'ignorance, chez la plupart l'hypocrisie. Mais quel que fût le mobile qui fît agir, la morale se corrompait, et la pureté des mœurs publiques perdait le terrain que gagnait le vice, d'autant plus redoutable qu'il était couvert du voile bien difficile à percer de vertus apparentes.

Ceux qui étaient loin de se souiller de crimes semblables, conservaient ce bon ton et ces manières franches par lesquels se distingua, au grand honneur de ses membres, la vieille aristocratie du Chili ; mais nous devons confesser que parmi ces personnes, il n'était pas rare, par suite des idées dominantes à cette époque, d'en voir tomber dans des torts d'un autre genre, comme d'engager les enfants à embrasser un état déterminé, spécialement l'état religieux, en leur inspirant des idées exagérées sur les dangers du monde et sur les rapports avec la société. Cette candeur virginale qui brillait chez la plupart des femmes, était la suite immédiate de la vertu et de la pureté de cœur qu'elles conservaient sous la surveillance rigoureuse de leurs parents.

De bruyants débats entre les présidents et les évêques venaient troubler de temps en temps le calme profond où vivaient les habitants de Santiago. Ces conflits entre les deux principales autorités étaient malheureusement trop fréquents. Le plus léger accident involontaire les provoquait maintes fois sans remède. L'évêque de Santiago, après avoir compulsé les griefs qu'il avait à faire valoir contre les dépositaires du pouvoir civil, les réduisait à sept articles qui avaient été l'objet d'autant de querelles soutenues chaleu-

reusement contre le président Ibañez et les magistrats : 1° le président exigeait que, lorsque l'évêque officiait pontificalement, le diacre descendît de l'autel pour lui offrir l'encensoir, le livre de l'évangile et les reliques, cet usage étant contraire aux statuts de l'Eglise et attentatoire à sa dignité ; 2° il exigeait aussi que son nom fût prononcé dans la collecte de la messe ; 3° le président et l'Audience, lorsqu'ils se rendaient aux cérémonies de l'Eglise, se retiraient sans attendre la bénédiction que donnait l'évêque après s'être dépouillé de ses ornements pontificaux ; 4° le président et les auditeurs prétendaient que les chanoines allassent les recevoir à la porte de l'église, lors même qu'ils eussent entouré l'évêque sur son trône ; 5° le président avait reproché publiquement à l'évêque, dans une procession, de se faire accompagner par un grand nombre de gens de sa maison, tandis qu'en cela il ne faisait que se conformer scrupuleusement à ce qui avait été prévu par le roi dans des règlements en vigueur ; 6° les auditeurs étaient peu assidus aux fêtes d'usage ; 7° enfin, lorsque le président avait reçu l'évêque dans son palais et en visite d'étiquette, il n'était pas allé à sa rencontre jusqu'à la porte ; il ne lui avait point offert le siège d'honneur, tandis que l'évêque allait recevoir le président dans la cour de son palais, lui cédait son siège et le comblait de toutes les attentions imaginables [1]. Hélas! ces accusations que nous regarderions aujourd'hui comme ridicules à cause de leur objet, alors ne le paraissaient pas, parce que l'évêque y trouvait sa dignité compromise.

Le roi résolut les sept questions d'une manière étrange. Après certaines formalités qu'il expliqua minutieusement, il conclut en ordonnant *qu'en tout on se conforme à l'usage* [2]. C'était précisément la question, puisque le président et l'é-

[1] Rapport du 2 octobre 1708. (*Note de l'auteur.*)

[2] Décret daté à Madrid le 18 septembre 1710. (*Note de l'auteur.*)

vêque citaient l'usage en faveur de leur droit. C'est de cette manière que le cabinet de Madrid avait accoutumé d'éluder les difficultés qui lui étaient soumises.

Ustariz eut ensuite de chaudes disputes avec le diocésain de Santiago, et entre autres, l'une où se trouvaient engagées de sérieuses questions de droit mérite une mention particulière. D. José de Lastra, expulsé de la Compagnie, et à cette époque chapelain du gouvernement, se présenta dans un concours ouvert pour des cures. L'évêque ne voulut pas l'y admettre, attendu qu'il existait des décrets du roi, où il était interdit d'une manière bien formelle aux expulsés de la Compagnie, de prendre part aux concours ouverts pour les bénéfices [1]. Lastra néanmoins cria à la violence, et l'Audience déclara que l'évêque s'en rendait coupable. Le résultat fut, qu'admis au concours, Lastra ne trouva point place sur la liste des trois candidats présentés au président; mais celui-ci, qu'aucune considération n'arrêtait quand il trouvait l'occasion de faire montre de son pouvoir, proposa pour la paroisse de Renca, qu'il s'agissait de pourvoir, l'ecclésiastique placé au dernier rang. L'évêque protesta contre l'arbitraire; mais il fut obligé de céder, pour éviter des conflits qui eussent été encore plus désagréables. L'affaire ne se borna point là : l'Audience déclara que l'ex-jésuite Lastra n'était pas soumis aux dispositions des décrets du roi, parce qu'il se trouvait dans des circonstances spéciales, et en conséquence le président ordonna qu'il fût admis comme concurrent à la prébende magistrale du chœur de Santiago. L'évêque suspendit le concours pour consulter le roi; mais sur ces entrefaites, Lastra fut pourvu d'un autre canonicat. L'évêque à cette occasion adressa au roi une plainte énergique, bien que respectueuse. Entre autres passages remarquables, nous trouvons le suivant, qui nous révèle combien a toujours pu la faveur pour obtenir des

[1] Entre autres, celui rendu à Madrid le 26 mars 1696. (*Note de l'auteur.*)

grâces, même en dépit des lois : — « Votre Majesté a prescrit aux évêques, à la date du 10 juillet 1671, de ne pas admettre parmi les candidats aux concours ouverts pour des cures, les sujets chassés d'un ordre religieux. En mars 1696, elle a réitéré les mêmes ordres par un nouveau décret, en désignant nominément les sujets chassés de la Compagnie de Jésus; mais à présent Votre Majesté elle-même les présente pour une prébende de cette église, sachant cependant que le candidat présenté est frappé de cet empêchement. Que Votre Majesté daigne me dire à quoi je dois m'en tenir; si c'est aux premières instructions que j'ai d'abord reçues, ou à ces dernières volontés de Votre Majesté que l'on vient de me communiquer. »

Nous avons dit que la question des Jésuites renvoyés renfermait pour l'évêque de sérieuses difficultés. Il y en avait au Chili un nombre considérable, et du moment où la Compagnie comptait parmi ses innombrables privilèges celui d'expulser ses membres, tant qu'ils n'auraient pas fait leur quatrième vœu [1], ce nombre devait aller en augmentant, comme cela était arrivé dans les provinces du Pérou. En se mettant sur les rangs pour obtenir des bénéfices et des dignités, ils contredisaient à la lettre de leurs vœux primitifs et nuisaient au clergé séculier, appelé à les occuper; et si en même temps ils réussissaient à les obtenir, ils avaient tout l'air d'être récompensés, quoique marqués d'une note qui ne passait point pour honorable. Lastra, par exemple, après avoir resté vingt ans dans la compagnie, après y avoir rempli des emplois importants, en sortait avec cette espèce de flétrissure et venait occuper une prébende, que laissait

[1] Outre les vœux d'obéissance, de pauvreté et de chasteté communs à tous les ordres religieux, les Jésuites font quelquefois un *quatrième vœu*, celui de se rendre sur tous les points où il plairait au souverain Pontife de les envoyer en mission. Les Minimes faisaient aussi un *quatrième vœu*, par lequel ils s'engageaient à observer un carême perpétuel, et s'interdisaient l'usage de la viande, des œufs, du lait, du fromage et du beurre. (*Note du traducteur.*)

vacante un autre membre expulsé du même ordre [1]. Le roi trancha cette question en décidant, d'une manière générale, que toutes les lettres de provision envoyées par la suite aux sujets nommés à des prébendes et à des dignités contiendraient une clause spéciale par laquelle il serait recommandé de ne pas les mettre en possession, s'il était constant qu'ils fussent atteints de cet empêchement d'expulsion [2].

Cette mésintelligence entre le président et l'évêque, marquée par des actes si manifestes, finit par retentir jusqu'au trône du monarque, de ce monarque lui-même qui aurait pu la faire cesser dès le principe, et qui ne la fit pas cesser. L'évêque fut accusé de regarder avec indifférence ce qui concernait la famille royale et de se refuser à paraître en personne dans les circonstances qui pouvaient honorer le souverain. Comme preuve de ces assertions, on citait qu'il s'était refusé, en différentes occasions, à se rendre aux services funèbres célébrés pour des personnes de la maison royale, ainsi qu'aux messes d'actions de grâces dites pour leur santé. La conduite de l'évêque n'avait en tout cela rien de criminel ; le roi lui adressa néanmoins une lettre pleine d'amers reproches, très-propres à satisfaire les exigences et le mauvais vouloir que le chef politique et les magistrats montraient envers le savant Romero, pasteur de l'Eglise de Santiago.

Après tous ces incidents, nous n'en rencontrons plus d'autres semblables, jusqu'en l'année 1787, époque à laquelle l'imprudence et les prétentions exagérées du vice-doyen de l'Audience D. Manuel Medina, vinrent provoquer de nouveaux orages. Il osa violer le droit d'asile, en arrachant par la force, du temple de sainte Anne, un avocat qui, après avoir outragé les auditeurs par un mémoire, alla

[1] D. Nicolas Iparaguirre. (*Note de l'auteur.*)

[2] Décret rendu au Buen-Retiro le 23 août 1716. (*Note de l'auteur.*)

se réfugier dans son enceinte. Le prévenu fut effectivement enlevé, mais l'évêque Aldai le réclama jusqu'à ce qu'il eût obtenu sa réintégration dans le lieu saint, *pour les fins qu'indique le droit* (1786). L'attitude énergique que prit le prélat pour exercer cette réclamation, en allant jusqu'à menacer des peines ecclésiastiques le tribunal qui se montra rebelle à ses premiers avertissements, indisposa l'esprit de Medina, homme ardent, orgueilleux, de manière qu'il épiait l'occasion favorable de le tourmenter. Il crut la trouver dans le refus qu'essuya l'Audience, qu'il présidait par hasard, des honneurs dus au président dans les solennités de l'Ascension de Notre-Seigneur. Médina interpella donc l'évêque (mai 1787), qui lui donna les raisons sur lesquelles il appuyait son refus; elles ne satisfirent pas le vice-doyen, et aucune raison ne l'aurait satisfait du moment où il montrait la volonté arrêtée de mortifier l'évêque, qui ne connaissait pas le langage de l'adulation. Le roi trancha cette question honorifique, dans un sens opposé à l'opinion du vice-doyen [1].

L'aigreur que ces difficultés débattues entre les grands inspirait aux esprits, n'eut pas toujours une influence telle qu'elle empêchât le cours des divertissements et des galanteries auxquels se livraient avec ardeur, à cette époque, les villes populeuses de la Conception et de Santiago. Il est vrai de dire que des hommes puissants prétendaient se modeler absolument sur l'exemple des grands d'Espagne et évitaient de se populariser, au point extrême de limiter leurs relations à leurs égaux, et de se soustraire à celles que leur orgueil regardait comme au-dessous d'eux. Le président Ibañez introduisit ces mœurs dans le Chili, en travaillant à donner à Santiago toute l'apparence d'une cour, et à faire attribuer à sa personne des honneurs royaux, et aux riches, les prééminences des grands : il appelait les naturels et les

[1] 15 juillet 1788. (*Note de l'auteur.*)

hommes du peuple *mes vassaux*, les hommes de l'armée *mes soldats*, les districts et jusqu'aux terrains vagues, *mes domaines*.

Cette manière d'agir, aussi ridicule que vaine, ne laissa pas de trouver des imitateurs parmi ceux qui *jouaient* la grandeur à la cour du président, de manière que beaucoup arrivèrent à être de véritables despotes pour le peuple, et spécialement pour les esclaves et pour les naturels, dont ils se disaient légitimes maîtres et seigneurs. Nous avons sous les yeux un mandement publié le 19 août 1744, par l'évêque de la Conception, dans le but de réprimer les maux intolérables que causait une conduite semblable. A en juger d'après cette pièce, ces personnages-là faisaient sentir fréquemment et d'une manière cruelle le poids de leurs volontés arbitraires aux infortunés qui leur étaient soumis. L'évêque exhorte ses diocésains à déposer les idées de supériorité exagérées qu'inspire l'orgueil et une fausse estime de soi-même, à se pénétrer de sentiments humains et charitables pour tous, et à regarder avec une affection particulière les malheureux que leur triste destinée a fait naître dans la misérable condition d'esclaves.

Durant le gouvernement de Cano, cette aristocratie fut obligée de prendre quelques biais dans la voie de ses anciennes habitudes. Cano, vif, familier, ami des plaisirs et des réunions, ne pouvait maintenir le ton grave d'Ibañez et d'Ustariz. Cano visitait les maisons des particuliers, assistait aux assemblées, prenait part aux bals : c'était, dans toute l'extension du mot, un président populaire. De son temps, on donnait souvent à Santiago des jeux publics de cannes, de lance et de course [1], dont il était grandement amateur. Les jeunes nobles et élégants, qui dans le président

[1] Les Espagnols appellent *alcancia* la course dont il s'agit ici : c'est un jeu où l'on se lançait mutuellement, en courant à cheval, des boules de terre creuse, remplies de cendres, de fleurs, etc. (*Note du traducteur.*)

voyaient leur type, se préparaient avec toute l'ardeur de leur âge, pour y figurer avec éclat aux fêtes du roi, du président et de saint Jacques. La capitale du Chili était une Babel pour le mouvement, l'agitation, le tumulte que causaient les multitudes qui venaient de loin assister à tant de spectacles que Santiago leur offrait ces jours-là. C'est sur la place du Roi (aujourd'hui de l'Indépendance) qu'avaient lieu ces fêtes devant une foule immense. Le vainqueur recevait de ses parents et amis des guirlandes et des bouquets de fleurs, des épées dorées et mille autres prix, sur le théâtre même de sa victoire.

Au moyen-âge et au siècle de Louis XI, le vainqueur aurait couru déposer tous ces trophées aux pieds de sa dame, et Cano voulut introduire cet usage dans le Chili, en donnant l'exemple; mais les nobles Chiliens rejetèrent une démonstration qui, sans doute, ne convenait pas à leurs habitudes de réserve. Cano, allant offrir ses guirlandes à une belle jeune personne, éveilla des susceptibilités qui auraient pu lui devenir plus tard funestes, s'il ne les avait pas calmées par mille satisfactions et en renonçant tout-à-fait au plaisir qu'il éprouvait à manifester publiquement ses sympathies.

L'époque de Cano fut aussi celle du luxe : les rivalités ont coutume d'être le motif spécial qui lui sert de prétexte, et le furent effectivement au Chili. Les personnes qui avaient été favorisées par la fortune se procurèrent une mise opulente pour faire montre de leurs richesses, et celles qui en manquaient adoptèrent l'expédient de se couvrir la figure, en ne découvrant qu'un seul œil. L'autorité fut bientôt obligée d'intervenir près des unes et des autres. Le luxe des premières menaçait de faire crouler la fortune de certaines maisons : du moins quelques pères de familles le craignirent ainsi, puisqu'ils engagèrent l'évêque de Santiago à publier une pastorale par laquelle il condamnait l'excès

dans les habits et les ornements, et recommandait à tout le monde d'éviter ce qui paraîtrait superflu. Nous croyons qu'en cette occasion l'évêque n'éleva la voix, que harcelé sans doute par les plaintes de quelques habitants, qui virent le désir de paraître s'éveiller chez leurs femmes et menacer par suite leur caisse d'un préjudice considérable. Les termes ambigus dans lesquels est conçue cette pastorale nous autorise à en juger ainsi.

Les masques furent frappés, et avec beaucoup de raison, par la boulette pastorale. Les désordres auxquels ils donnaient lieu étaient évidents, dans les temples comme dans les rues, la nuit comme le jour. Cette question des modes vint de nouveau appeler et très-sérieusement l'attention de l'évêque de Santiago en 1754. En voici le motif. L'usage des robes à queue s'était introduit parmi les dames du grand ton : la coupe de ces robes était disposée de manière à ce que la robe, soulevée, laissait voir une partie des jambes à découvert. La queue, aussi riche que la robe, était portée par des pages magnifiquement vêtus, qui suivaient les pas de leur maîtresse. La vue de pareils costumes, à n'en consulter que la richesse, devait être aussi imposante que nouvelle pour les Chiliens : mais cela n'empêcha pas que, du haut de la chaire sacrée, de terribles anathèmes ne fussent lancés contre les femmes qui en usaient. Les Pères de Saint-François surtout leur déclarèrent une guerre à outrance, non-seulement par la prédication, mais encore dans un opuscule que composa frai Manuel Becerril, pour prouver que l'usage des robes à queue constituait un péché mortel. Cette opinion parut téméraire à d'autres prédicateurs, qui la rejetèrent ouvertement : elle avait néanmoins ses partisans et trouvait de l'écho dans l'esprit d'un grand nombre. L'évêque nomma, pour prononcer entre les deux sentiments, une commission composée de l'archidiacre de sa cathédrale, frai Manuel Rodriguez, de l'ordre des Prédicateurs, et

Charles Haimahusen, théologien de la Compagnie, qui, après avoir examiné les raisons alléguées de part et d'autre, résolurent la question *en faveur des queues*[1]. Pour développer l'avis de la commission sur cette matière, l'archidiacre D. Pedro Tula Baran écrivit l'ouvrage dont nous rendrons compte dans un autre endroit.

Les habitants de Santiago, outre les autres jouissances du luxe, désirèrent, comme c'était inévitable, se procurer encore les plaisirs dont l'on peut user dans les villes d'un ordre supérieur: ils voulurent un théâtre permanent. Jusqu'en 1778, on n'y avait représenté de temps en temps que des pièces comiques, mais en ayant un soin scrupuleux de ne pas mélanger les deux sexes sur la scène : ainsi les rôles des actrices étaient remplis par des jeunes gens. Un spéculateur offrit au gouvernement de bâtir un théâtre et de faire venir à son compte une troupe dramatique, pourvu qu'on n'apportât à son entreprise aucune entrave. L'évêque, informé de cette démarche, fit savoir au président Jauregui qu'il s'opposait à l'autorisation demandée, et fit valoir à l'appui des raisons à ses yeux puissantes. Il insiste beaucoup, entre autres choses, sur la décadence des fortunes que l'on déplorait et que l'on devait attribuer, suivant lui, aux dépenses énormes qui se faisaient[2]. Nous citons quelques-unes de ses idées : « Le commerce intérieur du royaume est très-borné, parce que les mêmes produits se récoltent dans presque toutes ses parties : il consiste principalement dans le blé que l'on expédie sur Lima, mais à un prix si bas, à cause de son abondance, que les laboureurs en retirent à peine leurs frais. La branche des suifs, des cuirs et des chaussures n'est exploitée que par les propriétaires des domaines, et d'après ce qu'ils disent, elle ne leur rapporte pas non plus beaucoup de bénéfice. Ceux qui trafiquent des denrées de Castille

[1] 13 septembre 1754. (*Note de l'auteur.*)

[2] Lettre du 20 mars 1778. (*Note de l'auteur.*)

se plaignent du peu de résultats que leur offre la vente au comptant, et des risques énormes qu'ils courent dans la vente au crédit. Et cependant le luxe croît chaque jour ; le mobilier des maisons, le coût des habillements, la variété des livrées, surtout pour les domestiques du sexe, et toutes les autres dépenses dépassent maintenant environ d'un quart celles qui se faisaient trente ans plus tôt. Aussi tous les pères de famille doivent travailler beaucoup pour se maintenir, et parfois entament leur capital. Si Votre Seigneurie s'informe près des principaux habitants et propriétaires, je réponds qu'ils lui diront la même chose, à savoir que la ville a besoin d'un règlement somptuaire, qui diminue les dépenses, et qu'une nouvelle occasion de les augmenter, comme l'ouverture d'un théâtre, est inutile; que c'est là sans doute une dépense volontaire, mais qu'elle est en réalité superflue; qu'on doit par conséquent l'éviter, parce qu'ainsi l'exige l'intérêt de la chose publique, qui consiste à ce que les citoyens soient à l'aise; car s'ils s'appauvrissent, soit par des malheurs, soit par le luxe ou des dépenses volontaires, les filles ne se marient que difficilement; les fils restent sans patrimoine; les familles déchoient de leur considération ; le commerce souffre des faillites ; les terres, moins cultivées, présentent moins de ressources pour payer les droits dus au souverain et pour supporter les autres charges de la cité. On éprouve déjà en partie tous ces effets, à cause de l'excès du luxe, et on les éprouvera encore davantage à l'avenir, si l'on introduit les représentations théâtrales. »

L'entrepreneur, averti de cette résistance que rencontrait son projet, en pressentit l'insuccès et s'en désista. Mais plus tard la municipalité le prit sous sa protection et pria le gouvernement d'autoriser la construction d'un théâtre. Cette idée était populaire parmi les jeunes gens; ils firent jouer tous les ressorts imaginables pour qu'elle prévalût dans

l'esprit d'O'Higgins; ce profond politique ne trouva point alors, dans la situation particulière de Santiago, la question de convenance si claire, qu'il pût hasarder une décision avec la certitude de ne pas démériter dans l'opinion du plus grand nombre. Il permit l'établissement du théâtre dans une maison particulière, et la représentation des pièces à certains jours de fête, en obligeant les acteurs à les soumettre, avant de les jouer, au grand-vicaire diocésain. Cette décision, il est vrai, était en partie contraire aux sentiments de D. Gaspar Sobrino, qui s'opposait à la demande de la municipalité, mais elle donnait en même temps une satisfaction partielle aux désirs des conseillers et des habitants qui les poussaient.

Nous avons jeté un coup-d'œil rapide sur les mœurs dominantes au Chili; il nous reste maintenant à en jeter un sur la discipline de ses Eglises.

Le rapport que l'évêque D. Manuel Aldai adressa le 6 septembre 1762 au pape Clément XIII, sur l'état du diocèse de Santiago, nous donne une idée exacte et précise de sa discipline, la même à peu près qu'observait le diocèse de la Conception. Nous en prenons donc les passages les plus intéressants et qui vont le mieux à notre sujet, en nous servant de la traduction qu'en a faite son neveu D. José Ignace Eyzaguirre, avocat à l'Audience royale du Chili [1].

« Ce diocèse qui se trouve situé vers le pôle Antarctique, pour ainsi dire à l'extrémité de l'Amérique méridionale, fut

[1] D. José Ignace Eyzaguirre naquit à Santiago du Chili, le 31 juillet 1779, de D. Dominique Eyzaguirre et de doña Maria Rosa Arrechavala y Aldai. Il fut, comme tous ses frères, l'un des pères de la patrie, qu'il servit comme député ou sénateur dans presque tous ses congrès, comme ministre d'Etat aux départements de l'agriculture et de la marine et dans plusieurs emplois financiers, comme essayeur principal de la monnaie, administrateur général des douanes, inspecteur fiscal et facteur général des marchés. Il occupa jusqu'à sa mort, un siège au Conseil d'Etat, dès la création de ce corps par la constitution de 1833. Sa piété fut éminente, son intégrité à toute épreuve, et sa charité envers les pauvres, incomparable. Il mourut à Santiago le 11 juin 1848. (*Note de l'auteur.*)

érigé comme suffragant de l'église métropolitaine de Lima. Il est borné, en s'étendant vers le nord, par l'archevêché de la Plata, autrement, de las Charcas dans le Pérou; vers le midi, il s'étend à près de trois cents lieues et finit au diocèse de la Conception, dans ce royaume du Chili. A l'occident, il est baigné par la mer Pacifique ou du Sud, et s'étendant à près de deux cents lieues vers l'orient, il aboutit aux limites du diocèse de Tucuman. Outre cette ville de Santiago du Chili, qui est la capitale du diocèse et de tout le royaume, il s'y trouve quatre autres villes avec neuf bourgades, qui sont peuplées d'un petit nombre d'habitants. Dans chacune de ces villes et bourgades existe seulement une église paroissiale, desservie par un seul curé, à l'exception de cette capitale, qui, étant fort populeuse, possède, indépendamment de deux curés recteurs, chargés du saint ministère dans l'église cathédrale, deux autres curés de la même classe; ceux-ci, dans deux autres églises paroissiales de cette ville, veillent sans cesse au salut des fidèles, en leur dispensant les secours spirituels.

» L'église cathédrale dont nous nous servons pour offrir le redoutable sacrifice et pour célébrer les divins mystères, a été la première de toutes les églises qui aient été érigées dans le diocèse. Elle n'a pas la grandeur qu'exigerait le nombre des fidèles, ni la solidité nécessaire pour résister aux fréquents tremblements de terre qui nous affligent dans ce pays; car, surplombant déjà par suite des nombreuses et violentes secousses qu'elle a essuyées, elle nous menace d'une prochaine ruine. Ces déplorables circonstances obligèrent notre digne prédécesseur D. Juan Gonzalez Melgarejo à en construire une autre; mais la Parque inexorable l'enleva au milieu de ses pieux travaux, et ne lui permit de nous la laisser absolument que commencée. Je continue cette grande entreprise avec une telle ardeur et un tel succès que, moyennant l'aide divine, je crois qu'elle pourra servir,

avant quatre ans, à payer au Tout-Puissant le tribut de nos hommages religieux. Si je parviens à la terminer pour cette époque, je m'occuperai immédiatement à démolir l'ancien temple, afin de ménager une plus grande étendue au nouveau, qui doit avoir cent cinquante-deux vares de longueur[1]. Le plan du temple qui s'élève est si grandiose et si imposant, que l'on pourra difficilement en rencontrer un semblable dans l'Amérique méridionale, et certainement aucun qui le surpasse : il est entièrement construit en pierres travaillées au ciseau, dont un grand nombre sont enrichies d'élégantes sculptures. L'excellence de son architecture se devine quand on sait qu'on a fait venir pour sa construction de fameux architectes de l'Europe. La portion des dîmes de ce diocèse qu'on a coutume d'appliquer annuellement à l'église est si minime, qu'en déduisant les frais d'ornements, de cire et autres objets nécessaires au culte divin, il ne reste presque rien pour la construction matérielle de l'édifice.

» Le chapitre de cette église compte, outre quatre chanoines, cinq dignitaires : ce sont le doyen, l'archidiacre, le chantre, l'écolâtre et le trésorier ; tous sont canoniquement institués sur la présentation du roi catholique, qui jouit du privilège de patronage dans les cathédrales des Indes. On observe néanmoins les prescriptions des canons pour les deux prébendes magistrale et doctorale, c'est-à-dire que le roi choisit le candidat qu'il présente parmi les trois prêtres qui lui sont proposés, après un concours préalable de théologie pour la première prébende, et de droit canonique pour la seconde, après l'épreuve de la thèse improvisée et de la défense de la question que chacun tire au sort, comme encore après le relevé d'un scrutin où ne votent que l'évêque et les membres du chapitre, de sorte que c'est celui de ces trois qui est désigné par le roi, qui reçoit l'institution et la collation canonique, à laquelle doit procéder l'évêque ou

[1] C'est-à-dire 129 mètres 20 centimètres. (*Note du traducteur.*)

l'ordinaire. La cathédrale est encore desservie par six prêtres avec le titre de chapelains, dont deux remplissent ordinairement les fonctions de diacre et de sous-diacre à la messe solennelle, et tous assistent au chœur les jours de fête et aux offices de la rubrique. Cette église possède en outre un prêtre maître de cérémonies, un autre, grand-sacristain, et un autre, maître de chapelle avec un nombre suffisant de musiciens.

» Les ordres religieux qui se sont établis dans cette capitale et en différents endroits du diocèse sont les suivants : l'ordre des Prêcheurs de Saint-Dominique, qui a un monastère dans cette capitale ; l'ordre des Mineurs Observantins de Saint-François, qui a deux couvents, outre un troisième dans les faubourgs de cette ville, connu sous le nom de couvent des Récollets ; une maison d'Ermites de Saint-Augustin ; deux de religieux de la Merci. L'ordre des prêtres de la Compagnie de Jésus possède trois collèges, et celui des frères de Saint-Jean de Dieu a une maison avec un hôpital contigu, le seul qu'il y ait dans cette capitale.

» Les couvents de femmes sont au nombre de six, tous soumis à la juridiction de l'ordinaire. Le premier est celui des religieuses de Saint-Augustin, sous le titre de l'Immaculée Conception de la bienheureuse Vierge Marie ; — il y en a deux de la seconde règle de Sainte-Claire, et un autre de la première, suivie par les Capucines ; le cinquième est celui des Carmélites déchaussées de Sainte-Thérèse, et le sixième celui des religieuses de Sainte-Rose de Lima, qui observent la règle de mon Père saint Dominique. Cette ville compte, en outre, deux séminaires destinés à l'instruction scientifique et morale de la jeunesse ; un prêtre séculier, avec le titre de recteur, dirige le premier qui est soumis à l'ordinaire, et il est secondé par deux autres ecclésiastiques, qui s'occupent de l'éducation des jeunes gens ; l'établissement nourrit et entretient seize élèves ; et pour y

subvenir ainsi qu'au traitement des directeurs, on prélève trois pour cent sur les dîmes et fruits de tous les bénéfices ecclésiastiques du diocèse. L'autre séminaire est confié aux Pères de la Compagnie de Jésus, qui élèvent avec soin environ quarante jeunes gens des plus nobles du royaume. Les élèves des deux séminaires fréquentent les classes du grand collège de la même Compagnie, où ils apprennent les humanités, la philosophie, la théologie et les bonnes mœurs. Enfin cette ville possède une maison pénitentiaire, dans laquelle les juges renferment les femmes perdues : le trésor public pourvoit à leurs besoins corporels, et à leurs besoins spirituels un prêtre d'une intégrité notoire, qui est nommé par l'autorité ecclésiastique avec le titre de chapelain.

» Mais je crois qu'il est surtout de mon ressort d'expliquer dans tous ses détails l'organisation administrative de ce diocèse, et devant surtout indiquer longuement ce que font les ministres du Seigneur pour remplir leurs obligations particulières, je commence par moi-même. Je remplissais les fonctions de chanoine doctoral de cette Eglise, lorsque j'en fus nommé évêque et fus confirmé dans cette lourde charge par Sa Sainteté Benoît XIV d'heureuse mémoire. En vertu du privilège que m'accordait le même très-saint Père, je reçus la consécration des mains de l'évêque de la Conception, le seul voisin, et rentrai sans retard dans mon diocèse. Je mis en mouvement tous les ressorts possibles pour lui imprimer une bonne direction, et employai tous les moyens d'accomplir les devoirs de ma charge. Je m'attachai d'abord à me conformer au précepte de la résidence, à laquelle m'obligent si étroitement les sacrés canons, de sorte que depuis mon arrivée de la Conception, et durant une période de six années, je ne me suis pas absenté un seul jour. La première année, je me suis occupé de l'église cathédrale et de son chapitre, de l'Audience épisco-

pale (l'*officialité*), des paroisses de cette ville, du séminaire et des couvents de femmes; j'ai consacré ensuite plus de quatre années à la visite du diocèse, de manière qu'à l'exception des courts intervalles pendant lesquels les rigueurs du climat me forçaient à attendre la saison favorable, je pouvais assister fréquemment aux élections qui avaient lieu dans les monastères de religieuses et je parcourais par la pensée toutes les distances de ce vaste diocèse, pour apporter à ses besoins le remède opportun. Quant à la visite générale dont j'ai fait mention, je l'ai pratiquée avec une sollicitude telle, que non-seulement je visitai les églises paroissiales, les vice-paroisses et les chapelles des différentes localités qui dépendent de chacune des paroisses; mais j'eus un soin spécial d'étendre mes secours de pasteur à chacun des fidèles qui demeurent dans les campagnes, en leur recommandant de se réunir sur des points déterminés. Pour rendre ma visite plus fructueuse, je m'associai constamment deux missionnaires de la Compagnie de Jésus, avec l'aide desquels je me livrai tantôt à de ferventes missions et à l'explication du catéchisme, tantôt aux exercices spirituels de saint Ignace, faisant entrer un nombre immense d'âmes dans le bercail de Jésus-Christ; car une foule innombrable de pécheurs obstinés, revenus à une vie salutaire, et une grande multitude de petits enfants et d'ignorants, instruits dans les éléments de la doctrine chrétienne, tous devenus fidèles à la vertu, se sont appliqués à mener une vie sainte. J'ai confirmé avec le chrême sacré de quatre cent quarante-six à quatre cent quarante-huit mille fidèles.

» J'exerce souvent la prédication de la parole divine, dans laquelle j'étais versé, à cause des occasions innombrables où j'ai prêché à la cathédrale. Pour en faire retirer de plus grands fruits par l'auditoire, j'ai établi sous le nom d'*Ecole de Jésus-Christ* une confrérie qui se réunit seulement tous les jeudis de l'année. On y lit un livre ascétique

pendant un quart-d'heure; une instruction dont l'objet est d'admonester paternellement le peuple contre les plus fréquents abus, de l'exhorter à la pratique de la vertu, de lui inspirer l'horreur du vice et de lui inculquer, dans le cœur, la sainte crainte de Dieu, dure une demi-heure; après quoi, pendant une autre demi-heure a lieu la méditation, avec exposition du très-saint Sacrement, que je suis le premier à aller adorer, afin de donner l'exemple à mon troupeau. Je ne manque jamais à cette pratique personnelle, quand je reste dans la ville; quand je vais en tournée, je la recommande en partant aux curés de la cathédrale. J'ai l'habitude de conférer les ordres à ceux que j'en juge dignes, aux époques fixées par les canons, et aussi en d'autres temps, lorsque la nécessité l'exige. J'ai réglé la taxe des droits qu'on permet aux officiaux de la cour ecclésiastique de ce diocèse d'exiger ou de percevoir, suivant ce qui a été arrêté au concile provincial de Lima. Comme j'ai terminé ma visite pastorale dans le cours de l'année qui vient d'expirer, je n'ai pas encore pu célébrer mon synode, mais je l'ai déjà fixé au mois de décembre et j'ai à cet effet convoqué tous les curés.

» Pour ce qui concerne la distribution des aumônes, je connais l'obligation qui m'incombe à raison de mon ministère, et je me suis en conséquence assujetti au règlement suivant. J'ai donné vingt-cinq mille piastres de mes revenus pour la construction de l'église, et j'ai promis d'en donner mille chaque année, tant que dureraient les travaux. On mène l'entreprise à fin avec ce petit secours et surtout avec le subside que fournit la munificence du roi catholique, en abandonnant la part des dîmes qui lui est réservée dans cette partie des Indes, de manière que j'ai l'espoir de voir bientôt la bâtisse entièrement achevée. Je suis accoutumé, en outre, à donner annuellement cinq cents piastres pour les frais de nourriture de cent cinquante hommes pauvres,

qui suivent trois fois l'an les exercices de saint Ignace, dans la maison qu'ont destinée à cet effet les Pères de la Compagnie de Jésus; et lorsqu'arrive le temps désigné pour ces exercices, le concours de ces fidèles est si grand, et les supplications de chacun d'eux pour être admis sont si persévérantes, que j'ai le bonheur de me voir forcé de faire de nouveau en sorte qu'on puisse répéter les mêmes exercices pieux, soit pour tous, soit au moins pour quelques-uns. Aujourd'hui, quelques hommes vertueux de cette capitale ont conçu la grande pensée d'élever une maison où l'on puisse recueillir les femmes qui ont pris la résolution de mener une vie exemplaire; excellente œuvre sans doute, que je n'ai pas seulement permis d'entreprendre, mais que j'ai recommandée à la piété des fidèles, et encouragée d'un don de trois cents piastres, somme que je continuerai à donner tous les ans, jusqu'à ce que j'aie la gloire de voir l'œuvre marcher et produire quelques-uns des résultats que nous attendons avec une si vive impatience. A ces aumônes auxquelles je me suis astreint d'une manière invariable, s'en joignent d'autres mensuelles, non moins permanentes, au moyen desquelles je soulage les besoins de ces personnes qui s'abstiennent par pudeur de mendier leur pain; et pour tout dire en un mot, j'ai l'habitude de distribuer annuellement environ les deux tiers de mes revenus annuels, pour soutenir le culte divin, procurer le salut des âmes et adoucir la misère des pauvres.

» Les chanoines et les dignitaires composant le chœur servent au peuple d'exemple et d'édification, tant par l'honnêteté louable de leurs mœurs, que par leur assistance assidue à l'église cathédrale, où ils récitent tous les jours dévotement les heures canoniales. Ce sont eux qui célèbrent solennellement la messe conventuelle, dont l'intention s'applique, suivant l'institution de l'Eglise, à ceux qui paient les dîmes. On célèbre aussi dans cette cathédrale d'autres

messes solennelles, dont la célébration a été imposée par divers bienfaiteurs, ou par les fondateurs de bénéfices ecclésiastiques, mais elles sont restreintes à des jours déterminés. Enfin, tous les dignitaires et chanoines remplissent dûment leurs obligations, non moins que le magistral et le doctoral, qui s'acquittent avec le plus grand zèle des fonctions inhérentes à leur charge. Tous reçoivent leur traitement annuel par distributions quotidiennes, et observent strictement les constitutions émanées du dernier synode de cette Eglise. Les curés de ce diocèse se conforment exactement aux mêmes règles et satisfont à leurs autres devoirs ; car tous résident dans leur paroisse respective, pleins de sollicitude et de soin pour le troupeau qui leur est confié; et pour s'acquitter plus parfaitement de leur mission, ils tiennent ordinairement un substitut ou vicaire approuvé par notre autorité et chargé de les aider dans la distribution de la nourriture spirituelle. Les paroisses rurales sont excessivement étendues et coupées par de grandes rivières et de hautes montagnes extrêmement dangereuses; elles se trouvent habitées par un mélange de fidèles espagnols, indiens, nègres, et d'autres individus de toute espèce de races, qui vivent dispersés à travers les campagnes, où le curé, seul, et souvent sans aucun aide, leur administre les sacrements avec d'énormes difficultés et de la manière que les circonstances le lui permettent. Ces curés, comme les autres, gardent avec soin leurs livres respectifs, comme l'ordonne le rituel romain, et je les ai vérifiés minutieusement, afin que tout y soit annoté de la meilleure manière. J'ai tracé par écrit une nouvelle méthode que j'ai jointe à une instruction pratique, et distribuée à tous les recteurs des paroisses. Je leur ai enjoint sérieusement à tous de recourir fréquemment au sublime ministère de la prédication pour instruire le peuple et corriger ses mauvaises habitudes; d'expliquer, tous les dimanches et jours de fête, les rudiments de la doc-

trine chrétienne et les mystères de notre sainte religion dans leurs propres églises, et d'annoncer avec zèle la parole divine. Ceux que j'ai trouvés négligents dans l'accomplissement de leur ministère, je les ai repris fortement et obligés à plus d'exactitude. Je leur ai rappelé et leur ai fait savoir combien ils sont tenus d'appliquer au peuple les mérites du redoutable sacrifice, tous les dimanches et toutes les fêtes de l'année, suivant le décret de notre très-saint père Benoit XIV d'heureuse mémoire. Voilà tout ce que j'ai à dire sur les curés, dont le nombre est considérable dans le diocèse, et j'ajoute qu'en sus des paroisses des quatre villes et des neuf bourgades que j'ai mentionnées, il s'y trouve trente-trois autres paroisses rurales, séparées les unes des autres par de vastes espaces, où les fidèles vivent en petit nombre, et disséminés à de grandes distances.

» Non-seulement le clergé, en général, est honnête dans sa mise extérieure, mais il mène une vie conforme à la dignité de son état et édifie le peuple par la pratique des vertus chrétiennes. Il se réunit une fois chaque semaine pour discuter sur la théologie morale. Je n'admets aucun ecclésiastique séculier ou régulier aux ordres sacrés, à moins qu'il ne se soit assuré de sa vocation, en suivant pendant huit jours les exercices de saint Ignace, ce qu'il doit faire avec le zèle le plus religieux. J'ai déjà indiqué plus haut le nombre des moines qui, par leurs travaux infatigables, m'aident à cultiver cette vigne du Seigneur. Ceux qui ont fixé leur résidence dans cette capitale, ont aussi des maisons dans les villes moindres et dans les autres bourgades, et même dans les métairies, de manière qu'il n'y a pas une ville ou une localité qui ne reçoive ces secours spirituels, bien qu'aucun prêtre régulier n'administre une paroisse; car tous mènent une vie commune dans leurs monastères, à l'exception de ceux qui, autorisés par leurs propres supérieurs, parcourent les campagnes et les mines d'or et d'argent,

afin d'exciter la piété des fidèles et de recueillir quelques aumônes pour subvenir aux maisons de leurs couvents respectifs. Les autres restent en communauté dans l'intérieur de leurs cloîtres, et aucun jusqu'à présent ne m'a obligé de faire usage de la juridiction que le concile de Trente et la bulle de Clément X accordent aux évêques sur les religieux ; car, si quelques-uns d'entre eux se sont montrés peu convenables et peu observateurs de leurs devoirs, j'en ai averti privativement leurs supérieurs respectifs, qui se sont toujours empressés de ramener leurs frères égarés, en assurant ainsi une bonne marche à leur ordre.

» Il y a différents exercices de dévotion chrétienne dans toutes les églises des monastères, principalement dans celles qui existent en cette capitale, où l'on prêche fréquemment au peuple la parole divine. Chaque ordre a un jour désigné dans la semaine, afin que les personnes pieuses puissent se réunir pour pratiquer les exercices de l'*Ecole de Jésus-Christ*. On y fait d'abord une lecture spirituelle, puis vient l'exhortation, et en dernier lieu la méditation qui termine cet acte religieux, de la même manière que j'ai dit que j'étais accoutumé à le faire moi-même dans la cathédrale. La Compagnie de Jésus consacre à cet exercice trois jours par semaine, et se voue fréquemment à entendre les confessions des fidèles et à leur distribuer la sainte communion ; elle m'aide ainsi dans l'accomplissement de mes obligations pastorales. Mais loin de pouvoir passer sous silence, je dois au contraire mentionner spécialement ce que fait la Compagnie de Jésus en faveur des âmes. Ce saint ordre enseigne à la jeunesse, dans tous les couvents du diocèse, l'écriture et la lecture, et à tout le monde, la doctrine chrétienne. Dans ses collèges, il enseigne aussi la grammaire, et dans cette capitale, outre tout ce que j'ai spécifié, il enseigne la philosophie et la théologie, avec un succès tel que la plupart des ecclésiastiques confessent ingénument qu'ils doivent

toutes leurs connaissances aux infatigables ouvriers de cette société. Il a coutume de promouvoir, dans des congrégations spéciales à l'honneur de Marie, le culte de la Vierge très-pure. Dans toutes ses chapelles on admire le grand nombre des confesseurs, et par conséquent la fréquentation non interrompue des saints sacrements. Les Jésuites sont la main[1] qui sèche les larmes des malades, car en tout temps, à toute heure, en dépit des rigueurs de la saison, on les trouve disposés à braver la neige, la chaleur, la pluie, les vents, afin de prêter un secours utile à l'âme délaissée. Ils volent avec la rapidité de l'éclair au chevet des moribonds dont ils entendent les confessions et dont ils purifient les âmes, pour le passage de cette vie à l'éternité. Ils destinent particulièrement chacun des jours de la semaine à confesser et diriger les différents couvents de femmes : ce sont eux les confesseurs ordinaires des religieuses de Sainte-Rose et de Sainte-Thérèse, à la consolation spirituelle desquelles ils consacrent les mardis et les samedis. Ils ont l'habitude de donner les exercices de saint Ignace, une fois l'an, dans chacun des monastères de religieuses, et dans la maison pénitentiaire où sont renfermées les femmes perdues. Pour les exercices spirituels des séculiers, ils ont deux nouvelles maisons avec une belle chapelle, l'une pour les hommes, l'autre pour les personnes du sexe. Ces actes religieux se pratiquent six fois par an : trois fois pour les personnes de distinction, et trois fois pour les pauvres, le nombre de ceux qui se réunissent chaque fois étant au moins de trois cents hommes ; la même chose a lieu dans la maison destinée aux femmes. Je fais parcourir annuellement tout le diocèse par huit missionnaires qui, deux à deux, vont donner une mission dans les parties les plus éloignées du diocèse et se dévouent au salut des âmes, tantôt expliquant la doctrine chrétienne, tantôt adressant à l'auditoire des exhor-

[1] Le *mouchoir*, dit le texte. (*Note du traducteur.*

tations vives et ferventes et des sermons, ou donnant au tribunal sacré de sages leçons aux fidèles, qui vont en foule implorer les consolations de la religion. Ces ouvriers évangéliques, après avoir employé plusieurs mois à un travail incessant et avoir ramené un nombre immense d'âmes dans le bercail du Seigneur, rentrent dans leurs maisons, chargés de mérites spirituels, pour y vivre dans l'observance exacte de leur institut. J'omets une foule d'autres travaux extrêmement utiles, auxquels se livre la Compagnie de Jésus dans ce diocèse, parce que je ne me propose ici que de rappeler les œuvres déjà établies, publiques, les œuvres que l'on pourrait appeler le ministère commun de l'ordre. Je ne dirai rien non plus des nombreuses missions fixes et permanentes qu'elle compte au Chili, dans les terres des Indiens et des infidèles qui s'étendent jusqu'aux extrémités du pôle antarctique, parce qu'elles ne dépendent pas de mon diocèse, mais de celui de la Conception. Enfin, très-saint Père, la douleur qui agite mon âme et qui afflige profondément tous les pasteurs de l'Eglise, en voyant impunément déchiré par des langues de vipères et par les écrits empoisonnés d'hommes impies, l'honneur de cet ordre saint, si digne de tous les égards de l'Eglise par l'activité infatigable avec laquelle il travaille nuit et jour à la culture de la vigne du Dieu de Sabaoth, est si véhémente, que je ne puis m'empêcher d'implorer la pitié suprême et la clémence de Votre Sainteté, et de vous supplier, comme Père universel de l'Eglise, de le protéger et de le défendre; et cet appui est si nécessaire, que s'il manque, il sera impossible de recueillir des travaux de l'ordre pour le salut des âmes, les fruits désirables[1].

» Les monastères des femmes sont soumis à une clôture très-rigoureuse : ils ont un administrateur de tous leurs

[1] Le vénérable et illustre évêque voyait déjà paraître l'orage à l'horizon. (*Note du traducteur.*)

revenus, qui est connu sous le nom de syndic, et qui doit me rendre un compte annuel de l'accomplissement de sa mission. On n'admet non plus aucune femme à la profession religieuse, qu'elle ne présente, suivant l'usage des lieux, le montant de la dot fixée par la règle. Dès le principe de leur existence, ces couvents eurent beaucoup de confesseurs ordinaires, dont j'ai limité en partie le nombre, préférant des prêtres d'une vertu notoire, qui puissent imprimer une direction à l'abri de tout danger d'erreur, et cette mesure a produit des résultats abondants, depuis que nous avons pu l'appliquer, moi et mon prédécesseur d'heureuse mémoire, dont j'ai suivi les traces avec plaisir. Si outre les confesseurs désignés les religieuses en demandent quelqu'autre extraordinaire, je le leur accorde volontiers. Dans tous ces monastères fleurit l'observance régulière et la pratique des vertus, sans abus général ou public, contraire à leur institution ; car elles ne s'occupent que de tendre à la perfection, et aspirent sans cesse à en atteindre le plus haut degré possible. Si par hasard quelques légers abus se rencontrent sur les choses de conseil de leurs règles, on y remédie facilement lors de la visite pastorale, par les mesures dont je juge l'application la plus opportune.

» En ce qui concerne le séminaire, j'ai déjà indiqué le nombre de ses élèves; j'ai parlé des cours d'humanités, de philosophie et de théologie qu'ils suivent dans les collèges de la Compagnie de Jésus; ils sont aussi obligés de rendre des services dans l'église cathédrale, et c'est pourquoi on leur donne des leçons fréquentes de doctrine et de discipline ecclésiastique. Quand je l'ai visité, accompagné de deux chanoines, j'ai amélioré son organisation, en lui donnant de nouveaux statuts, par lesquels j'ai prescrit qu'on fasse annuellement pendant huit jours les exercices de saint Ignace, et j'ai établi un agent particulier pour le recouvrement de ses droits d'entrée ou revenus propres.

» Dans cette ville comme dans presque toutes les paroisses existent différentes confréries, qui se soutiennent par les offrandes des confrères eux-mêmes, à l'exception de quelques-unes seulement qui jouissent de revenus permanents. Je demande les comptes de toutes ces confréries, surtout relativement aux messes qui doivent être dites à des intentions particulières, et qui sont fixées à certains jours de fête et au jour où l'un des confrères vient à mourir. J'ai examiné et approuvé les constitutions qui leur servent de règle, et qui ont toujours été approuvées par l'ordinaire. Le peuple de cette ville est en général très-pieux, fort enclin à la fréquentation des églises et des sacrements, qu'entretient la répétition continuelle des exercices de saint Ignace; et en vérité, je me félicite et je sens mon âme se dilater, en voyant le nombre considérable de fidèles qui accourent à l'envi me supplier avec instance de leur accorder une place dans ces exercices qui se donnent à mes dépens. Je me réjouis aussi grandement au spectacle de la dévotion avec laquelle tous assistent aux exercices quotidiens de l'*Ecole de Jésus-Christ*, qui sont répartis entre la cathédrale et les églises des réguliers, de façon qu'ils correspondent à chacun des jours de l'année. Mais tout cela n'empêche pas qu'il n'y ait quelques vices dans le peuple, bien que très-rarement scandaleux ou publics, attendu que ceux-là sont presque toujours évités, grâce à la vigilance active soit des juges ecclésiastiques, soit des juges séculiers.

» Avant de terminer ce rapport, qu'il me soit permis, très-saint Père, de consulter Votre Sainteté sur une question qui s'est élevée depuis peu à propos de ce qui va suivre. Certain religieux, de l'observance régulière de Saint-François, prêchant au peuple dans cette mienne cathédrale, accorda, à la fin de son discours, à son auditoire, dix-huit ans d'indulgence au nom de l'autorité apostolique. Ému de la nouveauté d'un fait si extraordinaire, j'interpellai l'ora-

teur, et lui demandai des explications sur la concession qu'il venait de faire. Il cita Casanubius, dans son *Résumé des privilèges*, au mot *indulgence*, relativement aux séculiers, où il s'appuie sur des bulles peu authentiques et sur des privilèges accordés de vive voix, s'en référant au témoignage de l'ouvrage intitulé *Monuments des Ordres*. Il cita encore d'autres écrivains réguliers qui se conformant à l'autorité et à la doctrine de Casanubius, soutiennent qu'il n'est point dérogé à ces privilèges par la bulle *Romanus* de Paul V, d'heureuse mémoire; et cependant, lorsqu'on ne peut représenter aucune bulle authentique, laquelle doit, suivant le concile de Trente, constater la concession du privilège, il y a beaucoup d'écrivains réguliers qui affirment que le privilège n'existe pas, ne sert pas. C'est pourquoi je n'ai pu consentir à la concession ci-dessus; j'ai au contraire défendu qu'on accorde à l'avenir de pareilles indulgences, et malgré cette défense, je suis sûr que les religieux susdits ont publié ces mêmes privilèges dans leurs églises respectives. Je voudrais donc savoir de Votre Sainteté si ce privilège est encore en vigueur, dans le cas où il ait été accordé; sinon, je désirerais aussi savoir si l'ordinaire peut empêcher par des censures, ceux qui accordent les indulgences sus-mentionnées, d'user de leur prétendue prérogative. »

La réponse que fit à cette occasion le souverain Pontife à l'évêque de Santiago nous rappelle celle que méritèrent de recevoir du siège de Saint-Pierre, les célèbres prélats de l'Eglise espagnole, Léandre et Isidore. En voici quelques fragments, et la solution de la question soumise par l'évêque à la décision du Pape s'y trouve consignée :

« Les choses que contient la lettre que vous avez humblement adressée au Saint-Père, pour décrire l'état de cette Eglise et de ce diocèse, sont si nombreuses, si admirables et si grandes, que c'est un problème de savoir laquelle de toutes est la plus digne des justes éloges dont on doit leur

payer le tribut. La distance et l'immensité des espaces sont incapables d'effrayer votre zèle ardent pour la religion, non-plus que les plus énormes difficultés : aussi cette vigne du Seigneur bourgeonne-t-elle d'une manière merveilleuse et s'orne-t-elle des fleurs de toutes les vertus. Mais à qui sont dûs ces triomphes, sinon à la ferveur de votre foi et à l'exact accomplissement de votre ministère pastoral? Il n'y a pas de doute que vous n'ayez reçu le champ de ce diocèse, déjà cultivé et enrichi de tous les éléments nécessaires pour lui faire produire les fruits de la plus féconde sainteté; mais vous l'administrez et le dirigez avec une activité, une diligence et une sollicitude telles, que non-seulement vous remplissez convenablement toutes les obligations du ministère apostolique, mais encore vous êtes l'exemple de toutes les vertus et un modèle de perfection pour tous ceux qui vous observent. Quel zèle, quelle charité, quelle religion se révèlent dans votre vaste et magnifique tableau! De quel éclat brille cette piété qui ne se borne pas à entretenir et à propager le culte divin par la construction de cette grandiose et royale cathédrale, mais qui va jusqu'à conserver aux nécessiteux la vie et le bien-être, et à leur procurer de fréquentes occasions de vaquer à de saintes méditations, de travailler à l'expiation de leurs fautes et en même temps à l'édification de leurs âmes! Quelle mansuétude vous témoignez dans la direction de vos ouailles, et quelle prudence dans l'acheminement vers la bienheureuse éternité, des âmes qui vous ont été confiées! Avec quelle ardeur ne cherchez-vous pas leur avancement! Combien sublime est l'habileté et la sagesse avec laquelle vous réglez les affaires de votre charge! En un mot, combien grands sont vos soins! quelle immense ardeur vous déployez dans vos salutaires conseils et exemples, ardeur que n'ont jamais pu éteindre ni les travaux ni les misères qui vous accablent, ni surtout les fatigues que vous avez voulu supporter dans cette

tournée étendue et prolongée que vous avez effectuée avec tant de fruit dans tout le diocèse, et qui a été efficace et complète sous tous les rapports, puisque rien n'a pu échapper à votre pénétration, et que tout mal a trouvé un prompt remède! Etant vous-même le miroir de votre clergé, il s'anime plus de votre vie et de vos exemples, que des douces exhortations que vous savez employer dans toutes les occasions qui s'offrent à votre zèle. Quel vivant et fervent modèle de toutes les vertus il possède en vous et il tâche d'imiter, soit par l'honnêteté et la dignité de vie, soit par l'intégrité de mœurs, la doctrine, la piété et la charité dont il se trouve orné! Il n'y a rien dans ce clergé qui ne soit digne de respect : tout en lui est conforme aux lois saintes; toutes les parties en sont agencées avec ordre et saintement dirigées. Généralement, les réguliers qui demeurent dans ce diocèse travaillent au triomphe de la vérité, font briller de toutes parts la sainteté de leur institut, et partagent avec vous les fatigues et les peines qu'on rencontre dans la culture de la vigne du Seigneur, à laquelle ils portent le plus tendre intérêt. Parmi eux, quoique tous s'occupent exclusivement de la pratique des vertus, resplendit pourtant cette société que vous recommandez et que vous louez d'une manière particulière, qui, bravant les rigueurs des saisons, se lance toujours en avant, ne recule devant aucun obstacle et tâche de maintenir, au moyen de ses doctrines, l'ordre et l'harmonie parmi les peuples, auxquels elle enseigne la science des saints dans les temples et dans les universités; cette société qui fréquente les cités et les villages, parcourt les métairies, traverse les montagnes, explore les forêts, pour chercher des âmes à introduire dans le bercail du Seigneur, et qui, dans ce but, annonce et propage le nom du Crucifié jusqu'au fond des lieux les plus sauvages et les plus inhabitables. La même intégrité et la même pureté de mœurs se manifestent dans les monastères

des vierges consacrées à Dieu, qui exhalent, comme d'un jardin formé de sainteté, la délicieuse odeur de leurs vertus. Dans les séminaires, dont la surveillance est à votre charge, fleurit l'enseignement de la jeunesse, surtout dans la science sacrée et dans la sagesse. Vous avez un peuple admirable de docilité et d'obéissance à vos exhortations et à vos ordres, et si empressé aux exercices de piété et du culte, qu'il correspond à la vigilance scrupuleuse avec laquelle vous vous occupez de son salut. Il n'est par là même pas surprenant qu'avec le secours de la Providence, vous recueilliez des fruits abondants des travaux et des veilles continuels auxquels vous vous êtes livré, puisque vous vous êtes toujours acquitté des devoirs d'un pasteur dévoué à son troupeau. Tel est le jugement que, dans sa pénétration, porte notre très-saint Père sur vos vertus et sur les services que vous rendez à l'Eglise, lui qui, du moment où il remarque le zèle des pasteurs pour leurs ouailles, se complaît extrêmement à leur accorder toute espèce de faveurs, se reposant avec pleine sécurité sur la sollicitude avec laquelle ils cherchent le bonheur des brebis qui leur ont été confiées. Ce caractère qui vous distingue vous a rendu digne au plus haut degré du paternel amour du saint Père. Grands et multipliés sont les éloges et les louanges qu'il fait de votre personne bénie; et aux autres témoignages honorables par lesquels il exalte votre mérite, il ajoute le prix de la bienveillance particulière et profondément affectueuse avec laquelle il vous suit dans toutes vos fatigues, toutes vos veilles, tous vos soins, tous vos conseils et tous vos actes. C'est pourquoi il vous accorde avec joie sa bénédiction apostolique, comme également au peuple dont vous êtes chargé. Il désire bien que cette bénédiction ne soit pas seulement une preuve de sa paternelle affection pour vous, mais encore un appel à la grâce divine, de la bonté de laquelle vous ne pourrez certainement obtenir une plus grande

preuve, que de pouvoir à l'avenir continuer à remplir les devoirs de votre saint ministère, avec l'exactitude que vous avez montrée jusqu'ici, et à marcher constamment dans le sentier de la vertu où vous êtes entré. Enfin, quant aux indulgences que vous trouverez incluses dans cette lettre, recevez-les aussi en témoignage du tendre attachement qu'il vous porte et qui lui fait désirer ardemment que vous soyez satisfait en tout. Vous y trouverez encore joints des exemplaires des lettres apostoliques, par lesquelles vous connaîtrez non-seulement le jugement qu'on doit former relativement aux indulgences qui ont été publiées par certains prédicateurs, mais encore les dispositions que nous avons prises pour les arrêter et les soumettre à votre autorité [1]. Cette sacrée congrégation, interprète des décrets du concile de Trente, veut que ceci soit une preuve de l'estime et de l'affection qu'elle vous porte, elle qui a encore fait votre éloge dans un long rapport particulier; et revêtue d'un pouvoir suffisant pour vous expédier cette pièce, elle voudrait vous manifester par là ses sentiments à l'égard de Votre Grandeur, de manière que vous ne négligiez aucune occasion d'en faire l'épreuve, et de la mettre à même, par ses sympathies et ses bons offices envers vous, de les faire en même temps plus généralement connaître. — Rome, 1er octobre 1763. »

[1] *Voir le document* n° 33.

CHAPITRE X.

SOMMAIRE. Etat de l'enseignement en général. — Bibliothèques publiques. — Pétitions au roi pour solliciter l'érection de l'université. — Fondation de celle de Saint-Philippe. — Nomination de ses premiers membres. — Bienfaits qu'elle répand sur le pays. — Séminaire d'indigènes à Chillan. — Création d'un nouveau collège pour les naturels à Santiago. — Collège royal de Charles. — Son programme. — Idées propagées à Santiago sur l'instruction. — Introduction de l'étude de la physique et des mathématiques au Chili. — Académie de Saint-Louis. — Son organisation. — Conclusion.

Le programme du présent chapitre contient des choses mémorables pour le Chili. L'instruction en général, commençant à se répandre jusque dans la classe moyenne, formait des hommes capables, destinés à rendre plus tard des services importants à la patrie.

Les communautés régulières et les séminaires furent, comme ils l'avaient été auparavant, les seuls établissements que possédât le pays pour l'éducation de la jeunesse, et, il faut le dire, ils remplirent leur mission de la manière la plus avantageuse qu'on pût attendre des circonstances particulières où se trouvait le siècle. Les ordres de Saint-Dominique et de Saint-François établirent à Santiago de nouvelles maisons d'enseignement, où leurs élèves faisaient leurs humanités et la théologie, seules branches qui fussent alors enseignées. Les Dominicains ouvrirent la leur au con-

vent des Récollets de Belen, en 1784, sous la direction de frai Antonio Molina, homme d'une vaste littérature, et les Franciscains, au collège de Saint-Bonaventure, en 1796, sous la direction de frai Blas Alonso, qui laissa suivre les cours par des personnes de toutes les classes. L'importance du service que les réguliers rendaient dans ce ministère ne pourra être appréciée à sa juste valeur que par ceux qui connaissent les avantages des lumières, et à cette époque elles ne pouvaient se répandre dans le Chili par un autre canal.

Les pensionnats tenus par la Compagnie de Jésus à Santiago et à la Conception continuèrent à subsister, et le séminaire diocésain de la première de ces villes, quoique dirigé par des membres du clergé séculier, assistait aux conférences publiques que les Jésuites avaient établies pour leurs élèves.

Les bibliothèques ouvertes dans le cours de ce siècle offrirent d'immenses ressources aux étudiants. Le prix extrêmement élevé des livres ne permettait pas à un grand nombre de jeunes gens de se consacrer à l'étude, malgré leurs bonnes dispositions. Un individu pauvre, pour commencer les études latines, première branche que l'on enseignait alors dans la carrière scientifique, devait acheter son *Nebrixa* [1], qui, avec les autres livres nécessaires, lui absorbait une forte somme d'argent. Les bibliothèques publiques écartaient en partie ces obstacles et contribuaient au développement de ces intelligences.

La valeur des bibliothèques établies à Santiago a dû être fort élevée, attendu le prix des livres à cette époque et la nécessité de les tirer directement d'Espagne [2]. Celle des Do-

[1] C'est le nom de l'auteur de la grammaire latine qui était suivie à cette époque. (*Renseignement fourni par l'auteur.*

[2] Aujourd'hui même, le prix des livres est fort élevé au Chili, et cependant le goût et l'habitude de la lecture se généralisent. Les productions littéraires locales

minicains parvint à compter environ cinq mille volumes, dont la plupart furent dus au zèle de frai José Godoi, qui les recueillit en Italie et en Espagne, et les transporta au Chili. Celle des Augustins en eut près de trois mille, et son généreux fondateur fut frai Diego de Salinas y Cabrera. Le principal promoteur de celle des Franciscains fut frai Bonaventure Zarate, au commencement de ce siècle, et le nombre de ses ouvrages fut considérablement augmenté en 1797 par frai Blas Alonso et frai Lorenzo Nuñez. Le couvent de la Merci dut sa bibliothèque à frai Manuel Toro Mazote et à frai Juan Barrenechea. La Compagnie de Jésus établit ses bibliothèques de Santiago et de la Conception en 1751, et la première était sans contredit une des plus riches en ouvrages précieux. Ces dépôts des lumières de tous les siècles étaient ouverts tous les jours à ceux qui voulaient les visiter. L'évêque D. Manuel d'Aldai fit fonder celle de sa cathédrale avec sa magnifique collection de livres, en créant en outre sur son propre capital une pension pour un bibliothécaire perpétuel.

L'érection d'une université publique était nécessaire pour assurer davantage le résultat de tant d'efforts faits pour le développement des sciences sur le territoire du Chili. La municipalité et l'Audience le comprirent bien, et s'adressèrent au roi pour le demander. Jusqu'à cette époque, les universités pontificales des Dominicains et des Jésuites avaient exercé la surintendance de leurs cours et appelé les étudiants aux différents grades que conférait l'écolâtre de la cathédrale; mais ces universités étaient absolument étrangères à l'étude de la jurisprudence, de la médecine et des

d'ailleurs sont rares.... Aussi des spéculateurs européens ont-ils compris les bénéfices que promettait ce nouveau marché, et il y a à Paris des officines qui manipulent en gros, pour l'Amérique espagnole, les traductions de nos... romans illustrés! Hélas! les éditeurs catholiques se laissent presque toujours devancer. (*Note du traducteur.*)

sciences exactes, et l'enseignement était par conséquent réduit aux branches de la théologie. Pour suivre les cours de droit, il fallait entreprendre le voyage du Pérou, et s'inscrire parmi les étudiants de Saint-Marc. L'Université allait affranchir les jeunes Chiliens de cette nécessité et reculer par suite les bornes qui jusqu'alors limitaient leur noble essor. Ferdinand VI se rendit aux prières des interprètes du vœu de la nation, en nommant, comme son fondateur, D. Thomas Azua Iturgoyen, qui s'était montré le promoteur si zélé de ce projet tant au sein de l'Audience et du conseil de Santiago, qu'en Espagne, près du trône du monarque. Le conseil ayant reçu le décret du roi [1], chargea le licencié D. Alonso de Lecaros, de la construction des bâtiments de l'Université, dont l'achèvement procura aux habitants de Santiago la satisfaction de voir s'installer le corps honorable que depuis long-temps il désirait si ardemment posséder. Toutes les autorités civiles et ecclésiastiques et les personnes les plus notables de la ville se rendirent à l'Université le 10 janvier 1747; et en présence de toutes, le président fit lire à haute voix le décret du roi qui permettait l'érection de l'Université, et la bulle expédiée pour le même objet par le souverain Pontife.

Après la lecture des deux pièces, le président donna à l'Université le nom de Saint-Philippe. Peut-être les égards dûs à l'évêque D. Pedro Philippe d'Azua, qui avait été auparavant l'un des plus zélés promoteurs de son établissement, purent-ils influer sur le choix de ce nom, peut-être aussi d'autres motifs : nous ne le savons pas positivement. Il nomma pour premier recteur D. Thomas Azua, et pour professeur de droit civil, D. Santiago Tordecillas; de droit canon, D. Alonso de Guzman y Peralta; du décret de Gratien, D. Manuel d'Aldai y Azpé; de théologie, D. Pedro Tula Bazan; de mathématiques, frai Francisco Garavito,

[1] Rendu à Saint-Ildephonse le 28 juillet 1738. (*Note de l'auteur.*)

de l'ordre des Prêcheurs; de médecine, D. Dominique Lavin; de la scholastique de Saint-Thomas, frai José Rodriguez, du même institut que Garavito; et de la doctrine de maître Scot, frai Jacinto Fuenzalida.

Les professeurs pensionnés par le trésor public ne tardèrent pas à ouvrir leurs cours et à établir les conférences qui duraient quatre mois de l'année. On y voyait accourir tous les étudiants des cours supérieurs, qui s'égaraient en disputant dans le dédale de syllogismes interminables, et consumaient ainsi des heures entières sans avoir rencontré la solution vraie de la question qu'ils s'évertuaient à débattre. Le nombre des gradués arriva bientôt à être considérable, malgré le difficile examen qu'on leur faisait subir. La collation de ces grades était une cause de grande agitation dans le pacifique Santiago; elle comprend des détails assez curieux pour que nous les parcourions, au moins à la légère.

Le candidat, portant à la main le chapeau et le bonnet, insignes du doctorat, allait rendre visite aux docteurs, accompagné d'un parrain appartenant à la faculté dans laquelle il devait entrer. Cette visite avait un double objet : de leur demander leur concours et de leur remettre le montant de la taxe que leur allouait le tarif universitaire. Les preuves de capacité données, le recteur fixait jour pour la réception du nouveau docteur. Au jour indiqué, le candidat, accompagné de ses parents et amis, conduisait le recteur de sa maison à l'Université, et de là, accompagné de tous les docteurs, se rendait à la cathédrale, où le chanoine-écolâtre lui conférait le grade, en le coiffant du chapeau et du bonnet qu'il lui prenait des mains.

Quelqu'arriéré que fût le programme de l'Université de Saint-Philippe, elle éveilla néanmoins dans la jeunesse chilienne une noble émulation qui anima l'enseignement et l'étude des sciences. Les jeunes gens qui s'appliquaient aux travaux de l'esprit voyaient un but à leur carrière : il s'agis-

sait de conquérir, pour les uns les honneurs du grade, pour les autres les avantages pécuniaires qu'offraient les chaires de l'Université qui se donnaient au concours.

Le collège royal de Charles vint remplir le vide que laissa la suppression du pensionnat de Saint-François Xavier, dirigé par les Jésuites. La ville représenta au roi la nécessité de l'établissement d'un collège qui servît à l'éducation des nobles et dont les élèves payassent les frais de leur instruction scientifique, bien qu'il dépendît du roi qui le fonderait. Le roi accepta cette idée et chargea le capitaine général d'ériger la maison que l'on demandait [1], en formulant d'avance le règlement auquel elle devrait être soumise. En conséquence, D. Francisco Xavier Morales procéda à l'organisation du collège, qu'il appela de Saint-Charles.

Les étudiants des pensionnats du Chili usaient jusqu'alors, comme les collégiens d'Espagne, d'un costume particulier. Celui des séminaristes de Santiago était bleu; et pour distinguer de ceux-ci les élèves de la nouvelle maison, Morales leur donna un uniforme rouge. Le nouveau collège ouvrit des classes pour l'enseignement du latin, de la philosophie, de la théologie et de la jurisprudence. Son recteur et ses professeurs, nommés par le capitaine général, étaient ordinairement ecclésiastiques, et pas toujours très-versés dans la connaissance de la branche qu'ils enseignaient.

Les ressources dont le collège carolin disposait pour subsister consistaient dans la pension que payait annuellement chaque élève, trois mille piastres que fournissait le trésor royal et dans le montant des bourses perpétuelles que quelques familles puissantes achetèrent du gouvernement.

Pendant qu'on travaillait de cette manière à procurer l'instruction aux riches, on ne cherchait pas avec moins de soin à la propager parmi les indigènes. Nous avons rap-

[1] Décret rendu à Madrid le 4 septembre 1769. (*Note de l'auteur.*)

porté ailleurs l'établissement du séminaire de naturels à Chillan. Il tomba en 1767, et resta fermé jusqu'au 14 mai 1792, où il fut ouvert de nouveau sous la direction des religieux de la propagande. Son premier recteur fut l'écrivain du Chili frai Francisco Xavier Ramirez, qui, de concert avec frai Isidore Lopez Calzada, rédigea aussi le règlement pour l'administration intérieure des élèves. Les progrès de cet établissement furent toujours peu satisfaisants : le nombre de ses élèves arriva à peine à seize, choisis parmi les fils des caciques et des principaux personnages de l'Araucanie, qui voulaient bien se prêter librement à les remettre.

Peu auparavant, le 5 mai 1775, le président Jauregui avait ouvert un séminaire de naturels à Santiago, au collège de Saint-Paul, dans le double but de travailler à les instruire et à les soumettre. Pour l'un, on employait l'enseignement, et en faveur du second, militait efficacement le séjour à Santiago des élèves, qui servaient comme d'ôtages, assurant la fidélité de leurs parents à un roi éloigné et inconnu d'eux. Le prêtre D. Augustin Escandon fut désigné pour diriger ce séminaire, qui s'ouvrit enfin avec dix-sept élèves recueillis dans les districts de l'Araucanie. Parmi eux, quatre commencèrent l'étude du latin ; les autres consacrèrent leurs efforts à s'instruire dans la lecture et dans l'écriture. Escandon fit le règlement que le gouvernement approuva, et resta à la tête de l'établissement avec le prêtre Ortega, sujet recommandable par ses vertus et par son savoir.

Bien que nous ne puissions pas appeler abondants les résultats que produisit cet établissement, ils ne furent pourtant pas non plus à dédaigner. Quelques jeunes gens y terminèrent leur carrière et parvinrent à recevoir le sacerdoce, entre autres, les prêtres D. Pascal Raucante et D. Martin Milacollau, qui rendirent de bons services à l'Eglise

de Santiago, et travaillèrent avec succès au développement de la civilisation parmi leurs compatriotes.

Mais rien de tout ce que nous avons rapporté jusqu'ici ne satisfaisait pleinement les exigences du pays relativement à son instruction. Il fallait vulgariser les connaissances qui facilitent la culture des productions indigènes, connaissances qui méritèrent justement le nom de *connaissances utiles*. « Rien ne peut mieux servir, disait-on, de point de ralliement pour toutes les opinions, et de symbole à toutes les classes qui cherchent la vérité, que l'évidence même de la méthode qui la fait trouver d'une manière certaine. Puisque ce résultat n'a pas été obtenu par les moyens employés jusqu'ici, il convient de le chercher dans une autre voie qui a pour elle le consentement général. Les sciences spéculatives ne peuvent pas l'ouvrir à tous, et ne satisfont pas à toutes les nécessités. Une agriculture sans débouchés et sans principes, un simulacre d'industrie sans enseignement ni émulation, un commerce ou pour mieux dire un mercantilisme de routine, sans calculs, combinaisons ni éléments, ont besoin, pour sortir de l'enfance, des secours que donnent la géométrie et l'arithmétique, et faute desquels on ne voit pas dans le Chili ces professions s'élever au-dessus de la médiocrité, comme cela arrive à chaque instant dans toutes les parties du monde, et ainsi la prospérité publique, qui naît de celle des individus, n'avance pas d'une ligne.

» Les sciences abstraites, qui exigent d'abord l'arrangement méthodique du discours, se perfectionneront par l'étude des sciences d'expérience et de démonstration, lorsque celles-ci auront appris à chercher dans un ordre pratique et progressif, les connaissances utiles et solides dont le génie de l'homme est capable; car il se rectifiera par là, en s'accoutumant à l'exactitude dans le raisonnement; et les esprits s'affranchiront, de cette manière, de l'abus de la

scholastique et de l'esprit de parti, qui, après avoir faussé le jugement, inspirent une opiniâtreté qui passe dans la société et dans les mœurs; comment pourraient-elles ne pas se ressentir toujours de cette futilité et de cette suffisance qui accompagnent les études de mémoire, bien différentes de la sincérité et de la modestie inséparables des études qui ne recherchent que la vérité, qui s'habituent à elle, à force de la poursuivre, et qui fondent leurs discours les plus relevés sur des principes simples et certains. »

» Surtout, et ceci nous touche de plus près, c'est surtout le travail méprisé, ruineux, désespéré des mines, qui doit être le plus apprécié, le plus productif, le plus encouragé, et qui ne produira jamais les résultats dont il est susceptible, si l'art ne supplée pas aux avantages qu'elles présentaient, lorsqu'on pouvait y travailler à la superficie avec une multitude d'ouvriers, et si l'on ne substitue l'emploi de l'intelligence à la force physique. Jamais les trésors que couvrent les montagnes pour les dérober aux recherches de l'ignorance et de l'avarice, et les offrir à celles de l'industrie et du travail, ne nous feront connaître, au milieu des apparences de toutes les richesses, celle dont la Providence nous a doués avec prédilection. En vain nous foulons aux pieds les précieuses productions du règne minéral; les plus magnifiques ne s'obtiennent avec incertitude qu'au prix de fatigues opiniâtres; la plupart se cachent à notre vue bornée; la perte totale des premières et le manque de connaissance d'innombrables fossiles utiles aux arts, à la pharmacie et aux fabriques, nous privent d'objets qui suffiraient à constituer le bien-être de nations entières; il n'y a rien de plus clair. Nous le savons tous, et les voyageurs, les écrivains, tous les gens qui ont le sens commun nous le rappellent.

» Les personnes qui, à raison d'un caractère quelconque, exercent une autorité sur les autres, auront cette supériorité

que donne le savoir, et la rendront plus douce, en cherchant les moyens d'augmenter l'aisance matérielle et morale des peuples. Ceux-ci reconnaîtront dans ces efforts les véritables intentions du souverain et se mettront en état de lui payer des impôts qu'il leur rend ensuite en protection et en sécurité. Après cela on verra naître nécessairement les idées inséparables de la reconnaissance, et ces vertus auxquelles contribuent des sciences qui rendent l'homme modéré, véridique, exact, bon citoyen et bon sujet. »

C'étaient là quelques-unes des vues que soumettait au capitaine général, et par son intermédiaire au souverain, le citoyen éminemment philanthrope D. Manuel Salas Corvalan [1]. L'érection de l'académie royale de Saint-Louis, en 1796, fut due au zèle du patriotisme avec lequel cet homme remarquable s'appliqua à réaliser ses idées. L'académie ne se borna point à remplir le programme dont s'étaient jusqu'alors occupés les autres établissements d'éducation; elle ouvrit des cours de mathématiques, enseignées par le lieutenant des ingénieurs, D. José Ignace Santa Maria; de physique, professé par frai Francisco Puente; de dessin, de langues; et le nombre des élèves qui les fréquentaient s'éleva jusqu'à quarante.

De tout ce que nous avons rapporté, il résulte que l'instruction marchait graduellement dans le Chili, et que ses pas étaient bien plus soutenus par le zèle patriotique des citoyens, que par les efforts généreux de l'autorité chargée de travailler à son développement.

[1] *Voir le document n° 34.*

CHAPITRE XI

SOMMAIRE. Ouvrages d'écrivains chiliens peu connus. — Frai Juan Barrenecaea, historien. — D. Pedro Cordoba Figueroa, historien. — Sœur Ursule Suarez. — Analyse de son *Histoire des Révélations*. — Miguel Viñas : sa biographie. — Résumé de sa philosophie péripatéticienne. — Ses sermons. — Biographie du P. Guillermo. — Notice sur son *Art nautique moral*. — Analyse de ses poésies. — Frai Antonio Miguel Ovalle écrit une défense de sa juridiction. — Raison de la publication de cet ouvrage. — Analyse des œuvres spirituelles du P Ignace Garcia. — Notice sur la vie de ce célèbre écrivain. — Biographie de maître frai Antonio Aguiar. — Notice sur sa *Chronique religieuse*. — Frai Sébastien Diaz. — Jugement sur ses œuvres. — Le P. Manuel Lacunza. — Analyse de sa *Venue du Messie dans sa majesté et sa gloire*. — L'abbé Miguel Olivarès. — Jugement sur ses œuvres. — Quelques mots sur les écrits de Juan Ignace Molina, Philippe Vidaurre, Diego Fuenzalida, José Rodriguez, Xavier Zevallos et Domingo Authomas. — Œuvres de l'évêque Aldai. — Analyse de ses sermons et de ses homélies. — Ecrits d'Espiñeira. — Œuvres de frai Augustin Caldera. — D. Pedro Tula Bazan. — Le P. Oteiza.

Quelques-uns des ouvrages que nous nous proposons d'analyser dans le présent chapitre sont généralement connus, aussi bien que les auteurs qui les produisirent : la plupart néanmoins sont inconnus de presque tout le monde; et pour donner quelque idée de leur mérite, nous en ferons une analyse un peu plus étendue.

Nous pouvons considérer l'*Histoire du Chili* écrite par le P. Barrenechea, comme la plus ancienne de celles qui ont paru dans ce siècle, bien qu'elle ne soit pas la plus esti-

mable pour son mérite littéraire. Elle nous présente bien des faits détachés, appartenant, les uns à l'histoire politique, les autres à l'histoire ecclésiastique du pays; mais ils sont entremêlés de mille anecdotes qui en défigurent considérablement le caractère. L'auteur raconte dans un épisode les amours de Casilab et de Rucamila, qu'il appelle ses héros. Barrenechea se montre, dans la narration, romanesque jusqu'à l'exagération. Les descriptions prolixes qu'il fait de certains objets, sans doute plus agréables alors aux Chiliens, causent de l'ennui par leur minutie même.

Frai Juan Barrenechea naquit à la Conception en 1669. Appliqué dès sa jeunesse à des études sérieuses, il fit des progrès dans les humanités; mais il sut profiter surtout des lumières que recevait son intelligence, pour ne regarder les choses de la terre qu'avec le mépris qu'elles méritent, et il se fit religieux dans le principal couvent de la Merci à Santiago. Ses talents remarquables portèrent ses supérieurs à l'envoyer à Lima pour y étudier la théologie dans l'université de Saint-Marc; après quoi il retourna à Santiago, où il enseigna avec distinction la philosophie et la théologie dans sa communauté. Devenu supérieur de la maison où il professait, il fut ensuite élevé à la dignité de provincial, et après avoir rempli cette charge, il retourna à Lima, où il écrivit l'ouvrage dont nous avons parlé. Le P. franciscain frai Antonio Bauza le recueillit en 1818, et le porta à Santiago, où il se conserve dans la bibliothèque nationale, quoiqu'incomplet. Notre bibliothèque en possède aussi une copie.

D. Pedro Cordoba Figueroa, petit-fils du général D. Alonso Cordoba Figueroa, que nous avons eu occasion de nommer plusieurs fois, naquit à la Conception, et y commença sa carrière littéraire, où il acquit l'instruction et fit les progrès dont témoignent ses écrits. Figueroa écrivit l'histoire du Chili depuis sa découverte par Diego d'Alma-

gro jusqu'à la mort de D. Gabriel Cano d'Aponte, en 1733. Il la divise en six livres, et chaque livre en chapitres. L'auteur s'attache spécialement au récit des évènements politiques ; il ne fait que toucher en passant quelques faits qui concernent le gouvernement ecclésiastique, et garde un profond silence sur ce qui regarde l'histoire littéraire.

La vaste érudition que Figueroa déploie dans son histoire, entremêlant la narration des évènements accomplis dans le Chili avec des passages des auteurs de l'antiquité, des textes de l'Ecriture, des citations des Pères et des vers des classiques, en rendent la lecture lourde et extrêmement ennuyeuse. Toutefois cela ne diminue pas le moindrement le mérite réel de l'auteur : c'est certainement un des historiens les plus graves qui aient compulsé les annales du Chili, et nous avons plus d'une fois préféré son témoignage à celui des autres.

Cet ouvrage existe manuscrit : l'original appartient à notre bibliothèque, mais il est incomplet, car il y manque la préface de l'auteur et les chapitres qui traitent du gouvernement d'Aponte. Les copies que nous avons vues présentent les mêmes lacunes.

D. Pedro Cordoba Figueroa mourut subitement dans sa ville natale, en 1740, après avoir parcouru, comme son père et son aïeul, tous les grades de la milice jusqu'à celui de sergent-major du royaume, auquel l'éleva le capitaine général D. Manuel Salamanca.

Sœur Ursule Suarez, religieuse du couvent de Sainte-Claire de la Victoire, écrivit sa vie par ordre de son confesseur dans un ouvrage qui a pour titre : *Relation des miséricordes singulières dont le Seigneur a usé envers une religieuse, son indigne épouse*, etc. Le style de cet écrit est naturel, et le langage sans prétentions. L'auteur raconte, avec une candeur enfantine, les divers évènements qui forment la trame de sa vie jusqu'à l'époque où elle s'arrête.

Elle y montre de la simplicité, de la pureté, et dans plusieurs passages de la sensibilité; mais il règne, en général, un certain désordre dans le récit, qui le rend pesant et fatigant. Quelquefois elle s'élève avec un pieux enthousiasme dans l'explication de ses entretiens avec Dieu, quand son âme, s'élançant au-delà des espaces, reconnaissant le néant de son propre être, allait se prosterner devant l'Infini; et d'autres fois, à côté d'un passage sublime par sa divine naïveté, on la voit décrire, avec une scrupuleuse minutie, soit un rêve, soit une conversation insignifiante. Ce qu'il y a de plus saillant dans tout l'ouvrage, c'est un certain caractère visionnaire, qui porte l'auteur à tout attribuer à une voix intérieure, flambeau lumineux, colonne de feu comme celle des Israélites, qui toujours la dirigeait sur la mer orageuse de ce monde. On ne trouvera presque pas un passage qui ne serve à prouver notre assertion. Mais cette *parole*, comme sœur Ursule appelle cette voix, n'était autre chose, à notre avis, que le produit du sens intime, le résultat de ses propres réflexions, quelquefois même une illusion, à laquelle donnait naissance une imagination égarée par les exagérations de l'ascétisme. Il ne saurait, du reste, en être autrement, et à ce propos nous citerons un trait qui a contribué à former notre opinion. Une nuit qu'elle était en prière dans sa chambre, un spectacle grandiose s'offrit tout-à-coup à son imagination. Il lui sembla qu'elle se trouvait dans une région où la nature déployait les dons si riches qu'au printemps elle prépare pour nous en faire jouir plus tard, pendant qu'à Santiago l'hiver faisait sentir ses cruelles rigueurs. C'étaient de vastes campagnes, tapissées de verdure, des bosquets touffus aux sentiers mystérieux et bordés d'une excessive quantité de fruits, à travers lesquels elle entrevoyait défiler une troupe d'hommes à la figure agréable, à la peau blanche, avec les cheveux tout poudrés. La vue de toutes ces choses la jetait dans une espèce de stupeur.

Quand elle raconta ce fait à son confesseur, il lui dit de s'enquérir dans quelle partie du monde était situé ce merveilleux pays; et au bout de quelque temps, elle lui apprit que ce pays aux beaux hommes était.... la Chine! Nous pourrions citer d'autres bévues semblables, comme de transporter l'Arabie en Afrique, une fois qu'elle s'imagina qu'elle prêchait aux nègres, comme de croire voir apparaître le diable, la nuit, dans le miroir, à la lueur d'une bougie, etc. Nous ne pouvons résister au désir de copier la description qu'elle en fait, pour mieux faire connaître le caractère de l'ouvrage que nous analysons; c'est comme le moule sur lequel tout le reste aurait été formé. La sœur Ursule s'exprime ainsi : « Je vis dans le miroir un nègre, il me parut l'être à sa mise; non que je visse sa figure ou une autre partie de son corps pour le reconnaître, car il était tout enveloppé; mais je crus que c'était un nègre à cause de son extrême saleté. Il avait un manteau tout déchiré jusqu'au bas, d'une couleur plus noire que grise, et traînant jusqu'à terre. On ne lui voyait pas les pattes; il tenait la tête basse et la figure couverte par les pans de son manteau. . . . . Je le regardais de tous côtés pour découvrir sa figure... Je tournai tout-à-coup la figure pour regarder dans la chambre ce que je voyais dans le miroir; et il n'y avait ni escarpolette (car le nègre était se balançant sur une escarpolette), ni nègre, ni personne d'autre en toute la chambre.... Je regardai de nouveau dans le miroir, et je trouvai l'être noir tout découvert et si horriblement laid, qu'il faisait peur à voir. Il avait la figure extrêmement large et aplatie, le front brisé, les narines immobiles, les yeux étincelants et le blanc des yeux couleur d'orange; des glandes lacrymales lui sortait du feu, et il paraissait plus ardent que celui que nous voyons.... Il essaya de m'effrayer davantage, en me lançant son haleine.... et cela m'épouvanta; car je n'avais pas encore bien regardé sa bouche, parce qu'il tenait les

lèvres serrées, et elle allait d'une oreille à l'autre, et les dents étaient petites et séparées comme une scie, et dans une si grande bouche il y en avait beaucoup, beaucoup, et de toutes il lança du feu qui donna des étincelles sur le miroir; toute sa langue était du feu, etc.... » Comme on le voit par ce fragment où l'on respire cet air imprégné de préjugés et de fantômes qui entoure notre atmosphère dans l'enfance, l'écrivain peu s'inquiète de la correction de la phrase et de la netteté de la diction et du style; son œuvre abonde en défauts de tout genre qui la rendent obscure et indigeste. Mais il y a une considération qui doit nous rendre indulgents : c'était une femme, et elle vivait à une époque où l'on refusait au sexe l'éducation scientifique, et où l'on bornait son instruction à un cercle étroit, qui comprenait les leçons strictement nécessaires pour se faire comprendre, et quelquefois moins encore.

L'écueil contre lequel donne tout homme qui écrit sa vie, principalement s'il a été mêlé aux affaires publiques, c'est une espèce de dédain affecté pour l'opinion qui s'est formée sur sa conduite. Il se met, sans s'occuper de ce qu'on a pu lui dire, à développer les motifs de ses actions, voulant toujours y trouver la justification de sa manière d'agir. De prétextes le plus souvent frivoles, il se bâtit un bastion d'où il défie les traits de l'opinion, et du haut de sa forteresse en apparence impénétrable, il la surprend par de brusques attaques, au moyen desquelles il tâche de balayer tout ce qui pourrait l'exposer à quelqu'embarras. Jamais un pardon, point de déférence! Combien grand est le contraste que présente une semblable méthode avec celle de l'homme du cloître, lorsqu'il lui arrive de prendre la plume pour raconter sa propre vie! La timidité préside à ses actes. S'il en a fait quelqu'un qui puisse avoir causé quelque chagrin à autrui, il s'accable lui-même de reproches; il s'accuse comme s'il avait toujours été coupable; profondément humble, il ne

trace l'histoire de sa vie en quelques lignes que forcé par l'obéissance, et alors même il supplie qu'on ne lui donne aucune publicité, parce qu'il craint de voir ressortir aux yeux du monde les vertus qui ornent son âme, du monde dont il lui semble d'avance entendre tomber sur lui les plaisanteries sans fin; car il ne se croit jamais ni parfait, ni même sur le premier échelon de l'échelle des vertus spirituelles. Cela s'applique tout-à-fait à l'ouvrage de sœur Ursule, qui se distingue par les caractères que nous venons d'indiquer. Nous allons exposer, dans un cadre rétréci, sa vio, telle qu'elle résulte de son propre récit. — Elle naquit l'an 1668, de l'union de D. Martin Suarez et de doña Maria d'Escobar. D'une complexion délicate et maladive, sa santé leur causa des inquiétudes sérieuses, et plus d'une fois ils la virent aux portes du tombeau. La nature finit par triompher de toutes ces infirmités, mais elles n'abandonnèrent pas leur proie sans vengeance. Elles lui laissèrent en partage une faiblesse et un épuisement qui empêchèrent tout d'abord son tempérament de se développer dans sa vigueur et sa force. Son enfance s'écoula sans aucun évènement digne d'appeler l'attention, si ce n'est le développement subit de ses qualités physiques et morales qui promirent à ses parents un avenir plein de bonheur et de gloire. Elle en passa la plus grande partie dans la maison de ses aïeuls paternels, où tout le monde l'aimait, en raison de sa vivacité et de son affabilité. La tendresse que ces bonnes vieilles gens portaient à leur petite-fille, les engageait envers elle à des condescendances que n'approuvait pas la mère d'Ursule: de là une foule de reproches de la part de celle-ci, et en même temps de nouveaux témoignages d'affection de la part des aïeuls, et la pauvre petite en concluait qu'elle n'était pas aimée de sa mère. Mais l'expérience lui donna bientôt des preuves évidentes du contraire. La mort enleva les vieux parents d'Ursule, lorsqu'elle comptait à peine six ans,

un peu plus, un peu moins, et cet évènement, en apparence peu important, contribua peut-être plus que tout autre à fixer le sort futur de la jeune fille. Cette circonstance la fit séparer de sa mère, qu'elle ne pouvait voir sans trembler, et placer pour long-temps dans une autre maison. Comme Ursule ne voyait sa mère que fort rarement, la tendresse que nous avons naturellement pour les auteurs de nos jours commença à s'affaiblir dans son cœur. C'est à cette époque que se manifesta dans le caractère d'Ursule un fonds de vivacité qui ne se démentit jamais, pas même dans le cloître. Beaucoup de personnes furent victimes de ses malignes espièglerie; aussi ne prévoyait-on jamais qu'elle pût devenir ce qu'elle a été. Elle avait une imagination impressionnable, toujours pleine de visions qui exerçaient sur son physique une influence telle, qu'elles lui occasionnaient des infirmités. A mesure qu'elle croissait, on voyait s'éveiller en elle le goût du luxe, le désir de briller, ce qui ne déplaisait pas à sa mère, attendu qu'elle la destinait déjà dans son esprit à perpétuer sa race. Mais la main invisible de la Providence accumulait un grand nombre d'obstacles qui empêchaient la réalisation de ces désirs. Une répugnance invincible au mariage en même temps qu'une grande ferveur au service de Dieu présageaient déjà la lutte qui devait s'engager entre la jeune fille timide et docile et la mère impérieuse. Celle-ci ne négligeait aucun moyen d'augmenter chez Ursule cette inclination au faste qui s'était prononcée de si bonne heure dans son caractère. Mais certaines paroles imprudentes mirent la jeune fille soupçonneuse en garde contre les desseins de sa mère. Cédant déjà dès lors à l'impulsion secrète qui la dominait, elle commença à prier doña Maria de la faire entrer au monastère des Clarisses. Mais celle-ci, loin d'écouter sa demande, devenait furieuse chaque fois qu'on lui parlait de religieuses, et ne renonçait pas un instant à ses projets

d'établissement. Cette situation désolait Ursule, à qui son désespoir conseillait jusqu'à des moyens illicites, indignes d'une jeune personne élevée dans les principes sévères de la vertu.

C'est à cette époque que fut fondé le monastère de la Victoire, sous le patronage d'un grand oncle paternel d'Ursule. Ce chevalier fut son ange protecteur : ce fut lui qui, à force de sollicitations, parvint à vaincre l'obstination de la mère, laquelle consentit enfin à ce que sa fille entrât au monastère de la Victoire, d'où elle éprouva ensuite le désir de sortir. Elle y fit son entrée à l'âge d'onze ans, au milieu des larmes de sa mère et des gémissements de ses domestiques qui la pleuraient comme s'ils avaient perdu l'objet qu'ils aimaient le plus. Le cœur de la pauvre enfant ne souffrait pas moins ; et au milieu du chemin les forces faillirent lui manquer, pour mener à fin sa résolution. Mais sa volonté calma sa douleur, et elle alla sereine s'enfermer dans cette enceinte sacrée, dont l'entrée est défendue à ceux que n'y appelle pas une vocation divine. Le changement de vie qu'elle trouva ne laissa pas que de la choquer, car elle ne jouissait plus des mêmes commodités que dans la maison maternelle ; mais elle se résigna à tout. On lui donna l'habit de novice le 11 avril 1678, et dès lors s'ouvrit pour elle une ère nouvelle, où elle souffrit une série non interrompue de travaux et de peines, occasionnés tant par le noviciat que par l'inconsidération des supérieures, que la constitution délicate d'Ursule n'empêchait pas de la soumettre à des épreuves d'une rigueur extraordinaire. Plus d'une fois le désespoir vint teindre de brillantes couleurs l'horizon de sa vie passée, comme pour la faire presque repentir de sa résolution. Les tentations ne lui manquaient pas : sa mère l'invita plus d'une fois à quitter la retraite, et finit par passer des paroles aux actes ; car informée des afflictions de sa fille, elle ne put, dans son amour, souf-

frir plus long-temps cette injustice, et voulut l'arracher du cloître par la force. Mais la résignation faisait bientôt renaître le calme dans l'âme agitée de la novice, qui rejetait bien vite loin d'elle le souvenir de son bien-être passé. Elle passa presque toute sa vie à enseigner le latin à ses compagnes, qui plus d'une fois lui manquèrent de respect, parce que sa petite personne ne leur imposait pas. Elle assure qu'à cette époque une voix lui annonça la mort de trois personnes, qui arriva effectivement. Son épreuve se prolongea cinq années, à la fin desquelles Ursule fit profession le 2 janvier 1683. A peine fut-elle solennellement admise parmi les religieuses, qu'on lui conféra plusieurs emplois, entre autres celui d'économe, dont elle s'acquitta avec zèle et de la manière la plus satisfaisante. Bientôt elle devint définitrice, la plus haute dignité après celle de sous-prieure et d'abbesse; en cette qualité, elle vint à faire partie du conseil de l'abbesse; mais cet honneur lui valut assez de déboires, parce qu'elle voulut remplir loyalement ses fonctions. A la fin, lorsque les religieuses eurent appris à connaître la capacité de son intelligence et la bonté de son caractère, elles voulurent l'élire pour leur supérieure et lui confier la direction de la maison : Ursule refusa long-temps cet honneur, mais elle finit par l'accepter, vaincue par les instances et les prières de ses consœurs, qui n'eurent jamais à se repentir d'avoir jeté leurs vues sur une femme si accomplie. Durant la période de son administration comme abbesse, elle introduisit dans le couvent des réformes importantes, secondée dans ses efforts par l'évêque de ce temps-là. Ce laps de sa vie qui s'écoula depuis son entrée au couvent jusqu'à sa quarantième ou cinquantième année, où elle commença à écrire sa biographie, est un tissu d'aventures innocentes mêlé d'apparitions divines. Son amusement favori, comme elle le raconte, était de tromper les hommes, en leur faisant croire qu'elle n'était pas religieuse

uniquement pour se moquer d'eux et pour faire profiter ses compagnes des présents qu'ils lui envoyaient. Cette conduite donnait lieu à de graves reproches de la part de *la parole* qu'elle croyait entendre continuellement résonner à ses oreilles, et qui l'accusait d'une impardonnable légèreté, puisqu'elle était allée chercher Dieu au monastère, et qu'elle l'abandonnait sitôt pour des objets mondains. Mais qui ne reconnaît là l'avertissement d'une conscience timide qui nous reproche la moindre faute dans l'accomplissement de nos devoirs? On ne pourrait alléguer qu'un seul fait en preuve du contraire : c'est qu'elle vit, un jour qu'elle traversait le chœur pour se diriger vers la porte où elle voulait causer avec quelques hommes, une grande lumière jaillir du tabernacle et éclairer toute l'église. Elle fut tout éblouie de ces clartés soudaines, et cependant il n'y avait pas un rayon de soleil qui donnât sur aucune partie de l'édifice. Au même moment, une voix lui cria : « Ame, où vas-tu? » Frappée d'épouvante, elle se mit à fuir au-dehors, ne s'arrêtant point avant d'arriver à sa cellule. Mais ce fait a bien pu n'être qu'une illusion d'optique, et d'ailleurs, Dieu ne fait pas de miracles sans nécessité. La vertu d'Ursule ne pouvait courir aucun danger qui exigeât cette intervention providentielle, puisque, comme elle le dit, elle le *faisait seulement pour se jouer des hommes* [1]. Quelle personne timorée aurait osé continuer ces jeux, après un pareil avertissement? Elle continua pourtant, et cela prouve qu'il n'y a eu qu'une pure illusion dans le fait que nous avons cité; car, dans le cours de sa vie, elle donne de fréquents témoignages de soumission à cette *parole*. Elle fut ainsi toujours favorisée de visions rares et merveilleuses, dont les objets

[1] Nous croyons comme M. Eyzaguirre que cette bonne sœur Ursule était souvent et habituellement le jouet de son imagination ; mais nous professons que Dieu fait ses miracles quand il lui plaît, et surtout que Dieu seul peut connaître les cas où les miracles sont plus ou moins nécessaires. (*Note du traducteur.*)

étaient aperçus d'elle seule, et elle ne faisait part qu'à son confesseur de tout ce qui arrivait. Parmi ses confesseurs, on doit remarquer le Jésuite Viñas, qui était son conseiller; il lui montra toujours de la compassion, et ne chercha jamais à contredire et à réfuter son idée favorite, à savoir que c'était la voix de Dieu qu'elle entendait. Mais elle fut à différentes reprises trompée par cette *parole*, ainsi qu'elle l'avoue avec une candeur naïve : cette circonstance seule suffirait pour ne pas ajouter foi au surplus, quelque vraisemblable qu'il pût paraître. Nous sommes loin toutefois de mettre en doute la vertu éminente, la parfaite obéissance, la charité envers le prochain, la rigoureuse régularité de sœur Ursule, en dépit de toutes ses infirmités. On la vit souvent assister aux offices du chœur, malgré la faiblesse de sa santé et ses grandes douleurs de poitrine et de poumon. Elle était fort adonnée à l'oraison, et il lui arrivait d'y passer des heures entières, dans de tendres entretiens avec son Dieu, où elle puisait une force nouvelle pour supporter les peines de la vie. Pendant qu'elle priait, on aurait dit à ses battements que son cœur allait sortir de sa poitrine, son visage s'enflammait, la respiration s'ouvrait un passage difficile à travers les organes, son âme voulait, pour s'unir à son Dieu, briser les chaînes qui la retenaient malgré elle. Plus d'une fois l'innocente Ursule fut en butte aux traits de la médisance, mais elle triompha de ses ennemis par la patience. Elle fut enfin un modèle de vertu que devraient imiter dans leur conduite toutes les personnes qui aspirent à la perfection. Sa mort arriva le 5 octobre 1749, et la veille, elle l'avait elle-même annoncée aux autres religieuses qui la voyaient en apparence bien portante. L'original de l'œuvre de sœur Ursule se conserve dans les archives de son monastère, et nous en avons une copie en notre possession.

Le P. Miguel Viñas naquit en Catalogne, province d'Espagne. Porté à embrasser la carrière ecclésiastique, il

prit l'habit chez les Jésuites, au collège de sa ville natale. Par ordre de ses supérieurs, il passa au Pérou, et de là au royaume du Chili, l'an 1680. Les directeurs du grand collège de Saint-Michel de Santiago le destinèrent à enseigner la théologie dans le pensionnat de Saint-François Xavier, de la même ville, et il s'acquitta de cet emploi à la satisfaction générale. Après avoir fait les trois années de son cours, il fut élu recteur du collège d'où les religieux de sa province le tirèrent pour l'envoyer à Rome, en qualité de procureur général. Dans ce poste, il montra sa rare prudence, et dirigea habilement les affaires confiées à ses soins, et dont quelques-unes étaient fort graves et fort compliquées. De retour au Chili, il fut réélu deux fois recteur, et il remplit en même temps les fonctions importantes d'examinateur synodal du diocèse et de professeur de théologie à l'université de son ordre. Indépendamment de tout cela, le P. Viñas se livrait constamment à la prédication, et toujours avec ce vif accent, ces expressions éloquentes qui touchaient et persuadaient son auditoire. L'évêque de Santiago, D. Francisco de la Puebla Gonzalez, appréciant à leur juste valeur les vertus du Père Viñas, le désigna pour l'accompagner dans ses tournées pastorales; et le Père remplit effectivement, près de Sa Grandeur illustrissime, les fonctions fatigantes de visiteur. Il le choisit également pour son confesseur, et se dirigea par ses conseils, jusqu'à ce qu'il mourut entre ses bras. Pendant qu'il était recteur, il établit la congrégation appelée *École de Jésus-Christ*, qu'il dirigea de longues années, au grand profit des fidèles.

Le P. Michel Viñas écrivit en latin sa *Philosophie scholastique;* elle comprend la logique, la métaphysique et les principes de physique. Chacune de ces branches est divisée en traités, auxquels l'auteur donne le nom de *controverses*. Chacune de ces controverses est elle-même subdivisée en

questions, qu'il appelle *examens*, auxquels il applique une nouvelle subdivision en *points*. Dans les *examens*, le Père présente d'une manière générale le problème qu'il se propose de résoudre, et il descend immédiatement aux *points*, afin de bien séparer les démonstrations qu'il offre pour prouver sa proposition. Ce cours est conçu suivant la méthode des péripatéticiens; il a tous les défauts et tous les vices de la méthode elle-même. Néanmoins, plusieurs matières métaphysiques sont traitées avec solidité et jugement.

De cet ouvrage on a publié une édition à Genève, en 1709, aux frais de la Compagnie de Jésus, en trois volumes in-folio, desquels chacun comprend une partie de la philosophie.

Le P. Viñas écrivit aussi plusieurs sermons qui ont été livrés à l'impression. Le goût qu'y montre l'auteur est celui qui règne dans les sermons que prêchaient à cette époque les orateurs espagnols les plus célèbres. Beaucoup d'érudition sacrée et profane, mais entassée d'une manière indigeste, peu de précision dans le discours, aucune imagination, aucun emploi des figures de la rhétorique. L'oraison funèbre qu'il fit aux funérailles de l'évêque Puebla Gonzalez fut imprimée à Lima, aux frais de D. Jérôme Hurtado de Mendoza, et fit beaucoup de bruit parmi les lettrés de cette époque.

Le P. Juan José Guillermo, de la Compagnie de Jésus, sarde d'origine, rendit des services importants à la religion et aux lettres dans le Chili, au même temps que le personnage dont nous venons de parler. Nous avons eu occasion plus haut de parler du P. Guillermo, comme missionnaire en Nahuelhuapi et en d'autres contrées qu'il parcourut, prêchant la foi chrétienne aux gentils; mais ce ne furent pas seulement des services de ce genre qu'il rendit : la littérature lui doit deux œuvres qui honorent singulièrement le Chili.

Le P. Juan Guillermo naquit de parents honorables à Templi, petite ville de Sardaigne. Le voyant enclin à embrasser la carrière ecclésiastique, son frère aîné voulut l'engager à entrer dans une communauté où lui-même était déjà prêtre profès; mais le jeune Juan résista, en manifestant le désir d'appartenir à l'ordre de Saint-Ignace. Dans le dessein donc de le réaliser, il se rendit à la capitale du royaume, prit la soutane, et fit ses vœux de religion dans le collège des Jésuites de cette ville. Il n'y avait pas encore passé beaucoup de temps depuis, lorsque le P. Michel Viñas, procureur des Jésuites du Chili, arriva à Rome, cherchant à réunir quelques confrères propres à pourvoir les collèges et les missions de sa province. Le P. Guillermo fut un de ceux que désigna à cet effet le général de l'ordre, et ses ordres furent exécutés à l'instant. Le jeune religieux arriva au collège de Saint-Michel de Santiago en l'an 1700, comme pour servir de modèle à ses frères : obéissant, modeste, silencieux, avancé enfin dans la pratique des vertus propres à l'état religieux. Là, après une troisième épreuve, il reçut le caractère sacré du sacerdoce, et soutint une thèse publique de théologie, qu'il dédia à l'évêque D. Francisco de la Puebla Gonzalez. Nommé professeur de philosophie, il quitta ces occupations pour d'autres plus conformes à la ferveur de son âme, et commença à travailler à la conversion des infidèles. De retour à Santiago, après avoir passé plusieurs années en Nahuelhuapi et en d'autres localités, il se mit à coordonner son *Art nautique moral*, qu'il avait écrit durant son séjour dans les missions. Dans cet ouvrage, il s'est proposé de résoudre, par la doctrine du docteur angélique saint Thomas, envers lequel il professait une dévotion ardente et profonde, les cas les plus fréquents dans l'administration des sacrements. La mémoire du P. Guillermo était si prodigieuse, qu'il possédait quasi toute la somme théologique de saint Thomas, et qu'il pou-

vait facilement en citer n'importe quel passage. Il dédia son livre au saint même dont la doctrine lui servait de guide.

Le P. Guillermo composa de plus quelques poésies latines, parmi lesquelles ses élégies et quelques autres pièces furent imprimées avec l'*Art nautique moral* à Genève, en 1709. Il se proposa d'y louer les œuvres de son maître Michel Viñas, qu'il aimait et respectait à la fois. Les poésies du P. Guillermo prouvent qu'il avait une grande facilité pour la versification. Ses élégies en hexamètres et pentamètres ont le mérite de l'à-propos, et ne manquent pas de quelques beautés littéraires. Elles révèlent une imagination puissante, de la clarté dans les idées, du naturel dans l'expression, et surtout une connaissance exacte de la prosodie latine. Sa mort, dont nous avons déjà parlé ailleurs, eut lieu en Nahuelhuapi, l'année 1710.

Frai Antonio Michel del Manzano Ovalle, proche parent du célèbre historien Alonso d'Ovalle, naquit à Santiago du Chili en 1670, et fit profession chez les Dominicains de la même ville. Doué d'un talent remarquable, il fit avec éclat ses études scholaires, et parvint à recevoir les grades de maître en philosophie et de docteur en théologie dans l'université monacale de son ordre. Ayant terminé toutes les études prescrites par le programme de son institut, il fut nommé professeur de philosophie, puis de théologie, dans le couvent de sa profession. Sa conduite régulière, son application constante à l'étude, et surtout son cœur compatissant, lui attirèrent l'estime de ses frères et le respect général de la société. Le P. Ovalle était encore bien jeune, lorsque la province à laquelle il appartenait s'en saisit, pour le charger de fonctions importantes. L'ordre de Saint-Dominique comptait à cette époque, dans le Chili, un grand nombre de sujets éminents tant par leur vertu que par leur savoir, et par conséquent il est facile de présumer que le mérite du P. Ovalle dut être bien grand, pour qu'il fût

choisi définiteur de la province, et en dernier lieu prieur du convent de Santiago, en 1709. Il occupait ce poste, quand survint la fameuse dispute entre les Dominicains et l'évêque D. Louis Francisco de Romero, sur la question de savoir à quelle juridiction devait être soumis le béguinage de Sainte-Rose. Lorsque l'évêque souleva la question et la déféra aux magistrats civils, le provincial, qui devait agir dans la cause, était à visiter ses couvents de Buénos-Ayres et du Paraguay, et frai Manuel Ovalle dut se charger de défendre le droit de l'ordre à une juridiction qu'il croyait de bonne foi lui appartenir. Dans le dessein d'éclaircir la matière, il écrivit plusieurs opuscules, où il affirme : 1° que les associées du béguinage sont du tiers-ordre de Saint-Dominique; 2° que comme telles, elles vivent soumises à la juridiction du provincial; 3° que vu le long espace de temps qui s'est écoulé depuis leur fondation, elles ont droit de continuer à vivre sous leur ancienne règle, sans qu'aucune autorité puisse les troubler. Il appuie ces considérations de nombreuses citations puisées dans les bulles pontificales et dans les livres des jurisconsultes. Il montre assez de connaissance du droit canon; mais son style est en général lâche et sans beauté. C'est en 1711 qu'il composa ces opuscules. Le P. Ovalle entreprit un voyage en Espagne, à bord d'un navire hollandais, dans le dessein de soutenir devant le souverain les droits de son ordre sur le béguinage; mais les matelots, cédant aux suggestions de la cupidité, l'assassinèrent durant le trajet.

Le P. Ignace Garcia écrivit la *Culture des vertus dans le paradis de l'âme*. Cet ouvrage, d'une si grande portée, même pour les maîtres les plus consommés dans les subtilités de la théologie mystique, est divisé en trois livres. L'auteur, avant d'y parler du caractère de chaque vertu en particulier, prépare adroitement l'âme chrétienne en lui faisant connaître l'excellence commune à toutes les vertus. Il les

considère « comme les ornements précieux qui font mériter à l'âme de se présenter dignement aux yeux de Dieu et de toute la Jérusalem céleste. Lorsqu'elle en est revêtue, elle est semblable à cette femme si glorieuse que saint Jean vit, dans l'Apocalypse, entourée des splendeurs du soleil, avec la lune sous les pieds et une couronne de douze étoiles brillantes sur le front. » Le moyen de les acquérir est pour chacun de les cultiver dans son âme par de bons désirs et de bonnes œuvres. Les sentiments affectifs y aident aussi d'une manière merveilleuse. Dans le premier livre, l'auteur explique les vertus théologales ou divines, qui distinguent le chrétien de l'homme, et en outre, celles qui en naissent ou en dérivent directement. Dans le second, il traite des vertus chrétiennes et religieuses que pratique l'homme, avec le secours de la grâce divine, et qui ont pour objet sa sanctification. Dans le dernier, il prend pour matière les vertus naturelles ou morales que peut pratiquer l'homme, même hors du christianisme. Garcia divise les trois livres en chapitres, et après avoir parlé dans chacun d'eux de la vertu à laquelle il exhorte, il conclut en en proposant l'exemple dans la vie d'un saint. Le style du Père est simple ; il est onctueux, quelquefois tendre, toujours plein de sensibilité. On a publié à Barcelone, en 1759, cet ouvrage, dédié d'avance par le provincial Francisco Xavier Cevallos à D. Manuel d'Aldai, illustrissime évêque de Santiago.

Le P. Garcia écrivit encore un autre ouvrage qu'il intitula *Conseils du désenchantement*. Supposant l'âme au fond de la solitude, l'auteur, grand-maître de la vie spirituelle, lui rappelle le but de la retraite, en lui adressant les paroles que prononçait David dans des circonstances semblables : « Je méditai la nuit dans mon cœur, et mon esprit m'exerçait et m'agitait. » L'expérience constante qu'il avait acquise dans les trente années qu'il avait présidé les exercices pieux, lui avait démontré que bien des âmes n'en tiraient pas

tout le fruit qu'elles auraient pu, parce qu'elles ne s'adonnaient pas assez aux aspirations affectives, les unes par négligence, le plus grand nombre par ignorance. Dans les *Conseils du désenchantement*, il cherche à guérir les unes et les autres; il convainc les premières de la nécessité des oraisons jaculatoires, par la citation de nombreux exemples tirés des saintes Ecritures, et il en enseigne pratiquement la méthode salutaire aux secondes, par l'expression d'une foule de sentiments que lui suggérait la grande ferveur intérieure qu'il révèle dans son livre. Il varie tous ces sentiments dans chacun des dix exercices qu'il propose comme objets de méditation durant la retraite. Comme conclusion, il trace le plan de quelques méditations sur la situation du chrétien, considéré, soit dans le siècle, soit dans la vie religieuse, soit dans la dignité sacerdotale. Ce livre, utile à tous les états, et dans lequel le P. Garcia nous a laissé comme l'image de son âme si tendrement affectueuse dans ses rapports avec Dieu, a été publié à Lima en 1754.

Ignace Garcia naquit à San-Vericimo d'Osa, petite bourgade du royaume de Galice, dans les premiers jours du mois de janvier 1696, ayant pour parents Dominique Garcia et Isabelle Gomez, personnes de condition. Il passa ses premières années sans s'arrêter aux amusements propres à l'enfance, et quand il atteignit l'âge convenable, il fut envoyé par ses père et mère à la Corogne, pour y commencer ses études. Sous la direction de D. Ignace Pereira, homme vertueux, il fit des progrès non-seulement dans les connaissances humaines, mais plus encore dans la perfection évangélique, à laquelle il aspirait ardemment. Evidemment pressé par sa conscience d'embrasser la vie religieuse et de s'y consacrer au salut des âmes par la prédication de l'Evangile, il choisit la Compagnie de Jésus, où il crut pouvoir satisfaire ses désirs; et ayant pris l'habit à Villagarcia, il entreprit son noviciat avec une ferveur

incroyable, jusqu'au moment où il fit ses vœux religieux. Ignace, consacré désormais à Dieu par les engagements qu'il venait de contracter, mit un soin particulier à se soumettre aveuglément à la volonté de ses supérieurs. Ceux-ci, connaissant ses belles dispositions pour les sciences, l'envoyèrent à Salamanque, pour que, dans ce centre des études ecclésiastiques, il suivît le cours de théologie. Après l'avoir terminé avec succès, il reçut le caractère sacré du sacerdoce, et fort peu de temps après, sa feuille de route pour les Indes, que le général de la Compagnie lui délivra, à sa demande.

Il était à peine entré dans la troisième année de son noviciat, lorsque, sans faire d'adieux ni à ses parents ni à ses amis, il partit plein de joie pour Cadix, où il devait mettre à la voile, à la recherche des plages incultes de l'Amérique. Il descendit à Buénos-Ayres, après une navigation pleine de hasards, traversa les hautes cimes des Andes, et arriva enfin à Santiago. Le provincial Manuel Sancho Granado le plaça dans le collège de la Serena, et là, le P. Ignace vécut si étranger à tout ce qui ne pouvait pas contribuer à sa sanctification personnelle et à celle du prochain, qu'après y avoir résidé six mois, il ignorait l'emplacement de la nouvelle église que l'on bâtissait dans l'enceinte même du collège, et sur laquelle il devait terminer un rapport dont le chargeait le supérieur. De Coquimbo, le P. Ignace retourna à Santiago, pour remplir les fonctions de *ministre* au pensionnat de Saint-François Xavier. Ses supérieurs ne tardèrent pas long-temps à l'employer à l'instruction de la jeunesse, et il arriva ainsi, malgré les résistances de son humilité, à enseigner la philosophie dans la maison de Saint-Joseph de la ville de la Conception. La mort prématurée d'un jeune Chilien de mérite, D. José de Porras, professeur de philosophie au grand collège de Santiago, fournit l'occasion aux supérieurs du P. Ignace de le désigner

comme son successeur ; l'humilité dut le céder à l'obéissance, et Santiago reçut de nouveau dans son sein le prêtre que la Providence destinait à en être l'apôtre. Il enseigna successivement la philosophie, la théologie et la rhétorique, et lorsqu'il eut terminé les cours compris dans son enseignement, il se livra à tout l'élan de sa ferveur et s'adonna sans réserve à la pratique des vertus les plus héroïques de l'état religieux. La Compagnie l'admit au quatrième vœu et lui confia l'emploi d'ouvrier apostolique dans le même collège.

Cet emploi lui offrait des moyens abondants de donner plus ample carrière au zèle divin dont il était embrasé : la confession, la prédication, la visite des mourants étaient son occupation continuelle ; et dans l'ordre de sa propre sanctification, la retraite, le silence, la prière, l'oraison et les plus dures macérations étaient sa vie. C'est lui qui était chargé de présider les exercices de saint Ignace dans la maison de l'*Olleria* ou *la Poterie*, et de diriger spirituellement les Carmélites de Saint-Joseph et les femmes repenties. La fondation du monastère de Sainte-Rose, dont nous avons parlé ailleurs, fut également due au zèle du P. Garcia : unissant ses efforts à ceux des Béguines et les dirigeant par ses conseils sages et prudents, il réussit enfin à réaliser leur projet [1], et à présenter à l'Epoux des vierges un nouveau jardin mystique de vertus et d'admirable sainteté. Une ardente dévotion envers sainte Rose de Lima distinguait le P. Garcia, et pour étendre son culte, il eut le courage de quêter par les rues et par les maisons de quoi lui construire une église. Ses efforts furent couronnés de succès, et le vénérable religieux eut la satisfaction d'en faire la dédicace avec toute la pompe que put imaginer et déployer sa profonde piété [2]. Mais nonobstant toutes ces occupations si sé-

[1] *Voir le document n° 35, dans le troisième volume.*

[2] Au document n° 36, nous avons copié le chapitre XVII de la Vie du P. Garcia,

rieuses par elles-mêmes, il s'adonna de préférence aux missions rurales; les doctrines de Curimon, Aconcagua, Ligua, Petorca, Illapel, Mincha, Choapa, Purutun, Quillota, Melipilla, San-Pedro, Colchagua et Malloa furent le théâtre de mille conquêtes spirituelles que sa fervente prédication lui fit faire pour Dieu. A Colchagua, il fonda un collège pour son institut, avec le secours d'un vertueux citoyen, D. Manuel Zavalla, qui enrichit l'établissement, en le faisant légataire de son immense fortune. Mais à ce cadre de la vie si active du P. Garcia, il manquait encore une chose pour le compléter : le gouvernement, ce poste le plus difficile de tous à remplir. La Providence l'y appela par suite de ce fait extraordinaire que la mort avait frappé tous ceux que le rescrit du général avait désignés au rectorat de Bucalemu, séminaire destiné à cette époque à l'instruction des jeunes religieux qui devaient faire leur troisième année de noviciat.

La retraite absolue dans laquelle avait presque toujours vécu le P. Garcia, le rendit austère et rigide au début de son administration. En demandant que les inférieurs marchassent précisément par les mêmes voies que le supérieur, il désirait une chose, à son avis toute naturelle, mais en réalité impraticable. Il dut finir par renoncer à son système, et se souvenir qu'il gouvernait des hommes fragiles qui tâchaient de se sanctifier, au lieu de saints consommés dans toute espèce de vertus. L'expérience que lui donna l'administration elle-même, lui fit surtout connaître cette vérité, et le rendit tout prudent, au point de le faire paraître quelquefois relâché avec ses inférieurs. Débarrassé du gouvernement, il fut renvoyé à son grand collège de Santiago, qui le réclamait, et nommé successivement consulteur de

écrite par Xavier Zevallos; on y rapporte cette cérémonie, dont les détails nous révèlent parfaitement les coutumes religieuses de Santiago à cette époque. (*Note de l'auteur.*)

la province, préfet spirituel des coadjuteurs, et enfin recteur dudit collège; c'est dans ces dernières fonctions que le trouva la mort. Attaqué d'une fièvre typhoïde, il demanda à recevoir les sacrements, même avant que les médecins ne l'ordonnassent. Lorsque la maladie empirant avait déjà fait perdre tout espoir de lui sauver la vie, on lui annonça l'arrivée de son disciple chéri, le chanoine D. Stanislas Irarrazaval, qui amenait les saintes filles destinées à fonder le monastère dont il avait tant désiré l'établissement. Sans se préoccuper de cette nouvelle, il leva les yeux au ciel et recommanda vivement cette œuvre aux religieux qui se trouvaient présents; il demanda même au provincial qu'il fît déposer son cœur dans le même monastère, près du chœur des religieuses. Il reçut quelques moments après, avec la même sérénité, le chanoine annoncé, qui venait le visiter et lui apporter l'image de sainte Rose, la sainte de ses affections. Cette image, il la tint long-temps embrassée avec tendresse, épanchant son âme en amoureux colloques, et répétant, dans l'intervalle, d'une voix bien intelligible : « Ma sainte, obtenez qu'en moi s'accomplisse en tout et pour tout la volonté de Dieu. » La présence de sa patronne aimée le ranima quelque peu, de sorte qu'il put dicter une lettre pleine d'onction et de piété pour les fondatrices [1]. Le P. Ignace mourut un peu après dix heures du soir, le 2 octobre 1754, à l'âge de cinquante-sept ans et dix mois, dont il avait passé quarante ans en religion, et là-dessus, vingt-quatre ans comme profès du quatrième vœu.

A la nouvelle de la mort du P. Ignace, les habitants de Santiago, par un mouvement spontané, coururent honorer les restes de leur apôtre. La maison de la Compagnie s'emplit d'une multitude qui faisait retentir de ses gémissements les voûtes du temple et des cloîtres; la municipalité lui vota des funérailles au compte du trésor public, en témoignage

[1] *Document n° 37.*

de son respect et de son estime pour un personnage qui avait répandu tant de bienfaits sur la ville ; le président, l'Audience, l'évêque élu, le clergé régulier et le clergé séculier y assistèrent avec une foule immense. Les uns faisaient toucher leurs chapelets à son corps, les autres lui baisaient les mains ou les pieds, les plus hardis coupaient des cheveux de sa tête, pour les conserver comme une précieuse relique d'un si saint homme. Xavier Zevallos, religieux du même ordre, débita en son honneur un éloquent discours, pour le texte duquel il avait pris ces paroles d'Ezéchias : « Il a coupé la chaîne de mes jours, pendant que je l'ourdissais encore. » Avant de mourir, le P. Garcia avait prié son supérieur de lui faire enlever le cœur et de le déposer près de l'image de sainte Rose, dans le monastère qui lui avait coûté tant de peines. Cela se fit effectivement, et le précieux trésor se conserve encore aujourd'hui dans le même endroit [1].

Le P. frai Antonio Aguiar naquit à la Serena, de parents nobles, dans le courant de l'année 1701. L'ordre de Saint-Dominique brillait alors au Chili par le nombre de ses membres, dont les vertus et le savoir leur avaient concilié l'estime générale ; le jeune Aguiar, porté à embrasser la carrière ecclésiastique, n'hésita pas à y entrer, en même temps que dans l'institut des frères Prêcheurs, comme celui qui répondait le mieux à ses nobles aspirations. Encore appliqué à l'étude des sciences ecclésiastiques parmi les élèves, il sortit de leurs rangs pour prendre place parmi les professeurs du couvent principal de son ordre, dans la ville de Santiago, en juillet 1725, et il sut dans cet emploi honorable garder une position très-distinguée. Après avoir pris les grades littéraires que son ordre décerne à ceux de ses membres qui se font remarquer par leurs vertus et leurs connaissances, il fut, en janvier 1746, élevé à

[1] *Document n° 38.*

l'administration de sa province dominicaine. L'observance des saintes règles de son institut fut toujours l'âme de toutes les dispositions de son gouvernement, parce qu'il ne perdait pas de vue même un seul instant qu'elles étaient calculées pour servir de moyens de sanctification à ceux qui les suivent. Il était si exact sous ce rapport que, lorsqu'il s'agit d'élire un prieur pour la maison de l'Observance des Dominicains, fondée à Santiago par le vénérable frai Manuel d'Acuña, le général de l'ordre l'appela à succéder immédiatement au fondateur. Le P. Aguiar rendit à son ordre un service immense, en écrivant la chronique de sa province depuis son établissement jusqu'à l'année 1742 inclusivement. Quand le P. Aguiar forma le dessein de commencer une œuvre si intéressante, on ne conservait même plus le souvenir de beaucoup d'hommes distingués qui l'avaient gouvernée ou qui l'avaient honorée par leurs vertus et leur littérature. Pour acquérir quelques renseignements sur leur compte, il fut donc obligé d'entreprendre le travail ingrat de consulter tous les actes capitulaires et les autres documents qui se conservaient aux archives de son couvent; mais, malgré cela, l'auteur se plaint à chaque pas de n'avoir pu se procurer toutes les données qui lui étaient nécessaires pour assurer à son ouvrage l'importance qu'il méritait par sa nature et par son objet.

Il commence par exposer la situation de son ordre au Pérou; lorsqu'il s'agit de l'établir au Chili, il donne une notice sur les supérieurs qui le gouvernaient et sur les sujets les plus éminents par leurs vertus et par leurs lumières, qui contribuèrent tant à son éclat et à sa grandeur. Après quoi, il suit pas à pas les religieux qui se fixèrent dans le Chili, et rapporte une à une les fondations des couvents de son ordre. Le P. Aguiar tomba dans des erreurs assez lourdes, en racontant quelques faits appartenant à l'histoire politique du pays; mais cela ne doit pas nous

étonner, si nous considérons qu'à cette époque il ne put avoir entre les mains que des ouvrages historiques qui pèchent du même côté. Ce livre n'a pas jusqu'ici été livré à l'impression, et le manuscrit original se trouve en notre possession. Nous ignorons l'année de la mort de l'auteur.

Le P. maître frai Sébastien Diaz florissait, peu de temps après le P. Aguiar, dans le même ordre, qu'il orna singulièrement. Il naquit à Santiago d'une famille noble : à l'âge de seize ans, il fit profession dans l'institut de Saint-Dominique, avec une ferveur telle que, malgré son extrême jeunesse, il surpassait un grand nombre des plus anciens religieux dans la pratique des vertus monastiques. Destiné par ses supérieurs à l'enseignement des lettres, il remplit successivement les charges honorables de professeur de latinité, de philosophie, de théologie, de maître d'étude, et obtint, en récompense de ses travaux, les grades de candidat et de maître dans sa communauté, et celui de docteur en théologie, que lui décerna l'université de Saint-Philippe. Lorsque frai Manuel Acuña eut fondé à Santiago la maison de Dominicains d'observance rigoureuse, le P. Diaz alla se retirer dans la solitude qui sympathisait si bien avec ses habitudes constantes de profonde méditation. Après la mort du fondateur, le P. Diaz, qui partageait la ferveur de son âme, fut élu pour lui succéder en qualité de prieur, et il en remplit effectivement les fonctions avec le succès que promettaient ses vertus et sa capacité.

Le P. Diaz écrivit plusieurs ouvrages, parmi lesquels est très-connu son *Tableau général des choses du monde*. Il était chargé de l'éducation des fils du marquis de la Pica, D. José Santiago Bravo Sarabia; et c'est ainsi qu'il comprit le besoin qu'il avait d'un bon résumé qui contînt les éléments les plus essentiels des sciences que doivent posséder les personnes appelées à jouer un rôle dans la société, besoin qu'il

eut pour but de satisfaire, en composant l'ouvrage que nous venons de citer. Il devait se diviser en deux parties; car bien que l'auteur ne soit arrivé qu'à publier la première, il pensait néanmoins à publier aussi la seconde, comme on peut le voir par ces paroles de la préface : « Si le public fait bon accueil à cette première partie, et si Dieu n'en décide autrement, tout l'ouvrage paraîtra bientôt embelli de gravures analogues aux sujets, et jointes aux chapitres ou aux traités, et avec des réflexions chrétiennes spéciales, au bas de chacune de ces gravures. »

La première partie traite exclusivement de toutes les choses célestes (car l'auteur avait réservé la seconde partie pour expliquer tout ce qui est relatif aux choses terrestres), et elle est divisée en trois leçons. La première leçon renferme les traités suivants : de Dieu, de sa nature, de ses rapports avec les hommes; — des anges, de leurs propriétés, de leur origine, de leur nature et de leur hiérarchie; du châtiment que souffrirent Lucifer et ses sectateurs pour leur rébellion contre Dieu; — de la vision béatifique; comment elle s'opère; des créatures qui peuvent voir Dieu. La seconde leçon donne une explication assez étendue des étoiles, des planètes et des comètes, de leur nombre, de leur nature, de leurs mouvements et de leur aspect; — des systèmes de Ptolémée, de Tycho-Brahé et de Copernic; — du soleil, de la lune et de leurs éclipses; — de la sphère et des cercles qui la partagent; — de la latitude, de la longitude, des degrés et des climats; — du calendrier : l'auteur explique en cet endroit quelques principes fondamentaux de la chronologie. La troisième leçon comprend les articles suivants : du feu, de sa nature, de ses propriétés et de ses phénomènes; — de l'air, de sa nature et de la configuration de ses particules; — de l'atmosphère et des vents; — des météores de vapeur, des météores d'exhalation, des météores apparents et du vol des oiseaux.

Les idées consignées dans l'ouvrage sont toutes au niveau des connaissances du siècle dernier, comme pouvaient l'être celles que possédaient alors tous les hommes instruits du Chili, de manière que le P. Diaz, dans son *Tableau général des choses du monde*, ne fit qu'exposer les connaissances de l'époque, d'une manière absolument conforme aux idées des écrivains de la Péninsule qu'il avait consultés, et les seuls qui pussent tomber entre les mains des Chiliens qui passaient pour instruits. Dans tous les écrits du P. Diaz, on observe qu'il possédait un talent hardi qui lui faisait braver les difficultés immenses que devait lui présenter la composition d'un livre traitant surtout de matières alors ignorées au Chili, et l'on devine par conséquent quelles études et quels efforts auront été nécessaires de la part de l'auteur, pour pouvoir éclaircir, par la lecture et la réflexion seules, tous les doutes que devaient soulever dans son esprit des questions obscures par elles-mêmes, doutes que plusieurs fois peu de savants du Chili à cette époque auraient pu résoudre.

Le style de cet ouvrage, quoique clair, a néanmoins quelque chose de pesant et d'incorrect; la construction des phrases est assez peu soignée et les périodes presque toujours sont excessivement prolixes; ce qui en rend la lecture très-fatigante; car à la fin de la période on en a déjà oublié le commencement, et l'extrême longueur des phrases permet à peine de respirer. Ces défauts sont évidemment contraires à cette facilité et à cette souplesse de langage qui plaisent tant, surtout dans les ouvrages destinés à l'instruction, parce qu'ici l'aridité de la matière doit disparaître sous les charmes du style.

On dut encore d'autres ouvrages à l'activité studieuse de frai Sébastien Diaz : 1° le *Traité contre la fausse piété*, qui mérita les plus grands éloges de la part des sages. L'auteur l'envoya en Espagne, où il devait être imprimé

aux frais d'un homme riche; mais la révolution qui survint dans la Péninsule à cette époque, fit perdre à la littérature ecclésiastique cette importante acquisition; 2° le *Manuel dogmatique*, traité où Diaz se proposa de réfuter les objections que l'impiété moderne ou le philosophisme élève contre les dogmes catholiques. Cet ouvrage, s'il ne témoigne pas en faveur du bon goût de l'auteur, quant au style et quant au choix des pensées, révèle la plus vaste érudition dans la littérature sacrée et profane. Il forme un volume in-folio, et se conserve manuscrit dans la bibliothèque des Récollets dominicains de Santiago; 3° la *Vie du vénérable P. maître frai Manuel Acuña, fondateur des Récollets dominicains;* 4° la *Vie de la vénérable mère sœur Marie de la Purification Valdès, religieuse dominicaine à Santiago.* Nous possédons des copies de ces deux derniers ouvrages.

Le plus célèbre de tous les écrits qui nous occupent, fut sans doute celui du P. Manuel Lacunza, de la Compagnie de Jésus. Lacunza naquit à Santiago, le 17 mai 1747. D. Manuel Lacunza, son père, et doña Juana Diaz, sa mère, étaient des personnes nobles et vertueuses. La Compagnie de Jésus le reçut parmi ses novices, lorsqu'il achevait à peine sa seizième année; et c'est dans son sein qu'il fit son quatrième vœu, en 1766. Un an plus tard, le P. Lacunza, expulsé de son pays natal, comme tous les autres membres de son ordre, fixa sa résidence à Imola, petite ville d'Italie, où il passa quelques années dans une certaine inaction, à laquelle le condamnaient l'ignorance de la langue du pays, le manque de ressources pour se procurer des livres, et l'encyclique de Clément XIV, qui interdisait à tous les Jésuites expatriés le ministère de la prédication et de la direction des âmes au tribunal de la pénitence. Il vécut dans ce genre de vie cinq années, à la fin desquelles il se sépara volontairement de toute société, et se retira quelque temps dans un faubourg, puis dans l'en-

ceinte même et tout près des fortifications de la ville. Deux pièces du rez-de-chaussée d'une maison lui ménagèrent une solitude qu'il habita plus de vingt ans, comme un véritable anachorète. Un fonds sombre et taciturne avait toujours formé le caractère de Lacunza, et pour rester fidèle à ses tendances, il se fit un règlement de vie qu'il se promit d'observer rigoureusement. Il n'admettait personne dans sa demeure : il satisfaisait lui-même à tous ses besoins personnels et avait l'habitude excentrique de se coucher à la pointe du jour, réservant sans doute la nuit à l'étude de l'astronomie, pour laquelle, dès sa jeunesse, il avait le goût le plus passionné. A dix heures du matin, il se levait, célébrait le sacrifice de la messe, allait ensuite acheter ses provisions, les portait chez lui, se renfermait et préparait lui-même son repas. Vers le soir, il faisait toujours seul une promenade à la campagne. Après son souper, il allait, comme à la dérobée, passer quelques instants chez un ami, et de retour dans son logement, il étudiait, méditait et écrivait jusqu'à l'aurore. Tel fut son régime invariable jusqu'au 17 juin 1801, date de sa mort. Son corps fut trouvé le matin de ce jour dans une mare d'eau, près des bords du fleuve qui baigne les murs de la ville : on présuma qu'il y était tombé la veille, lors de sa promenade habituelle.

Lacunza possédait des connaissances remarquables dans la poésie et dans l'éloquence sacrée, et il existe de lui plusieurs compositions en ce genre, qui honorent certainement leur auteur. Mais la *Venue du Messie dans sa majesté et sa gloire* n'est pas seulement un titre d'honneur pour l'auteur, elle est encore le plus bel ornement de la littérature chilienne. « Dans cet ouvrage, dit un savant écrivain, Lacunza s'est proposé de prouver que la seconde descente de Jésus-Christ, que nous attendons et qu'un article de notre foi nous prescrit d'attendre, n'aura pas lieu, comme on le croit communément, le dernier jour du monde, mais beaucoup de

temps auparavant, qu'elle sera suivie de la conversion de tous les peuples de la terre, et d'une longue paix que l'Apocalypse annonce par le nombre déterminé de mille années; qu'après cela, Satan à qui Dieu *lâchera la bride*, recommençant le cours de ses séductions, arrivera enfin à corrompre de nouveau toutes les nations, moins une, et qu'alors Jésus-Christ, qui n'aura point quitté la terre, montant sur son trône, jugera tous les hommes. L'ouvrage est divisé en trois parties : la première est destinée à écarter de l'auteur l'accusation de millénarisme, qu'on peut élever contre tous ceux qui, interprétant l'Ecriture dans son sens naturel, croient qu'après la seconde venue de Jésus-Christ il y aura réellement sur la terre une paix de mille ans. Lacunza fait voir qu'il est nécessaire de distinguer beaucoup entre les différents millénaires : les uns condamnés par les Pères, les autres qui n'ont jamais été inquiétés et qui représentaient même l'opinion commune des fidèles dans les premiers siècles de l'Eglise. Lacunza prouve que son système, conforme à ce dernier millénarisme, diffère entièrement des systèmes des autres millénaires. Dans la seconde partie, il détaille ses preuves, qu'il puise principalement dans les deux fameuses prophéties de Daniel, relatives à la statue de quatre métaux et aux quatre bêtes, dans ce que dit l'Apocalypse de l'Antechrist et de sa fin, et dans ce que contiennent Amos et beaucoup d'autres passages de l'Ecriture, sur le rétablissement de la maison de David. Il fait observer qu'à ces preuves il pourrait en ajouter beaucoup d'autres, puisque les livres saints les présentent partout en grand nombre, mais qu'il se borne à celles-là, qui lui paraissent suffisantes, pour ne pas être interminable. Il discute les textes avec une supériorité étonnante; et dans l'explication des deux prophéties de Daniel surtout, son livre est vraiment un chef-d'œuvre. Lacunza développe dans la troisième partie les conséquences de la seconde descente de Jésus-

Christ; et cette dernière partie, pleine de jets lumineux sur une foule de points des plus intéressants, n'est pas moins instructive que la précédente. Admirez surtout ce qui concerne le nouveau temple annoncé par Ezéchiel, et sa destruction. Lacunza trouve là des choses qui avaient échappé à presque tous les commentateurs, et donne l'intelligence de neuf chapitres entiers de ce prophète, auxquels on convenait généralement que l'on n'entendait rien. » Nous avons voulu citer à dessein cette analyse de l'ouvrage de Lacunza par un littérateur européen, pour que l'on ne nous suppose pas entraîné par un esprit de nationalité, lorsque nous rendons au mérite de l'auteur l'hommage qui lui est si légitimement dû.

On a publié différentes éditions de l'œuvre de Lacunza, la plupart défectueuses et pleines d'erreurs. La première fut imprimée à Londres, avec des altérations très-substantielles du texte original. Une autre parut à Mexico, en 1825, avec suppression de nombreux passages du même texte; on en publia aussi aux Etats-Unis une nouvelle édition qui n'est pas correcte. Nous tenons pour la meilleure celle que fit paraître à Londres, en 1826, D. Ramon Ackerman, qui l'enrichit du portrait de l'auteur.

Plusieurs écrivains aussi malintentionnés qu'ignorants et inhabiles ont voulu réfuter la doctrine de Lacunza; mais leurs ouvrages ne méritent guère de considération, parce qu'ils sont conçus sans cette dose de lumières que leurs auteurs auraient dû être bien sûrs de posséder avant d'entreprendre une tâche semblable.

Le docteur D. Miguel Eyzaguirre, fiscal de l'Audience de Lima, fit un abrégé de l'ouvrage de Lacunza, et nous avons entre les mains le travail de ce célèbre jurisconsulte et docte écrivain chilien.

Les Jésuites Miguel Olivarès, Juan Ignace Molina et Philippe Vidaurre enrichirent d'ouvrages précieux la littérature

chilienne. Olivarès, originaire de la ville de Chillan, écrivit le premier l'*Histoire politique, militaire et religieuse du royaume du Chili*, depuis sa découverte jusqu'au milieu du dix-huitième siècle. Cet ouvrage fut envoyé deux fois en Espagne pour être livré à l'impression, sans que, pour des motifs que nous ignorons, il ait pu l'être.

Il écrivit en outre l'*Histoire de la Compagnie de Jésus au Chili*, qui se conserve manuscrite. Le style du P. Olivarès est ennuyeux, sec, dépouillé de tout ornement. Quant au fonds de son ouvrage, il se montre crédule, dépourvu de critique et de discernement, amateur du merveilleux, et surtout partial pour tout ce qui concerne son institut.

Nous devons au P. Molina *El Jovenado* (*le Noviciat*), composition latine en vers pentamètres, qu'il dédia à son maître le P. Miguel Olivarès. Cet ouvrage abonde en beaux passages et en pensées élevées. L'auteur y raconte les évènements de l'enfance, l'entrée dans la Compagnie de Jésus et la carrière professorale de son maître : il célèbre ses vertus et l'anime par l'espoir de la couronne qu'il a méritée. Nous possédons seulement une partie considérable de cet ouvrage précieux, et nous croyons que le reste aura déjà péri. L'abbé Molina a écrit aussi l'*Histoire naturelle et civile du Chili*. Elle pèche par plusieurs inexactitudes dans l'ordre chronologique des faits, mais elle est bien écrite : son style est naturel, élégant, et il règne dans l'ouvrage une critique judicieuse. L'original a été écrit en italien, et nous en devons la traduction à D. Dominique d'Arquellada. L'*Histoire* a été imprimée pour la première fois à Naples en 1780, et la traduction a paru à Madrid en 1788.

D. Juan Ignace Molina naquit à Talca en 1731, et dès sa plus tendre enfance il donna des preuves de ses excellentes dispositions et de sa passion pour l'étude. Elève du pensionnat de Saint-François Xavier de Santiago, il eut occasion d'admirer la riche bibliothèque que possédait ce collège;

et avide des connaissances qu'il pourrait puiser dans la lecture, il n'eut point de repos qu'il n'eût obtenu du recteur la permission de la visiter tous les jours. Cette circonstance décida de l'avenir de Molina. Il trouvait dans la Compagnie l'élément nécessaire à sa vie, à savoir des livres pour étudier, et il résolut d'embrasser sa règle. Il avait fait son premier noviciat et s'était enrôlé dans *la classe des étudiants*, lorsqu'il fut expulsé avec les autres Jésuites et mis aux bords d'un navire qui le conduisit aux rivages de l'Italie. Bologne fut la ville qu'il choisit pour sa résidence, et une petite maisonnette près de l'église de Saint-Sigismond lui offrait le logement indispensable pour subsister. Le manque de ressources pour acheter des livres fut d'abord un obstacle qu'eut à surmonter Molina dans la carrière de la science; mais quelques élèves auxquels il se chargea d'enseigner les sciences naturelles se munirent d'ouvrages, de façon qu'il parvint à en avoir lui-même un grand nombre à sa disposition. Cependant, au milieu de ses travaux assidus, il sut observer le régime le plus constant, auquel il dut probablement en partie sa longue vie, rarement troublée par des indispositions corporelles. Il se levait de bonne heure, célébrait la messe sans jamais y manquer, et était fort sobre dans le manger et dans le boire. Il étudiait douze heures par jour, et ses études portaient sur les langues étrangères, de la plupart desquelles il parvint à acquérir une connaissance parfaite. Mais la physique et les sciences naturelles absorbaient de préférence toute son attention; une pierre, une plante quelconque suffisait pour l'arrêter et pour lui faire tenir des discours animés. Molina finit par se rendre si célèbre par ses connaissances, comme naturaliste, que le nombre de ses élèves devint considérable. Il resta dans cette position jusqu'en 1803, où les troupes victorieuses de Napoléon s'étaient rendues maîtresses du gouvernement de Bologne. Molina fut alors appelé à l'Institut par le premier consul, pour y

faire les cours d'histoire naturelle et de botanique, et obtint en même temps une pension viagère de dix-huit écus par mois. C'était un véritable privilège que l'on accordait au talent et aux services éminents que Molina avait rendus aux sciences. Malgré sa qualité d'étranger, il était élevé au rang de professeur de l'Université et doté d'une pension. Mgr Spinelli conservait les originaux des brillants discours que prononça Molina, son intime ami, durant ses fonctions, et nous ne sachons pas qu'aucun d'eux ait vu la lumière de la publicité. Durant ce temps, Molina se ménagea par l'enseignement, de bons revenus, dont il se servait non-seulement pour étendre ses recherches scientifiques, mais encore pour protéger quelques-uns des rares compagnons d'infortune qui vivaient encore. Parmi eux il favorisa d'une manière toute particulière le prêtre chilien D. Augustin Sambrano, avec lequel il se trouvait fréquemment. Mais la chute de l'Empire fit disparaître ce temps si heureux pour Molina, et en amena un autre bien différent. On l'accusait de n'être pas attaché au gouvernement temporel des papes, mais plutôt au libéralisme républicain, et cette accusation lui fit perdre la plus grande partie de ses disciples. Le chevalier Casa-Lechio, qui noua avec lui à cette époque une amitié étroite, se déclara son protecteur, et agit réellement comme tel. Bien que Molina ne fît plus ses cours, il conserva la pension dont il jouissait, et cette ressource jointe aux secours de son bienfaiteur, lui permit de pourvoir à ses besoins. Célèbre comme naturaliste non-seulement en Italie, mais dans toute l'Europe, il recevait les visites des voyageurs qui désiraient le connaître, et l'immortel Humbolt, qui se rendit à Bologne tout exprès pour voir Molina de près, fut du nombre.

Son ouvrage intitulé *Analogie des trois règnes de la nature*, qu'il écrivit en italien, lui causa une nouvelle persécution. Il fut dénoncé au gouverneur de Bologne

comme contenant des propositions suspectes, et soumis à l'examen de Mgr José Mezzofanti [1]. Le livre fut censuré, mais on en permit néanmoins l'impression en 1820, avec l'addition de certaines notes dont on le fit accompagner.

Molina se distinguait par un caractère vif, doux et plein de franchise. Il conservait de profonds souvenirs du Chili, sa patrie bien-aimée, et la nouvelle de son indépendance le combla de joie. Décidé à y mourir, depuis qu'il la voyait libre du joug des rois qu'il détestait, il attendait une circonstance favorable pour réaliser son voyage. Il la trouva enfin dans la présence à Rome du docteur D. José Ignace Cienfuegos, doyen de la cathédrale de Santiago, nommé ambassadeur de la république du Chili près du Saint-Siège en 1821 [2]. Cet illustre patriote se rendit à Bologne pour voir Molina, que son extrême vieillesse empêchait déjà de voyager. Il mourut en effet à Bologne, peu de temps après cette entrevue, le 23 octobre 1824. Le gouvernement du Chili honora sa mémoire en donnant son nom à la ville qu'on érigea dans la province de Talca.

Le P. Philippe Vidaurre consacra surtout son ouvrage à faire connaître les productions et les usages des indigènes du Chili : deux objets qu'au jugement de l'abbé Molina, il remplit avec une intelligence supérieure et avec succès. L'original de l'ouvrage de Vidaurre se conservait encore à Londres, en 1827, dans la bibliothèque de lord Wilson.

Le prêtre D. Diego José Fuenzalida est un de ces Chiliens dignes d'estime, qui, après avoir illustré le pays qui les a vus naître, sont malheureusement fort peu connus. Il est donc juste que nous fassions de lui ici au moins une courte mention.

Il naquit dans la ville de Santiago le 12 novembre 1744.

[1] Le fameux polyglotte qui fut fait le 12 février 1838 cardinal sous le titre de Saint-Onuphre, et que l'Eglise a perdu depuis peu. (*Note de l'auteur.*)

[2] Depuis évêque de la Conception, comme on le verra dans mon Appendice, à la fin du troisième volume. (*Note du traducteur.*)

Après avoir pris l'habit chez les Jésuites dans la même ville le 20 juin 1759, il vit arriver la fameuse suppression de la Compagnie et la relégation générale des Jésuites en Italie. Atteint par cette mesure, il fut obligé de quitter sa chère patrie et de se fixer à Imola, refuge commun que la piété du Souverain-Pontife ouvrit à ces pauvres religieux. Là, à peine eut-il terminé ses études, qu'il fut nommé professeur de morale chez les mêmes Jésuites. Le séminaire d'Imola, dont les progrès rapides étaient dûs à la capacité et à la vigilance de Fuenzalida, lui décerna le grade de maître en théologie morale, l'an 1783.

Lorsque, le 14 février 1785, le cardinal Chiaramonti fut transféré par Pie VI du siège de Tivoli à celui d'Imola, ce prince de l'Eglise conçut une idée si favorable de Fuenzalida, qu'il le nomma son théologien consultant et son examinateur synodal. Notre concitoyen remplit ces fonctions à la si grande satisfaction du cardinal, que, lorsqu'il fut élevé au siège apostolique le 14 mars 1800, et qu'il prit le nom de Pie VII, il pria Fuenzalida, avec des instances réitérées, d'accepter le titre de théologien pontifical qu'il voulait lui déférer; mais le digne prêtre refusa cet honneur avec une exemplaire et constante modestie.

Il a publié un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels on distingue les suivants :

Lettre d'un ecclésiastique de Turin à un ecclésiastique de Bologne. Cet opuscule parut au jour à Assise en juillet 1781. Son principal objet est de venger de certaines critiques l'ouvrage de l'abbé Iturriaga, intitulé *De la manière de passer les jours de fêtes.*

L'*Analyse du livre de Tertullien sur les prescriptions* qu'avait faite Tamburin, fidèle disciple de Jansénius, d'une manière peu ou point conforme à la doctrine de l'Eglise, engagea Fuenzalida à réfuter les erreurs qu'elle contenait, dans les observations qu'il écrivit en 1788, sous le pseudo-

nyme de Cajetan de Brescia. Ces observations furent si bien accueillies des savants catholiques, qu'elles furent réimprimées l'année suivante avec de nombreuses additions et cette indication : édition corrigée et augmentée par l'auteur, avec des notes nouvelles et une lettre préliminaire adressée au même professeur (Tamburin).

Sous le pseudonyme de D. Antonio Boneli, Fuenzalida écrivit aussi son *Mémoire théologique sur la clôture des monastères*, contre Pie Cortesi, auteur de l'ouvrage intitulé *la Religieuse éclairée*. Cet opuscule parut à Assise en 1784.

L'ouvrage intitulé *les Fraudes du jansénisme employées en France par les Quesnelistes et renouvelées de nos jours en Italie par leurs partisans*, ou *Réponse à diverses objections adressées à l'auteur par l'illustrissime Lafitau, évêque de Sisteron*, est encore un de ceux que Fuenzalida composa et publia à Assise, en 1788, sous le nom de Cajetan de Brescia.

Enfin, dans l'ouvrage paru sous le titre d'*Analyse du concile diocésain de Pistoie*, tenu en septembre 1786 sous la présidence de Scipion de Ricci, évêque de Pistoie et de Prato, ou *Compendium des nombreuses erreurs contre la foi commises par le même concile*, notre auteur, qui prend le nom de José Antonio Rascier, démontre jusqu'à l'évidence et combat victorieusement les erreurs contre la foi du fameux concile de Pistoie. L'orthodoxie de sa doctrine fut confirmée par les écrits du cardinal Ferdil, qui traita les mêmes matières, et en dernier lieu par la constitution de Pie VI, *Auctorem fidei*, promulguée le 28 août 1794 pour condamner les mêmes erreurs.

Ce célèbre et digne prêtre chilien mourut subitement à Imola le 1er octobre 1803.

Nous avons déjà mentionné en divers endroits plusieurs des écrits de D. Manuel d'Aldai, évêque de Santiago, et nous ne ferons plus ici que redire quelques mots du mérite de chacun d'eux.

Ses sermons révèlent chez l'auteur une grande vivacité d'esprit et un fonds naturel d'éloquence aussi abondante que peu commune. Il y en eut un très-grand nombre, mais on n'en a publié que deux.

Ses homélies morales sur les évangiles des dimanches forment un gros volume, dont nous avons le manuscrit original fait par l'auteur lui-même. La méthode qu'il observe constamment, c'est de prendre le texte de l'évangile qu'il choisit pour sujet de son discours, et d'arriver immédiatement à la fixation des points sur lesquels il se propose de parler à son auditoire. Son style est clair, simple et plein de douceur; ce caractère de douceur se retrouve jusque dans les matières qu'il traite avec le zèle le plus ardent et le plus énergique. Ce sont, par exemple, les mascarades et les autres divertissements pernicieux du carnaval. Il en recherche l'origine dans les excès du paganisme; la tolérance, dans la faiblesse et dans la condescendance de l'autorité qui doit les réprimer, et enfin les progrès, malgré les lois de l'Eglise qui les condamnent, dans le déguisement même sous lequel les chrétiens cachent leur honte, lorsqu'ils s'y livrent. « Et que demanderai-je, dit-il, pour les chrétiens qui, connaissant les abus abominables qu'engendrent les mascarades du carnaval, se couvrent néanmoins le visage de masques, pour abuser à leur gré de la tolérance qui souffre ces déplorables excès? Elie appelait un feu vengeur sur les ennemis du Seigneur; Jean-Baptiste élevait la voix pour exhorter à la pénitence : je veux imiter l'un et l'autre. Je hausse la voix, comme le premier, pour appeler le feu du ciel, non un feu qui dévore les brebis du troupeau, mais qui embrase les cœurs de charité et qui les purifie des souillures qu'ils ont contractées dans les divertissements d'un monde corrompu; et comme le saint précurseur, j'exhorte les chrétiens à quitter les sentiers tortueux du vice et à suivre les voies droites de la pénitence. »

Les sermons aux religieuses se réduisent à leur tracer des règles sûres pour marcher à la perfection propre à leur état. Dans l'un d'eux, adressé aux Carmélites, il semble avoir exprimé les sentiments de son âme douce, bénigne et pleine de mansuétude. « La mansuétude, dit-il, doit avoir son siège dans le cœur des supérieurs; c'est elle qui les rend maîtres des cœurs de leurs subordonnés, ou pour mieux dire, qui leur en acquiert et assure la possession, de manière qu'elle les dirige sans devoir employer la coaction... La mansuétude a gagné à Jésus-Christ une multitude de disciples, et elle porte doucement les inférieurs vers les supérieurs. »

Le traité sur *les attributions véritables et légitimes du concile provincial* est un véritable chef-d'œuvre d'érudition canonique. Il marque les justes limites de la juridiction du concile, et indique les cas dans lesquels il peut agir contre ses membres, en même temps qu'il combat avec vigueur les empiètements de l'autorité civile. Ce traité a été publié à Lima, aux frais de D. Sébastien Gallegos, chanoine de la cathédrale de la même ville.

La *Visite aux tombeaux des apôtres* par l'évêque Aldai est un morceau composé avec tout l'art de l'éloquence. L'auteur y rend au pape Clément XIII un compte détaillé de l'état de son diocèse, et soumet à sa décision plusieurs questions de discipline. Cet ouvrage fut imprimé à Lima en 1773. On imprima en même temps deux sermons du digne prélat, prêchés à l'ouverture, l'un, du synode, et l'autre, du concile provincial de Lima.

Les écrits que nous connaissons de l'évêque D. frai Angel Espiñeira se bornent à deux. Dans l'*Avis* qu'il donna au concile provincial de Lima *sur le huitième article du Volume royal*, l'auteur montre que tous les auteurs de la Compagnie ne pouvaient pas être considérés comme proscrits, quant à l'enseignement, mais seulement ceux qui étaient entachés de probabilisme. Cet ouvrage contient une grande partie de

l'histoire littéraire du probabilisme et de ses luttes. Il est bien écrit, et plusieurs de ses tirades contre le probabilisme sont belles et énergiques. Il a été imprimé à Lima en 1772, en même temps que le discours prononcé par son auteur dans la deuxième session du même concile.

Frai Augustin Caldera, dominicain, écrivit son *Memento pour rester fidèle à Dieu*. Cet opuscule renferme la moëlle de la théologie mystique : le style en est clair, concis, mais sentencieux. Il révèle en son auteur un esprit fort avancé dans les voies de la perfection.

Le P. Caldera naquit d'une famille illustre à Santiago du Chili, et très-jeune encore, fit profession dans l'ordre de Saint-Dominique. Un talent remarquable et bien cultivé explique les progrès qu'il fit dans les sciences ecclésiastiques. Il les enseigna dans son propre couvent, et reçut, en récompense de ses travaux, le titre de docteur dans l'université royale de Saint-Philippe.

Ses efforts tendaient surtout à conserver la pureté de l'âme et l'austérité sévère de la vie religieuse. On le voyait assidu à l'oraison, zélé en chaire, infatigable au confessionnal. Mais au milieu de ces occupations sérieuses, ses manières étaient douces, son air souriant et tout son extérieur extrêmement agréable. Il mourut à Santiago, d'un violent mal de gorge, le 13 octobre 1794.

Outre son traité de haute perfection, le P. Caldera écrivit un court abrégé de la vie de sœur Ignacia, religieuse dominicaine, qu'il laissa incomplet, sans doute à cause de sa mort, arrivée peu de temps après le décès de sœur Ignacia. Ces deux œuvres se trouvent parmi les manuscrits que nous possédons [1].

[1] Nous citons l'épitaphe consacrée au P. Caldera, sans doute par l'un de ses amis, l'année même de sa mort :

Obiit frater Augustinus Caldera die XIII octobris anni MDCCXCIV.
Vir fuit litteris et morum honestate clarus.

José Rodriguez naquit à Santiago du Chili, et y reçut, très-jeune encore, l'habit de la Compagnie de Jésus en 1730. Il fit les classes de rhétorique et de philosophie, et remplit la charge de recteur, au pensionnat de Saint-François Xavier de la même ville.

Son *Jardin de Minerve* est une collection de compositions académiques conçues dans le goût de ce temps-là. Le style de l'auteur ne manque pas de traits brillants; mais ils perdent leur éclat sous la multitude de passages des classiques qu'il cite à chaque pas. L'objet de ces discours consiste dans l'éloge soit d'un saint, soit d'une vertu, soit d'un personnage.

Rodriguez fut nommé à la chaire de philosophie du collège impérial de son ordre à Lima, où il écrivit la seconde partie ou les dernières auréoles de son *Jardin de Minerve*, qu'il appela *Nuncupationes Virginis;* l'auteur s'y est proposé de célébrer la Mère de Jésus-Christ, sous tous les symboles sous lesquels elle est invoquée. Le P. Rodriguez ne manque pas de mérite comme poète latin, et l'on pourrait avec justice lui donner une des premières places sur le Parnasse américain. D. Miguel Eyzaguirre, son compatriote et fiscal de l'Audience, recueillit à Lima les écrits de ce Chilien distingué, et ils se conservent aujourd'hui dans notre bibliothèque. L'auteur est mort à Lima en 1761, ou peu auparavant, d'après nos calculs.

Le docteur D. Pedro Tula Basan a été réputé de son temps comme une des notabilités littéraires dont se glorifiait Santiago. Né à la Conception du Chili, il fit ses pre-

Prædicationi verbi Dei et sacris confessionibus audiendis
Maximè addictus.
Doctor in regali universitate Sancti Philippi et lector jubilatus.
Staturâ, vultu, styloque jucundus.
Vixit annos quadraginta vel alios amplius paucos.
Memoria ejus in benedictione sit.

(*Note de l'auteur.*)

mières études au pensionnat de Saint-Joseph, d'où il fut transféré à l'Université de Saint-Marc de Lima, pour s'y appliquer, comme il le fit en effet, à la théologie et au droit. De retour dans sa patrie, il fut proposé pour la prébende doctorale de Santiago, qu'il obtint au concours, ainsi que successivement toutes les dignités du chœur, jusqu'à celle de doyen.

Aussi ardent que qui que ce soit à l'étude, il sut amasser de vastes et rares connaissances, surtout dans la jurisprudence canonique, pour les matières de laquelle il montrait un goût prononcé. Ce titre et sa vertu notoire engagèrent l'évêque D. Juan Gonzalez Melgarejo à le nommer examinateur synodal et à le recommander de la manière la plus efficace à la considération du roi. Plus tard, D. Manuel d'Aldai l'institua son proviseur, son vicaire-général et son consulteur près du synode, confiant à sa prudence et à sa sagesse la solution de différents cas et recueillant son opinion sur les autres. L'un d'eux donna naissance à l'ouvrage dont nous allons faire mention.

Nous avons dit ailleurs que l'usage des robes à queue fut condamné durement par certains prédicateurs de Santiago qui, pour soutenir leur sentiment, employèrent non-seulement le ministère de la prédication, mais encore une plume maniée vigoureusement. D. Pedro Tula fut un des théologiens nommés pour faire un rapport sur ce point. C'est en cette qualité qu'il écrivit sa dissertation sur les vêtements alors d'usage au Chili, sujet dont il remplit un gros volume, dont l'original se trouve dans notre collection de manuscrits. Le travail du docteur Tula a son mérite particulier, considéré comme répertoire des mœurs de la société chilienne en ce temps-là. Pour établir sa conclusion, l'écrivain examine l'état de civilisation auquel étaient arrivées les mœurs à Santiago chez les différentes classes de personnes qu'il renfermait, le rôle que chacune

de ces classes devait jouer; et après ces préliminaires, il tire une conclusion favorable à la mode qui était attaquée comme indécente. Montrant qu'il possédait un très-riche fonds de littérature sacrée et profane, il appuie son opinion de citations fort érudites. Mais comme la question était en elle-même si stérile et prêtait au ridicule sous tant de rapports, l'œuvre elle-même s'en ressent, quelque grand qu'ait été le talent et le soin avec lesquels l'auteur a traité la matière.

Xavier Zevallos écrivit la vie du P. Ignace Garcia de la Compagnie de Jésus, en un volume assez compacte. L'auteur, montagnard de naissance[1], prit l'habit chez les Jésuites, au collège de Santander, et se rendit au Chili, où il fit son quatrième vœu et remplit dans sa religion les fonctions de recteur du pensionnat de Saint-François Xavier et du grand collège. Cet ouvrage contient beaucoup de détails importants sur l'histoire du Chili, à l'époque dont le P. Garcia était contemporain. Zevallos, qui avait un grand zèle et une grande vogue comme confesseur, compta parmi ses pénitents le président Gilles Gonzaga, tout le temps qu'il resta dans le Chili jusqu'à l'expulsion de la Compagnie : Zevallos partit sur le navire l'*Ermitage*.

Le manuscrit original du P. Zevallos se conserve au monastère de Sainte-Rose, et nous en avons une copie dans notre collection.

Le nom de Dominique Anthomas est fort célèbre dans l'histoire du Chili, par les souvenirs vénérables qu'il rappelle de vertus précieuses et d'une très-vaste érudition dans la science spirituelle.

Dominique Anthomas naquit dans la vieille Castille, province d'Espagne, de parents nobles, et après avoir terminé ses cours d'humanités, il prit l'habit chez les Jésuites.

[1] Les Espagnols appellent simplement *montagnards* leurs compatriotes nés dans les montagnes septentrionales de l'Espagne. (*Note du traducteur*)

Destiné par ordre de son supérieur à l'enseignement dans les collèges du Chili, il professa la théologie au grand collège de Santiago, après avoir reçu les ordres sacrés, jusqu'à la prêtrise, des mains de l'évêque D. Juan Bravo del Rivero, au mois de mars 1742. Les fatigues et les travaux qui accompagnent ordinairement l'enseignement, n'empêchaient pas le P. Anthomas de s'exercer au ministère de la conversion des âmes, au moyen de la prédication et de la confession. L'île de Juan-Fernandez fut un des grands théâtres de son zèle apostolique. Ses habitants n'avaient jamais entendu prêcher la parole divine; et cette circonstance engagea le président D. Antonio Gilles Gonzaga à chercher des prêtres disposés à aller l'annoncer. Le P. Anthomas s'offrit spontanément et s'occupa environ une année de l'accomplissement de cette mission lointaine et pénible. C'est là qu'il composa, en 1763, son précieux opuscule qu'il intitula l'*Art de persévérer dans la grâce*. Dans cet ouvrage, petit par son volume, mais grand par son objet, et beaucoup agrandi encore par la simplicité et le naturel charmant du style, l'auteur a eu pour but de donner à toute espèce de personnes des règles sûres pour persévérer dans le bien. Habile dans l'art de diriger les âmes et profondément versé dans les matières de théologie morale, il réduisit à quelques pages l'explication de préceptes et de doctrines d'une immense étendue, voulant en peu faire beaucoup. L'opuscule est divisé en trois parties : la première explique et analyse la dignité de la persévérance; la seconde décrit les moyens de l'obtenir, et la troisième enseigne la pratique de ces mêmes moyens. Nous en connaissons deux éditions, la première publiée à Lima en 1766, et la seconde, à Madrid, en 1807.

De retour de Juan-Fernandez, Anthomas fut chargé de la direction spirituelle des religieuses Carmélites et de la maison de Sainte-Rose, fonctions où le trouva le décret d'expulsion. Transporté à Imola, il mourut à une époque

et dans un lieu que nous ignorons. La mémoire de ses vertus s'est conservée intacte jusqu'à nos jours ; et nous avons entendu rapporter avec enthousiasme des leçons de piété par des personnes qui les avaient reçues de lui-même.

Frai José Manuel Oteiza, natif de Santiago du Chili, entra dans l'ordre des Augustins en 1757. Un talent précoce le fit avancer rapidement dans la carrière des sciences, jusqu'à obtenir le diplôme de professeur de philosophie, qu'il n'enseigna pourtant point. Des motifs qu'il est inutile de mentionner lui firent passer les Cordillères des Andes, pour rester comme conventuel dans le monastère de son ordre à San-Juan de la Frontera. Echappé comme par miracle à une bête féroce qui l'attaqua dans une de ces rencontres si fréquentes aux provinces du Tucuman, il commença une vie plus sévère, et s'appliqua, avec une constance exemplaire, à l'accomplissement de ses obligations religieuses. De retour dans sa patrie, il écrivit sa paraphrase poétique des sept Psaumes de la pénitence, où il dépeint en très-beaux vers la douleur et l'angoisse d'une âme qui pleure ses égarements, lorsqu'elle sort à peine de l'ivresse dans laquelle l'ont plongée les désordres de ses passions. Peut-être a-t-il pu retracer dans cet ouvrage les mouvements de son propre cœur, qui gémit si profondément sur les chutes qui avaient signalé des années d'exaltation et de vertige.

Le P. Oteiza a encore composé différents sermons fort éloquents, parmi lesquels on remarque l'oraison funèbre qu'il prononça aux obsèques que la ville de San-Juan célébra pour l'évêque Aldai : aucun de ces écrits n'a été publié.

Le P. Oteiza remplissait dans le couvent de son ordre les fonctions de prieur, lorsqu'il mourut à St-Augustin de Talca, le 31 janvier 1798. Il donna, au moment de sa mort, des preuves de grandeur d'âme et de résignation parfaite : il se fit placer sur le pavé de l'église pour recevoir les sacrements, et aussitôt après dans le cercueil où il devait être enseveli.

D. José Carvallo, natif de la Conception, écrivit son histoire, qui comprend le récit des principaux évènements du Chili, depuis sa découverte jusqu'à un peu plus de la moitié du dix-huitième siècle. L'auteur étend sa relation sur les faits politiques et s'occupe fort peu de la partie ecclésiastique. Son style est simple et sévère en même temps; mais comme l'écrivain manquait de plusieurs documents très-essentiels pour la composition de son ouvrage, il ne faut pas s'étonner qu'on y remarque l'omission de quelques faits intéressants. Carvallo habita son pays natal jusqu'au moment où, découragé par des malheurs perpétuels, il émigra au Rio de la Plata, où il mourut à Buénos-Ayres, si pauvre, qu'il fit sa dernière maladie dans un hôpital. L'histoire manuscrite de Carvallo, qui existe en la bibliothèque nationale de Santiago, a été copiée à Buénos-Ayres sur l'original que conserve en son pouvoir D. Pedro Angeliz.

D. José Perez Garcia écrivit à la fin de ce siècle son histoire du Chili. La plupart des historiens du Chili ont manqué de la critique nécessaire pour apprécier les évènements et pour les exposer sous leur véritable physionomie : de là vient la discordance qui règne entre eux. Perez Garcia est un de ceux qui se montrent si enclins à la crédulité : on est surpris de la candeur avec laquelle il rapporte ce qu'il a vu, ou parfois ce qu'il a entendu des personnes qui le lui ont conté; et presque toujours il se montre dépourvu de logique pour admettre ce qu'il croit. Nous pouvons considérer l'histoire de Perez Garcia comme un abrégé de celle qu'écrivit l'abbé Olivarès, et que sans doute l'auteur eut toujours sous les yeux. D. José Perez Garcia acquit néanmoins un mérite tout particulier dans la composition de son histoire. Sans motif d'aucun genre qui l'engageât à écrire, il se résigna à supporter tous les ennuis qui suivent l'entreprise d'un travail semblable. Il dut se représenter en outre que ces écrivains étaient forcés de renoncer jusqu'à

la renommée littéraire qu'ils auraient pu obtenir par leurs ouvrages, attendu que privés à cette époque de tout moyen de publication, ils restaient ensevelis dans l'oubli, comme le sont jusqu'à présent presque toutes les œuvres littéraires des Chiliens. Après avoir occupé à Santiago les charges de regidor, de juge-consul, et autres charges importantes, Perez Garcia mourut à Santiago, en novembre 1814, à l'âge de quatre-vingt-treize a quatre-vingt-quatorze ans.

CHAPITRE XII

SOMMAIRE. Personnages vénérables par leurs vertus. — Frai Bonaventure Ortiz de Zarate. — Sœur Ignacia de la Très-Sainte-Trinité. — Sœur Dolores Peña y Lillo. — D. Francisco Arechavala. — Frai Diego de Salinas y Cabrera. — Sœur Maria Josefa Guerrero. — Maria Vadlovinos. — Beatrix Rosa Villavicencio et frai Ignace Léon de Garavito. — Pedro Sanchez. — Le doyen D. Juan de Guzman y Peralta. — Sœur Madeleine de la Croix. — Sœur Mercedes de la Purification Valdès y Carrera. — Sœur Francisca Rojas d'Argandoña.

Nous avons eu occasion de nommer ailleurs frai Bonaventure Ortiz de Zarate, et à ce que nous avons dit alors, nous n'ajouterons maintenant que les détails que nous avons pu nous procurer sur la vie de cet homme éminent. Né à Santiago de parents illustres, il entra dans l'ordre des Franciscains et y fit profession le 13 décembre 1656. Sa capacité, son application et sa vertu à toute épreuve le firent parvenir aux fonctions de lecteur dans sa communauté, qu'il remplit l'espace de seize années. Déchargé de cet emploi, il dut accepter par obéissance le gardiennat du couvent du Secours, dont les occupations n'empêchaient pas les évêques du diocèse de lui confier encore d'autre besogne, comme celle d'examinateur synodal et de visiteur particulier de certaines paroisses. Très-attaché à l'observation de la règle, il travailla avec le plus grand zèle à la faire respecter pendant le temps qu'il fut supérieur

local à Santiago, et plus encore, lorsqu'en 1696 il fut nommé provincial. Nous avons déjà vu quelle part lui échut dans les querelles qui vinrent diviser l'ordre des Franciscains, à la fin du siècle précédent et au commencement du dix-huitième siècle. Le P. Zarate, défenseur énergique de la justice, prit avec zèle et chaleur le parti de celui dont il crut l'élection légitime, bien que ce rôle l'ait exposé à une persécution atroce de la part de ses rivaux. Le P. Zarate triompha au conseil du général de l'ordre; mais la charité avait triomphé auparavant dans son cœur pur, qui ne connaissait ni la colère ni la rancune. Son oraison presque continuelle, sa prudence, sa douceur, son zèle pour le prochain lui valurent le renom de *saint*. Après sa mort, on lui attribua plusieurs miracles, qui portèrent l'évêque D. Louis F. Romero à en faire l'enquête juridique; nous l'avons vu clore au secrétariat de l'archevêché, lorsque nous nous y trouvions en 1844.

Si la noblesse et les richesses humaines entraient dans les calculs de la Providence, lorsqu'elle veut faire briller les trésors de sa grâce dans les âmes qu'elle choisit à cet effet, la sœur Ignacia fut restée tout-à-fait inconnue, car elle n'eut rien de ce que le monde appelle fortune et avantages extérieurs. Née à Santiago du Chili, de parents obscurs, elle fut chargée de soigner une dame, qui l'employa immédiatement à son service, où elle resta jusqu'à ce qu'elle eût atteint sa seizième année. Le P. Ignace Garcia, touché des souffrances continuelles que supportait la pauvre enfant, la fit sortir de la maison dans laquelle elle servait, et prit des mesures pour la faire entrer au béguinage de Sainte-Rose. Elle y entra effectivement, et demeura chez les Béguines, sous la direction du P. Garcia, jusqu'à la mort du saint religieux. Quand l'établissement fut érigé en communauté, elle y reçut solennellement l'habit de Saint-Dominique le 18 décembre 1757, et continua à être, comme elle

l'avait été jusque-là, le miroir où pouvaient se regarder les religieuses les plus parfaites. Toute sa vie était une continuelle aspiration à la perfection : c'est vers ce but qu'elle dirigeait ses plus ardents efforts. Elle appuyait tout son édifice spirituel sur la connaissance d'elle-même ; et convaincue de sa bassesse, elle embrassait avec joie les mépris, les injures et les outrages dont elle fut plusieurs fois persécutée avec autant de cruauté que d'injustice. Ses actions révélaient une innocence et une candeur célestes, qui étaient les meilleurs pronostics de la beauté de son âme. Ses mortifications étaient sans nombre ni mesure : dès son enfance, elle jeûna d'une manière rigoureuse trois fois chaque semaine ; elle dormait fort peu de temps sur un monceau de fragments de tuiles, et elle finit par garder un silence absolu, qui n'était interrompu qu'en cas de nécessité ou en vertu de l'obéissance. Une vertu aussi rare excita l'admiration de tous ceux qui la connaissaient, et sa réputation, sortant du monastère, se répandit dans tout Santiago, de façon que ses habitants accouraient dans leurs peines pour lui demander ses prières.

Les manuscrits contemporains dont nous nous servons pour tracer ces lignes, les documents qui existent et la tradition qui se conserve encore dans toute sa fraîcheur, rapportent qu'*on la vit souvent ravie en extase dans le chœur de son monastère, suspendue en l'air un long espace de temps, et favorisée d'autres grâces qui paraissent surnaturelles et merveilleuses, comme de prophéties, de visites ou apparitions de saints, et autres grâces semblables.*

Après les souffrances d'une longue maladie, où Dieu voulut faire briller dans tout son éclat son admirable patience, elle succomba le 3 janvier 1794.

En même temps que sœur Ignacia, la sœur Dolores, membre de la même communauté, édifiait également par ses vertus la ville de Santiago, lieu de sa naissance. Elle

naquit le 25 mars 1739. Ses parents, D. Alonzo de Peña y Lillo, et doña Ignacia Barbosa, la firent entrer à l'âge de sept ans au béguinage de Sainte-Rose, pour qu'elle y apprît la musique. Mais comme la jeune fille aimait la retraite, soit par inclination naturelle, soit par conviction des besoins de son âme, elle ne voulut plus, après avoir pris ses leçons, échanger le silence du cloître contre le bruit du monde; et malgré l'opposition de ses parents, elle prit l'habit de Béguine le 18 décembre 1751. Elle fit ses vœux de religion le 15 octobre 1756, entre les mains de la fondatrice sœur Maria Antonia Wandin, et dès lors commença pour elle une nouvelle ère de grâces et de faveurs spéciales, dont Dieu voulut la privilégier.

Elle faisait ordinairement six heures d'oraison mentale, et sept heures les jours de fête. Quant au nombre de ses prières vocales, il était incalculable. A ces dévotions elle joignait des pénitences cruelles qu'elle décrit elle-même au P. Manuel Alvarez, son confesseur, de la manière suivante :

« Elle se plaçait sur le front une couronne de fer pendant trois quarts-d'heure aux fêtes de Notre-Seigneur, de Notre-Dame et de quelques autres saints; car on ne lui permettait pas toujours ces pratiques. Cette couronne avait trois rangées de pointes, qui étaient au nombre total de deux cent vingt-cinq. La veille de ces fêtes, elle se plaçait sur la poitrine une croix avec soixante-deux pointes en fer, et elle portait sept cilices réunis par des cordes nouées, dont elle se couvrait le corps des pieds à la tête. Aux plantes de ses pieds elle adaptait des semelles de cilices, qu'elle ne pouvait endurer plus de trois heures sans qu'on ne s'en aperçût. Elle se donnait la discipline cinq fois par jour, et chaque fois pendant le temps nécessaire pour réciter trois *Miserere*. Elle prenait trois fois le jour quelqu'herbe amère, ou même sept fois, suivant l'étendue de la permission qu'on lui ac-

cordait. De jour à autre elle se donnait la discipline jusqu'au sang. Elle se reposait sur un lit formé de deux planches assemblées au moyen de douze morceaux de bois que fixaient trois pointes rivées et quelques clous qui traversaient le meuble de part en part : une autre pièce de bois lui servait d'oreiller. On ne lui permettait de s'étendre sur cette couche qu'avec une courte-pointe ou une couverture sous le corps, et seulement pendant cinq quarts-d'heure. Elle faisait l'oraison chargée d'une lourde croix pendant trois quarts-d'heure, et prosternée en terre les bras étendus pendant trois autres quarts-d'heure. Une fois elle se jeta de la cire fondue sur une partie du corps extrêmement sensible, mais on ne lui permit plus de le faire. Une autre fois elle se piqua les veines pour écrire de son sang une lettre de soumission absolue à Notre-Seigneur. Une autre fois encore elle se fit fouetter et souffleter par une main étrangère, et elle se livra dans le réfectoire à d'autres mortifications que lui défendit l'abbesse. Elle se frottait aussi le corps d'orties, en guise de discipline. Dans la journée elle se mettait cinq cilices, qu'elle tenait trois heures le matin, trois heures le soir, et trois heures la nuit. Quelquefois on lui permettait de se pincer le corps; et alors elle se pinçait trois cents fois, ou bien elle s'appliquait trente-trois soufflets à la figure : elle demanda la permission de se frotter avec des orties et même de se carder la peau!.... On lui octroya seulement l'usage des orties.

» Dans une occasion où son confesseur lui avait défendu l'emploi de la discipline et l'usage des cilices, voici ce qu'elle imagina. Elle se fit donner la discipline sur les épaules par une main étrangère, elle se ceignit tout le corps de cordons pleins de nœuds, depuis les pieds jusqu'aux bras, et elle se coucha sur un lit extrêmement incommode. Toutes les fois qu'elle le put, sans être remarquée, elle se frictionna tout le corps avec des orties et se pinça fréquemment; elle baisa

la terre ; elle se prosterna aux pieds d'une servante, la priant de les lui mettre à la bouche pendant la durée de trois psaumes pénitentiaux, et de lui donner des soufflets : ce que la brave fille fit à ses instances. Souvent elle se traîna dans le réfectoire les genoux nus en terre. »

Outre la pénitence elle pratiquait, avec le zèle le plus ardent, toutes les vertus et en particulier l'humilité. Elle s'était formé la plus basse idée d'elle-même et se regardait comme la plus vile pécheresse. Jamais elle ne faisait rien que par obéissance, même dans les choses les plus saintes. Sa pauvreté était extrême, non-seulement par le manque des différentes petites choses dont la règle permet de disposer avec l'agrément des supérieures, mais encore par le détachement et par le désir de manquer même du nécessaire à la vie. Elle conserva et pratiqua toujours la chasteté avec la plus sainte délicatesse. L'amour de Dieu et la charité envers le prochain étaient, paraît-il, ses vertus favorites, et la portaient surtout à travailler pour faire éviter aux autres les fautes et les offenses qu'ils pouvaient être exposés à commettre. Il n'y avait point un instant, même dans le sommeil, qu'elle ne se tînt en la présence de Dieu, et pour s'y maintenir, elle gardait tous ses sens et toutes ses facultés dans un recueillement absolu. Son ardeur de souffrir pour satisfaire à la justice divine était insatiable : aussi, outre ce qu'elle faisait tous les jours, allait-elle sans cesse solliciter de son directeur ou de la supérieure, pour les mortifications les plus ingénieuses, des permissions qui souvent lui étaient refusées à cause du mauvais état de sa santé. En diverses occasions elle eut à souffrir des reproches injustes et les plaisanteries les plus humiliantes, sans qu'elle essayât de dissiper les idées inexactes que certaines gens se formaient de sa conduite. Elle se réjouissait au contraire en elle-même de ce que Dieu la favorisât ainsi dans la pratique des vertus, et elle s'animait constamment par le souvenir

de la passion du Sauveur. « Quelques-uns de ces désagréments et de ces humiliations résultaient des persécutions du démon, qui, prenant sa figure, faisait paraître ce qui n'était pas, ou qui l'entravait dans l'accomplissement de ses devoirs [1]. »

» Elle souffrit les douleurs les plus aiguës dans tout un côté du corps, à la guérison duquel les médecins ne travaillèrent jamais. Tremblement de tout le corps où les os souvent s'entrechoquaient, contraction des nerfs, mal à la tête et aux tempes, douleur au cerveau et même dans tout le crâne, qui augmentait encore les jeudis et vendredis de chaque semaine, douleurs au cœur et oppression telle qu'elle lui permettait à peine de respirer; et de là, souffrances atroces dans la poitrine et dans les épaules qui duraient ordinairement plusieurs jours de suite, accès de sciatique et de rhumatisme dans toutes les parties du corps, rétentions d'urines, crampes, maux d'yeux qui l'empêchaient même de les mouvoir, maux d'oreilles qui s'étendaient aux mâchoires, aux dents et à la gorge, et qui ne permettaient l'introduction d'aucun aliment, pas même d'un peu d'eau, et de là une espèce de paralysie! Les pieds et les mains n'étaient pas non plus exempts des douleurs les plus cuisantes. On remarquait cette particularité que le mal de poitrine et d'épaules était si horriblement aigu, que la pauvre malade ne pouvait même pas faire le mouvement nécessaire pour manger, et que cependant ce mal cessait lorsqu'elle écrivait à son confesseur, ce qu'elle faisait assez fréquemment et assez longuement. Avec tout cela, sœur Dolores était fort habile dans les ouvrages de main, et c'est à elle qu'on doit l'ornement d'une beauté exquise qui sert aujourd'hui encore à la fête de Sainte-Rose. »

Elle fut agitée très-souvent de tentations très-violentes de

[1] *Relation de quelques-unes des vertus de sœur Dolores*, écrite par une religieuse du même monastère; manuscrit contemporain. (*Note de l'auteur.*)

haine contre le prochain, de désespoir de la miséricorde divine, d'orgueil et de dégoûts de la vie religieuse. A tout cela elle joignait une conscience extrêmement délicate et scrupuleuse et une imagination très-vive, qui lui faisaient voir et découvrir partout des fautes, dont le sentiment la réduisait aux plus douloureuses angoisses et à la plus profonde tristesse intérieure. Avant presque toutes ses actions, même les plus saintes, elle hésitait dans une alternative de raisons pour et contre qui paralysait sa volonté, sans savoir que faire, toujours dans la crainte d'offenser Dieu. Au milieu de ce labyrinthe, elle avait pour unique consolation d'écrire à son confesseur et d'attendre ses conseils, et cela l'agitait aussi excessivement; car elle craignait que ses lettres ne pussent tomber en des mains étrangères. Elle mourut le 29 août 1823.

D. Francisco Arrechavala naquit à la Conception du Chili de D. Francisco Arrechavala, et de doña Agueda de Paul, originaires de la seigneurie de Biscaye. Son père, livré aux occupations commerciales, ne négligea néanmoins pas l'éducation de son fils, et pour qu'il la reçût la plus complète possible, il lui fit faire ses études dans la pension de Saint-Joseph, dirigée par les Jésuites de la même ville. Ayant terminé avec succès les cours de philosophie et de théologie, le jeune Arrechavala alla suivre le cours de droit à Lima, où il mérita d'obtenir le titre honorable d'avocat, que lui décerna l'Audience royale de cette ville. De retour à la Conception, sa patrie, et fortement poussé par la grâce à embrasser l'état ecclésiastique, il reçut l'imposition sacrée des mains de l'évêque D. José Toro Sambrano, dans le courant de l'année 1759. Appelé par ce prélat à remplir le ministère paroissial, il s'en acquitta avec un zèle exemplaire dans la ville de Chillan, mais très-peu de temps, car il fut presqu'aussitôt nommé recteur de la chapelle paroissiale de la cathédrale.

Dans l'accomplissement des devoirs de cette charge, Arrechavala se montra si zélé, qu'il ne donna jamais lieu à ce que sa conscience l'accusât de la moindre négligence, quelque légère qu'elle fût. Il visitait lui-même les pauvres dans leurs cabanes, les consolait dans leurs disgrâces et les secourait dans leurs besoins, autant que le lui permettaient ses modiques ressources.

Lors de l'expulsion des Jésuites, il se chargea presque exclusivement de la direction spirituelle des religieuses du monastère des Trinitaires, et de la prédication dans les confréries, dites *Ecoles du Christ*, qu'ils avaient établies. C'est au milieu de ces saints travaux que Charles III le présenta, en 1773, comme candidat à un canonicat de son église. Le nouveau chanoine ne profita du loisir que lui offrait sa dignité, que pour agrandir le cercle des œuvres de bienfaisance par lesquelles il cherchait le bien du prochain et son propre avancement spirituel. Il soutint à ses frais une école pendant cinq ans; il prêchait très-fréquemment; il étudiait opiniâtrément. Proposé pour le siège de la Paz, il mourut à la Conception en avril 1780. Deux de ses nièces, filles de son frère D. Julien, moururent à Santiago en odeur de sainteté : sœur Francisca, religieuse du Carmel de Saint-Joseph, et sœur Josepha, religieuse de Sainte-Rose.

Diego de Salinas y Cabrera est certainement un des personnages les plus illustres qui honorent les annales de l'histoire du Chili. Distingué par des vertus éminentes et par de hautes dignités, il mérite que nous lui consacrions une biographie complète, qui aurait trouvé ici sa place, si nous avions pu nous procurer les données nécessaires; mais elles nous manquent absolument, et nous ne savons d'une manière positive que ce que nous allons dire à la suite.

Il naquit à San-Juan de la Frontera, de parents nobles et riches, originaires du Paraguay. Il entra, à San-Juan

même, dans l'ordre de Saint-Augustin, où il se fit admirer non moins par ses vertus religieuses que par son immense érudition. Après avoir été professeur dans la maison de son ordre, à Santiago, et avoir obtenu le grade de docteur à l'université royale de Saint-Philippe, il fut, du consentement unanime de ses frères, élevé à la dignité de provincial. La fin de son administration fut le commencement de la scandaleuse querelle qui divisa les Augustins, auxquels l'élection donna deux supérieurs provinciaux à la fois. Salinas se rangea du parti de celui dont il crut la cause légitime, et pour défendre la validité de son élection au tribunal du général de son ordre, il partit pour l'Espagne, et de là pour Rome. Sa province le nomma comme assistant au chapitre que célébrait l'ordre en 1755, et c'est dans cette assemblée qu'il fut élu général, par un choix que confirma Benoît XIV. Le mérite du P. Salinas était sans doute bien éminent, puisqu'Américain, et manquant de ces relations qui donnent du prestige aux personnes et qui les signalent d'avance, il est parvenu à une si haute dignité. Mais pendant le temps où il dut, pour traiter des affaires de sa province, avoir de fréquentes conférences avec le général, celui-ci conçut une opinion si favorable de la sagesse et de la prudence du P. Salinas, qu'il ne douta pas un instant que l'élection future ne fût excellente, si les voix se portaient sur lui. Il ne se trompa point; en effet, occupant le premier poste de son ordre, Salinas travailla à répandre l'esprit de régularité parmi les religieux. Philippe V le proposa pour le siège de Panama, qu'il refusa d'accepter. Débarrassé du poids du gouvernement, il retourna au Chili, désireux de s'appliquer, au fond de sa cellule, aux pratiques les plus rigoureuses que prescrit son institut, et malgré son âge avancé, il entreprit le voyage qui le rendit à sa province chilienne. Salinas mourut à Santiago le 18 août 1764, à soixante-treize ans trois mois et trois jours.

On dit qu'il a écrit de doctes commentaires sur le bullaire de son ordre, mais nous n'avons pu acquérir là-dessus aucune indication positive; ce qui est certain, c'est qu'il enrichit la bibliothèque de son couvent de Santiago d'ouvrages précieux, et son église de beaux tableaux et d'ornements exquis.

Nous avons déjà parlé ailleurs en quelques mots de la réputation de sainteté que firent ses vertus à sœur Maria Josefa Guerrero, religieuse augustine du monastère de l'Immaculée-Conception de Santiago. Née à Santiago, elle fut placée toute jeune dans ce monastère, pour y apprendre la musique qu'elle aimait beaucoup. Quelques difficultés entravèrent le projet de la jeune fille; et la principale, c'était le vœu que ce cœur virginal avait déjà fait d'embrasser l'état religieux. L'indigence de ses parents ne lui permit pas de présenter la dot nécessaire, et elle dut se contenter de l'humble voile de religieuse converse, qu'elle prit avec la plus grande joie. Nous manquerions à notre devoir d'historien, si nous ne rapportions simplement ce que la renommée divulguait de la sœur Guerrero à cette époque, comme nous contreviendrions aux lois de l'Eglise, si nous assurions la réalité de ces miracles, qui ne sont point juridiquement prouvés. On disait donc dans le peuple « qu'elle avait reçu les cinq plaies de Jésus aux mains, aux pieds et au côté, que toutes les religieuses les avaient vues toutes saignantes; que sachant que la foudre devait tomber et occasionner de grands malheurs, elle se rendit de sa cellule dans le cloître, qu'elle s'y jeta à genoux, et qu'elle reçut dans sa mante la foudre, laquelle en tombant lui effleura et blessa la figure, et y laissa une cicatrice que la sœur porta jusqu'à la mort [1]. » En rapportant au pied de la lettre ce que nous avons dit, nous n'y donnons pas plus

[1] *Relation de quelques-unes des vertus de sœur Josefa Guerrero*: manuscrit anonyme. (*Note de l'auteur.*)

de valeur que n'en mérite le récit de celui qui écrit ce qu'il a entendu, mais nous ne nous écartons pas des règles que prescrit une bonne critique. Cette religieuse mourut le 28 février 1783.

D'autres personnages se rendirent encore célèbres dans ce même siècle par leurs vertus éminentes : Charles Haimaushen, parent des ducs de Saxe, qui conduisit au Chili des jeunes gens remarquables par leur instruction dans les beaux-arts, et qui fonda à San-Fernando, en 1755, une maison de Jésuites, qu'il dirigea saintement plusieurs années; — Maria Valdovinos, religieuse de Sainte-Claire, qui mourut le 30 septembre 1755, après cinquante-un ans de profession; son corps fut trouvé frais et flexible vingt-six ans plus tard, et cette circonstance porta l'évêque de Santiago à le faire déposer dans une grande châsse avec une inscription qui fait connaître son nom; — Béatrix Rose Villa Vicencio, que saint François-Xavier guérit, croit-on, lorsqu'il la visita dans son monastère de Carmélites[1], en récompense de son ardente dévotion et de sa vie sainte; — frai Ignace Léon de Garavito, promoteur infatigable des études et en particulier des mathématiques, mais plus encore de l'observance régulière et de la discipline monastique, qu'il rétablit avec un zèle incomparable dans son couvent du Rosaire à Santiago, dont il était prieur, en 1760; — le doyen D. Juan de Guzman y Peralta, père des pauvres et bienfaiteur insigne des Trinitaires de la Conception, auxquelles il donna tous ses biens; — sœur Madeleine-de-la-Croix, dont la sainteté merveilleuse fit l'admiration de la ville de la Conception, sa patrie; — frai Pedro Sanchez, moine franciscain, qui, considéré comme un exemple de pénitence et de mortification, mourut à Valparaiso le 13 juin 1805; — enfin beaucoup d'autres dignes personnages, dont le souvenir est encore vivant. Mais les limites étroites

[1] *Document n° 40.*

dans lesquelles nous sommes forcé de nous renfermer, ne nous permettent pas d'en donner une juste idée. Nous terminerons donc le présent chapitre par une courte notice sur deux femmes remarquables par leur piété. La première est Mercedes Valdès, née à Santiago du Chili, de parents nobles, D. Dominique Valdès et D. Francisca de Borgia Carrera. A l'âge de seize ans accomplis, elle embrassa la règle de saint Dominique dans le couvent de Sainte-Rose. Sa carrière monastique fut une suite de faits surprenants, sur lesquels contient un rapport succinct la lettre écrite après sa mort par la prieure du monastère à la fondatrice, alors de retour à Lima[1]. Sa patience éprouvée par vingt-six années d'infirmités, pendant lesquelles se succédaient les unes aux autres, sans interruption, les douleurs les plus aiguës, le vif désir d'aimer Dieu, de s'unir à Dieu, qui dévorait son âme et lui faisait souffrir un martyre encore plus douloureux que toutes les souffrances de son corps, son humilité si profonde qu'elle ne voulut jamais, malgré le mauvais état de sa santé, être l'objet d'aucune distinction, s'y montrent sous des couleurs non moins éclatantes que naturelles. Cette religieuse succomba le 5 janvier 1794.

L'autre femme à qui nous avons fait allusion, est Francisca Rojas, née à la Serena, de D. Francisco Rojas et de doña Bartola Argandoña, personnages nobles. Mue, comme elle l'assure elle-même, d'un désir irrésistible d'être religieuse, elle força ses parents, par ses larmes, à l'envoyer à Santiago, où elle embrassa la vie monastique, dans le couvent de Sainte-Rose, le 12 mai 1765. Sans autre pensée dès lors que sa propre sanctification, elle s'appliqua à se tracer le genre de vie qu'elle se proposait de mener, depuis qu'elle s'était sentie inspirée d'entrer dans l'état religieux. Une obéissance aveugle, une humilité profonde, une patience inaltérable furent les bases sur lesquelles elle fonda

[1] *Document n° 41.*

l'édifice de sa perfection chrétienne et religieuse. Douée d'une imagination vive et féconde, tous les objets extérieurs servaient à l'élever dans la région spirituelle, et lui faisaient chercher par la pensée d'autres objets dont elle trouvait, elle, le symbole dans ceux qu'elle voyait des yeux corporels. Les divers manuscrits qu'elle a laissés contiennent des opuscules sur la vie spirituelle, qui révèlent, chez leur auteur, de vastes connaissances, spécialement en matière de contemplation et de communication étroite avec Dieu. « Elle écrivait souvent dans les ténèbres, ce qu'on regardait comme un véritable prodige. » Elle mourut le 28 août 1798, à l'âge de quarante-neuf ans, après avoir écrit les lettres les plus tendres à ses frères D. Pedro Miguel Rojas d'Argandoña, archevêque de Charcas, et D. Manuel Nicolas, évêque de Santa-Cruz de la Sierra[1]. Aussitôt que le bruit de sa mort se répandit, la population accourut en foule à la porte du monastère, pour demander des reliques de la défunte, à cause de sa grande réputation de sainteté, qui porta aussi le provincial des Dominicains, frai Francisco Cano, à faire l'histoire de sa vie, dans un excellent sermon dont nous conservons le manuscrit.

[1] *Document n° 42.*

CHAPITRE XIII

SOMMAIRE. Evènements mémorables. — Affreux tremblement de terre qui détruit de nouveau la ville de la Conception. — Incendie de la cathédrale de Santiago : remarquables coïncidences. — Etablissement des milices. — Réforme de l'Audience et ses causes. — Inondation du Mapocho.

Les provinces méridionales du Chili furent, dès la conquête, un vaste théâtre où la guerre se montra avec toutes les horreurs qui la suivent. La Conception, une des villes les plus anciennes et les plus populeuses, fut aussi une de celles qu'accabla le plus lourdement le poids de la guerre : assiégée et prise différentes fois par les Araucans, livrée aux flammes et réduite en cendres, elle offrit au milieu de ses ruines et avec ses habitants morts ou fugitifs, l'image vivante de la désolation. Mais une autre calamité venait de temps en temps aggraver des maux déjà trop réels : c'étaient les tremblements de terre. Celui que nous allons décrire comme un des évènements les plus mémorables qui soient arrivés dans le cours du dix-huitième siècle, est épouvantable. Le 8 juillet 1730, vers les huit heures du soir, on entendit, dans toute la province de la Conception, des bruits horribles qui en alarmèrent les habitants ; l'expérience leur y fit pressentir le précurseur de quelque tremblement de terre, et le engagea à chercher la salut dans la fuite.

En effet, la première secousse fut si violente, qu'aucun édifice ne resta debout. Les temples, les édifices publics et les maisons des particuliers furent démolis en un instant. Quelques minutes s'étaient écoulées, et les habitants commençaient à peine à revenir de la frayeur que leur avait inspirée une catastrophe si inattendue, lorsque la mer, dont les flots avaient reflué de plusieurs quarts de lieue en arrière, se rejeta avec fureur sur le rivage, en franchit les bords et s'élança impétueusement sur la ville. L'évêque entouré de son cher troupeau s'était réfugié sur les hauteurs du Colocolo, et sa voix pastorale interrompait parfois les gémissements et les lamentations, pour faire entendre des paroles qui exhortaient à la patience et à la résignation. Ce redoutable fléau, dont Dieu se servit pour frapper la Conception, produisit, comme il arrive toujours, des effets de diverse nature. La réforme des mœurs fut un des premiers. La Conception avait vu s'enraciner de ces vices énormes en eux-mêmes, et qui compromettent le plus directement la paix des familles. D'une part, la passion du jeu, qui, à la mode parmi les riches, comptait parmi ses victimes des hommes qui exposaient tout aux hasards de la fortune, et qui, attendant d'elle seule leur bien-être à venir, passaient leur vie dans une complète oisiveté; les plaisirs honteux, qui, inspirant l'oubli complet de leurs devoirs religieux et moraux à une foule d'individus, les entraînaient à une vie licencieuse; et d'autre part, la calomnie, le vol et l'ivrognerie qui venaient aggraver encore les maux que produisaient les premiers excès. La terreur qu'imprima naturellement le tremblement de terre, prépara les esprits endormis dans la volupté à entendre les représentations énergiques que la religion adresse aux gens vicieux; cette même terreur les rendit dociles pour leur faire exécuter ses prescriptions et pour amener dans leur conduite une réforme salutaire. La Conception se transforma

comme par enchantement : en même temps que les rues étaient jonchées de monceaux de décombres, les habitants, au fond de leur âme, concevaient de généreuses résolutions de changement de mœurs. Ces sentiments se manifestaient par les prières et les supplications auxquelles se livrèrent pendant neuf jours consécutifs les malheureux citoyens de la ville en ruines. Durant la nenvaine, le peuple et son illustre municipalité portaient en procession le divin crucifié par les rues et les places publiques. Plus de cent personnes périrent victimes du désastre ; les unes écrasées par des décombres, les autres étouffées dans les eaux, et plusieurs par suite des blessures qu'elles avaient reçues dans les différentes scènes de ce grand drame de la justice divine. Le vulgaire, comme c'était naturel, fut occupé long-temps à rapporter des anecdotes ou, si l'on veut, des contes, qui prouvaient au moins que la population avait conscience de sa culpabilité, et comprenait que le tremblement de terre était la conséquence inévitable de ses excès.

Une catastrophe tout aussi épouvantable frappa Santiago : ce fut l'incendie qui dévora et réduisit en cendres la cathédrale, avec tous ses autels, son mobilier et ses ornements. Le 22 décembre 1769, à deux heures du matin, on vit le feu à l'intérieur de l'église ; et lorsqu'on en ouvrit les portes, toute l'enceinte apparut complètement livrée à l'incendie. Le tocsin réveilla la ville ; mais les efforts des bourgeois, qui s'unirent pour contenir la voracité des flammes, furent pour lors inutiles. On remarquait que le feu avait pris sur plusieurs points du temple à la fois, et avait tellement gagné qu'il était impossible de l'éteindre. A l'exception d'une statue de Notre-Dame des sept Douleurs qu'un serviteur de Marie enleva de son autel, au péril de sa vie [1], et de quelques objets de la sacristie, tout le reste périt entière-

[1] Le P. Guzman, dans son *Histoire du Chili*, le nomme l'abbé D. Juan Foca. (*Note de l'auteur.*)

rement. L'autorité prit toutes les mesures nécessaires pour constater l'origine de l'incendie qui, suivant toutes les apparences, ne pouvait être attribué à un accident; mais aucune recherche n'aboutit, et bien que les habitants fussent tous parfaitement convaincus que l'incendie était l'œuvre du crime, le criminel parvint pour lors à se cacher. L'évêque transféra le siège de son chapitre au couvent de la Compagnie, où il fit porter, en procession solennelle, la sainte statue sauvée des flammes, et il y officia jusqu'à ce qu'il pût occuper la nouvelle cathédrale. Quelques coïncidences donnèrent à la destruction de l'église métropolitaine par le feu, un caractère encore plus saisissant que la violence de l'incendie. L'expulsion des Jésuites était encore récente, et les terribles prophéties qui annonçaient les châtiments qu'elle attirerait sur le pays, circulaient dans les cercles. Les moyens que le gouvernement avait employés pour étouffer de pareilles rumeurs, leur avaient donné plus de consistance qu'elles n'en avaient d'abord, et si bien préparé les esprits à interpréter d'une manière fâcheuse tout évènement quelconque, qu'ils signalaient hautement, dans celui dont nous parlons, la main de Dieu frappant la population d'un châtiment précurseur d'autres bien plus sévères. Les préjugés nés de l'ignorance dans laquelle on maintenait systématiquement les Chiliens, comme tous les Américains, faisaient encore rattacher à cette expulsion la guerre, qui à cette époque levait son étendard sanglant sur le territoire araucan, et dont la malice des chefs espagnols exagérait tant l'importance, pour la faire servir à leur propre avantage. Voilà quelle était la source de tant de bruits qui se répandirent les jours qui suivirent l'Incendie, et qui inquiétaient les simples habitants de la capitale. Le sermon prêché par l'évêque D. Manuel d'Aldai, lors des prières publiques qu'il ordonna de faire à propos de l'incendie, tend expressément à dissiper ces préoccupations populaires. L'o-

rateur y démontra que l'incendie était un fait isolé, dont Dieu s'était servi pour rendre son peuple plus exact à ses devoirs, pour réprimer les vices et punir les vicieux. « C'est pour cela aussi, dit-il, qu'il permit que le saint temple dans lequel son nom était adoré à Jérusalem, devînt la proie des flammes et du fer ennemi. Pourquoi permit-il alors que son nom fût déshonoré? Pourquoi ses vases furent-ils profanés, le lieu saint violé, les sacrifices, les cérémonies augustes et les ministres du culte honnis? Parce qu'il était nécessaire d'ouvrir les yeux à ceux qui étaient aveugles, de réveiller ceux qui dormaient, d'abattre l'orgueil de ceux qui méprisaient.... Cet aveuglement était absolu, ce sommeil profond, ce mépris insultant : il a donc fallu un remède aussi terrible que l'incendie de la maison de Dieu, du lieu saint qui était regardé comme l'asile du peuple aux jours de son affliction.... Dieu le détruit, disant au peuple d'une voix muette, mais formidable : Où chercheras-tu maintenant ton salut, si ton cœur ne se convertit pas à moi [1]. » Des pièces de ce genre font beaucoup d'honneur au clergé chilien, car elles prouvent jusqu'à l'évidence qu'il ne favorisait pas les craintes superstitieuses.

L'établissement des milices, dont le capitaine général D. Augustin Jauregui forma et développa le plan, aurait été fécond pour les Chiliens en excellents résultats, si elles avaient été immédiatement soumises à l'organisation qu'elles reçoivent dans les pays les plus civilisés. Les corps civiques, à proprement parler, ne représentent que les citoyens unis et armés pour défendre leurs lois, leurs propriétés et leurs personnes. Cette réunion exige une organisation immédiate, et c'est celle qu'on adopte qui décide de la plus ou moins grande influence de l'institution, pour la civilisation du pays. Lorsqu'un bon système prévaut, les citoyens resserrent leurs relations, s'instruisent des véritables intérêts qu'il

[1] *Sermon au peuple de Santiago ;* manuscrit. (*Note de l'auteur.*)

leur incombe de défendre, connaissent leurs droits et la manière de les faire valoir, respectent la loi et se convainquent de la nécessité de la faire respecter. Mais les milices du Chili n'étaient pas montées sur ce pied-là : Jauregui donna ordre à tous les corrégidors et à tous les subdélégués de procéder au dénombrement de tous les hommes qui, dans leurs départements respectifs, étaient en état de porter les armes. On les réunit aussitôt, et dans chaque district on leur fit reconnaître un lieutenant-colonel pour commandant, en leur enjoignant d'obéir à sa voix. Ces corps de miliciens étaient organisés depuis long-temps dans la province de la Conception, et souvent ils alternaient avec les vétérans, pour défendre la frontière contre les invasions des Araucans. Il existait aussi à Santiago un corps semblable, qui servait parfois à garder la prison et à poursuivre les malfaiteurs; mais du moment où le décret de Jauregui réglait la formation de ces corps dans tous les départements de l'Etat, il eût été convenable d'éclairer les quinze mille hommes qui allèrent se faire porter sur les rôles, en leur faisant connaître leurs obligations religieuses et sociales, et en leur facilitant les moyens de les remplir. Mais il n'en était pas ainsi : les miliciens se réunissaient une fois par mois pour recevoir d'un sergent quelques légères notions de tactique militaire; les gardes civiques n'avaient pas d'autre réunion ni de motif pour se réunir, de sorte que, loin de leur être utiles, ces exercices leur étaient onéreux et sans aucun avantage. Les exemples ne manquèrent pas de commandants qui cherchèrent à faire servir l'influence que leur donnait leur poste, pour exercer un véritable despotisme sur leurs hommes, en les employant à leur service personnel; mais ces cas ne furent pas fréquents. Le nombre des miliciens dans tout le royaume s'éleva à quinze mille huit cent cinquante-six hommes d'élite.

A peu près en même temps que le président Benavides,

successeur de Jauregui, prit possession de l'administration, eut lieu en 1781 le renouvellement des membres de l'Audience, qui occupa si fortement l'attention publique. Ce fut là une mesure générale que le cabinet de Madrid adopta pour l'Amérique. L'Audience de Santiago se composait de cinq membres, dont quatre juges et le fiscal. Le premier de ces juges, qualifié de régent [1], fut maintenu à son poste, parce que sa nomination à sa charge était postérieure au décret d'élimination qui s'exécutait : deux obtinrent leur retraite et restèrent à Santiago avec leurs appointements et leur titre [2]; les autres se rendirent en Espagne. La fin que se proposa le ministre des Indes, D. José de Galves, en adoptant cette mesure, fut d'arriver à une meilleure administration de la justice. Les Audiences furent, en différentes occasions, accusées de partialité, et le roi recourut à divers moyens pour arrêter le mal; mais aucun d'eux n'aboutit au résultat qu'il devait atteindre, parce qu'ils étaient facilement éludés. Ce renouvellement complet du tribunal suprême, composé de juges nouveaux dans le pays, sans relation d'aucun genre, décidés à administrer la justice suivant leur conscience, était la mesure la plus efficace qu'il parût possible de prendre alors dans l'intérêt public; mais, à notre avis, elle ressemblait à toutes les autres, et le remède perdit bientôt sa vertu; car ces juges eux-mêmes, en faisant de nouvelles relations, se trouvaient exposés aux mêmes embarras dont le roi voulait éviter le retour.

Le 16 juillet 1783, une violente tempête fit sortir le Mapocho de son lit, et causa de tristes ravages, surtout au monastère des Carmélites de Saint-Raphaël. La crue énorme du fleuve, amenée par une pluie abondante, fit, dès le principe, craindre les religieuses pour leur sécurité. Cette crainte s'accrut beaucoup encore, lorsque deux reli-

[1] D. Thomas Alvarez d'Acevedo l'était alors. (*Note de l'auteur.*)

[2] D. José Clément Traslaviña et D. Manuel Blanco Laycequilla. (*Note de l'auteur.*)

gieuses, étant montées à la tour vers une heure et demie après midi, s'aperçurent des progrès du fleuve, dont les eaux avaient franchi les quais et battaient déjà les murs du couvent. Elles se hâtèrent de faire part à la communauté du péril pressant qui la menaçait. Le désordre et la désolation s'emparent des pauvres religieuses; elles recourent aux prières et appellent les habitants à leur secours; mais nul n'ose, parmi plus de cinq mille personnes qui se trouvent sur la rive opposée, nul n'ose les secourir. A cette vue, un chevalier ému de compassion, D. Pedro Garcia Rosales, sans se préoccuper du danger auquel il exposait sa vie, se jeta dans les flots, traversa le fleuve, fit abattre quelques pans de murs sur les côtés du couvent et parvint ainsi à donner une issue aux eaux. Cependant les religieuses priaient dans le chœur avec larmes et gémissements, demandant au Seigneur l'accomplissement de sa volonté. Dix sœurs qui se trouvaient malades au lit, puisant des forces dans leur terreur, s'habillèrent et allèrent également au chœur joindre leurs prières à celles de leurs consœurs.

Mais le péril croissait de moment en moment, et déjà les religieuses désespéraient de leur salut. Dans cette extrémité, trois hommes payés et envoyés par l'illustrissime Aldai, alors évêque, fendirent les eaux, arrivèrent presque épuisés au couvent, et s'introduisirent dans l'enceinte, où les eaux avaient monté déjà de près de deux vares. Ils brisent la porte de la tourière et pénètrent par-là dans les cloîtres, proclamant les ordres par lesquels l'évêque enjoignait absolument aux religieuses d'abandonner le couvent.

Sur ces ordres, les religieuses sortirent du chœur et trouvèrent les cours déjà inondées par les pluies qui tombaient du ciel sans interruption. Décidées à quitter le monastère, elles durent percer les murailles pour se frayer un passage, devant se résigner à ne prendre avec elles qu'un crucifix, et à laisser à l'abandon tout le reste qui devint à l'instant la

proie du pillage. Le P. frai Manuel de la Puente, récollet franciscain, eut le bonheur d'enlever le tabernacle du milieu des eaux et le déposa dans son couvent.

Les religieuses furent portées à bras d'hommes jusqu'à une maison de campagne voisine ; mais menacées là des mêmes dangers, par suite des progrès de l'inondation, elles durent aussitôt quitter ce refuge. Le prieur des Récollets dominicains, frai Sébastien Diaz, leur offrit un asile plus sûr et il alla les chercher lui-même, avec les voitures qu'il put se procurer dans des moments si difficiles. Quelques-unes des religieuses se servirent de ces moyens de transport; les autres durent prendre des bêtes de somme; et si celles-ci purent se plaindre des désagréments de l'inondation, celles-là ne souffrirent pas moins, soit parce que l'eau pénétrait jusque dans les voitures, soit parce que plusieurs voitures elles-mêmes se brisèrent en route. C'est à travers tant de peines que les pauvres religieuses arrivèrent à la résidence qui leur était offerte, c'est-à-dire à l'un des cloîtres du couvent des Dominicains, appelé la maison de Belen. Il s'y trouvait treize cellules, et après qu'on eut pris celles nécessaires pour l'usage général de la communauté, il en resta neuf pour le logement des religieuses qui étaient au nombre de vingt-huit, y compris les servantes.

Là, elles se livrèrent à leurs exercices habituels, conformément à leurs règles et cloîtrées ; mais bien qu'elles eussent un oratoire où se célébrait le sacrifice de la messe, on n'y adorait pas le très-saint Sacrement; et les jours de communion, le prieur consacrait les hosties nécessaires.

Les Carmélites demeurèrent trois mois dans la maison de Belen, pendant qu'on en arrangeait une autre à usage de monastère, où le même prieur les transporta aussitôt que les travaux furent terminés. Elles s'y trouvèrent plus grandement et plus commodément, car elles y avaient un chœur et une chapelle, où reposait le Saint-Sacrement.

Néanmoins elle n'oublièrent pas leur ancien couvent, et entreprirent la réparation des parties qu'avait détruites l'inondation. Sœur Thadée de Saint-Joachim Garcia de la Huerta, religieuse du monastère, écrivit en vers de huit syllabes une relation de cet évènement, qui fut imprimée à Lima.

CHAPITRE XIV

SOMMAIRE. Edifices publics. — Santiago commence à s'embellir. — Pont magnifique sur le Mapocho. — Patriotisme de la municipalité de Santiago. — Hôtel-de-ville. — Monnaie. — Douane et Consulat. — Edifices religieux. — La cathédrale. — Saint-Dominique.

Le caractère pacifique de plusieurs des présidents que le roi nommait au Chili, les portait à s'occuper du bon ordre et de l'embellissement des villes, plutôt que d'une guerre d'extermination aux Araucans. Lorsque la guerre déployait son étendard sanglant, tous les travaux qui auraient pu contribuer à l'agrandissement et à l'ornement des localités étaient suspendus, et les préparatifs militaires absorbaient l'attention des gouverneurs. A la première époque de la conquête, lorsque tout le royaume constamment ébranlé et agité par les vicissitudes d'une lutte acharnée, les colons du Chili, incertains de leur avenir, se préoccupaient, en bâtissant leurs villes, de la force de la position et de la solidité des édifices, bien plus que de leur beauté et de leur magnificence. Mais à mesure que s'apaisèrent les tempêtes qui tourmentaient les colonies, véritables monuments de la domination espagnole, les chefs européens commençèrent peu à peu à s'occuper de l'embellissement des villes. Au dix-huitième siècle, tous les motifs qui avaient plus d'une fois fait présager la ruine de la capitale du Chili, avaient disparu; et

c'est alors que le pacifique président Jauregui immortalisa son nom par la construction du pont superbe que le corrégidor D. Manuel Louis de Zañartu éleva, par son ordre, sur le Mapocho. Ce travail véritablement royal relia les deux parties de la ville de Santiago, coupée par les eaux de ce fleuve, qu'il est impossible de traverser à gué, au moment des crues. Après le pont vinrent les quais. L'inondation de 1783 avait détruit, jusque dans leurs fondements, les anciens ouvrages qui mettaient la ville à l'abri des débordements, et il était à craindre, qu'en cas de nouvelle inondation, la capitale du royaume ne fût convertie en un véritable lac. Mais le manque de fonds était tout d'abord un obstacle qui empêchait la municipalité de s'arrêter à la pensée d'une entreprise non moins dispendieuse qu'urgente. Les ressources de la ville, extrêmement restreintes, se trouvaient engagées par les travaux antérieurs, et le projet en question, outre qu'il dépassait démesurément le montant de ces mêmes ressources, ôtait pour long-temps tout espoir d'amortir les anciennes dettes. L'ardent patriotisme des membres de la municipalité aplanit cet obstacle. Chacun d'eux s'engagea à recueillir une certaine somme pour entreprendre les travaux, en se mettant soi-même le premier sur la liste des souscripteurs. C'est ainsi qu'on put commencer, en 1789, ce bel ouvrage du quai du Mapocho, qui sauva si souvent Santiago de sa ruine. Plus tard le roi y contribua avec des fonds de son trésor, qui permirent de l'achever. Benavides, successeur de Jauregui, profita également de la paix pour mettre ses soins à la construction de l'Hôtel-de-ville élevé sur la place principale de Santiago. C'est au célèbre architecte D. Joachim Toesca qu'on doit les plans et les dessins adoptés pour ce vaste édifice, dont on jeta les fondations sous la direction du même Toesca. Le magnifique palais de la Monnaie, que l'on évalue avoir coûté environ un million de piastres, et qui est sans con-

tredit un des plus beaux et des plus somptueux édifices d'Amérique, fut aussi commencé sous l'administration de Benavides, et seul il suffirait à perpétuer la mémoire de son fondateur. La Douane et le Consulat, deux monuments superbes qui embellissent la capitale, sont dus au président D. Ambrosio O'Higgins, et les plans en ont été tracés par l'ingénieur D. Augustin Caballero.

Les temples furent aussi l'objet d'améliorations immenses; les communautés de la Merci, de la Compagnie de Jésus et de Saint-Augustin, érigèrent les églises les plus remarquables : celle de la Merci dut en partie sa construction à la générosité du citoyen D. Dominique Valdès y Carrera. Mais deux édifices religieux l'emportent sur tous les autres; d'abord, la cathédrale, dont l'évêque D. Juan Gonzalez Melgarejo posa la première pierre, comme nous l'avons dit ailleurs. L'évêque D. Manuel d'Alday consacra deux cent cinquante mille piastres à la continuation des travaux, et procéda à la bénédiction de l'église avant qu'elle ne fût achevée. A l'exception du frontispice, elle fut terminée en 1830, grâce aux efforts du chapitre ecclésiastique du diocèse, et l'on a calculé qu'à cette époque elle avait coûté huit cent mille piastres. Puis, le magnifique temple de Saint-Dominique, dont frai Manuel Rodriguez del Manzano-Ovalle posa les fondations en 1747. Frai Clément Venegas fut chargé de diriger les travaux et de recueillir les fonds nécessaires à leur achèvement : il s'acquitta de sa difficile mission avec un zèle et une activité incroyables. Elevé successivement à la dignité de prieur du couvent et à celle de proviucial, il ne la négligea point pour cela un seul instant. La dédicace de cette église eut lieu le 13 octobre 1771, en présence du président D. François Xavier Morales et de toutes les autorités [1]. Ce somptueux édifice ne fut entièrement terminé qu'en 1788.

[1] *Voir le document n° 43.*

CHAPITRE XV

SOMMAIRE. D. Louis Muñoz de Guzman prend le gouvernement de l'Etat. — Effets que produisent les manières de ce fonctionnaire. — Il commence des entreprises importantes. — Patriotisme du citoyen D. Louis de la Cruz. — Récit de son voyage, de la Conception jusqu'à Buénos-Ayres, à travers la Cordillère des Andes. — Résultats de ce voyage. — Mort du président Muñoz. — Le brigadier D. Francisco Antonio Carrasco prend les rênes de l'administration à la Conception. — Caractère de ce nouveau gouverneur. — Luttes avec l'Audience et la municipalité de Santiago. — Violence commise contre trois citoyens respectables. — Fin du gouvernement de Carrasco.

Les derniers fonctionnaires auxquels la cour de Madrid avait confié les destinées du Chili étaient des hommes pacifiques par caractère, capables d'assurer l'avenir des entreprises grandioses qu'avaient dû laisser inachevées des gouverneurs actifs comme O'Higgins, plutôt que d'en commencer de nouvelles. Tels furent le marquis d'Avilès et le maréchal Pino, prédécesseurs de D. Louis Muñoz de Guzman. Cet ancien marin se présenta à Santiago, le 21 janvier 1802, pour prendre le gouvernement de l'Etat que lui confiait Charles IV, en récompense d'une longue suite de services rendus à la couronne dans sa carrière militaire. Sa croix de Commandeur de l'ordre de Saint-Jacques et son grade de chef d'escadre étaient des titres suffisants pour faire juger de sa valeur comme soldat; mais son caractère plein

de douceur, ses manières délicates et souverainement aimables, ses procédés prévenants et bienveillants envers toute espèce de personnes, étaient des qualités bien plus propres encore à le faire aimer de tous ceux qui le connaîtraient. Courbé sous le poids de son grand âge, il laissait encore percer une vivacité toute juvénile et une intelligence assez active pour manier habilement les rênes de l'administration. La plupart des anciens présidents avaient conservé un ton grave et sévère, au moyen duquel ils prétendaient se concilier les respects dûs à la haute magistrature dont ils étaient investis. Muñoz avait des idées autres et vraiment plus philosophiques. L'autorité impose par elle-même aux citoyens le respect qu'elle mérite, et c'est dans leur conscience que doit résider l'obligation de l'honorer. La loi et la morale cesseraient d'exister chez un peuple, du moment où, pour faire respecter ceux qui gouvernent en leur nom, il serait absolument nécessaire de les entourer d'un apparat extérieur, le plus souvent ridicule, et toujours fastidieux et blessant. Muñoz leva le rideau mystérieux qui dérobait le gouverneur à ses administrés, et se montra partout comme le plus simple citoyen. Amateur de la musique et des autres divertissements qu'elle entraîne, il se rendait avec plaisir aux assemblées auxquelles il était invité, et les animait même par la gaieté de son caractère, sans sortir toutefois des bornes de la modération dont il ne s'écartait jamais. Cette conduite franche de Muñoz le fit beaucoup aimer des Chiliens, surtout des grands qui le voyaient de plus près. Doña Louise D'Asterripa, sa femme, qui avait été dame d'honneur de la reine Louise, contribuait de son côté à augmenter la popularité de son mari. Son palais présentait une réunion continuelle de dames; et ses salons, ornés dans le goût européen, s'ouvraient fréquemment pour recevoir les familles auxquelles elle offrait des bals. On pourrait trouver ces détails prolixes et même puérils; mais nous avons cru

devoir les relever avec soin, parce qu'en définitive ce sont là des faits qui exercèrent dans le pays une influence salutaire. Voici les résultats qu'ils produisirent, à notre avis : 1° Ils firent respecter l'autorité pour elle-même et non pour les signes extérieurs qui d'ordinaire l'accompagnent, en enseignant pratiquement que celui qui gouverne est semblable aux autres hommes, attendu que le pouvoir temporel qu'il exerce ne change pas sa commune condition; 2° ils assurèrent au président la popularité nécessaire pour rendre agréables les actes de son administration; 3° ils ramenèrent l'union des esprits chez les habitants de la capitale auparavant divisés; 4° ils introduisirent les idées d'association, destinées à opérer plus tard dans tout l'Etat comme élément de civilisation et de liberté. Enfin, ils procurèrent d'autres avantages, que les évènements postérieurs feront eux-mêmes connaître.

Il y avait long-temps que les habitants de Santiago réclamaient vivement l'exécution d'un grand canal qui devait détourner les eaux du Maipo pour les attirer dans le Mapocho, après avoir arrosé les vastes plaines qui s'étendent entre les deux rivières. D'autres gouverneurs, d'accord avec la municipalité, avaient donné au projet l'attention qu'il méritait; mais les différents moyens qu'ils avaient imaginés, avaient toujours échoué, sans produire aucun résultat favorable à l'entreprise. Muñoz en appréciait l'immense portée; il comprenait que ce canal deviendrait pour Santiago une source intarissable de richesses. Il chargea l'ingénieur D. Olaguer Feliu de reconnaître les travaux déjà commencés pour le même objet, et de calculer quels seraient les fonds nécessaires pour les terminer s'ils pouvaient servir, ou pour les reprendre à nouveau s'ils devaient être inutiles. C'est le second cas qui se présenta : les déblais effectués pour dériver les eaux n'avaient pas le niveau nécessaire, et la direction de la ligne des travaux était d'ailleurs fausse. Le devis de l'ingénieur

s'éleva à cent mille piastres pour le nouveau travail, et le président nomma une commission chargée de le diriger jusqu'à son achèvement. On se mit donc à l'œuvre avec ardeur à la fin de 1802; mais les difficultés immenses qui arrêtaient à chaque pas l'entreprise, refroidirent peu à peu le zèle de la commission et firent en même temps croire à l'impossibilité du succès.

Tandis que la pensée d'une entreprise si utile agitait Santiago, la Conception commençait à s'occuper d'un projet bien autrement important, dont les résultats devaient être incalculables pour la grandeur future et la prospérité du pays. Il s'agissait de découvrir un chemin facile et battu qui mettrait en communication directe avec Buénos-Ayres les provinces du Chili, et particulièrement celles de la Conception, de Valdivia et de Chiloé. Cette idée que suggéra D. Justo Molina, qui affirmait non-seulement que ce chemin existait, mais que lui-même l'avait parcouru à une époque fort éloignée, enthousiasmait les bons citoyens, dévoués à leur patrie, et surtout à la Conception, dont les habitants devaient profiter plus amplement des avantages qui en proviendraient. La municipalité pria le président de vouloir bien favoriser cette recherche, et Muñoz, sans opposer la moindre difficulté, donna l'ordre à l'intendant de la Conception, le colonel D. Louis d'Alava, de fournir à l'entreprise des secours nécessaires [1].

Un patriote, dont le cœur désirait le plus vivement le développement de son pays, s'offrit spontanément à entreprendre le voyage, qui, par sa nature même, devait être fatigant et pénible. C'était D. Louis de la Cruz, alcade de la municipalité de la Conception. Il n'ignorait pas les dangers auxquels il s'exposait en traversant, comme c'était nécessaire, des terres, les unes habitées par des tribus ennemies, les autres presque inconnues; mais cette considération ne le

[1] *Document n° 44.*

retint pas, et dès qu'il eut reçu les instructions du gouverneur, et que son escorte, composée de l'ingénieur D. Thomas Quesada, du lieutenant de dragons D. Nicolas Toledo, des lieutenants de milice D. Joachim et D. Angel Prieto et de quelques soldats, eut fait ses préparatifs, il partit de la Conception le 29 mars 1806, dans la direction du fort d'Antuco, dont il gravit la cime pour explorer le fameux volcan de ce nom. Le voyageur raconte, de la manière suivante, cette exploration si intéressante pour les sciences naturelles : « Du moment où je pensai à rechercher ce chemin, je résolus de m'élever jusqu'au haut de la montagne, pour reconnaître la grandeur du cratère et les matières qui se trouvent à son orifice. Le commandant du fort et les autres personnages que je prévins que cette excursion m'empêcherait de retourner pour l'heure du dîner, et qu'ils ne devraient par conséquent pas m'attendre, cherchèrent à me détourner d'une tentative qui me coûterait la vie, m'assurant que le terrain était plein de fondrières s'ouvrant sous le moindre poids; que de grandes pluies et de forts orages régnaient autour du volcan; qu'en outre la tradition rapportait que, victimes d'une semblable audace, plusieurs hommes y avaient péri, sans qu'on eût su leur fin. Je cherchai de mon côté à les dissuader de ces idées, d'autant plus que j'avais déjà fait l'expérience d'une montée et d'une descente. Je leur représentai qu'à la saison des chaleurs le feu du volcan se tient tranquille, et que c'est au mois de mai, à l'époque où les eaux grossissent, qu'il s'échappe avec une telle violence qu'on peut apercevoir les jets de flammes, de la plus grande partie du diocèse. Il est peut-être certain que des Indiens ont péri dans la tentative, pour s'être approchés imprudemment d'une issue ou ouverture quelconque par où les feux du volcan peuvent venir à jaillir dans les parties les plus élevées de la montagne, comme à sa base. Bien plus, du point où je suis allé, on découvre plusieurs cratères d'où

j'ai supposé que s'écoulaient les laves lancées du foyer que l'on voyait incandescent. L'ardeur du feu intérieur produit un bruit continuel qu'on entend plus ou moins, suivant le temps, et qui parfois augmente jusqu'au point de faire un fracas aussi fort que celui d'un coup de canon.

» Je ne pus réussir dans mon projet, à cause des obstacles que me présentèrent les scories; je ne pus non plus faire croire à ces naturels qu'il était possible de monter au volcan et d'en descendre : car, comme toute cette matinée avait été sereine et belle, à peine nous trouvâmes-nous au milieu des scories, que souffla un petit vent du nord, lequel suffit pour amasser tant de nuages, que dès quatre heures du soir tomba sur nous une forte pluie; elle ne cessa point jusqu'au jour suivant, et elle fut suivie d'une grosse neige qui couvrit les sommets de la *Sierra Velluda* et du volcan, des Cordillères du Taureau, lesquelles se trouvent de l'autre côté du fleuve, et de la chaîne desquelles dépend la vallée de Tupan, ainsi que les sommets de Malacura, que nous avons au sud de notre fort. Pour ces gens ignorants, la pluie et la neige arrivèrent uniquement, parce que nous avions gravi la montagne de feu, dans le dessein de l'explorer, et il n'y eut pas moyen de les tirer de là, quelques raisonnements que je fisse. »

Cruz parvint au terme de son long voyage le 25 juillet, et se présenta, à Cordoue du Tucuman, au vice-roi et capitaine général des provinces du Rio de la Plata, qui se trouvait dans cette ville pour le moment, par suite de la prise de Buénos-Ayres, que les Anglais venaient d'emporter. Suivant les données minutieuses qu'il transmit, il était non-seulement possible, mais très-facile d'exécuter le chemin de communication projeté, moyennant une dépense dont le devis s'élevait à un peu plus de quarante-six mille piastres.

Il ne nous est pas possible d'analyser le récit de ce voyage, écrit en forme de journal, sans autre ordre que celui des

évènements qui se succédaient dans la marche, et des lieux par où se dirigeait la petite troupe. Mais il annonce partout un observateur attentif et infatigable. La candeur et la simplicité de sa narration, la minutie des descriptions, les scènes dramatiques qu'amenèrent différentes rencontres avec les Indiens, ses dialogues, et jusqu'à la relation des préparatifs du voyage, et des incommodités et des dangers qui l'accompagnèrent, donnent à cette partie de l'ouvrage un intérêt que présentent rarement les écrits des voyageurs, lesquels, soit souverainement occupés d'eux-mêmes, soit exclusivement voués à l'objet scientifique ou au but commercial de leur expédition, négligent la couleur locale que notre auteur emploie avec un si grand succès. Son recueil est divisé en journées, dont chacune contient l'histoire des évènements et du voyage du jour, avec la description plus ou moins étendue des objets qui, dans l'intervalle, appelèrent son attention, et finit par le récit de l'arrivée de Cruz au fort de Melicué.

Cette partie de l'ouvrage est suivie de la *Description de la nature des terrains que comprennent les Andes occupées par les Pehuenches, et les autres contrées jusqu'au fleuve du Chadileubu.* L'introduction que nous allons transcrire donnera une idée de l'importance de cette description :

« Bien que la fécondité et la richesse du territoire du Chili paraissent avoir été exagérées par quelques-uns des écrivains qui l'ont connu, et par quelques autres qui ont donné des détails sur ses abondantes productions et sur ses ressources, je ne crains pas de dire qu'aucun d'eux n'a pu jusqu'ici présenter un tableau complet de ces contrées, à cause du petit nombre de colonies espagnoles qui s'y trouvaient, et du triste état de l'agriculture, sans les travaux de laquelle on ne peut, en général, rien dire d'un terrain. Je suis né dans ce pays, et quoique je n'aie pas encore quarante ans, et que j'aie passé la plus grande partie de ma

vie au collège, sans notions sur la campagne, j'y connais depuis seize ans tant de terrains des plus fertiles, tant de mines récemment découvertes, tant de forêts, tant d'eaux thermales, tant de fruits, enfin tant de nouvelles colonies, qu'il serait nécessaire d'écrire des volumes entiers pour les décrire. Il ne serait pas hors de propos d'entrer à cet égard dans quelques détails, à cause de l'importance qu'ils auraient pour faire connaître les avantages que retirerait Buénos-Ayres, de la route en question ; mais mes travaux continuels m'en empêchent, et je me contente de faire observer qu'à cette époque il y avait à peine deux vaisseaux qui transportaient des blés et des vins de la Conception à Lima, et qu'aujourd'hui il y en a treize, et qu'on voit d'ailleurs ces produits en bien plus grande abondance qu'alors. Le montant des dîmes s'est accru, par une proportion excessive, de plus des deux tiers.... Les chaînes de montagnes voisines de la mer qui ont, en certains endroits, jusqu'à vingt lieues de large, et en d'autres, moins que dix, on les a connues, de mon temps même, désertes et sans autre destination que l'exploitation des bois et le parcours de rares troupeaux; et aujourd'hui les voilà pleines de bourgades, de fermes, de récoltes, de cabanes et de mines d'or, et de lavoirs. Le versant occidental des Andes, dont les vallées étaient occupées par les Indiens Pehuenches et dont on ignorait la fertilité, est maintenant couvert de nos familles, de nos biens, de notre agriculture, qui produit cent pour un Tandis qu'alors on ne regardait même pas les ports ni les points les plus propres à y établir des chantiers, nous avons aujourd'hui, outre celui de Talcahuano, d'où l'on a lancé à la mer deux frégates, dans le courant de la seule année passée, celui de Saint-Vincent, celui de Manzano, celui du Morro, celui de l'embouchure d'Andalien et celui du Tomé, dans lesquels on a construit diverses embarcations grandes et moyennes. Les bois connus dans le pays sous le nom

local de *lingues*, de *litres*, de *pellines*, les cyprès et différents autres qui abondent dans les forêts voisines de la côte, et surtout les cyprès propres à la mâture des navires de haut-bord, qui se trouvent dans les forêts de la partie occidentale des Andes, se transportent avec la plus grande facilité; les premiers par les eaux de l'Andalien, qui traverse les montagnes de la côte et se jette dans la mer entre le château de Penco-el-Viejo et le port de Talcahuano, et les seconds par le cours du Biobio, qui descend, à partir des Cordillères, à travers les districts de Los Angeles, de Rere et de Puchacai, pour longer ensuite les pentes de la Conception et tomber dans la mer Pacifique, près de Saint-Vincent. Ces bois sont si estimés, qu'indépendamment des bâtiments qu'ils servent à construire sur les lieux, on les expédie en radeaux et autres pièces à Callao, pour le radoub des bâtiments qui retournent à d'autres rivages.

» L'augmentation de population qu'on remarque dans le diocèse de la Conception développe naturellement l'exploitation des mines déjà connues, comme celle des mines nouvelles et abondantes que l'on découvre souvent, et dont l'or a ordinairement plus de vingt-deux carats. On exploite depuis peu à Puchacai, une mine d'or de lavoir, d'où l'on a tiré des pépites valant de trois à cinq cents piastres, qui ont été échangées à la Conception, et l'on a extrait d'une autre mine à Itata, des morceaux non moins volumineux, qui ont enrichi plusieurs personnes. »

Après quelques détails intéressants sur la température et sur les produits agricoles du sud, comparés avec ceux des environs de Santiago, nous trouvons quelques renseignements topographiques. « La chaîne des Andes, comme le disent tous les géographes, devient beaucoup plus basse, à mesure qu'elle s'étend vers le midi. Tous les Indiens Pehuenches et Guilliches qui habitent la contrée, conviennent de ce point, et ajoutent même que plus elle avance vers le

nord, plus tôt elle se couvre de neiges, et plus tard elle permet le passage. Je me mis à causer là-dessus avec les vieillards de ces réductions, et ils appuyèrent leur dire sur leur propre expérience. Manquel m'assura que, de l'autre côté de Limayleubu, on peut traverser les Andes, du levant au couchant, en passant sur des collines peu élevées et dépourvues de neige. Carrilon m'affirma que les Guilliches, au fort de l'hiver, communiquaient aux Indiens de la savane le résultat de leurs entreprises, et leur demandaient même des secours, s'ils en avaient besoin. On doit trouver en d'autres endroits l'ancien chemin que la tradition nous atteste avoir relié les villes de l'Impériale, d'Osorno, de Valdivia, de Villarica, etc., à celle de Buénos-Ayres. On trouve une certaine mention de cette communication dans la lettre du P. Jésuite Imonsff, laquelle existe à Valdivia, et dont j'ai reçu une copie conçue en ces termes : — Ancienne ville de Villarica, 4 mars 1716. — Il y a aujourd'hui quarante jours que je m'occupe de l'étude de ces terrains, à laquelle j'ai été poussé par les notions que je me suis procurées près de différentes personnes et dans différents écrits sur la richesse des mines, sur la beauté et sur les autres ressources du pays pour l'existence humaine; et vraiment, après avoir reconnu la grande vraisemblance de ces relations (qui jamais dans mon opinion n'avaient mérité une sérieuse attention), je n'hésite pas un instant à dire que mon travail a bien mérité d'être taxé d'insignifiance, quand je me suis chargé, moyennant quelques données de cosmographie, de décrire les particularités de cette cité détruite. Mais bien que ces relations n'aient pas eu l'avantage d'être[1] faites avec les soins qu'elles réclamaient et qu'elles réclament, on ne doit pas moins les estimer, parce qu'elles serviront de guide à l'intelligence de l'homme qui voudra les examiner, pour faire connaître au public, que cette ville disparue constitue

[1] Assaisonnées à l'huile, dit le texte (*Note du traducteur.*)

le plus riche trésor de ce royaume, puisque tout son district possède des mines très-abondantes d'or, d'argent, de cuivre, de plomb, d'étain et, bien mieux, de diamants. Villarica se trouve au 38e degré environ de latitude, au midi et sur les bords d'un très-grand lac, à trois lieues de distance d'un volcan. Pour le peu que j'ai pénétré dans les domaines du cacique Pucon, à une distance, ce me semble, de quatre lieues, j'ai vu, dans une crevasse de montagne[1], une mine de cuivre si abondante que beaucoup de grands rochers tout entiers sont composés, pour moitié, de ce métal, et que d'autres en laissent apercevoir des filons gros comme des bras d'hommes, de sorte que l'industrie n'aurait, pour en profiter, que la dépense de l'outil. Dans le voisinage se trouve, au pied d'une roche, une mine très-abondante, aux bords de laquelle je prends des pépites, qui, quoique petites, doivent contenir un peu plus d'une once d'or, si pur et si net, que je crois qu'il l'emporterait sur les minérais les plus riches que l'on connaisse. A une petite distance de là j'ai vu différentes ouvertures de mines et différents placers. Je n'ai examiné les métaux que d'une seule mine, et je comprends que la Providence n'a pas voulu que je m'attachasse à l'exploration de toutes ces richesses, à cause des progrès que fait la cupidité par la possession d'une fortune si inconstante. A six lieues de cette colonie, j'ai vu quelques collines appelées Uheipise, toutes de silex et pleines de placers, dans lesquels on s'aperçoit qu'on a pénétré pour en arracher des diamants; et quoiqu'ils ne soient pas visibles, je ne doute pas, par suite de mon expérience, que ces collines n'abondent en diamants. Désireux de reconnaître une partie quelconque du chemin qui court de l'autre côté de la Cordillère, considéré comme si bon par ces Indiens et exécuté par les anciens colons, j'allais en remarquant, pour le peu que j'ai pu pénétrer, qu'on avançait dans la plus

[1] Ou *quebrada*.

grande partie de la cordillère, sans montée, et qu'après le lac seulement on gravit un plateau quelque peu montueux pour arriver à des champs, où l'on entre à peine qu'on rencontre un beau lac, et au bout du lac un volcan nommé Rico-Leufu. Je ne sais comment on pourrait se faire une idée de la beauté de ce lac et de son volcan, situés au milieu d'une plaine si curieuse, et si c'est là que se trouve le chemin de Buénos-Ayres, que les Indiens m'assurent être proche, et comme mes observations me le font connaître, ce volcan peut servir de guide à quiconque a l'intention de se diriger vers cette ville. Enfin, mon Père, le journal et le plan que je suis parvenu à dresser vous permettront, mieux que toutes mes paroles, d'apprécier à votre aise tout ce qu'il y a là d'admirable, et que je ne saurais vous décrire si à la hâte en quelques lignes. — P. Imonsff.

» Les Pehuenches, continue le voyageur, ne firent aucune mention, en me parlant, des lieux que cite cette lettre, ni du volcan qu'elle place dans les savanes de l'est. Il est possible qu'il se soit éteint, comme celui de Payen, et d'autres volcans sans nom dont on ne connaît l'existence qu'aux scories, et comme ces contrées sont au pouvoir des Guiliches, il est encore possible que les tribus qui n'y passent pas, à cause de leur hostilité, n'en aient aucune notion. Ce qui est certain, c'est que le nom seul de cette ville fait comprendre de quelles richesses elle devait abonder. »

L'auteur entre dans l'énumération des chutes d'eau qu'il rencontra dans sa marche.

Elles sont en grand nombre, et leur eau est de si excellente qualité qu'il en compare la plus mauvaise à celle de la meilleure des sources connues dans le reste du Chili. « Elles coulent toutes sur un lit de céleri, et telle est l'abondance de cette herbe salutaire, qu'en beaucoup d'endroits elle en empêche le libre cours. » Le lac le plus con-

sidérable qui se trouve dans cette partie de la Cordillère est celui de la Laja, auquel Cruz donne dix à douze lieues de circonférence. Les bords en sont montueux et escarpés.

La composition et la forme géologique de cette partie des Andes attirèrent spécialement l'attention de notre voyageur. « On dit que la chaîne des Andes est composée de trois plans; mais je l'ai vue avec la plus grande attention, et je sais qu'elle se compose de plans innombrables, et il y a là des séries de montagnes incalculables pour l'homme. Je puis seulement dire que c'est une chaîne de collines telle, que l'on aperçoit tout d'abord une cordillère du nord au sud, et qu'en marchant un peu plus loin, on en voit une autre allant de l'est à l'ouest. Enfin, je ne traversai pas d'autre cordillère que celle de Pichachen et celle de Colcholmaguida; et de l'un et de l'autre côté du chemin, je vins laissant des monts de hauteur et de direction tout-à-fait différentes, tantôt se rattachant les uns aux autres, tantôt isolés. Et dans le nombre infini de ces montagnes il est certain qu'on en trouverait à peine, qui ne cachent de délicieuses vallées, de l'eau et des minéraux. »

L'énumération que fait le voyageur des productions des trois règnes qu'il a observés lui-même, doit appeler l'attention des naturalistes. La saline souterraine d'Anquico, qui a peut-être une lieue d'étendue, et la saline superficielle de Pichi-Nenquen, dont l'abondance, suivant Cruz, est inépuisable, deviendront avec le temps des objets importants de spéculation scientifique et commerciale. On peut en dire autant du mont de Polcura, situé dans les environs de la Capilla. La description que fait l'auteur de la roche dont cette montagne est formée, pourrait bien s'appliquer au cyanite des chimistes modernes, dans l'opinion de José Joachim de Mora.

L'effet de ce voyage fut de nous procurer immédiatement une connaissance plus détaillée de la partie méridionale de

la grande cordillère des Andes. « Ce grand côté de la physionomie géologique du Nouveau-Monde, comme l'appelle un écrivain contemporain, est encore un secret aux yeux de la science. La région septentrionale a été explorée en partie par quelques voyageurs instruits; le développement de ses principales ramifications est connu; on possède des données sur ses principales richesses minérales et botaniques, sur la position de ses volcans et de ses pics de neige; mais la partie méridionale, celle qui limite à l'orient le territoire du Chili et finit au cap Horn, est encore enveloppée dans l'obscurité. Malte-Brun, qui a consulté, pour rédiger son *Précis de Géographie*, les relations de tous les voyageurs, se borne à une rapide description, que nous copions, à cause de sa brièveté, et parce qu'elle fait voir le vide que laisse dans la science cette intéressante partie du globe. »

« Les Andes du Chili ne *paraissent* pas le céder en hauteur à celles du Pérou, mais leur nature est *moins connue*... Les volcans y sont *probablement* plus rares.... Les chaînes latérales disparaissent, et la Cordillère elle-même ne paraît offrir qu'une seule crête. Plus au sud, dans le nouveau Chili, la Cordillère se rapproche si fort de l'Océan, que les îlots escarpés de l'archipel des Huaytecas *peuvent être regardés* comme un fragment détaché de la chaîne des Andes. Ce sont autant de Chimborazo et de Cotopaxi, mais noyés aux deux tiers dans les abîmes de l'Océan. Sur ce continent, le cône neigé de Cuptana s'y élève environ à deux mille neuf cents mètres; mais au sud, vers le cap Pilar, les montagnes granitiques s'abaissent jusqu'à quatre cents mètres et même jusqu'à de moindres hauteurs. D'après les récits des navigateurs, *on est tenté de regarder* la plupart des extrémités méridionales des Andes, sur le détroit de Magellan, comme des masses de basalte qui s'élèvent en colonnes [1].

[1] Malte-Brun. *Géographie universelle*, livre 189.

Le voyage entrepris par Cruz peut grandement contribuer à donner des idées plus exactes sur cette partie de la charpente du globe [1]. Nous avons lu son ouvrage avec attention, et nous croyons qu'en le publiant on rendrait un service réel au public éclairé, et surtout à ceux qui s'intéressent à la prospérité de ces pays. L'excursion de D. Louis Cruz, considérée à ce seul point de vue, fut donc un service de la plus haute importance rendu aux sciences naturelles. Elle montre en outre avec quelle facilité on pourrait établir une route directe et une communication rapide pour les relations commerciales entre les provinces Argentines et les provinces méridionales du Chili, et les avantages immenses qu'en retireraient les deux pays. Il est bien regrettable que ce projet d'une importance capitale pour les deux Etats soit alors resté sans effet [2].

Le président Muñoz mourut tout-à-coup à Santiago le 10 mars 1808, et sa mort causa de profondes impressions de douleur aux habitants du royaume qui l'aimaient sincèrement. Le roi avait prescrit qu'en cas de décès ou d'absence du président, le gouvernement par intérim fût remis non plus à l'Audience, comme auparavant, mais à l'officier de l'armée du grade le plus élevé qui se trouverait dans le pays. C'était en ce moment, au Chili, le brigadier du génie

[1] Littéralement : de l'*épine dorsale* du globe. (*Note du traducteur.*

[2] Ces idées n'ont pas été oubliées, car les journaux du mois de décembre 1854 contenaient l'article suivant :

« MM. Allan, Campbell et Buschental sont de retour de leur excursion entreprise entre Valparaiso et Rosario, dans le but de chercher un passage pour l'établissement d'un chemin de fer à la base des Andes et à travers les Pampas, jusqu'à Buénos-Ayres, et les renseignements qu'ils ont rapportés sont très-favorables à l'entreprise, dont la dépense est, quant à présent, évaluée à vingt-six millions de piastres. »

On ajoutait :

« Des gisements aurifères ont été découverts dans les rues de Santiago, au cœur même de la ville, et aussitôt des dispositions ont été prises pour les mettre en exploitation. » (*Note du traducteur.*)

D. Francisco Antonio Carrasco, qui se fit en effet reconnaître à la Conception le 1er avril, c'est-à-dire peu de jours après la mort de son prédécesseur. Il se rendit le 22 du même mois à Santiago, où l'Audience et la municipalité le reconnurent à leur tour dans les formes accoutumées. Carrasco formait avec Muñoz un contraste tout à son désavantage personnel. Carrasco, tout-à-fait impropre au gouvernement par son incapacité, ne l'était pas moins par ses manières brusques, par son attachement excessif à ses opinions dans lesquelles il s'obstinait opiniâtrément, et surtout par le grand despotisme et par l'arbitraire qui régnaient dans toutes ses mesures.... « Occupé de ses nègres et de ses chevaux, il négligeait l'administration des affaires publiques à laquelle il n'entendait rien [1], laissant chacun agir à son gré pour tout ce qui ne touchait pas à sa personne ou ce qu'il ne plaisait pas à son caprice de régler. » Il est facile de prévoir quelles conséquences devait amener une conduite semblable. Si à une autre époque les Chiliens avaient pu supporter les vexations d'Ibañez et les procédés d'Ustariz et d'autres gouverneurs comme ceux-là, maintenant leurs idées étaient bien différentes, les lumières s'étaient considérablement répandues, et les citoyens savaient fixer les bornes de l'obéissance due aux chefs de l'Etat. Carrasco, peu de temps après son entrée au pouvoir, se trouvait déjà en lutte ouverte avec l'Audience royale et avec la municipalité de Santiago. Le principal grief était pour lors la révocation injuste de l'assesseur du gouvernement, D. Pedro Diaz Valdès, et du greffier de l'Audience, prononcée par Carrasco, pour pouvoir placer D. Juan José Campos et D. Juan Francisco Meneses, tous deux, ses partisans et ses affidés. Mais ce qui porta au comble l'irritation des habitants de Santiago, ce fut l'emprisonnement de

[1] *Mémoire sur la révolution du Chili*, par D. Bernard O'Higgins. (*Note de l'auteur.*)

D. Juan Antonio Ovalle, de D. José Antonio Rojas, et de D. Bernard Vera. Le président s'était formé un cercle de gens, qui s'ingéniaient à soupçonner le crime dans les actions des citoyens les plus innocentes, et ces trois hommes respectables étaient victimes des délations et des machinations de cette coterie. Au milieu de la nuit du 25 mai 1810, ils furent surpris dans leur lit et conduits au quartier des dragons, d'où vers deux heures on les fit partir précipitamment pour Valparaiso, sur les ordres exprès du gouverneur. Les prisonniers furent placés à bord de la frégate l'*Astrée*, laquelle se tint aussitôt prête à mettre à la voile au premier avis.

Ce coup d'éclat du despotisme émut tout Santiago; l'auditeur D. Félix Baso, qui se transporta à Valparaiso, pour recevoir les aveux des prisonniers, ne les trouva coupables d'aucun délit, et il ordonna en conséquence qu'ils pussent communiquer entr'eux, et retourner à terre. D. José Grégoire Argomedo, qui venait de remplacer Rojas dans la charge de procureur de ville, fit au gouverneur des représentations respectueuses, et demanda, au nom du corps dont il était membre, le retour des trois prévenus. Le président fit entendre à D. José, comme à tous ceux au nom desquels il parlait, que les prisonniers ne sortiraient pas du pays, mais qu'au contraire ils seraient immédiatement mis en liberté et réintégrés au sein de leurs familles. La ruse et la perfidie sont toujours entrées dans le système gouvernemental de tous les tyrans, et en cette occasion elles remplirent un rôle fort important dans le cabinet de Carrasco. Au moment où il faisait ces promesses et en amusait la municipalité et les principaux habitants de Santiago, l'officier chargé de garder les prisonniers présentait au gouverneur de Valparaiso un ordre signé du président, pour conduire Rojas, Ovalle et Vera, à bord de la corvette marchande *Miantina*, qui devait les transporter sur les côtes du Pérou (10 juillet

1810). Cette nouvelle fournit encore un aliment à l'indignation publique, déjà soulevée par les allures du gouverneur. Plus de trois cents citoyens se joignirent au conseil de la ville pour protester contre un attentat si odieux; et une députation, composée du premier alcalde D. Augustin Eyzaguirre et du procureur D. José Grégoire Argomedo, demanda la comparution du président dans la salle municipale, pour répondre aux justes griefs qui résultaient de son hypocrite conduite (11 juillet). Carrasco dédaigna de comparaître, sur la démarche de cette députation populaire. En apprenant ce refus, les citoyens réunis se rendirent en masse à l'Audience. La voix énergique des représentants du peuple accusa alors le président Carrasco, en présence des auditeurs, de repousser la demande toute juste, qui réclamait sa comparution. L'Audience députa un de ses membres, D. Manuel Irigoyen, pour représenter au président l'énergie des exigences de la population, auxquelles Carrasco finit par céder, en se rendant au tribunal. Argomedo commença alors sa harangue, au nom du conseil et du peuple amassé au nombre de plus de dix mille hommes. Il reprocha d'abord au gouverneur la perfidie de sa conduite, les mauvaises dispositions qu'il avait manifestées aux habitants de Santiago, et le mépris qu'il avait montré envers leur conseil. Il conclut en demandant d'abord le retour immédiat des prisonniers, puis la déposition du secrétaire du gouvernement, D. Judas Thadée Reyes, de l'assesseur intérimaire D. Juan José Campos et du nouveau greffier D. Juan Francisco Meneses. Carrasco, pressé par l'Audience, apostilla la pétition de l'*accordé* sacramentel. Mais quelqu'empressement que missent les citoyens pour devancer le départ des prisonniers, la *Miantina* avait déjà mis à la voile, quand la nouvelle de la décision parvint à Valparaiso. D'ailleurs ces concessions arrachées, pour ainsi dire, de vive force au président, ne donnaient au peuple aucune garantie qui assurât

pour l'avenir une marche plus légale de la part de l'administration; au contraire, on disait publiquement dans les cercles que les alcaldes D. Augustin Eyzaguirre, D. José Nicolas de la Cerda et le procureur de ville D. José Grégoire Argomedo, qui s'étaient distingués par l'énergie avec laquelle ils avaient défendu les intérêts du peuple dans la réunion du 11 juillet, seraient enlevés et punis du dernier supplice par le président. Que cela fût ou ne fût pas certain, Santiago s'agita pour garder les personnes qui paraissaient menacées. Des groupes d'hommes armés parcouraient les rues; des piquets de cavalerie arrivaient sans cesse de la campagne, pour occuper indistinctement différents postes en ville; il y avait un mouvement général, et l'Audience elle-même crut imminemment compromise la tranquillité de l'État. Les alcaldes et le procureur général furent convoqués par le régent de l'Audience à une séance du conseil royal, pour délibérer sur les moyens qu'il faudrait employer pour rétablir la paix du royaume. Les membres de l'assemblée indiquèrent un seul moyen : la déposition du président Carrasco, *comme unique remède des grands maux dont le pays était menacé.* Après avoir employé en vain différents moyens pour arracher à Carrasco sa démission, l'Audience alla en corps la lui demander au nom du roi. Il en coûta pour le réduire; il éludait les réflexions les plus concluantes sous des prétextes frivoles; mais à la fin, intimidé à l'aspect imposant du peuple ému qui lui intimait sa volonté souveraine, Carrasco fut obligé de la signer le 16 juillet.

CHAPITRE XVI

SOMMAIRE. Coup-d'œil sur la situation des Eglises du Chili au commencement du dix-neuvième siècle. — D. José Antonio Martinez d'Aldunate, nommé successeur de l'évêque Maran à Santiago. — Antécédents du nouveau prélat. — D. Diego Antonio Villodres prend le gouvernement de l'Eglise de la Conception. — Il développe les missions de l'Araucanie. — Visite des PP. frai Lorenzo Nuñez et Melchior Martinez. — Son résultat.

Le docteur D. José Antonio Martinez d'Aldunate fut présenté par la cour pour remplir le siège de Santiago, que la mort de l'évêque Maran laissait vacant. Aldunate, issu d'une famille noble et jouissant de nombreuses relations, avait en outre un mérite personnel, bien remarquable, dont il avait déjà donné des preuves. Il fit ses premières études dans la ville de Santiago, sa patrie, sous la direction des Jésuites, et dès le moment où il appartint au clergé par la collation des ordres mineurs, il commença à rendre à l'Eglise des services signalés. Lorsque l'évêque D. Juan Gonzalez Melgarejo lui imposa les mains, il assura que *le jeune Aldunate était un sujet accompli*. Pourvu d'un canonicat à la cathédrale, après avoir desservi plusieurs paroisses, et entre autres, celle de Valparaiso, il joignit à l'exercice des fonctions canoniales, la charge de proviseur ou de grand vicaire du diocèse, que lui confia l'évêque D. Manuel d'Aldai Le docteur Aldunate montra une patience admi-

rable dans l'accomplissement des devoirs de cette charge si lourde; il la trouvait telle lui-même, et il offrit plusieurs fois sa démission à l'évêque qui ne voulut jamais la recevoir. Il dut la porter pendant quarante ans, sous les prélats Aldai, Sobrino et Maran, jusqu'au moment où, ayant reçu les bulles qui l'appelaient au siège de Huamanga (aujourd'hui Ayacucho), il quitta sa patrie pour aller prendre possession de l'église dont on venait de lui confier l'administration. Aldunate était bien âgé pour gouverner un diocèse aussi vaste et aussi fatigant que celui de Huamanga : il y prouva néanmoins qu'il était un excellent pasteur.

Aussitôt qu'il eut reçu sa nomination au siège de Santiago, il donna les pouvoirs nécessaires pour administrer le diocèse en son nom, à son neveu le chanoine D. José Antonio Errazuriz, en attendant qu'il pût se rendre en personne à Santiago, où arrivé il présenta ses lettres de créance au chapitre.

Tandis que cela se passait à Santiago, la Conception recevait également un nouvel évêque, que la renommée présentait comme un des hommes les plus instruits venus en Amérique, et lui-même, de son côté, se faisait annoncer comme un personnage important par son influence à la cour de Madrid. C'était D. Diego Antonio Martin de Villodres, originaire de l'Andalousie, auquel une longue série de titres littéraires et de services ecclésiastiques avait valu la mitre. Villodres avait fait ses études à l'université de Salamanque, où il obtint le grade de docteur en théologie et en droit canon, puis en celle d'Alcala de Henares, où il s'appliqua à la jurisprudence civile. Devenu grand vicaire du diocèse de Cadix, il en fut tiré par Charles IV, pour être envoyé à la Conception en qualité d'évêque, et il alla aussitôt prendre possession de son siège au mois de décembre 1807. Le premier soin de Villodres fut de visiter son diocèse : il fit sa tournée un an après son arrivée à la Conception, laissant

l'administration de son église entre les mains de son vicaire général. Le chapitre s'opposa à la détermination de l'évêque, en se fondant sur l'incapacité du vicaire général. C'était un très-proche parent de Villodres, mais attaché au clergé seulement encore par la tonsure. Le chapitre comptait alors dans son sein des hommes fort respectables et tout-à-fait dignes de considération : l'Audience royale soutint néanmoins la décision prise par l'évêque.

Les missions de l'Araucanie furent l'objet de la sollicitude toute spéciale de Villodres : il voulut prendre une connaissance spéciale de l'état de chacune d'elles, pour y adopter les mesures qu'il jugerait convenables. Frai Lorenzo Nuñez, préfet général, les avait visitées toutes, non-seulement celles de la Conception, de l'Araucanie et de Valdivia, qui dépendaient de la maison de Chillan, mais encore et en vertu de la délégation de leur préfet, celles de Chiloé, qui dépendaient du collège d'Ocopa. Le P. Nuñez avait fait un rapport au président; et d'après ses conclusions, toute l'Araucanie serait devenue chrétienne, pourvu qu'on développât, tant au midi qu'au nord, les opérations des missions déjà établies. L'évêque, en vertu d'une commission expresse du gouverneur, s'occupa d'un nouveau plan pour toutes ces missions, en ayant sous les yeux celui de Nuñez; mais pour se procurer les renseignements encore plus minutieux dont il avait besoin, il résolut de consulter frai Melchior Martinez, qui avait acquis sur les missions les connaissances les plus étendues, en y travaillant. Ce prêtre laborieux écrivit à cet effet un mémoire très-détaillé, que l'évêque adressa au capitaine général [1].

[1] Nous ferons le récit complet de tous les faits relatifs à l'année 1810 dans l'*Histoire de la révolution*, que nous avons achevée, et que nous publierons prochainement. (*Note de l'auteur.*)

LISTE DES PRINCIPAUX ÉCRIVAINS

consultés pour écrire
l'Histoire ecclésiastique, politique et littéraire
du Chili.

De la Bibliothèque nationale de Santiago.

Barrenechea (frai Juan), *Histoire du Chili.*
Bascuñan (D. Francisco), *La Captivité heureuse.*
Perez Garcia (D. José), *Histoire du Chili.*
Carvallo (D. José), *Histoire du Chili.*
Ramirez (frai Francisco Xavier), *Chronique de l'Impériale.*
Quiroga (D. Jérôme), *Faits et gestes de D. Rodrigo de Quiroga.*
Ugarte de la Hermosa (D. Pedro), *Histoire du Chili.*
Rojas (D. Basilio), *Principaux Faits des gouverneurs du Chili.*

De la Collection de l'auteur.

Valdivia (le P. Louis), *Raisons qui démontrent l'illégitimité du décret royal qui déclare esclaves les Indiens du Chili.*
Ovalle (le P. Alonzo), *Histoire du Chili*; imprimée.
Cordova Figueroa (D. Pedro), *Histoire du Chili.*
Aguiar (frai Antonio), *Histoire de l'établissement des Dominicains au Chili.*

Olivarès (le P. Miguel), *Histoire du Chili.*

Olivarès (le P. Miguel), *Histoire de la Compagnie de Jésus au Chili.*

Anonyme, *Extrait de l'Histoire du P. Olivarès, continuée jusqu'à l'année* 1804.

Rosalès (le P. Diego), *Vie du P. Nicolas Mascardi*, et *Notice sur le royaume enchanté des Césars.*

Instructions royales adressées aux évêques de Santiago ; collection en 8 volumes in-folio.

Remarques sur un grand nombre de décrets du roi, par l'illustrissime docteur Louis Francisco Romero.

Relation de l'établissement des missions au Chili, depuis la conquête et plus tard ; anonyme.

Fondation des missions de l'Araucanie et de Valdivia par les religieux de Saint-François ; anonyme.

Pogg (le P. Romulo), *Mémoire sur les missions du Chili.*

Cevallos (le P. Xavier), *Vie du P. Ignace Garcia.*

Suares (sœur Ursule), *sa propre vie.*

Histoire des conciles du Pérou ; imprimée.

Conciles de Lima de saint Turibe ; imprimés.

Synodes de Santiago et de la Conception ; imprimés.

Murich, *Fastes du Nouveau-Monde ;* imprimés.

Villaroel (D. frai Gaspar), *Gouvernement ecclésiastique pacifique.*

Diverses oraisons funèbres d'évêques de Santiago et de la Conception.

Perfectionnement religieux dans la biographie de Melchior Venegas; imprimé.

De la Vega (inca D. Garcilaso), *Commentaires, etc.;* imp.

Herrera, *Décades indiennes ;* imp.

Sarmiento (D. Pedro), *Voyage au détroit de Magellan ;* imp.

Drevous (le P. Jean), *Fastes de la Compagnie de Jésus ; — Biographie de Balthazar Piña ;* imp.

La Compagnie imitatrice des Apôtres dans la biographie de Martin d'Aranda et de ses compagnons ; imp.

Molina (D. Juan Ignace), *Histoire civile du Chili ;* imp.

Guzman (frai Xavier), *Histoire du Chili ;* imp.

Gay (D. Claude), *Histoire du Chili*; imprimée.

Melendez (frai Juan), *Trésor des Indes*; imp.

Salinas (frai José), *Chronique des Franciscains du Pérou et du Chili*; imprimée.

Calancha (frai Antonio), *Chronique des Augustins du Pérou et du Chili*; imp.

Torres (frai Bernard), *Continuation de la même chronique*; imp.

Herrera, *Continuation de la même chronique*; imp.

Divers appels faits au pape et au roi à propos d'assemblées capitulaires.

Divers mémoires consultatifs sur diverses difficultés survenues entre les évêques et les capitaines généraux.

Ercilla (D. Alonso), *L'Araucanie*; imp.

Oña (D. Pedro), *L'Araucanie domptée*; imp.

Notes prises pour écrire la vie de l'évêque Aldai et l'histoire de son temps; anonyme.

Biographie de la religieuse Guerrero; anonyme et incomplet.

Collection des pièces relatives au conflit de compétence entre l'évêque Romero et le provincial de Saint-Dominique, se disputant la juridiction sur le béguinage de Sainte-Rose.

Journal de ce qui se passe à Santiago lors de l'expulsion de la Compagnie.

Constitutions et registres matricules de l'Université pontificale de Saint-Thomas à Santiago du Chili.

Biographie du P. frai Augustin Caldera; anonyme.

Biographie de sœur Ignace de la Très-Sainte-Trinité, religieuse de Sainte-Rose; anonyme.

Diaz (frai Sébastien), *Vie de sœur Mercedes Valdès.*

Presque tous les ouvrages dont il est fait mention dans l'ouvrage.

Une foule de pièces et de documents détachés.

D'autres endroits.

Archives des couvents de Santiago.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE

des Présidents et Capitaines généraux du royaume du Chili, depuis 1700 jusqu'à 1810.

D. Francisco Ibañez y Peralta, sergent-major de bataille et commandeur de Saint-Jean, remet le commandement le 26 février 1709 à son successeur

D. Juan Andrès Ustariz, de l'ordre de Saint-Jacques, gouverne jusqu'au 19 mars 1717. Après lui, vient comme intérimaire

D. Martin de Santiago Concha, auditeur de Lima, chevalier de Calatrava et marquis de Casa-Concha; il remplit ses fonctions par intérim jusqu'à l'arrivée du titulaire

D. Gabriel Cano d'Aponte, de l'ordre de Calatrava, lieutenant général des armées d'Espagne et commandeur de Majorque, prend le gouvernement le 16 décembre 1717 et le conserve jusqu'au 11 novembre 1733, où il meurt à Santiago.

D. Francisco Sanchez de Barreda, doyen de l'Audience de Santiago, succède à Cano, en vertu de dispositions législatives; il prend possession de l'autorité le 20 novembre 1733, et l'exerce jusqu'à l'installation de son successeur, le 5 mai 1734.

D. Manuel Salamanca, colonel d'armée et chevalier de l'ordre de Saint-Jacques, lui succède par intérim, et reste au pouvoir jusqu'au 15 novembre 1737, où son successeur commence à gouverner.

Le lieutenant général D. José Manso est nommé par le roi au gouvernement de l'Etat du Chili. Elevé à la vice-royauté du Pérou,

il quitte le commandement le 30 juin 1745 ; il passe à son successeur intérimaire

Le maréchal D. Francisco d'Obando, marquis d'Obando, et commandant des forces royales de la mer du Sud, qui l'exerce jusqu'au 25 mai 1746.

Le lieutenant général D Dominique Ortiz de Rosas, comte des Colonies, lui succède et gouverne jusqu'au 28 décembre 1755, jour où il remet le bâton du commandement à

D. Manuel d'Amat y Juniet, gentilhomme de la chambre de Sa Majesté, chevalier des ordres de Saint-Janvier et de Saint-Jean, qui le conserve jusqu'au 21 octobre 1761. A cette date lui succède par intérim

D. Félix Berrocta, lieutenant-colonel d'armée, nommé gouverneur de la place de Valdivia; il gouverne le Chili jusqu'au 4 octobre 1762, où le pouvoir est remis entre les mains de

D Antonio Guil-Gonzaga, maréchal des armées royales, chevalier de Saint-Jacques. Celui-ci l'exerce jusqu'à sa mort, arrivée le 24 août 1768.

Le doyen des membres de l'Audience, D. Juan de Balmaceda, appelé par la loi à gouverner, prend les rênes de l'administration le lendemain du décès de Gonzaga, et les tient jusqu'au 3 mars 1770.

D. Francisco Xavier Morales, maréchal de camp des armées du roi d'Espagne et commandant général de ses troupes au Pérou, lui succède par intérim, et à ce dernier

D. Augustin Jauregui, de l'ordre de Saint-Jacques et conseiller d'Etat, qui prend le commandement à Santiago le 13 mars 1774, et gouverne six ans. Il le remet à un gouverneur intérimaire

D. Thomas Alvarez d'Acevedo, conseiller des Indes et régent de l'Audience royale de Santiago, qui entre en possession le 6 juillet 1780, et cesse ses fonctions le 20 décembre de la même année.

D. Ambrosio Benavides, brigadier d'armée, reçoit le commandement le 12 décembre 1780, et le conserve jusqu'à sa mort, arrivée la nuit du 27 avril 1787.

D. Thomas Alvarez d'Acevedo lui succède pour la seconde fois par

intérim, et gouverne jusqu'au 26 mai 1788, où il remet le pouvoir entre les mains de

D. Ambrosio O'Higgins, marquis d'Osorno, baron de Ballenar, lieutenant général des armées du roi d'Espagne ; il est nommé vice-roi du Pérou, et laisse le gouvernement du Chili à

L'Audience royale, qui administre pendant quatre mois, à partir du 16 mai 1796.

D. Gabriel d'Avilez, marquis d'Avilez et lieutenant général des armées de Sa Majesté, prend le commandement le 18 septembre 1796, et l'exerce jusqu'au 21 janvier 1799, où il le remet à l'Audience, et celle-ci à

D. Joachim del Pino, ex-président de Charcas, maréchal d'armée; celui-ci prend possession du pouvoir le 31 du même mois, et le quitte deux ans après.

D. Louis Munoz de Guzman, commandeur de Saint-Jacques et chef d'escadre, succède à Pino le 21 janvier 1802, et gouverne jusqu'au moment où il meurt tout-à-coup le 10 mars 1808.

D. Francisco Antonio Carrasco, brigadier d'armée, lui succède en vertu du règlement d'Etat : c'est le dernier des présidents de la monarchie.

SÉRIE DES TOQUIS DE L'ARAUCANIE.

Vilumila élu toqui en 1722 retient le commandement suprême de l'Etat, chez les Araucans, jusqu'à sa mort.

Antivillu, élu, n'accepte pas la dignité, qui est immédiatement déférée à

Curiñanco, qui figure comme toqui à la tête des affaires de la république araucane en 1766, et se retire peu après.

Calicura est nommé toqui des Araucans en janvier 1770.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE DES ÉVÊQUES.

SANTIAGO.

D. Francisco Gonzalez.

D. Louis Francisco de Romero charge son chapitre de prendre en son nom possession de son siège le 28 août 1706 [1]; il gouverne jusqu'au 7 décembre 1718.

D. Alexis Fernando de Rojas lui succède le 9 février 1719, et administre le diocèse jusqu'au 23 avril 1724.

D. Alonso del Pozo y Silva en prend le gouvernement le 24 octobre 1724, et le quitte le 27 avril 1751, pour passer au siège de Charcas; on nomme en même temps pour le remplacer

D. Juan Sarricolea y Olea, qui entre en possession le 11 mai de la même année, jusqu'en octobre 1755.

D. Juan Bravo del Rivero commence à gouverner à la même époque, et occupe le siège jusqu'au 27 septembre 1743.

D. Juan Gonzalez Melgarejo vient succéder à Rivero le 2 décembre 1744, et remplit ses fonctions jusqu'à sa mort, arrivée le 8 mars 1754.

D. Manuel d'Aldai prend en personne le gouvernement de l'Eglise

[1] Presque tous les évêques suivants ont pris possession de leurs Eglises respectives par l'intermédiaire de représentants ou fondés de pouvoir. (*Note de l'auteur.*)

de Santiago le 7 mai 1754, et l'exerce jusqu'au 19 février 1788, où il meurt.

D. Blas Sobrino y Minayo commence à gouverner le 12 décembre 1790, et cesse en février 1795, laissant le siège à son successeur

D. Francisco José de Maran, qui l'occupe jusqu'au mois de mars 1807.

LA CONCEPTION.

D. frai Martin de Hijar, de l'ordre de Saint-Augustin, meurt en mars 1704.

Vacance de sept ans.

D. Diego Montero del Aguila prend le gouvernement de l'Eglise en 1712, et le quitte deux ans après.

D. Juan Nicolalde le remplace sur le siège épiscopal, qu'il occupe jusqu'à son élévation au siège métropolitain de la Plata; en 1727 lui succède [1]

D. Francisco Antonio Escandon, qui administre jusqu'en 1731.

D. Andrès Paredes, nommé évêque de la Conception, refuse la mitre.

Vacance de trois ans.

D. Salvador Bermudes Becerra se met en possession du siège de la Conception en 1734, et l'occupe neuf ans.

D. Pedro Philippe Azua lui succède en 1743, et gouverne le diocèse jusqu'en 1745, époque où le remplace

D. José de Toro Sambrano, qui remplit les fonctions de l'épiscopat jusqu'à l'an 1760.

Vacance de deux années.

D. frai Pedro Angel Espineira, Franciscain, monte sur le siège de la Conception en 1762, et y reste jusqu'en 1778.

[1] Nous pouvons assurer que la chronologie des évêques de la Conception au dix-huitième siècle est un des points de l'histoire qu'il nous a été le plus difficile d'éclaircir; le synode, Alcedo et presque tous les écrivains qui en ont parlé, laissent de grandes lacunes. (*Note de l'auteur.*)

D. Francisco José Maran lui succède l'année suivante, et occupe le siège épiscopal jusqu'au mois de janvier 1795.

Vacance de quatre années.

D. José Thomas de Roa y Alarcon gouverne l'Eglise de la Conception jusqu'à 1806.

D. Diego Antonio Martin de Villodres prend possession de l'administration en décembre 1807.

APPENDICE

AU

COMPTE-RENDU DES OUVRAGES DE DIEGO ROSALES

DANS LA SECONDE PARTIE DE CETTE HISTOIRE.

Quand nous avons écrit la biographie du P. Rosales, nous n'avions pas encore l'ouvrage précieux que nous avons mentionné et que nous avons acquis depuis. La vie du P. Mascardi, écrite par le P. Diego Rosales, contient une notice particulière sur chacune des tribus qui forment l'Araucanie, ainsi que de celles qui habitent l'archipel de Chiloé et le continent voisin. Dans la relation qu'il fait de l'origine de la ville des Césars et des diverses tentatives qui ont eu lieu pour la découvrir, l'auteur se montre crédule et extrêmement dépourvu de critique; peut-être a-t-il subi l'influence du préjugé général qui dominait à cette époque et qui présentait comme certaine l'existence d'une cité fabuleuse; mais quoi qu'il en soit, Rosales a le mérite spécial d'avoir écrit sur une matière qui appelait alors non-seulement l'attention de tous au Chili, mais encore celle de beaucoup de personnages à la cour de Madrid : ainsi l'on vit l'évêque de Plaisance ordonner une expédition à ses frais pour la découvrir, cette ville fameuse. En ce qui concerne les détails

de la vie du P. Mascardi, Rosales se montre sévère, impartial, éclairé. Cet ouvrage comprend un volume in-quarto manuscrit, qui paraît être une copie tirée de l'original, dans la ville de la Conception, en 1662.

Pour mieux faire connaître l'esprit et les tendances de cet écrit du P. Rosales, nous citons le passage suivant du chapitre xv, où il rend compte de l'origine de la ville des Césars, à laquelle, comme on le voit, lui aussi, croyait.

« On appelle communément les habitants de cette ville les Césars, tant dans le royaume du Chili que dans les autres endroits où elle est connue, parce qu'elle a été fondée du temps de l'invincible César, Charles-Quint, par suite d'une circonstance que je raconterai brièvement, et dont j'ai parlé plus au long dans l'histoire générale de ce royaume, à la fin du premier livre; et la voici. L'évêque de Plaisance avait envoyé à ses frais, du temps de l'empereur Charles-Quint, deux navires, à la découverte du détroit de Magellan, et à la reconnaissance des royaumes du Chili et du Pérou; car la jonction des deux mers, de l'Océan et du Sud, que l'on peut apercevoir, sans qu'il soit besoin de naviguer ou de cheminer par terre, comme de Porto-Bello à Panama, dont le trajet par terre, pour aller d'une mer à l'autre, est de dix-huit lieues qui séparent les deux mers, permet de passer d'une mer à l'autre par le détroit, de longer toute la côte du Chili et du Pérou, et de faire le tour du monde comme l'ont fait Magellan, les frères Nodal, Drach et d'autres. C'est cela même que voulurent tenter ces deux navires. L'un réussit dans son entreprise; arriva aux côtes du Chili, passa au Pérou, jeta l'ancre dans le port de Callao et retourna en Espagne, après avoir fait le tour du monde. L'autre, par un virement du sort, fut plus malheureux, puisqu'il périt dans le détroit même de Magellan, où les deux mers se réunissent. Leurs flots écumants, en se rencontrant et en se réunissant, s'opposent les uns aux autres comme

une barrière mutuelle à leur fureur ; ils brisent contre les rochers tout ce qui s'y présente, le lancent jusqu'aux nues et le laissent retomber dans les abîmes, où il se brise misérablement, comme cela arriva à ce navire. Le premier attendit que le temps s'améliorât, et que la violence excessive des vents, par suite desquels les vagues luttaient les unes contre les autres, s'apaisât, et il traversa le détroit par un vent favorable et une mer calme. Le second se précipita imprudemment au milieu du choc, voulant s'entremettre entre les deux terribles et anciennes rivales, qui défendaient chacune leur juridiction et leurs limites; et en un instant elles le jetèrent entre les rocs et lui firent sentir leur colère, comme cela finit d'ordinaire pour celui qui veut apporter la paix et s'entremettre entre deux champions qui se battent.

» L'équipage se sauva sur la plage, qui ne fut pas inhospitalière : deux cents hommes, trente femmes et quatre prêtres y descendirent. Le capitaine Sébastien d'Argüello, chef de la troupe, fit toutes les diligences possibles pour découvrir quelques Indiens ou habitants de ces parages, et construisit une barque pour donner avis et demander du secours au Pérou ; mais tout fut inutile. Et alors, pour que ses gens ne périssent pas sur ce rivage, il les excita à gravir les âpres sommets de montagnes couvertes de neige, qui ceignent et resserrent tout le détroit, pour chercher leur salut, et à ne pas se laisser mourir dans ce désert par lâcheté ou par paresse. Ramassant les épaves du navire, ils allèrent gravissant les rochers escarpés, à travers les cimes neigeuses, à la recherche d'une tribu quelconque, ou d'un lieu propre à la fondation d'une colonie. Et s'il y en avait qui commençassent à défaillir, soit à cause des fatigues et des difficultés du chemin, soit à cause du froid excessif des neiges, d'Argüello les encourageait et les ranimait par de bonnes raisons, et il sut les entretenir ainsi dans l'espérance jusqu'à ce qu'ils arrivèrent, vainqueurs de ces monts

gigantesques, en un endroit tranquille, situé aux bords d'un lac, dont les douces eaux les invitèrent à se reposer et à se rafraîchir, et tous sentirent une nouvelle vie circuler dans leurs membres et remplir leur âme d'une joie indicible. Ils ne savaient où ils étaient, et il ne leur semblait pas possible que des individus d'aucune nation, ni même des animaux des champs habitassent de semblables déserts. Et voyant que la faiblesse et l'épuisement de la troupe ne permettaient pas d'aller plus loin, ils s'arrêtèrent en ce lieu, non tant par choix que par nécessité, comme halte de repos. Ils s'occupèrent de leur résidence, s'ingénièrent à se procurer les objets nécessaires à la vie, bâtirent, cultivèrent les champs, y jetèrent les semences qu'ils avaient emportées du navire; et comme la nécessité est industrieuse, ils vinrent à bout de tout.

» Quelques Indiens barbares qui demeuraient dans ces solitudes, étonnés de la peau blanche des Espagnols et de l'arrivée d'une nation étrangère dans leurs terres, essayèrent de leur faire la guerre et de les chasser au-delà de leurs frontières. Ils leur livrèrent donc d'abord plusieurs combats; mais reconnaissant la supériorité que donnaient à leurs adversaires leur valeur et leurs armes à feu, ils se rendirent; et des deux côtés on fraternisa par des présents réciproques et de bons procédés. Les Espagnols leur firent comprendre comment ils n'étaient pas venus dans ce pays pour leur faire aucun mal, ni dans l'intention de s'y établir et de s'emparer de leur territoire, mais que rejetés par la mer, ils s'étaient vus obligés de camper là pour se conserver la vie, à cause de l'impossibilité de passer dans une autre province et de s'avancer, affaiblis et fatigués qu'ils étaient en arrivant; qu'ils ne devaient pas trouver mauvais qu'ils s'établissent dans leur voisinage, mais les traiter en frères; qu'eux-mêmes partageraient tout ce qu'ils avaient avec leurs nouveaux alliés; et comme, suivant le proverbe, *les*

cadeaux brisent les rochers, ils amollirent en effet par des cadeaux la dureté de ces sauvages, et se concilièrent tellement leur amitié que les deux peuples s'allièrent et que des Espagnols épousèrent des Indiennes; et pour l'exemple de tous, le capitaine Sébastien d'Argüello fut le premier qui se maria à la fille d'un cacique. Les Espagnols allèrent se multipliant et se développèrent au point de former une cité populeuse, et pour plus de sécurité, ils la bâtirent dans une île spacieuse qu'avait le lac; ils en sortaient avec des barques et des canots pour faire leur commerce et leurs marchés avec les Indiens voisins; et comme ils s'étaient établis à l'entrée du détroit de Magellan, où ils avaient échoué, environ au 48e degré de latitude, là aussi ils se fixèrent parmi les Indiens sauvages; mais formant un état indépendant et conservant leur gouvernement monarchique, dont le chef commun était le capitaine Sébastien d'Argüello. Et par la grande distance et difficulté des chemins, comme dans l'ignorance de l'existence d'autres villes dans le Chili, et de beaucoup de peuplades barbares et d'Indiens idolâtres au centre du pays, aucun de ces Espagnols n'est encore jusqu'ici venu dans le Chili et n'a communiqué avec ses compatriotes qui sont établis dans ce royaume. Aucun des conquérants du Chili non plus n'est allé à cette ville des Césars, tant à cause des mêmes difficultés que présentaient les chemins et les sauvages qui habitent le centre, que parce qu'ils avaient assez à faire à combattre les Indiens du Chili et à dompter les Araucans, tribu si féroce et si vaillante, qui depuis la conquête jusqu'à ce jour a donné aux Espagnols une besogne suffisante. — Et il n'est pas surprenant que ces Césars n'aient rien su des colonies que les Espagnols ont fondées dans le Chili, quoique les uns et les autres se trouvent dans le même royaume; car de la principale ville du Chili, qui est celle de Santiago, jusqu'à celle des Césars, il y a cinq cents lieues et plus

de distance, il y a un chaos intermédiaire de hautes chaînes de montagnes neigeuses. Et comme les Césars se sont établis les premiers, ils n'eurent de notions sur aucune colonie ni sur aucune des villes qui furent fondées par la suite. D'autant plus que les Césars entrèrent dans le Chili par l'Océan, et se fixèrent dans le voisinage de la mer du Sud, limite du territoire chilien, tandis que les premiers conquérants pénétrèrent par terre, du côté opposé, subjuguant d'abord les tribus de Coquimbo et de Mapocho, qui s'appelle aujourd'hui Santiago. En passant par Osorno et Carelmapu, qui sont encore, à proprement parler, du Chili, l'on arrive au point où la mer coupe le continent du Chili et embrasse l'archipel de Chiloé, et de là s'étend jusqu'au détroit de Magellan un espace de deux cents lieues; puis viennent les cent lieues de largeur que présente le détroit. Et cette ville des Césars n'est pas dans la direction de Chiloé, en suivant les côtes maritimes, mais de l'autre côté de la Cordillère neigeuse, lequel regarde Buénos-Ayres et le Tucuman.

» Les notions les plus précises qu'il y ait sur cette ville des Césars, sont celles qu'en ont données deux Espagnols qui s'appelaient, l'un Pedro d'Obando, et l'autre Antonio de Cobos. Ces deux hommes, ayant commis dans la ville des Césars un meurtre que Sébastien d'Argüello, leur gouverneur et leur capitaine, voulait venger par leur exécution, s'enfuirent; ils passèrent chez diverses tribus indiennes, qui habitent l'autre versant de la Cordillère, et arrivèrent, en cheminant au pied de la chaîne, à une ville péruvienne fort populeuse. Il y a une tradition qui rapporte que lors de la mort que les Espagnols firent subir à l'Inca régnant, plus de trente mille Indiens fuirent à travers la Cordillère, avec un parent de ce prince, et s'établirent dans cette ville. Elle avait, d'après ce que dirent les fugitifs, une journée de marche d'étendue, et il s'y trouvait beaucoup d'orfèvres et

de grandes richesses en or et en argent. On leur offrit de l'argent, mais ils ne voulurent pas en recevoir; et ils demandèrent seulement qu'on leur donnât des guides pour aller en avant à la recherche des Espagnols. Et le parent de l'Inca qui régnait en ces lieux était porté en brancard, et il se servait d'un bonnet rouge, qu'il gardait sur le front comme insigne de sa majesté et en guise de couronne. Il leur fit donner vingt Indiens pour guides, et ils parvinrent avec eux aux dernières pentes de la Cordillère, et aux terres d'un cacique Puelche fort estimé et nommé Guinulvilu. Celui-ci les fit passer à travers la Cordillère jusqu'à la ville de Villarica, et de cette ville du Chili espagnol ils se rendirent à la Conception, où ils restèrent un grand nombre d'années, parlant souvent de cette ville des Césars, d'où ils s'étaient enfuis, de leur voyage et de leurs aventures ci-dessus rapportées. Et leur relation se conserve à l'hôtel-de-ville de la Conception, et c'est pour cela que les gouverneurs du Chili ont été poussés à envoyer, pour découvrir cette ville, diverses expéditions maritimes, qui, comme je l'ai dit, ont toutes été inutiles, parce que, comme cette ville n'est pas bâtie sur les côtes de la mer, ils ont voulu gravir les cimes neigeuses de la Cordillère, mais qu'ils ont trouvé de si grandes difficultés dans leurs recherches, et les passages si bouchés, qu'ils ont renoncé à la tâche, sans avoir obtenu aucun résultat. »

» Ainsi le meilleur chemin, le plus facile et le plus certain, est celui qu'ont suivi ces deux hommes, et qui fut par terre, sur l'autre versant de la Cordillère, lequel regarde Buénos-Ayres et le Tucuman, et non par mer, où il y a des difficultés énormes et insurmontables, tant du côté de la mer que du côté de la terre, puisqu'on doit abandonner les vaisseaux pour s'engager dans les montagnes, sans connaître le chemin ni même le pays. Et comme on est obligé de porter les vivres à dos d'homme, à travers des cimes si

élevées, où l'on rencontre des lacs très-profonds formés par les neiges, que l'on ne pourrait traverser qu'au moyen d'embarcations que l'on n'a pas et que l'on ne peut facilement construire, les forces manquent, le courage fait défaut, les vivres se consomment, et l'on perd patience, en ne voyant pas le fruit de ses fatigues [1].

[1] On trouvera au petit dictionnaire géographique, que contient le tome troisième, une note tirée de Malte-Brun sur cette ville des Césars. (*Note du traducteur.*)

FIN DU TOME SECOND.

MAG 200368

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE SECOND VOLUME.

Opinion des membres de l'Université, l'illustrissime D. Juste Donoso, évêque d'Ancud (ou San-Carlos), et frai Dominique Aracena, maître des frères Prêcheurs de la atricte Observance, formant la Commission nommée par la Faculté de théologie et des sciences sacrées de l'Université nationale, pour rendre compte de cette dernière partie de l'Histoire, que l'Université avait proposée pour thèse. — A M. le doyen de la Faculté de théologie. v

CHAPITRE PREMIER

SOMMAIRE. Perspective du pays. — Conduite administrative du président Ibañez. — Séditions étouffées dans l'armée espagnole. — Symptômes d'anarchie. — Nouveaux conflits. — Guerre de la succession. — Déposition et mort du président. — D. Andrés Ustariz. — Mécontentement général dans Santiago. — Révolte des Chilotes. — Conspiration des Araucans. — Mécontentement et désertion dans l'armée. — Ustariz, forcé de rendre compte de son administration, meurt de chagrin. — Gouvernement du président par intérim D. Martin de Santiago Concha. — D. Gabriel Cano d'Aponte prend le commandement. — Son brillant passé. — Sa conduite maladroite. — Les Araucans, molestés par les chefs des alliés, conspirent. — Vilumilla, toqui. — Rupture. — Siège de Puren. — Le président entre en campagne. — Congrès de Negrete. — Fin du gouvernement de Cano. — D. Manuel Salamanca prend le commandement par intérim. — Qualités éminentes du

président Manso. — Ordonnance de Ferdinand VI. — Nouvelles colonies. — Promotion du président. — Le marquis d'Obando. — Administration bienfaisante d'Ortiz de Rosas. — Monnaie et autres établissements à Santiago. — Nouvelles villes. — Tremblement de terre et déplacement de la Conception. — Caractère du président Amat. — Appel au roi par l'illustre municipalité de Santiago. — Troubles. — Gouvernement de Gilles Gonzaga. — Insurrection des Araucans. — Mort de Gonzaga. — L'évêque de la Conception est chargé de négocier la paix. — Conduite honteuse du chef de la frontière — Faits d'armes. — Despotisme de Balmaceda. — Déportation de plusieurs ulmens. — Présidence de Morales. — Continuation de la guerre. — Deuxième congrès de Negrete. — Belles qualités de Benavides. — Expédition à la *ville des Césars*. — Changements dans la forme du gouvernement politique du pays. — Mort de Benavides. — Antécédents de D. Ambrosio O'Higgins. — Inspection générale du royaume. — Troubles de Valdivia. — Entrevues. — Réformes. — Tribunal consulaire à Santiago. — Nouvelles colonies. — Reconstruction d'Osorno. — O'Higgins, vice-roi du Pérou. — Gouvernement d'Avilès. — Son éminente piété. — Il est nommé vice-roi de Buénos-Ayres. — D. Joachim del Pino. 9

CHAPITRE II

SOMMAIRE. Etat de la religion parmi les infidèles au commencement de ce siècle. — Etablissement d'un séminaire d'indigènes à Chillan. — Trait de générosité du prêtre Moncada. — Conduite de Vilumilla. — Résultats peu favorables de l'établissement du séminaire. — Description de la province de Nahualhuapi. — Le P. Philippe Lagunas entreprend la conversion de ses habitants. — Ses travaux apostoliques et sa mort. — Mission de son compagnon Juan José Guillermo. — Mission du P. Manuel Hoyos. — Mort du P. Guillermo. — Alarme des naturels. — Conduite imprudente du P. Francisco Elguea. — Emeute parmi les naturels, incendie de la mission, et mort d'Elguea. — Emigration des Chonos. — Leur conversion. — Prédication zélée de frai Augustin Guevara et ses heureux résultats. — Tolten, Villarica et l'Impériale reçoivent des missionnaires. — Travaux des PP. Juan de Ranaval et Pedro Aguilera. — Conduite de l'ulmen Ignalican. — Erection d'une église à Tolten. — Sa destruction. 55

CHAPITRE III

SOMMAIRE. Administration du diocèse de Santiago durant le dix-huitième siècle. — Importance qu'acquit l'Eglise de Santiago. — D. Luis Francisco Romero est promu au siège de Santiago. — Sa biographie. — Il passe au siège de Quito. — D. Alejo Fernando de Rojas lui succède, et D. Jérôme Hurtado de Mendoza prend possession du siège en son nom. — Administration de Rojas. — Sa promotion au

siège de la Paz. — Divisions du chapitre ecclésiastique qui voulait élire un vicaire capitulaire. — L'écolâtre D. José Toro prend possession du siège épiscopal au nom de l'évêque D. Alonso del Pozo y Silva. — Celui-ci se rend en personne à Santiago et gouverne sept années. — Il est élevé au siège métropolitain de la Plata. — Il est remplacé par D. Juan de Sarricolea, au nom de qui D. Pedro d'Azua prend possession du siège. — L'évêque Sarricolea arrive à Santiago. — Détails sur son administration. — Il est envoyé à Cuzco. — D. Juan Bravo del Rivero, évêque de Santiago. — Il fait de riches présents à son Eglise. — Sa biographie. — Il est chargé du diocèse d'Arequipa et y meurt. — D. Juan Gonzalez Melgarejo succède à Bravo del Rivero. — Travaux importants qu'il entreprend durant son administration. — Il réalise le projet de construire une nouvelle cathédrale. — Il meurt au moment où il était promu au siège d'Arequipa. — D. Manuel d'Alday reçoit copie des lettres qui le proposent comme évêque de Santiago et prend en conséquence l'administration du diocèse. — Il reçoit ses bulles et se rend à la Conception pour se faire sacrer. — Ses œuvres pastorales. — Il assiste au concile du Pérou. — Difficultés entre les Pères, que règle l'évêque de Santiago. — Son éloge. — Il retourne à son diocèse et s'occupe avec zèle de son gouvernement. — Sa mort. — D. Blas Sobrino y Minayo lui succède, mais pour bien peu de temps. — D. Francisco José Maran prend possession du siége épiscopal. 76

CHAPITRE IV

SOMMAIRE. Gouvernement du diocèse de la Conception durant le dix-huitième siècle. — Le señor Hijar continue son administration. — Il convoque un synode diocésain et meurt avant sa clôture. — Le docteur D. Diego Montero del Aguila lui succède. — Sa biographie. — Il soumet à une régle les sœurs de Notre-Dame de l'Ermitage. — Il est promu par Clément VIII au siège de Trujillo. — D. Juan Nicolalde prend le gouvernement de l'Eglise de la Conception. — Sa biographie. — Il fonde à ses dépens le séminaire diocésain. — Mouvement révolutionnaire : conduite de l'évêque pendant les troubles. — Il est promu à l'archiépiscopat. — Le docteur D. Francisco Antonio d'Escandon lui succède, et soutient la question qui s'élève à propos des limites du diocèse. — Solution de la question. — Conduite de l'évêque lors du grand tremblement de terre. — Il érige le béguinage en monastère de Trinitaires. — Il visite son diocèse, et est promu à un siège métropolitain. — Il a pour successeur D. Salvador Bermudez Becerra. — Sa biographie. — Il entreprend la construction de la cathédrale. — Il demande et obtient un auxiliaire. — Il est élevé au siège de la Paz, et de là au siège archiépiscopal de la Plata. — L'évêque de Botrys, D. Pedro Philippe Azua : détails biographiques sur sa personne. — Ses services à Chiloé et à Valdivia. — Il célèbre un synode diocésain.

Il reçoit les bulles qui le nomment archevêque de Santa-Fé de Bogota. — D. José Toro Sambrano prend le gouvernement du diocèse. — Il entreprend une tournée pastorale accompagné de deux religieux dominicains. Sa mort : il est remplacé par D. frai Pedro d'Espiñeira. — Notice sur sa personne. — Services importants qu'il rend au Chili. — Réforme du clergé. — Etablissement de conférences de morale. — Il assiste au concile provincial, et y rend des services éminents. — Il convoque un synode diocésain. — Il visite pour la dernière fois son diocèse et meurt. — L'évêque D. Francisco José Marau lui succède. — Il entreprend par terre un voyage à Valdivia et tombe entre les mains des infidèles. — Détails sur cet évènement. — Rapports au roi. — Translation de Maran à Santiago. — D. José Thomas Roa lui succède : sa vie exemplaire. — Il visite son diocèse jusqu'à Chiloé. — Ses travaux en faveur du séminaire. — Sa mort. 104

CHAPITRE V

SOMMAIRE. Synode de l'évêque Azua. — Ses constitutions et leur publication. — Synode du señor Aldai. — Notice de ses constitutions. — Leur publication. — Décret de Charles III prescrivant la célébration d'un concile provincial à Lima. — *Volume royal.* — Lettre de convocation de l'archevêque D. Diego Antonio de la Parada. — Circulaire du vice-roi Amat y Juniet. — Conflit entre l'évêque de Santiago et le vice-roi. — Ouverture du concile. — Prétentions de quelques-uns de ses membres.— Décision de l'évêque Aldai. — Discours aux Pères du concile. — Projets. — Questions soulevées dans le concile. — Dissolution du concile. — Synode de l'évêque Espiñeira. 123

CHAPITRE VI

SOMMAIRE. Idées de la municipalité de Santiago relativement aux nouvelles fondations de monastères. — Les religieuses de la réforme de Sainte-Thérèse s'établissent à Santiago. — Recours au roi pour solliciter l'érection d'un nouveau monastère du même institut. — Opposition du conseil. — L'autorisation est refusée. — Maison de Capucines. — Difficultés fâcheuses entre l'évêque de Santiago et le provincial des Dominicains. — Leur issue. — Sécularisation des Béguines de Ste-Rose. — On recourt au roi, et le béguinage est érigé en monastère. — Le P. Acuña se rend à Rome. — Récollets de Saint-Dominique. — Leurs progrès rapides. — Nouvelle maison de religieuses carmélites. — Etat des communautés régulières. — Causes de relâchement. — Elections orageuses avec intervention des magistrats. — Monastère de Trinitaires à la Conception. 170

CHAPITRE VII

SOMMAIRE. Progrès étonnant de la Compagnie de Jésus. — Ministères auxquels

elle s'adonnait. — Décret de suppression. — On ordonne leur expulsion du Chili. — Préparatifs pour y arriver. — Circulaire de l'évêque. — Bannissement. — Départ. — Quelques réflexions. 188

CHAPITRE VIII

SOMMAIRE. Etat de la foi dans l'Araucanie au temps de l'expulsion des Jésuites. — On appelle indistinctement des membres des autres ordres pour les remplacer. — Collège de propagande. — Entreprises des Récollets en Chiloé. — Nouveaux établissements dans l'Araucanie. — Un souvenir. — D. Raphael Guerrero à Paposo. 202

CHAPITRE IX

SOMMAIRE. Mœurs dominantes. — Piété mal entendue. — Prétentions des chefs politiques et ecclésiastiques. — Mésintelligence entr'eux. — Motifs qui influèrent pour l'aggraver : ses pernicieuses conséquences. — Plaintes adressées au roi. — Décision. — Nouveaux recours. — L'auditeur Medina et l'évêque Aldai. — Usages chevaleresques. — Galanterie. — Luxe. — Querelles bruyantes à propos de certaines modes. — Introduction du théâtre. — La municipalité et l'évêque de Santiago. — Entreprise d'une salle de spectacle. — Discipline des Eglises. — Jugement de l'évêque Aldai. — Lettres du pape. — Question des indulgences. 219

CHAPITRE X

SOMMAIRE. Etat de l'enseignement en général. — Bibliothèques publiques. — Pétitions au roi pour solliciter l'érection de l'université. — Fondation de celle de Saint-Philippe. — Nomination de ses premiers membres. — Bienfaits qu'elle répand sur le pays. — Séminaire d'indigènes à Chillan. — Création d'un nouveau collège pour les naturels à Santiago. — Collège royal de Charles. — Son programme. — Idées propagées à Santiago sur l'instruction. — Introduction de l'étude de la physique et des mathématiques au Chili. — Académie de Saint-Louis. — Son organisation. — Conclusion. 252

CHAPITRE XI

SOMMAIRE. Ouvrages d'écrivains chiliens peu connus. — Frai Juan Barrenecaea, historien. — D. Pedro Cordoba Figueroa, historien. — Sœur Ursule Suarez. — Analyse de son *Histoire des Révélations*. — Miguel Viñas : sa biographie. — Résumé de sa philosophie péripatéticienne. — Ses sermons. — Biographie du P. Guillermo. — Notice sur son *Art nautique moral*. — Analyse de ses poésies. — Frai Antonio Miguel Ovalle écrit une défense de sa juridiction. — Raison de la

publication de cet ouvrage. — Analyse des œuvres spirituelles du P. Ignace Garcia. — Notice sur la vie de ce célèbre écrivain. — Biographie de maître frai Antonio Aguiar. — Notice sur sa *Chronique religieuse*. — Frai Sébastien Diaz. — Jugement sur ses œuvres. — Le P. Manuel Lacunza. — Analyse de sa *Venue du Messie dans sa majesté et sa gloire*. — L'abbé Miguel Olivarès. — Jugement sur ses œuvres. — Quelques mots sur les écrits de Juan Ignace Molina, Philippe Vidaurre, Diego Fuenzalida, José Rodriguez, Xavier Zevallos et Domingo Authomas. — Œuvres de l'évêque Aldai. — Analyse de ses sermons et de ses homélies. — Ecrits d'Espiñeira. — Œuvres de frai Augustin Caldera. — D. Pedro Tula Bazan. — Le P. Oteisa. 262

CHAPITRE XII

SOMMAIRE. Personnages vénérables par leurs vertus. — Frai Bonaventure Ortiz de Zarate. — Sœur Ignacia de la Très-Sainte-Trinité. — Sœur Dolores Peña y Lillo. — D. Francisco Arechavala. — Frai Diego de Salinas y Cabrera. — Sœur Maria Josefa Guerrero. — Maria Valdovinos. — Beatrix Rosa Villavicencio et frai Ignace Léon de Garavito. — Pedro Sanchez. — Le doyen D. Juan de Guzman y Peralta. — Sœur Madeleine de la Croix. — Sœur Mercedes de la Purification Valdès y Carrera. — Sœur Francisca Rojas d'Argandoña. 310

CHAPITRE XIII

SOMMAIRE. Evènements mémorables. — Affreux tremblement de terre qui détruit de nouveau la ville de la Conception. — Incendie de la cathédrale de Santiago: remarquables coïncidences. — Etablissement des milices. — Réforme de l'Audience et ses causes. — Inondation du Mapocho. 321

CHAPITRE XIV

SOMMAIRE. Edifices publics. — Santiago commence à s'embellir. — Pont magnifique sur le Mapocho. — Patriotisme de la municipalité de Santiago. — Hôtel-de-ville. — Monnaie. — Douane et Consulat. — Edifices religieux. — La cathédrale. — Saint-Dominique. 331

CHAPITRE XV

SOMMAIRE. D. Louis Muñoz de Guzman prend le gouvernement de l'Etat. — Effets que produisent les manières de ce fonctionnaire. — Il commence des entreprises importantes. — Patriotisme du citoyen D. Louis de la Cruz. — Récit de son voyage, de la Conception jusqu'à Buénos-Ayres, à travers la Cordillère des Andes. — Résultats de ce voyage. — Mort du président Muñoz. — Le brigadier D. Francisco Antonio Carrasco prend les rênes de l'administration à la Conception.

— Caractère de ce nouveau gouverneur. — Luttes avec l'Audience et la municipalité de Santiago. — Violence commise contre trois citoyens respectables. — Fin du gouvernement de Carrasco. 337

CHAPITRE XVI

SOMMAIRE. Coup-d'œil sur la situation des Eglises du Chili au commencement du dix-neuvième siècle. — D. José Antonio Martinez d'Aldunate, nommé successeur de l'évêque Maran à Santiago. — Antécédents du nouveau prélat. — D. Diego Antonio Villodres prend le gouvernement de l'Eglise de la Conception. — Il développe les missions de l'Araucanie. — Visite des PP. frai Lorenzo Nuñez et Melchior Martinez. — Son résultat. 356

Liste des principaux écrivains consultés pour écrire l'*Histoire ecclésiastique, politique et littéraire du Chili.* 359

Tableau chronologique des présidents et capitaines généraux du royaume du Chili, depuis 1700 jusqu'à 1810. 362

Série des toquis de l'Araucanie 364

Tableau chronologique des évêques 365

Appendice au compte-rendu des ouvrages de Diego Rosales dans la seconde partie de cette histoire. 368

— LILLE. TYP. L. LEFORT. 1855. —

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

LABORATORIA DI LIBRI
ROMA
FEB 1900
N. 71